RAPPORT D'ÉTUDE

MAI 2019

Diagnostic des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle du territoire « arc méditerranéen »

Maitre d'ouvrage : Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranée (MIIAM) - DREAL Provence-Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DREAL PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
MISSION INTERRÉGIONALE INONDATION ARC MÉDITERRANÉEN

MAYANE

Avec la participation du
Cerema

ÉQUIPE DE TRAVAIL	
Rédacteurs	Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » MIIAM - DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur) Boris CALLOT (Mayane) Bastien MOMBELLET (Mayane) Bertrand VEDOVATI (CEREMA Méditerranée)
Relecteurs	Virgile TAVER (Mayane)

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE 7

1 CONTEXTE 9

1.1 PERIMETRE DE L'ETUDE 9
1.2 LA MISSION INTERREGIONALE INONDATION ARC MEDITERRANEE 10
1.3 LE TERRITOIRE « ARC MEDITERRANEEN » 12
1.4 DEFINITION ET EVOLUTION DU PAPI 13
1.4.1 Qu'est-ce qu'un PAPI ? 13
1.4.2 Les différentes « générations » de PAPI 14
1.5 PAPI CONCERNES PAR L'ETUDE 16

2 METHODE DE TRAVAIL 17

2.1 PRESENTATION DE LA METHODE DE TRAVAIL 17
2.1.1 Élaboration des outils d'analyse 18
2.2 RECUEIL, BANCARISATION ET VALIDATION DES DONNEES D'ENTREE 24
2.2.1 Types et sources de données collectées 24
2.2.2 Centralisation, saisie et validation des données 25
2.3 CALCUL DES INDICATEURS 27
2.4 ANALYSE DES RESULTATS 27
2.4.1 Approche quantitative 27
2.4.2 Approche qualitative 27
2.5 ANALYSE CRITIQUE ET PROSPECTIVE 28
2.6 ANONYMISATION DE L'ETUDE 28

3 RESULTATS ET ANALYSE DES INDICATEURS 29

3.1 RESULTATS DE L'ANALYSE GLOBALE DES PAPI 29
3.1.1 Informations générales 29
3.1.2 Les avenants 36
3.1.3 Coût et financement des PAPI 39
3.1.4 Informations relatives aux structures porteuses 52
3.1.5 Informations relatives au territoire des PAPI 54
3.1.6 Teneur des programmes d'actions 61
3.1.7 Suivi et concertation du programme d'actions 72
3.2 RESULTATS RELATIFS AUX MESURES NON-STRUCTURELLES 73
3.2.1 Analyse numérique des mesures 73
3.2.2 Analyse financière des mesures 76
3.2.3 Financement des axes non-structurels 79
3.2.4 Analyse des actions mentionnées pour mémoire 81
3.2.5 Analyse catégorielle et typologique des mesures 82
3.2.6 Maitrise d'ouvrage des mesures non-structurelles 83
3.2.7 Mise en œuvre des actions 84
3.2.8 État d'avancement des mesures 85
3.3 RESULTATS QUALITATIFS : PROBLEMES ET DYSFONCTIONNEMENTS RENCONTRES PAR LES PORTEURS 88
3.4 COMPARAISON AVEC LES INDICATEURS NATIONAUX 90
3.4.1 Typologie des PAPI 90
3.4.2 Montant des PAPI 90
3.4.3 Enjeux couverts par les PAPI 91
3.4.4 Dynamique de labellisation 92
3.4.5 Dynamique financière de labellisation 93
3.4.6 Montant moyen des PAPI 94
3.4.7 Répartition des montants par axe 95
3.4.8 Financement des programmes d'actions 96
3.4.9 Impact financier des avenants 97
3.4.10 État d'avancement des mesures non-structurelles 97

4 SYNTHESE DE L'ANALYSE DES RESULTATS 99

5 ACTIONS A VALORISER 102

CONCLUSION ET PERSPECTIVE DE L'ETUDE 104

TABLE DES SIGLES ET DES ACRONYMES 105

ANNEXE 1 : INDICATEURS DE LA GRILLE D'ANALYSE GLOBALE 108

ANNEXE 2 : LISTE DES ACTIONS A VALORISER 118

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : PERIMETRE DE LA MISSION INTERREGIONALE « INONDATION ARC MEDITERRANEEN » (MIIAM - DREAL PACA, 2017) 9
FIGURE 2 : FORMATION ET CONSEQUENCES DES EVENEMENTS MEDITERRANEENS (GAUCHE : ARTICLE MIDI LIBRE « ÉPISODE CEVENOL OU MEDITERRANEEN : DE QUOI PARLE-T-ON VRAIMENT ? 2018 / DROITE :L.DESTREM, 2014) 12
FIGURE 3 : AXES D'INTERVENTION DES PROGRAMMES D'ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) (MAYANE, 2019). 13
FIGURE 4 : TYPOLOGIE ET REPARTITION DES PAPIS DE SECONDE GENERATION SUR LE TERRITOIRE ARC MEDITERRANEEN (MIIAM-DREAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET MAYANE, 2018). 16
FIGURE 5 : PHASAGE DU PROJET (MAYANE, 2018). 17
FIGURE 6 : PRESENTATION DE LA GRILLE D'ANALYSE GLOBALE (MAYANE, 2018). 18
FIGURE 7 : TABLEAU DE CENTRALISATION ET DE BANCARISATION DES ACTIONS NON-STRUCTURELLES (MAYANE, 2018). 20
FIGURE 8 : TABLEAU D'INDICATEURS DES ACTIONS NON-STRUCTURELLES (MAYANE, 2018). 21
FIGURE 9 : VARIABLES DEFINIES DANS LA GRILLE D'ANALYSE DES ACTIONS NON-STRUCTURELLES (MAYANE, 2018). 22
FIGURE 10 : EXTRAIT DU TABLEAU D'INDICATEURS DES ACTIONS NON-STRUCTURELLES (MAYANE, 2018). 22
FIGURE 11 : TRAME DE FICHE « ACTION A VALORISER SUR LE TERRITOIRE ARC MEDITERRANEEN » (MAYANE, 2018). 23
FIGURE 12 : TYPES DE DONNEES COLLECTEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE (MAYANE, 2018). 24
FIGURE 13 : SOURCES DES DONNEES COLLECTEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE (MAYANE, 2018). 24
FIGURE 14 : LISTING DES STRUCTURES PORTEUSES ET IDENTIFICATION DES REFERENTS DES PAPI (CEREMA, 2018). 26
FIGURE 15 :TYPOLOGIE DES PAPI ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 29
FIGURE 16 : REPARTITION REGIONALE DES PAPI ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 30
FIGURE 17 : STATUT DES PAPI ARC MEDITERRANEEN AU 1ER AOUT 2018 (MAYANE, 2019) 30
FIGURE 18 :ÉTAT D'AVANCEMENT DES PAPI PAR REGION (MAYANE, 2019) 31
FIGURE 19 : TYPE D'ELABORATION DES PAPI ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 32
FIGURE 20 :DUREE D'ELABORATION DES PAPI ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 33
FIGURE 21 : DYNAMIQUE ANNUELLE DE LABELLISATION DES PAPI ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 34
FIGURE 22 : DYNAMIQUE REGIONALE DE LABELLISATION DES PAPI ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 34
FIGURE 23 : SITUATION DES RESERVES EMISES PAR LA COMMISSION MIXTE INONDATION (MAYANE, 2019) 35
FIGURE 24 : SITUATION DES RECOMMANDATIONS EMISES PAR LA COMMISSION MIXTE INONDATION (MAYANE, 2019) 35
FIGURE 25 : SITUATION DES AVENANTS AU 1ER AOUT 2018 (MAYANE, 2019) 36
FIGURE 26 : REPARTITION REGIONALE DES AVENANTS AU 1ER AOUT 2018 (MAYANE, 2019) 36
FIGURE 27 : BILAN DES AVENANTS (MAYANE, 2019) 36
FIGURE 28 : REPARTITION FINANCIERE DES PAPI PAR REGION (MAYANE, 2019) 39
FIGURE 29 : REPARTITION FINANCIERE DES PAPI PAR TYPE (MAYANE, 2019) 39
FIGURE 30 : DYNAMIQUE FINANCIERE DE LABELLISATION DES PAPI PAR ANNEE (MAYANE, 2019) 41
FIGURE 31 : DYNAMIQUE FINANCIERE DE LABELLISATION DES PAPI PAR REGION (MAYANE, 2019) 41
FIGURE 32 : DYNAMIQUE FINANCIERE ET NUMERIQUE DES PAPI PAR AN ET PAR REGION (MAYANE, 2019) 42
FIGURE 33 : COUT DES PAPI PAR HABITANT (MAYANE, 2019) 44
FIGURE 34 : COUT DES PAPI HABITANT SITUE EN ZONE INONDABLE (MAYANE, 2019) 44
FIGURE 35 : PARTICIPATION DES MAITRES D'OUVRAGE AU FINANCEMENT DES PAPI (MAYANE, 2019) 45
FIGURE 36 : REPARTITION REGIONALE DE LA PART D'AUTOFINANCEMENT DES MAITRES D'OUVRAGE (MAYANE, 2019) 45
FIGURE 37 : PARTICIPATION DE L'ÉTAT AU FINANCEMENT DES PAPI (MAYANE, 2019) 46
FIGURE 38 : REPARTITION REGIONALE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ÉTAT (MAYANE, 2019) 46
FIGURE 39 : FINANCEMENT DES PAPI PAR LE FPRNM (MAYANE, 2019) 47
FIGURE 40 : FINANCEMENT DES PAPI PAR LES BOP (MAYANE, 2019) 47
FIGURE 41 : PARTICIPATION DES REGIONS AU FINANCEMENT DES PAPI (MAYANE, 2019) 48
FIGURE 42 : REPARTITION REGIONALE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES REGIONS (MAYANE, 2019) 48
FIGURE 43 : PARTICIPATION DES DEPARTEMENTS AU FINANCEMENT DES PAPI (MAYANE, 2019) 49
FIGURE 44 : REPARTITION REGIONALE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES DEPARTEMENTS (MAYANE, 2019) 49
FIGURE 45 : PARTICIPATION D'AUTRES INSTITUTIONS AU FINANCEMENT DES PAPI (MAYANE, 2019) 50
FIGURE 46 : REPARTITION REGIONALE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE D'AUTRES INSTITUTIONS (MAYANE, 2019) 50
FIGURE 47 : SYNTHESE DES PLANS DE FINANCEMENT DES PAPI PAR REGION (MAYANE, 2019) 51
FIGURE 48 : TYPOLOGIE DES STRUCTURES PORTEUSES DE PAPI SUR LE TERRITOIRE ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 52
FIGURE 49: EFFECTIFS DEDIES A LA MISE EN ŒUVRE DES PAPI (MAYANE, 2019) 53
FIGURE 50 : PART DES EFFECTIFS DES STRUCTURES PORTEUSES DEDIEE A LA MISE EN ŒUVRE DES PAPI (MAYANE, 2019) 53
FIGURE 51 : VOLUME FINANCIER PAR ETP DEDIE A LA MISE EN ŒUVRE DES PAPI (MAYANE, 2019) 53

FIGURE 52 : EFFECTIFS ET VOLUME FINANCIER MOYEN AFFECTES A LA MISE EN ŒUVRE DES PAPI (MAYANE, 2019) 53
FIGURE 53 : SITUATION ADMINISTRATIVE DES PAPI ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 54
FIGURE 54 : SUPERFICIE DES PAPI ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 54
FIGURE 55 : REPARTITION REGIONALE DU TAUX DE COUVERTURE DES PAPI (MAYANE, 2019) 55
FIGURE 56 : POPULATION DES PAPI SITUEE EN ZONE INONDABLE (MAYANE, 2019) 56
FIGURE 57 : TYPES D'ALEAS PRIS EN COMPTE DANS LES PAPI ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 57
FIGURE 58 : REPARTITION REGIONALE DES PPRI LORS DE LA LABELLISATION DES PAPI (MAYANE, 2019) 58
FIGURE 59 : REPARTITION REGIONALE DES DICRIM LORS DE LA LABELLISATION DES PAPI (MAYANE, 2019) 59
FIGURE 60 : REPARTITION REGIONALE DES PCS LORS DE LA LABELLISATION DES PAPI (MAYANE, 2019) 60
FIGURE 61 : REPARTITION REGIONALE DES ACTIONS DES PAPI AU 1ER AOUT 2018 (MAYANE, 2019) 61
FIGURE 62 : REPARTITION REGIONALE DU NOMBRE MOYEN D'ACTIONS PAR PAPI (MAYANE, 2019) 62
FIGURE 63 : MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DES PAPI ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 63
FIGURE 64 : EVOLUTION DU PROGRAMME D'ACTIONS DES PAPI ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 63
FIGURE 65 :REPARTITION NUMERIQUE ET FINANCIERE ENTRE LES ACTIONS STRUCTURELLES ET NON-STRUCTURELLES DES PAPI (MAYANE, 2019) 64
FIGURE 66 : ANALYSE NUMERIQUE ET FINANCIERE DES MESURES NON-STRUCTURELLES (MAYANE, 2019) 65
FIGURE 67 : REPARTITION NUMERIQUE ET FINANCIERE DES MESURES NON-STRUCTURELLES PAR REGION (MAYANE, 2019) 65
FIGURE 68 : COUT MOYEN (HAUT) ET NOMBRE MOYEN (BAS) D'ACTIONS NON-STRUCTURELLES PAR PAPI ET PAR REGION (MAYANE, 2019) 66
FIGURE 69 : COUT MOYEN DES MESURES NON-STRUCTURELLES PAR HABITANT (GAUCHE) ET PAR HABITANT SITUE EN ZONE INONDABLE (DROITE) (MAYANE, 2019) 66
FIGURE 70 : ANALYSE NUMERIQUE ET FINANCIERE DES MESURES STRUCTURELLES (MAYANE, 2019) 67
FIGURE 71 : REPARTITION NUMERIQUE ET FINANCIERE DES MESURES STRUCTURELLES PAR REGION (MAYANE, 2019) 67
FIGURE 72 : COUT MOYEN (HAUT) ET NOMBRE MOYEN (BAS) D'ACTIONS STRUCTURELLES PAR PAPI ET PAR REGION (MAYANE, 2019) 68
FIGURE 73 :ÉQUILIBRE NUMERIQUE ET FINANCIER DES MESURES STRUCTURELLES ET NON-STRUCTURELLES (MAYANE, 2019) 69
FIGURE 74 : REPRESENTATIVITE DE CHAQUE AXE CONSTITUTIF DES PAPI (MAYANE, 2019) 70
FIGURE 75 : REPARTITION ET REPRESENTATIVITE NUMERIQUE DES ACTIONS PAR AXE CONSTITUTIF DES PAPI (MAYANE, 2019) 71
FIGURE 76 : REPARTITION FINANCIERE DES ACTIONS PAR AXE CONSTITUTIF DES PAPI (MAYANE, 2019) 71
FIGURE 77 : BILAN DES MODALITES DE SUIVI ET DE CONCERTATION DES PAPI (MAYANE, 2019) 72
FIGURE 78 : REPARTITION ET REPRESENTATIVITE NUMERIQUE DES MESURES NON-STRUCTURELLES (MAYANE, 2019) 73
FIGURE 79 : REPARTITION DES MESURES NON-STRUCTURELLES PAR AXE ET PAR REGION (MAYANE, 2019) 74
FIGURE 80 : DYNAMIQUE NUMERIQUE DE LABELLISATION DES MESURES NON-STRUCTURELLES (MAYANE, 2019) 75
FIGURE 81 : REPARTITION ET REPRESENTATIVITE FINANCIERE DE AXES NON-STRUCTURELS (MAYANE 2019) 76
FIGURE 82 :REPARTITION FINANCIERE DES MESURES NON-STRUCTURELLES PAR AXE ET PAR REGION (MAYANE, 2019) 77
FIGURE 83 : DYNAMIQUE FINANCIERE DE LABELLISATION DES MESURES NON-STRUCTURELLES (MAYANE, 2019) 78
FIGURE 84 : FINANCEMENT DES AXES NON-STRUCTURELS DES PAPI (MAYANE, 2019) 79
FIGURE 85 : SYNTHESE DES PLANS DE FINANCEMENT DES MESURES NON-STRUCTURELLES PAR AXE ET PAR FINANCEUR (MAYANE, 2019) 80
FIGURE 86 : BILAN DES ACTIONS MENTIONNEES POUR MEMOIRE DANS LES PROGRAMMES D'ACTIONS (MAYANE, 2019) 81
FIGURE 87 : BILAN DE L'ANALYSE TYPOLOGIQUE ET CATEGORIELLE DES MESURES NON-STRUCTURELLES (MAYANE, 2019) 82
FIGURE 88 : BILAN DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES ACTIONS NON-STRUCTURELLES (MAYANE, 2019) 83
FIGURE 89 : BILAN DE L'ANALYSE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES ACTIONS NON-STRUCTURELLES (HORS PORTEURS) (MAYANE, 2019) 83
FIGURE 90 : BILAN DES MODES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES NON-STRUCTURELLES (MAYANE, 2019) 84
FIGURE 91 : BILAN DETAILLE (PAR AXE) DES MODES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES NON-STRUCTURELLES PAR AXE (MAYANE, 2019) 84
FIGURE 92 : ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES NON-STRUCTURELLES AU 1ER AOUT 2018 (MAYANE, 2019) 85
FIGURE 93 : ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES NON-STRUCTURELLES PAR AXE (MAYANE, 2019) 86
FIGURE 94 : ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES NON-STRUCTURELLES PAR REGION (MAYANE, 2019) 86
FIGURE 95 : ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES NON-STRUCTURELLES, PAR ANNEE DE CONVENTIONNEMENT DES PAPI (MAYANE, 2019) 87
FIGURE 96 : COMPARAISON DE LA DYNAMIQUE NUMERIQUE DE LABELLISATION DES PAPI ENTRE LE NIVEAU NATIONAL ET L'ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 92
FIGURE 97 : COMPARAISON DE LA DYNAMIQUE FINANCIERE DE LABELLISATION DES PAPI ENTRE LE NIVEAU NATIONAL ET L'ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 93
FIGURE 98 : COMPARAISON DU MONTANT MOYEN DES PAPI ENTRE LE NIVEAU NATIONAL ET L'ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 94
FIGURE 99 : COMPARAISON DE REPRESENTATIVITE FINANCIERE DES PAPI ENTRE LE NIVEAU NATIONAL ET L'ARC MEDITERRANEE (MAYANE, 2019) 95
FIGURE 100 : COMPARAISON DU FINANCEMENT DES PAPI ENTRE LE NIVEAU NATIONAL ET L'ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 96
FIGURE 101 : COMPARAISON DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES MESURES NON-STRUCTURELLES ENTRE LE NIVEAU NATIONAL ET L'ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 97
FIGURE 102 : COMPARAISON PAR AXE DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES MESURES NON-STRUCTURELLES ENTRE LE NIVEAU NATIONAL ET L'ARC MEDITERRANEEN (MAYANE, 2019) 98

PREAMBULE

Depuis 2017, le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud a mis en place une mission interrégionale de coordination de la politique de prévention du risque inondation sur 23 départements du sud-est de la France (21 départements de la zone de défense et de sécurité Sud ainsi que les départements de la Drôme et de l'Ardèche).

Cette mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen », placée sous la direction de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et désignée par l'acronyme MIIAM, vise notamment à :

- favoriser un travail multi-partenarial et interministériel ;
- développer des actions innovantes et concrètes pour améliorer la prévention des inondations à cinétique rapide ;
- analyser la performance des démarches de gestion mises en œuvre.

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) constituent aujourd'hui un outil clé pour la prévention du risque inondation très répandu sur l'arc méditerranéen. Portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements à l'échelle de bassins de risque, ils mobilisent l'ensemble des axes de la gestion du risque inondation. Aujourd'hui, l'arc méditerranéen est un des territoires les plus dynamiques en matière d'élaboration de PAPI. Il est aussi celui qui mobilise le plus de subventions sur le territoire national pour la mise en œuvre des plans d'actions labélisés.

Face à ce constat, et considérant les objectifs assignés à la MIIAM, la zone de défense Sud lui a demandé de conduire une analyse des programmes labellisés sur sa zone d'action. Pour réaliser ce travail, la MIIAM a choisi de s'appuyer techniquement sur l'expertise de MAYANE avec la participation du CEREMA.

Le présent rapport dresse un état des lieux, à la fois quantitatif et qualitatif, des 47 PAPI de seconde génération labellisés sur le territoire arc méditerranéen.

Les indicateurs produits et les comparaisons réalisées dans le cadre de ce diagnostic portent sur les différentes dimensions (portage et gouvernance, contenu technique, aspects financiers et temporels, calendrier) et les différentes phases de vie de ces programmes (élaboration, instruction, mise en œuvre). Les actions relatives aux axes non-structurels de ces programmes font l'objet d'un examen plus particulier.

L'étude comparative, critique et prospective menée sur cette quarantaine de programmes labellisés permet aujourd'hui :

- de disposer d'une vision globale et d'un retour d'expérience détaillé sur les programmes réalisés et en cours de mise en œuvre ;
- d'identifier les principales forces et faiblesses de ces programmes;
- de valoriser des bonnes pratiques ;
- de disposer d'indicateurs de suivi de leur mise en œuvre sur l'arc méditerranéen.

L'étude est décomposée en deux grandes parties :

1. **une analyse quantitative** permettant d'analyser les PAPI sur la base d'indicateurs spécifiquement conçus pour cette étude. Les données collectées auprès des différentes sources ont été arrêtées à la date du 1er août 2018.

2. **une analyse qualitative** visant à identifier des bonnes pratiques et formuler des recommandations pertinentes pour les porteurs de PAPI, que ces derniers soient en cours, en préparation ou en prévision.

Enfin l'un des objectifs est également de situer les PAPI de l'arc méditerranéen au regard des PAPI produits au niveau national. Par exemple au niveau national, sur les 115 millions d'euros des crédits État programmés dans le cadre des PAPI-PSR pour la période 2011-2014, seuls 24 millions avaient été consommés en 2015 ce qui mettait en évidence un niveau de mise en œuvre effective des plans d'actions des PAPI perfectible.

C'est pourquoi l'étude vise à réaliser un retour d'expérience complet sur les PAPI de l'arc méditerranéen de manière à identifier les forces et faiblesses de ces programmes (*via* une analyse détaillée de leurs actions),

d'identifier des indicateurs de suivi pertinents et *in fine* de contribuer à un état des lieux et à une amélioration de la performance de ces PAPI.

Les résultats de cette étude, et notamment les grilles d'analyse, les indicateurs proposés ainsi que les recommandations formulées, ont vocation à aider les acteurs locaux (porteurs, partenaires et services instructeurs) et à optimiser le suivi des programmes en cours et le contenu des futurs programmes.

Si la liste des programmes analysés est présentée, les résultats sont quant à eux globalisés et anonymisés. Les grilles d'analyse et les résultats obtenus individuellement sur chaque programme pourront être mis à disposition des porteurs sur demande (uniquement pour les PAPI dont le porteur a la charge).

Dans les prochains mois, une étude d'efficience d'une sélection de programmes pourrait venir compléter le diagnostic présenté ici.

Les auteurs tiennent à remercier les porteurs des PAPI labélisés sur l'arc méditerranéen ainsi que les agents instructeurs des dossiers au sein des DREALs pour leur collaboration sans laquelle le présent rapport n'aurait pu voir le jour. La mise à disposition des données relatives aux programmes en cours ainsi que les échanges fournis et les réflexions enrichissantes conduits ensemble ont, en grande partie, nourri le présent document.

Merci également à la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) pour son soutien financier et la mise à disposition des indicateurs nationaux.

1 CONTEXTE

1.1 PERIMETRE DE L'ETUDE

Le périmètre considéré dans cette étude correspond à l'arc méditerranéen au sens de la zone d'action de la Mission Interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM) de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL de zone de défense et de sécurité Sud).

Ce territoire concerne ainsi 4 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur et 3 districts hydrographiques (Adour-Garonne, Corse et Rhône Méditerranée).

Il s'étend sur 23 départements dont 21 couvrent de la zone de défense et de sécurité Sud auxquels s'ajoutent les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

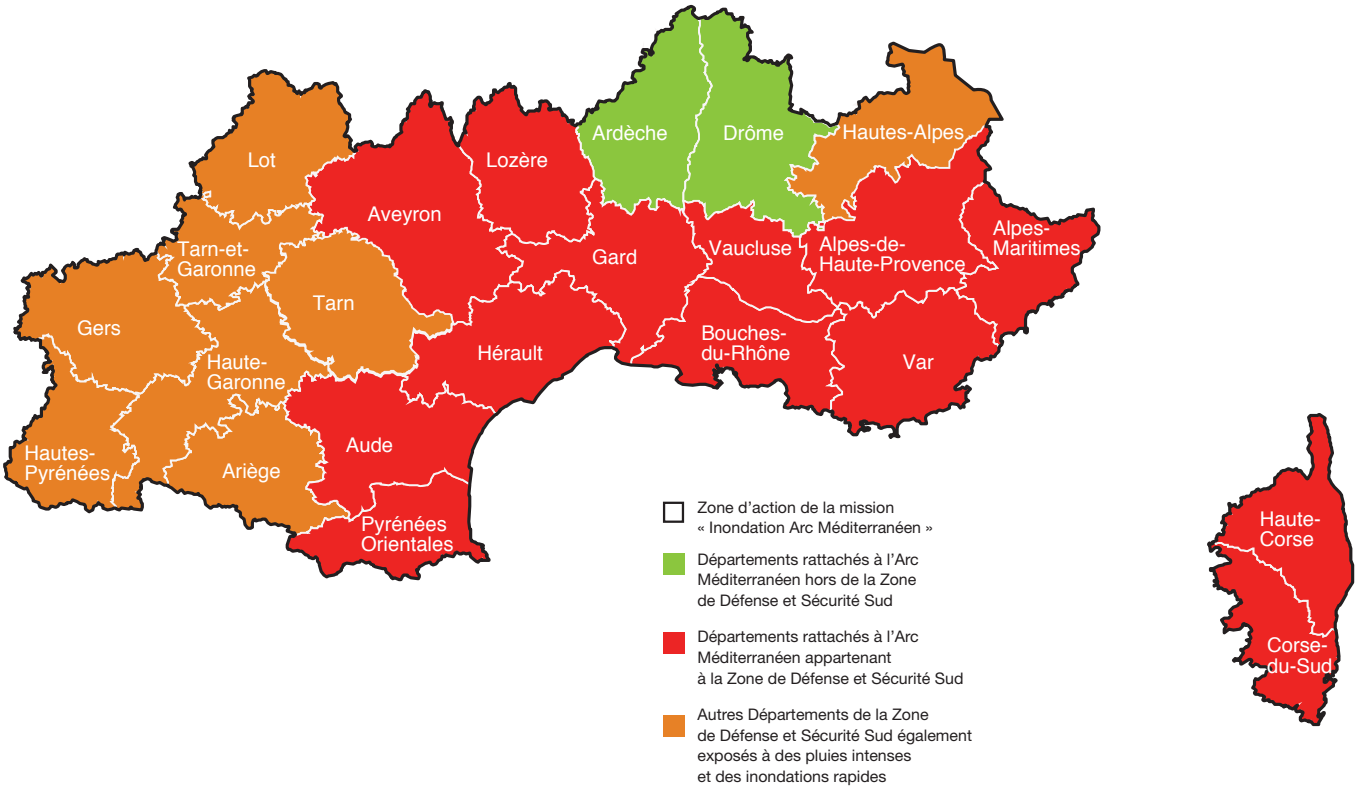

Figure 1 : Périmètre de la Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM - DREAL PACA, 2017)

1.2 La Mission Interregionale Inondation Arc Mediterranee

Si l'historique des évènements montre que 15 départements sont particulièrement exposés aux pluies intenses méditerranéennes et aux inondations à cinétique rapide, l'ensemble des départements de la zone de défense et de sécurité Sud sont concernés et se doivent d'anticiper d'éventuels évènements. **L'impact du changement climatique fait également craindre une augmentation de la fréquence et de l'intensité des évènements.**

Une coordination interrégionale de la prévention du risque inondation s'est révélée nécessaire pour contribuer à une cohérence des politiques menées et pour favoriser le partage d'expériences à cette échelle.

En réponse à l'instruction interministérielle du 31 décembre 2015, le Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud a **mis en place en juin 2017 une coordination interrégionale pour la prévention du risque inondation spécifique à l'arc méditerranéen s'appuyant sur la DREAL de zone de défense Sud et l'EMIZ Sud (État-Major Interministériel de la zone de défense et de sécurité Sud).** Celle-ci est en cohérence avec les propositions d'actions, visant à mieux gérer les inondations en zone méditerranéenne et limiter leurs conséquences, publiées par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) en 2016.

La mission interrégionale pour la coordination de la prévention du risque inondation sur l'arc méditerranéen est placée sous la direction de la DREAL PACA (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur) en tant que DREAL de zone de défense.

Dénommée **« mission interrégionale Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM),** elle a pour objectif de renforcer la performance des dispositifs de prévention du risque inondation (dans toutes leurs composantes) et de contribuer à une cohérence zonale dans la mise en œuvre opérationnelle sur l'ensemble de l'arc méditerranéen.

Elle contribue à des actions concrètes de terrain en partenariat avec des acteurs locaux afin de les valoriser pour l'ensemble de la zone de défense et de sécurité Sud. Elle concourt ainsi à la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire en place en matière de prévention des risques naturels, en s'impliquant dans la mise en place de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui fait, de plus en plus, de la collectivité, un acteur majeur.

La mission interrégionale favorise les synergies entre les acteurs de la prévention et de la protection civile. Elle apporte une capacité supplémentaire de travail en réseau multi-acteurs et interministériels de la prévention des inondations (services de l'État, collectivités, autorités en charge de la GEMAPI, acteurs techniques, SDIS, observatoires, etc.).

En aucun cas, elle ne se substitue ni aux services locaux de l'État (préfectures, DDTM, DREAL) ni aux collectivités. Elle est présente sur le territoire pour leur apporter son concours et son appui afin de répondre à des difficultés ou des besoins communs.

Dans ce cadre, la MIIAM développe des partenariats locaux permettant :

- D'évaluer la performance de l'action publique dans le domaine de la prévention du risque inondation à cinétique rapide ;
- D'identifier et de valoriser les bonnes pratiques ;
- De tester de nouvelles approches ;
- De conduire des études ;
- De produire des recommandations zonales en termes de gestion de crise ;
- D'expérimenter de nouveaux outils ou démarches au bénéfice de l'ensemble de la communauté de travail.

En complément de l'animation régionale de chacune des quatre DREALs de région de sa zone d'action, la mission interrégionale assure une animation et propose un partage d'expériences inter-DREALs dans le champ de la prévention du risque inondation à cinétique rapide sur l'arc méditerranéen.

En fonction des attentes et des besoins exprimés par les DREALs, elle peut conduire des actions zonales au bénéfice de l'ensemble des services de l'État régionaux (ex : développement de kits de formation pour l'utilisation opérationnelle des outils d'anticipation locale des phénomènes de pluies intenses et de crues rapides). Elle travaille également en lien et dans ce même esprit avec la DREAL de bassin (Rhône-Méditerranée).

Enfin, la mission interrégionale est un relais avec les acteurs du niveau central qui œuvrent à l'échelle nationale. Elle peut en ce sens assister la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) et la Direction de la Sécurité Civile et des Gestions de Crise (DGSCGC) du Ministère de l'Intérieur pour l'expérimentation, la déclinaison et le suivi au niveau zonal des instructions et des actions nationales. C'est notamment dans ce cadre qu'elle relaie et assiste la campagne de communication nationale « pluies intenses méditerranéennes ».

1.3 Le territoire « Arc Mediterraneen »

D'un point de vue hydrologique, l'arc méditerranéen présente plusieurs particularités tant sur le plan du réseau hydrographique que sur le plan hydrométéorologique. La concentration des enjeux présente elle aussi des spécificités spatio-temporelles notables. Pour appréhender le risque inondation sur ce territoire il est nécessaire de considérer les points suivants :

- L'arc méditerranéen est occupé par de **nombreux petits fleuves** aux régimes hydrologiques marqués par des extrêmes tant au niveau des étiages que des crues. De la même façon le territoire est marqué par de nombreux vallons majoritairement à sec mais présentant une très forte réactivité lors des épisodes pluvieux intenses. Ces spécificités expliquent les difficultés de suivi, d'instrumentation et de prévision sur le territoire.

- Le territoire est sujet à une très forte hétérogénéité spatiotemporelle des précipitations. En effet, on constate des cumuls de pluie annuels parfois important qui sont essentiellement liés à quelques épisodes de forte intensité notamment en automne et au printemps. Cela s'explique par l'influence de la mer méditerranée et des reliefs (Cévennes, Préalpes, etc.) sur les masses d'air (Figure 2). Ces conditions météorologiques entrainent des épisodes pouvant être à la fois très intenses et localisés **(**l'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en seulement quelques heures). Ces épisodes dits « méditerranéens » (ou « cévenols » s'ils concernent les Cévennes) peuvent conduire à des inondations ponctuelles, mais particulièrement soudaines, violentes et catastrophiques (Nîmes en 1988, Vaison-la-Romaine en 1992, Draguignan en 2010, Côte d'Azur en 2015, etc.).

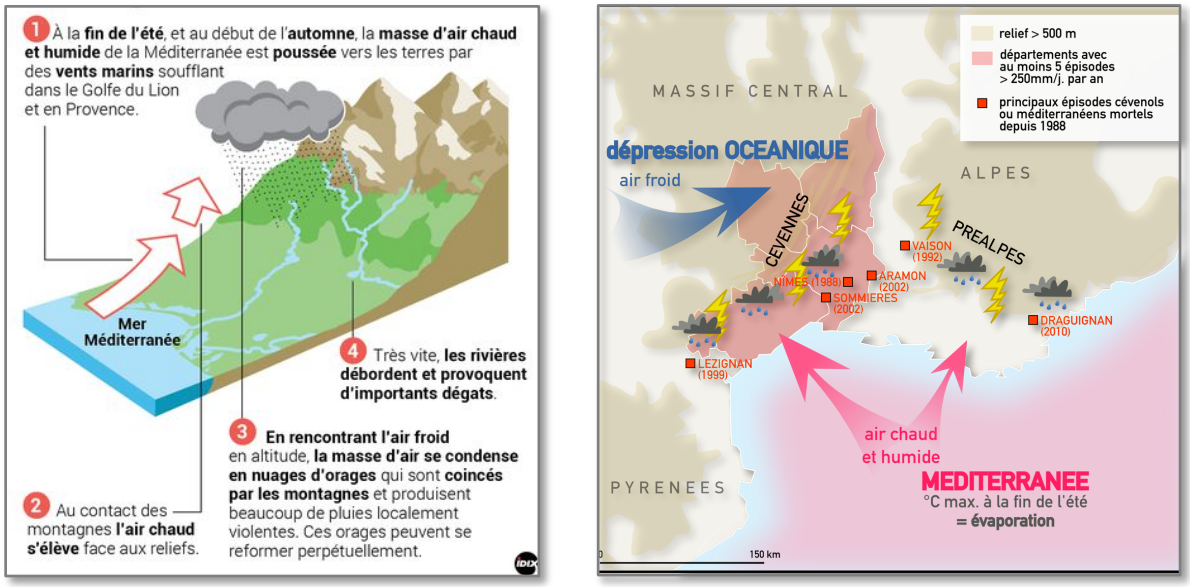

Figure 2 : Formation et conséquences des évènements méditerranéens (Gauche : Article Midi Libre « Épisode Cévenol ou Méditerranéen : de quoi parle-t-on vraiment ? 2018 / Droite : L. Destrem, 2014)

- **L'urbanisation du territoire est nettement marqué par la topographie, l'histoire et le secteur touristique** : les reliefs et la ressource en eau (utilisée comme voie de communication, source d'énergie ou encore comme matière première) ont conduit les aménageurs à urbaniser préférentiellement en fond de vallée et/ou de thalwegs, y compris en bord de mer. Sur l'arc méditerranéen, les enjeux humains et économiques sont largement concentrés dans des zones particulièrement vulnérables aux inondations provoquées notamment par ces épisodes méditerranéens. De plus, l'une des activités majoritaire du territoire est le tourisme ce qui entraine une forte variabilité temporelle des enjeux avec une concentration de population non sensibilisé sur certaines périodes.

- **L'association entre les phénomènes hydrométéorologiques extrêmes et la proximité de la mer Méditerranée entraine une diversité notable d'aléas qui peuvent en plus être concomitants** : crues éclairs, saturation des réseaux, ruissellement, débordement des cours d'eau, ravinement, remontés de nappes, submersion marine, etc.

1.4 DEFINITION ET EVOLUTION DU PAPI

1.4.1 Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Créé en 2002 à la suite des inondations de l'Aude, du Gard et de la Somme, **le PAPI est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités. Son objectif premier est de capitaliser des fonds publics et d'organiser les acteurs locaux afin de mettre en œuvre une politique globale, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent d'un point de vue hydraulique.**

La procédure d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'un PAPI est encadrée par un cahier des charges produit par la DGPR. Celui en vigueur à la date de réalisation de la présente étude, est accessible à partir de l'adresse http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cahier-des-charges_papi-3.pdf ou du flash code ci-contre (depuis un smartphone ou une tablette).

Généralement portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements, ils permettent de capter des fonds publics (État, collectivités territoriales et locales, etc.) indispensables à la mise en œuvre de mesures concrètes pour réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les activités économiques, les réseaux, l'environnement ainsi que le patrimoine. **Celles-ci portent sur l'ensemble des leviers de la gestion du risque inondation (protection, réduction de la vulnérabilité, sensibilisation, prévention, etc.) lesquels s'articulent autour de 7 axes conventionnels** :

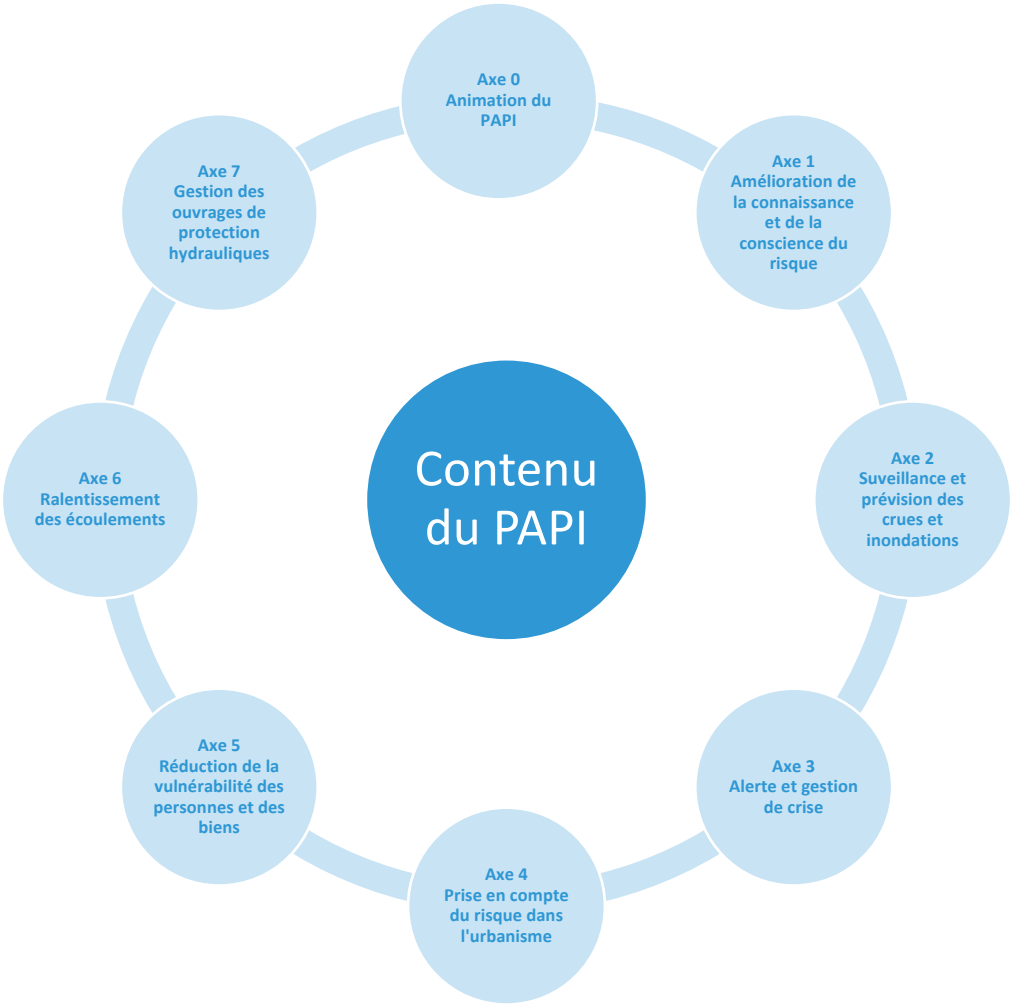

Figure 3 : Axes d'intervention des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) (Mayane, 2019)

En lien avec la mise en œuvre de la directive inondation n° 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, Les PAPI constituent un des modes de déclinaison opérationnelle des stratégies locales prévues pour les territoires à risque important d'inondation (TRI) et/ou pour les projets portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements faisant appel à des subventions de l'Etat (FPRNM et BOP 181). Par ailleurs, ils s'accordent parfaitement avec les objectifs et les dispositions des PGRI (Plan de gestion des risques d'inondation) et des SLGRI (Stratégie locale de gestion des risques d'inondation) de même que les autres politiques relevant du domaine de l'eau (SDAGE, SAGE, contrats de milieux, etc.).

A ce jour, trois types de PAPI existent :

- **Le PAPI d'intention.** Il constitue l'étape préalable indispensable à la mise en œuvre d'un PAPI Complet permettant notamment le financement d'opérations de travaux. Il s'adresse particulièrement aux porteurs ne disposant pas d'informations suffisantes pour établir un diagnostic précis du territoire, pour constituer une stratégie cohérente ni pour définir un programme d'actions adapté aux problématiques du territoire. Il se compose donc d'études préalables à l'élaboration d'un PAPI Complet. Il peut toutefois contenir des actions concrètes mais de type non-structurelles (axes 1 à 5).

- **Le PAPI complet** s'adresse au porteur disposant d'une connaissance suffisante pour concevoir un programme d'actions répondant à une véritable stratégie préalablement définie. A la différence du PAPI d'intention, ce type de démarche comporte des travaux.

- **Les petits PAPI :** Il s'agit de PAPI dont le montant prévisionnel du programme d'actions est inférieur à 3 millions d'euros hors taxes.

Ainsi depuis 2011, 79 PAPI complets et 44 PAPI d'intention ont été labellisés pour un montant total hors taxes de 1 750 M€ pour une participation de l'État et du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) de 710 M€.

Préalablement à la mise en œuvre du programme d'actions, chaque PAPI doit être validé ou labellisé par une ou plusieurs instances compétentes.

- PAPI complet : **labellisation au niveau national par la commission mixte inondation (CMI)**, après avis du comité d'agrément du bassin.

- PAPI d'intention : **labellisation au niveau du bassin par le comité d'agrément, après avis du niveau local (DREAL)**. Sur demande du comité de bassin, la CMI peut être saisie de l'examen d'un PAPI d'intention.

- Petit PAPI : **labellisation au niveau local**, généralement la DREAL.

1.4.2 Les différentes « générations » de PAPI

Plusieurs générations de PAPI se sont succédées depuis 2002 pour s'adapter à l'évolution des territoires, des doctrines et de la réglementation.

Le 17 février 2011, le cahier des charges du dispositif PAPI « 2ème génération » ainsi que le « Plan Submersions Rapides » ont officiellement été présentés, ces deux dispositifs se voulant complémentaires. Le « Plan Submersions Rapides » (PSR) permet, en effet, d'élaborer et de mettre en œuvre, en complément du dispositif PAPI, des projets de prévention en vue de garantir la sécurité des personnes vis-à-vis des risques d'inondation par submersion marine, crue soudaine, ruissellement et rupture de digues.

Ce dispositif PAPI « 2ème génération » porte sur l'ensemble des aléas inondation (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontées de nappes, submersions marines, etc.), à l'exclusion des débordements de réseau. À l'initiative des collectivités, le dispositif PAPI reste un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités locales permettant la mise en œuvre d'une politique globale et intégrée de la gestion du risque inondation à l'échelle d'un bassin de risque et articulant les différentes modalités de la prévention des risques.

Enfin un nouveau cahier des charges, dénommé « PAPI 3 », a été approuvé le 9 mars 2017 à l'occasion de la publication du rapport d'expertise sur les raisons de la gravité des inondations de la Seine et ses affluents en mai-juin 2016. Il s'applique aux dossiers de PAPI reçus pour instruction en préfecture à partir du 1er janvier 2018.

Le retour d'expérience des PAPI conçus et mis en œuvre depuis dix ans conduit aux principales évolutions suivantes entre « PAPI 2 » et « PAPI 3 » :

- Documenter et concerter davantage en amont, notamment sur la pertinence et l'impact environnemental du programme, afin de gagner du temps en aval, dans la phase de réalisation du projet ;
- Donner davantage de place aux actions visant à réduire la vulnérabilité des territoires (axes 1 à 5) comme compléments et/ou alternatives aux travaux de digues ou ouvrages hydrauliques (axes 6 et 7) ;
- Afficher plus explicitement la proportionnalité des exigences aux enjeux, en contrepartie d'une démarche plus complète, avec notamment la structuration en deux étapes – PAPI d'intention et PAPI complet – et la mobilisation des études existantes.

Avec l'entrée en vigueur de ce cahier des charges « PAPI 3 », le label «Plan Submersions Rapides» (PSR) attribué aux projets d'endiguements en sus du label PAPI est supprimé. L'introduction de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et l'application du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 permettent, en effet, de s'assurer de la plus grande partie des critères de qualité qui présidaient à l'attribution du label « PSR ».

Une fois labellisé, les cofinanceurs pressentis pour participer au montage financier du PAPI signent une convention cadre sous l'égide du Préfet Coordonnateur de Bassin (PCB). Celle-ci décrit et acte les engagements de chaque partie sur la durée du PAPI afin de mener à bien les actions validées par la CMI ou le bassin.

1.5 PAPI CONCERNES PAR L'ETUDE

A la date du 1er août 2018, 47 PAPI de seconde génération ont été labellisés et conventionnés sur le territoire de l'arc méditerranéen.

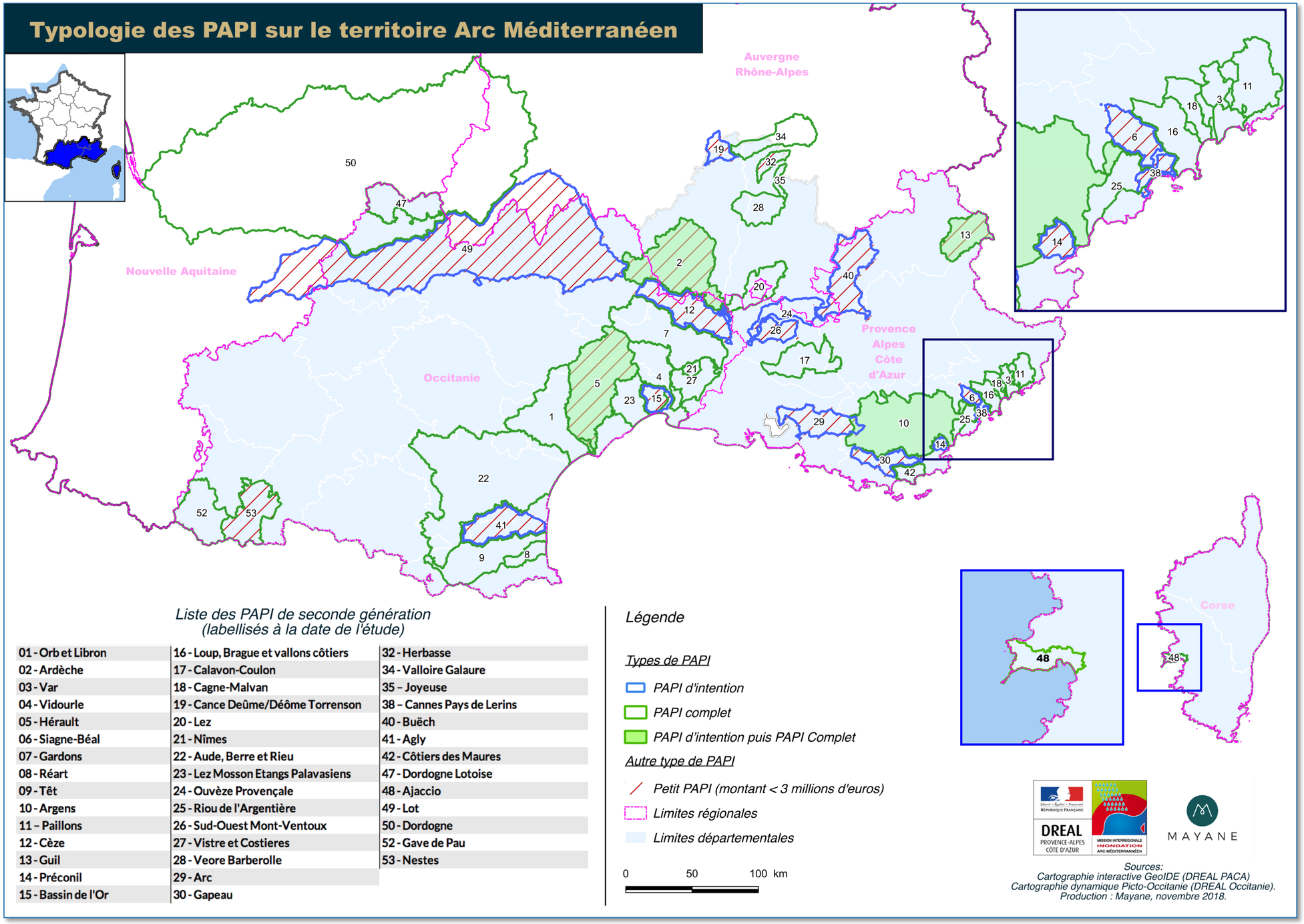

Figure 4 : Typologie et répartition des PAPIs de seconde génération sur le territoire arc méditerranéen (MIIAM-DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et Mayane, 2018)

2 METHODE DE TRAVAIL

2.1 PRESENTATION DE LA METHODE DE TRAVAIL

La méthodologie bâtie par le trinôme MIIAM/DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur -CEREMA-MAYANE a pour finalité de **décrire et d'analyser finement la gouvernance ainsi que les processus d'élaboration, de mises en œuvre et de suivi de chaque PAPI de seconde génération labellisé sur le territoire arc méditerranéen** (47 PAPI).

En complément, une **analyse poussée des mesures non-structurelles a été entreprise afin de valoriser les bonnes pratiques en matière :**

- **de prévention,**
- **d'alerte et de gestion,**
- **de prise en compte des risques dans les pratiques d'aménagement du territoire,**
- **de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,**
- **d'amélioration de la résilience des territoires.**

Pour ce faire, une méthode d'évaluation et d'analyse a été spécialement élaborée dès le début de la mission.

Étapes de travail	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai
Définition et validation des objectifs de l'étude et de la méthode de travail											
Conception et validation des outils d'analyse et des indicateurs											
Identification des types et sources de données à collecter											
Recueil, bancarisation et harmonisation des données											
Renseignement des outils d'analyse au moyen des données collectées											
Identification des référents des PAPI											
Validation des données et échanges avec les porteurs											
Calcul des indicateurs											
Analyse critique et prospective des résultats											
Comparaison des résultats avec les indicateurs nationaux											
Sélection des actions à valoriser et rédaction des fiches associées											
Rédaction du rapport provisoire											
Consultation des parties prenantes											
Rédaction du rapport final											

Figure 5 : Phasage du projet (Mayane, 2018)

2.1.1 Élaboration des outils d'analyse

Dans l'objectif de centraliser et de bancariser efficacement les données recueillies, plusieurs outils ont été produits par Mayane, chacun se présentant sous la forme de tableurs.

2.1.1.1 La grille d'analyse globale

L'élaboration de grille d'analyse globale a fait l'objet d'une consultation d'experts et de services instructeurs : Boris CALLOT (Mayane), Pascaline Guillaume (DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur), Reine TARRIT (CEREMA), Bertrand VEDOVATI (CEREMA), Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (MIIAM/DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Cette grille d'analyse globale a vocation à contenir toutes les informations contenues dans chaque PAPI et à produire les indicateurs qui en résultent. Elle se décline en 10 thématiques, chacune ayant ses propres variables et indicateurs.

Nom du PAPI *Référant* *Contact tel* *Contact mail*	*GUIDE DE REMPLISSAGE*	PAPI A	PAPI B	PAPI C	INDICATEURS	RESULTAT DE L'INDICATEUR A	RESULTAT DE L'INDICATEUR B	RESULTAT DE L'INDICATEUR n	TAUX DE REPONSE	NOMBRE D'INDICATEURS PRODUITS	NOMBRE DE DONNEES COLLECTEES
THEME 1 (exemples : Informations générales, avenants, enjeux du territoire, financements, etc.)											
Variable 1 ***(Exemple : Type de PAPI)***	Modalités de réponse relatives à l'information 1 Exemple : "INTENTION" ou "COMPLET"	INTENTION	COMPLET	COMPLET	***Indicateurs A, B, n, etc… quantifiant l'information 1*** ***Exemple :*** ***Indicateur A : Nombre de PAPI Complet*** ***Indicateur B : Nombre de PAPI d'intention***	***Résultat de l'indicateur A : 2***	***Résultat de l'indicateur B : 1***	-	***100,00%***	***2***	***47***
Variable 2	Modalités de réponse relatives à l'information 2	*Réponse pour le PAPI A*	*Réponse pour le PAPI B*	*Réponse pour le PAPI C*	***Indicateurs A, B, n, etc… relatifs à l'information 2***	*Résultat de l'indicateur A*	*Résultat de l'indicateur B*	*Résultat de l'indicateur n*	*Pourcentage de réponse pour la variable 2*	*Nombre d'indicateur pour la variable 2*	*Nmbre de réponses pour la variable 2*
Variable 3	Modalités de réponse relatives à l'information 3	*Réponse pour le PAPI A*	*Réponse pour le PAPI B*	*Réponse pour le PAPI C*	***Indicateurs A, B, n, etc… relatifs à l'information 3***	*Résultat de l'indicateur A*	*Résultat de l'indicateur B*	*Résultat de l'indicateur n*	*Pourcentage de réponse pour la variable 3*	*Nombre d'indicateur pour la variable 3*	*Nmbre de réponses pour la variable 3*
Variable 4	Modalités de réponse relatives à l'information n	*Réponse pour le PAPI A*	*Réponse pour le PAPI B*	*Réponse pour le PAPI C*	***Indicateurs A, B, n, etc… relatifs à l'information n***	*Résultat de l'indicateur A*	*Résultat de l'indicateur B*	*Résultat de l'indicateur n*	*Pourcentage de réponse pour la variable 4*	*Nombre d'indicateur pour la variable 4*	*Nmbre de réponses pour la variable 4*
THEME n											
Variable 1	Modalités de réponse relatives à l'information 1	*Réponse pour le PAPI A*	*Réponse pour le PAPI B*	*Réponse pour le PAPI C*	***Indicateurs A, B, n, etc… relatifs à l'information 1***	*Résultat de l'indicateur A*	*Résultat de l'indicateur B*	*Résultat de l'indicateur n*	*Pourcentage de réponse pour la variable 1*	*Nombre d'indicateur pour la variable 1*	*Nmbre de réponses pour la variable 1*
Variable 2	Modalités de réponse relatives à l'information 2	*Réponse pour le PAPI A*	*Réponse pour le PAPI B*	*Réponse pour le PAPI C*	***Indicateurs A, B, n, etc… relatifs à l'information 2***	*Résultat de l'indicateur A*	*Résultat de l'indicateur B*	*Résultat de l'indicateur n*	*Pourcentage de réponse pour la variable 2*	*Nombre d'indicateur pour la variable 2*	*Nmbre de réponses pour la variable 2*
Variable 3	Modalités de réponse relatives à l'information 3	*Réponse pour le PAPI A*	*Réponse pour le PAPI B*	*Réponse pour le PAPI C*	***Indicateurs A, B, n, etc… relatifs à l'information 3***	*Résultat de l'indicateur A*	*Résultat de l'indicateur B*	*Résultat de l'indicateur n*	*Pourcentage de réponse pour la variable 3*	*Nombre d'indicateur pour la variable 3*	*Nmbre de réponses pour la variable 3*
Variable 4	Modalités de réponse relatives à l'information n	*Réponse pour le PAPI A*	*Réponse pour le PAPI B*	*Réponse pour le PAPI C*	***Indicateurs A, B, n, etc… relatifs à l'information n***	*Résultat de l'indicateur A*	*Résultat de l'indicateur B*	*Résultat de l'indicateur n*	*Pourcentage de réponse pour la variable 4*	*Nombre d'indicateur pour la variable 4*	*Nmbre de réponses pour la variable 4*

Figure 6 : Présentation de la grille d'analyse globale (Mayane, 2018)

Pour chaque variable, un ou plusieurs indicateurs ont été définis. Chacun d'eux a été automatiquement calculé par l'intermédiaire de fonctions spécifiques (proposées dans le logiciel de traitement de données Excel) et de formules mathématiques préparées par Mayane.

Par ailleurs, le tableur a été conçu pour calculer le taux de réponse de chaque indicateur. Lorsque ce dernier est inférieur à 80%, l'indicateur est considéré comme étant peu fiable, et par conséquent, non intégré dans l'analyse qui s'ensuit. Ces situations, aussi rares soient-elles, permettent toutefois d'avoir des tendances. Dans le présent rapport, ces cas précis sont justifiés et matérialisés par le symbole ci-contre : ⓘ

La grille d'analyse globale en chiffres :

- Près de **8 360** informations et données collectées, vérifiées et valorisées dans le cadre de l'étude.
- **221** variables déclinées en **631** indicateurs.
- **97,3 %** de taux de réponse moyen.
- Près de **80%** des variables ont un taux de réponse de 100%.
- **12** variables inexploitées (taux de réponses inférieur à 80%).

Les sources de données utilisées pour compléter cette grille proviennent des **dossiers de candidatures des PAPI, des avis du comité d'agrément et/ou de la CMI, des conventions cadres, des avenants au programme d'actions et d'échanges avec les porteurs**. L'outil de Suivi Administratif et Financier des PAPI, dit SAFPA, a également été consulté.

Chronologiquement, les informations ont été :

1. **Collectées par la MIIAM et Mayane avec l'aide des services instructeurs (DREALs) et des porteurs,**
2. **Bancarisées dans les outils d'analyse par le CEREMA et par Mayane,**
3. **Harmonisées et mises en forme par Mayane,**
4. **Contrôlées et vérifiées par les porteurs de projet.**

Les thèmes retenus pour permettre l'analyse des PAPI sont les suivants :

Figure 7 Les 10 thèmes de la grille d'analyse globale des PAPI (Mayane, 2019)

Les variables et les indicateurs propres à chaque thème sont détaillés en annexe 1 du présent document.

2.1.1.2 Grille d'analyse des actions non-structurelles

Cet outil a vocation à établir une typologie, une description ainsi qu'une analyse de chaque action non-structurelle, soit celles contenues dans les axes 0 à 5 de tous les PAPI. Il est décomposé en deux tableurs complémentaires. Le premier est voué à centraliser l'ensemble des données recueillies et le second à calculer les indicateurs qui en découlent.

Le premier tableau, destiné à rassembler et bancariser l'ensemble des données collectées, se présente sous la forme d'un tableur mêlant données chiffrées et textuelles. Sa trame est la suivante :

Nom du PAPI	Axe du PAPI	Titre exact de l'action	Catégorie d'action	Type de maître d'ouvrage	Etat d'avancement de l'action	Montant prévisionnel de l'action (avenant(s) inclus)	Montant réel de l'action	Ecart entre le montant prévisionnel et réel	Part d'autofinancement (MOA)	Part financeur 1	Part financeur 2	Part financeur…	Taux de subvention total	Modalité de mise en œuvre de l'action	Année prévisionnelle de mise en œuvre (selon convention cadre)	Année réelle de démarrage de l'action (année de signature du marché public ou de démarrage de l'action par le maître d'ouvrage)	Ecart entre l'année prévisionnelle et l'année réelle de mise en œuvre de l'action	Année de cloture de l'action (Si l'action est TERMINEE)	Couverture géographique de l'action	Public touché par l'action	Problématique(s) et/ou point(s) de blocage rencontré(s) pour le lancement, la mise en œuvre, le suivi… de l'action	Solution(s) apportée(s)
					Indiquer l'état d'avancement au 1er aout 2018 selon les modalités suivantes : NON DEMARREE / EN PREPARATION / EN COURS / TERMINEE / ANNULEE / ABANDONNEE		*A renseigner uniquement pour les actions TERMINEES*							*A COMPLETER SELON LES MODALITES SUIVANTES : REGIE PRESTATAIRE REGIE ET PRESTATAIRE*					*Indiquer la couverture géographique de l'action selon la codification suivante : 1= tout le territoire du PAPI, 2= plusieurs bassins versants, 3= 1 Bassin versant, 4= plusieurs EPCI, 5= 1 EPCI, 6= plusieurs communes, 7= 1 commune*	*Pour les actions relevant de la catégorie "INFORMATION/SENSIBILISATION" indiquer la catégorie de public touché selon la codification suivante : 1 = toutes les catégories d'acteurs du territoire sans exception (élus et habitants et acteurs économique etc.), 2 = plusieurs catégories d'acteurs , 3= une partie de la population (élus ou habitants ou acteurs économique etc.).*		
PAPI A	0	Action 1																			Informations renseignées par le porteur	
	0	Action 2																				
	0	Action 3																				
	1	Action 4																				
	1	Action 5																				
	1	Action 6																				
	1	Action 7																				
	2	Action 8																				
	2	Action 9																				
	3	Action 10																				
	3	Action 11																				
	4	Action 12																				
	4	Action 13																				
	4	Action 14																				
	5	Action 15																				
	5	Action 16																				
	5	Action 17																				
	5	Action …																				
PAPI B	0	Action 1																			Informations renseignées par le porteur	
	1	Action 2																				
	1	Action 3																				
	1	Action 4																				
	1	Action 5																				
	1	Action 6																				
	1	Action 7																				
	2	Action 8																				
	2	Action 9																				
	3	Action 10																				
	3	Action 11																				
	4	Action 12																				
	5	Action 13																				
	5	Action 14																				
	5	Action 15																				

Figure 8 : Tableau de centralisation et de bancarisation des actions non-structurelles (Mayane, 2018)

Les « catégories d'actions » mentionnées dans la cinquième colonne du tableau ont été définies eu égard à l'étendue et la diversité des types d'actions recensées dans les programmes d'actions. Au nombre de 33, elles ont vocation à rassembler les actions au sein de groupes homogènes. Elles sont ci-dessous listées.

- ANIMATION / PILOTAGE
- ACQUISITION FONCIERE
- ALERTE ET GESTION DE CRISE
- ASSISTANCE TECHNIQUE/JURIDIQUE/REGLEMENTAIRE
- AUTRE
- CONNAISSANCE DU RISQUE
- CONNAISSANCE DU TERRITOIRE
- DIAGNOSTIC DE REDUCTION DE VULNERABILITE
- DIAGNOSTIC ET TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE
- DICRIM
- ETUDE DE VULNERABILITE
- ETUDE PLUVIALE/RUISSELLEMENT
- PERCEPTION DU RISQUE
- ETUDE TECHNIQUE/HYDRAULIQUE
- EXERCICE DE CRISE
- GESTION DE CRISE
- GOUVERNANCE
- INFORMATION/SENSIBILISATION
- PCS
- PPMS
- PPR
- SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES
- PREPARATION PAPI
- PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME
- REDUCTION DE LA VULNERABILITE
- PROGRAMME DE RECHERCHE
- RELOCALISATION/DELOCALISATION
- REPERES DE CRUE
- RETOUR D'EXPERIENCE
- SIG
- STRATEGIE FONCIERE
- TRAVAUX
- TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE

La grille d'analyse des actions non-structurelles en chiffre :

- Plus de **1 000** actions non-structurelles recensées et analysées au moyen de **24** variables.
- Plus de **13 000** informations et données collectées, vérifiées et valorisées dans le cadre de l'étude.

Le second tableau, spécifique aux indicateurs, a été créé en lien avec le tableau précédent afin de faciliter le traitement et le croisement des données. Se présentant sous la forme d'un tableur, il comporte **9 thèmes, chacun se déclinant en variables puis en indicateurs.** Autant que cela fut possible et pertinent, leurs résultats ont été détaillés à l'échelle des axes et/ou des régions administratives.

La trame de cet outil servant *in fine* à l'analyse est le suivant :

INDICATEURS		Résultats AXE 0	Résultats AXE 1	Résultats AXE 2	Résultats AXE 3	Résultats AXE 4	Résultats AXE 5	TOTAL
THEME 1								
VARIABLE 1	Indicateur 1 Exemple : Nombre d'actions non structurelles par axe	Résultat indicateur 1 de la variable n pour l 'axe 0 Exemple : 80	Résultat indicateur 1 de la variable n pour l 'axe 1 Exemple : 353	Résultat indicateur 1 de la variable n pour l 'axe 2 Exemple : 120	Résultat indicateur 1 de la variable n pour l 'axe 3 Exemple : 117	Résultat indicateur 1 de la variable n pour l 'axe 4 Exemple : 153	Résultat indicateur 1 de la variable n pour l 'axe 5 Exemple : 203	*Somme en valeur brut ou %* ***Exemple : 1025***
	Indicateur 2 Exemple : Part d'actions non structurelles par axe des PAPI	Résultat indicateur 2 de la variable n pour l 'axe 0 Exemple : 7,8%	Résultat indicateur 2 de la variable n pour l 'axe 1 Exemple : 34,44%	Résultat indicateur 2 de la variable n pour l 'axe 2 Exemple : 11,71%	Résultat indicateur 2 de la variable n pour l 'axe 3 Exemple : 11,41%	Résultat indicateur 2 de la variable n pour l 'axe 4 Exemple : 14,93%	Résultat indicateur 2 de la variable n pour l 'axe 5 Exemple : 19,71%	*Somme en valeur brut ou %* ***Exemple : 100%***
VARIABLE n	Indicateur 1	Résultat indicateur 1 de la variable n pour l 'axe 0	Résultat indicateur 1 de la variable n pour l 'axe 1	Résultat indicateur 1 de la variable n pour l 'axe 2	Résultat indicateur 1 de la variable n pour l 'axe 3	Résultat indicateur 1 de la variable n pour l 'axe 4	Résultat indicateur 1 de la variable n pour l 'axe 5	*Somme en valeur brut ou %*
	Indicateur 2	Résultat indicateur 2 de la variable n pour l 'axe 0	Résultat indicateur 2 de la variable n pour l 'axe 1	Résultat indicateur 2 de la variable n pour l 'axe 2	Résultat indicateur 2 de la variable n pour l 'axe 3	Résultat indicateur 2 de la variable n pour l 'axe 4	Résultat indicateur 2 de la variable n pour l 'axe 5	*Somme en valeur brut ou %*
	Indicateur 3	Résultat indicateur 3 de la variable n pour l 'axe 0	Résultat indicateur 3 de la variable n pour l 'axe 1	Résultat indicateur 3 de la variable n pour l 'axe 2	Résultat indicateur 3 de la variable n pour l 'axe 3	Résultat indicateur 3 de la variable n pour l 'axe 4	Résultat indicateur 3 de la variable n pour l 'axe 5	*Somme en valeur brut ou %*
	Indicateur....	Résultat indicateur n de la variable n pour l 'axe 0	Résultat indicateur n de la variable n pour l 'axe 1	Résultat indicateur n de la variable n pour l 'axe 2	Résultat indicateur n de la variable n pour l 'axe 3	Résultat indicateur n de la variable n pour l 'axe 4	Résultat indicateur n de la variable n pour l 'axe 5	*Somme en valeur brut ou %*
							MARGE D'ERREUR (NC, NSP, NR)	*Résultat en %*
	Total	*Somme en valeur brut ou %*	*Somme en valeur brut ou %*	*Somme en valeur brut ou %*	*Somme en valeur brut ou %*	*Somme en valeur brut ou %*	*Somme en valeur brut ou %*	*Somme en valeur brut ou %*

Figure 9 : Tableau d'indicateurs des actions non-structurelles (Mayane, 2018)

Chaque thème est décliné en **16 variables** dont le détail est indiqué ci-dessous :

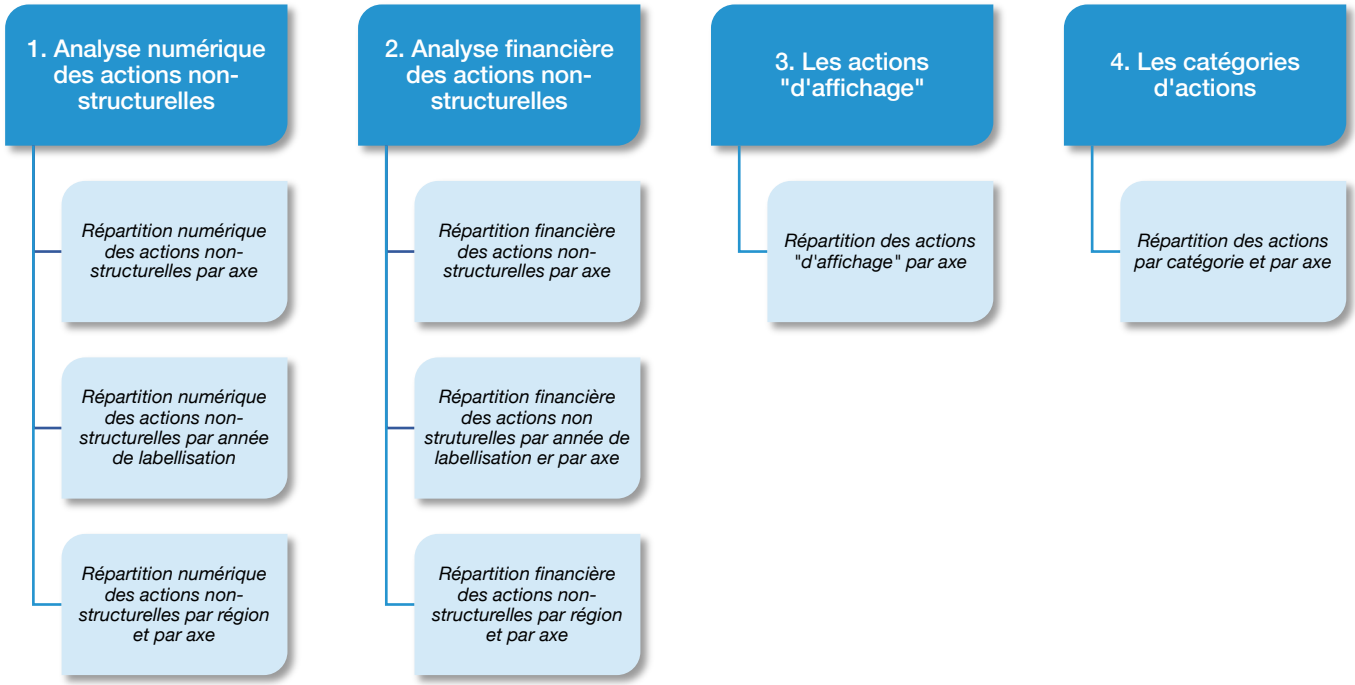

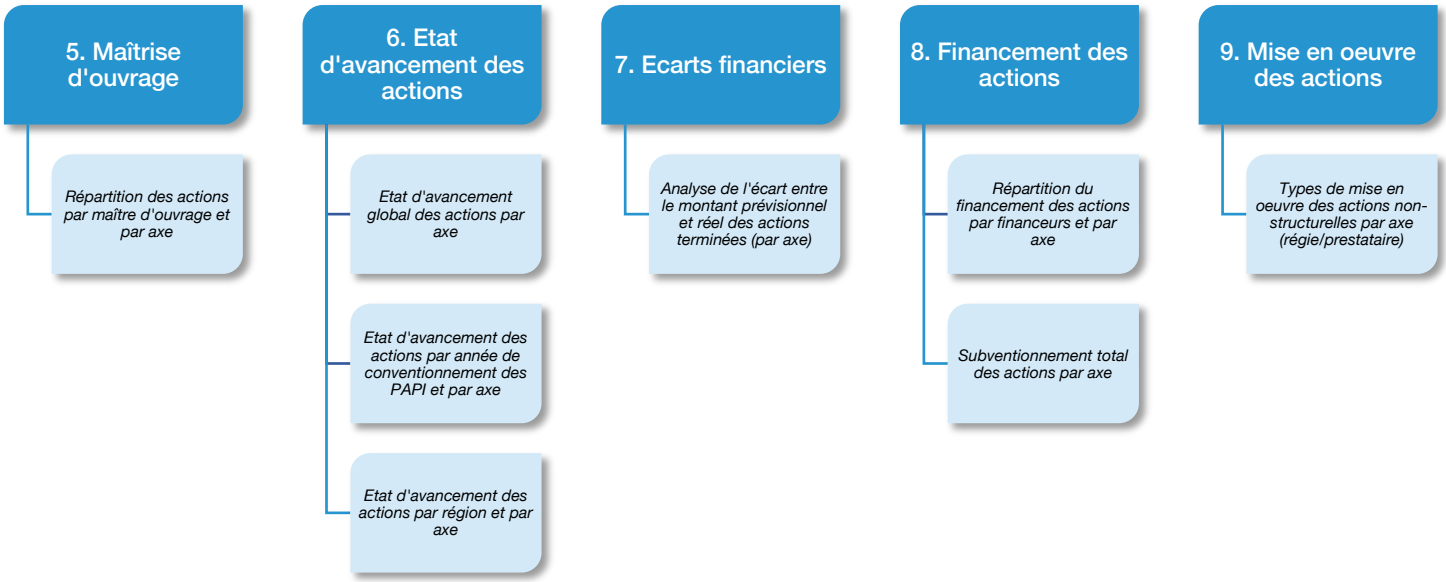

Figure 10 : Variables définies dans la grille d'analyse des actions non-structurelles (Mayane, 2018)

Chaque variable a ensuite été décliné en indicateurs soit un total de **229 indicateurs.** Un extrait du tableau est présenté ci-dessous.

ANALYSE NUMERIQUE DES ACTIONS NON STRUCTURELLES								
Répartition numérique des actions non structurelles par axe	Nombre d'actions non structurelles par axe des PAPI	80	353	120	117	153	202	*1025*
	Part d'actions non structurelles par axe des PAPI	7,80%	34,44%	11,71%	11,41%	14,93%	19,71%	*100,00%*
Répartition numérique des actions non structurelles par année de labellisation	2011	4	21	15	10	10	17	*77*
	2012	16	54	11	18	22	32	*153*
	2013	10	45	15	13	18	30	*131*
	2014	9	56	16	13	18	27	*139*
	2015	9	32	11	9	16	21	*98*
	2016	20	81	28	28	34	45	*236*
	2017	12	64	24	26	35	30	*191*
							MARGE D'ERREUR (NC, NSP, NR)	*0,00%*
	Total	*80*	*353*	*120*	*117*	*153*	*202*	*1025*

Figure 11 : Extrait du tableau d'indicateurs des actions non-structurelles (Mayane, 2018)

La grille d'indicateurs des actions non-structurelles en chiffres :

- **9** thèmes déclinés en **16** variables aboutissant au calcul de près de **230** indicateurs.
- **1 375** résultats produits permettant d'analyser finement les **1 025** actions non-structurelles.

2.1.1.3 Fiche de valorisation des actions non-structurelles

L'un des objectifs de l'étude est de **valoriser et de diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des inondations et d'amélioration de la résilience du territoire** face à ce risque. Ainsi, la MIIAM, le CEREMA et Mayane ont procédé à la **sélection de 62 actions, jugées innovantes et intéressantes à promouvoir à l'échelle du territoire arc méditerranéen. Cette sélection s'est réalisée après lecture de chaque programme d'actions et sur la base d'informations transmises par les porteurs *via* les outils d'analyses et les échanges téléphoniques avec les référents.**

Celles-ci ont soigneusement été choisies à partir des 1 025 actions non-structurelles répertoriées sur le territoire arc méditerranéen.

Une fiche intitulée « action à valoriser sur le territoire arc méditerranéen » a donc été conçue par Mayane afin de présenter uniformément chacune des actions sélectionnées. Établie sur la base des fiches actions originales, elle recense l'ensemble des informations nécessaires aux porteurs pour envisager la mise en place d'une action similaire sur leur territoire.

La trame de fiche conçue dans ce cadre est la suivante :

PAPI de référence						
Objectif(s)						
Description de l'action						
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action						
Maîtrise d'ouvrage						
Public touché						
Montant prévisionnel						
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autres financeurs

Figure 12 : Trame de fiche « Action à valoriser sur le territoire arc méditerranéen » (Mayane, 2018)

2.2 Recueil, bancarisation et validation des donnees d'entree

2.2.1 Types et sources de données collectées

Les données indispensables au renseignement des outils d'analyse sont les suivantes :

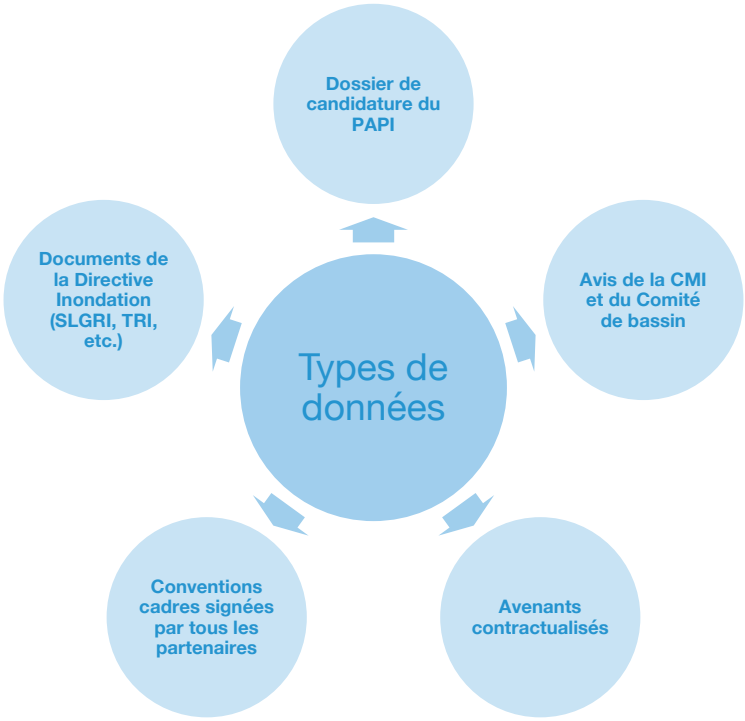

Figure 13 : Types de données collectées dans le cadre de l'étude (Mayane, 2018)

Ces informations ont été obtenues au moyen des sources suivantes :

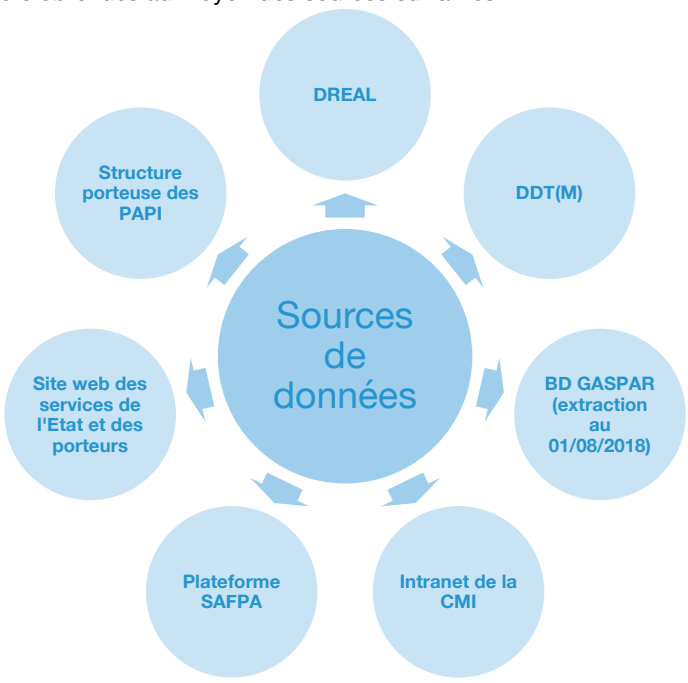

Figure 14 : Sources des données collectées dans le cadre de l'étude (Mayane, 2018)

2.2.2 Centralisation, saisie et validation des données

Le recueil des données a été mené conjointement par la MIIAM et Mayane en lien avec les services instructeurs et les porteurs de PAPI. L'ensemble des documents et bases de données a été classé puis centralisé au sein d'une plateforme d'échange mise en place par les ingénieurs de Mayane.

A partir de ces ressources, les différents outils d'analyse ont conjointement été pré-remplis par le CEREMA et Mayane. Au terme de cette étape, chaque tableur (correspondant à un PAPI) a été adressé par mail à la structure qui en assure son portage, son pilotage et son animation. Concrètement, il a été demandé aux agents chargés de la mise en œuvre et du suivi du programme d'actions, de bien vouloir compléter le tableur mais aussi de vérifier et/ou d'actualiser les informations pré-saisies.

Au cours cette période, qui s'est déroulée d'août à décembre 2018, de nombreux échanges – par téléphone et par mail - ont eu lieu entre les porteurs et le binôme CEREMA/MAYANE. Les liens qui se sont créés avec les référents ont notamment permis de les intégrer à la démarche mais aussi de recueillir de précieuses informations qualitatives concernant le processus d'élaboration, d'instruction, de mise en œuvre et de suivi de leur PAPI.

Le tableau ci-dessous recense les structures porteuses et identifie les référents contactés dans le cadre de l'étude :

Nom du PAPI	Région	Structure porteuse	Référents PAPI	Rapporteur
PAPI COMPLET AUDE BERRE RIEU	Occitanie	Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières	K. Sans	MAYANE
AGLY	Occitanie	Syndicat mixte du bassin de l'Agly	A. Granjon	MAYANE
PAPI ARGENS ET AFFLUENTS (intention)	PACA	Conseil Départemental du Var	A. Thevenot	CEREMA
PAPI COMPLET ARGENS ET COTIER DE L'ESTEREL	PACA	Syndicat Mixte de l'Argens	JF. Azens	CEREMA
JOYEUSE	AURA	Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	A. Ducloux	CEREMA
VALLOIRE GALLAURE	AURA	Communauté de Communes Porte de Drom'Ardeche	P. Bouchet	CEREMA
VEORE BARBEROLLE	AURA	Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	J. Dumoutier	CEREMA
L'HERBASSE	AURA	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de l'Herbasse	S. Bardeau	CEREMA
GUIL (intention et complet)	PACA	Syndicat Mixte du Parc naturel du Queyras	B. Charnay	CEREMA
BUECH	PACA	Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buëch et de ses Affluents	J. Prouteau-Hoffman	CEREMA
CANNE PAYS DE LERINS	PACA	Communauté d'Agglomération cannes Pays de Lérins	E. Zavaterro	CEREMA
SIAGNE BEAL	PACA	Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin	A. Combe	CEREMA
LOUP BRAGUE ET VALLONS COTIERS	PACA			
CAGNE MALVAN	PACA		C. Jaudoin	
VAR 1 et 2	PACA			
PAILLONS	PACA	Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin	O. Bejarano	CEREMA
RIOU ARGENTIERE	PACA	Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	M. Pizepan	CEREMA
ARC	PACA	Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc	Y. Haddou	CEREMA
LEZ	PACA	Syndicat Mixte du Bassin du Lez	S. Batut	CEREMA
GAPEAU	PACA	Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau	V. Germano	CEREMA

PRECONIL	PACA	Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez	A. Dany	CEREMA
PAPI DU BASSIN VERSANT DE L'OUVEZE PROVENCAL	PACA	Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	L. Reynaud	CEREMA
PAPI COMPLET DES FLEUVES COTIERS DES MAURES	PACA	Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures	T. Touret	CEREMA
CALAVON COULON	PACA	Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon Coulon	M. Belot	CEREMA
CANCE DEUME	AURA	Syndicat des Trois Rivières	G. Duffaud	CEREMA
SUD OUEST MONT VENTOUX	PACA	EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux	L. Bakour	CEREMA
PAPI SUR LE BASSIN DE LA CEZE	Occitanie	Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin versant de la Cèze	T. Leclerc	MAYANE
PAPIDU BASSIN VERSANT DES GARDONS 2	Occitanie	EPTB Gardons	E. Retailleau	MAYANE
PAPI VIDOURLE 2	Occitanie	Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle	K. Adoul	MAYANE
PAPI NIMES CADEREAU 2015-2020	Occitanie	Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole	J-L. Nuel	MAYANE
PAPI DU GAVE DE PAU BIGOURDAN	Occitanie	Pays de Lourdes et des Vallées du Gave	O. Frysou	MAYANE
PAPI D'INTENTION DU BASSIN VERSANT DU LOT	Occitanie	Entente Interdépartementale du bassin du Lot	F. Vannienwenhove	MAYANE
PAPI DU BASSIN VERSANT DE LA NESTE	Occitanie	Pays des Nestes	B. Thouary, M. Truong, D. Astier	MAYANE
PAPI DU PAYS DE LA VALLEE DORDOGNE LOTOISE	Occitanie	Communauté de communes CAUsses et VALlée de la DORdogne	A.Larousse	MAYANE
PAPI DU BASSIN DE LA DORDOGNE	Occitanie	EPTB Dordogne	M. Thomas	MAYANE
PAPI SUR LES BASINS DE L'ORB ET DU LIBRON	Occitanie	EPTB Orb et Libron	F. Roman	MAYANE
PAPI DU BASSIN VERSANT DE L'OR	Occitanie	Syndicat Mixte du Bassin de l'Or	F. Imbert-Suchet	MAYANE
PAPI SUR LE BASSIN DU FLEUVE HERAULT (Intention et Complet)	Occitanie	Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault	M. Carrere	MAYANE
PAPI 2 LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS	Occitanie	Syndicat du Bassin du Lez	A. Boursiac	MAYANE
PAPI DU BASSIN VERSANT DE LA TET	Occitanie	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt	D. Ripoll	MAYANE
PAPI DU BASSIN VERSANT DU REART	Occitanie	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart	M. Delserieys	MAYANE
PAPI D'AJACCIO	Corse	Ville d'Ajaccio	L. Salini E. Fontrier	MAYANE
PAPI 2 VISTRE	Occitanie	EPTB Vistre	S. Baraille	MAYANE
PAPI ARDECHE (intention)	AURA	Syndicat Mixte Ardèche Claire	A. Guyon	MAYANE
PAPI ARDECHE (complet)	AURA	EPTB du bassin versant de l'Ardèche		

Figure 15 : Listing des structures porteuses et identification des référents des PAPI (CEREMA, 2018)

2.3 CALCUL DES INDICATEURS

Les indicateurs sont calculés par Mayane à partir des données contenues dans la grille d'analyse globale et la grille d'analyse des indicateurs non-structurels.

Compte tenu du nombre important de données et d'indicateurs à traiter, les calculs ont été réalisés au moyen de fonctions et de formules mathématiques développées et préparées par Mayane.

Préalablement au lancement des calculs, les données des deux grilles, provenant de deux rapporteurs différents, ont été minutieusement et consciencieusement harmonisées et homogénéisées.

Au terme de la réalisation des calculs, chaque résultat a scrupuleusement été vérifié au cas par cas pour s'assurer de leur exactitude.

En complément du calcul des indicateurs *stricto sensu*, il a été calculé le taux de réponse.

Pour mémoire, lorsque ce dernier est inférieur à 80%, l'indicateur est considéré comme étant peu fiable, et par conséquent, non intégré dans l'analyse qui s'ensuit. Ces situations, aussi rares soient-elles, permettent toutefois d'avoir des tendances. Dans le présent rapport, ces cas précis sont justifiés et matérialisés par le symbole ci-contre : ⓘ

2.4 ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats sont analysés selon deux approches complémentaires, la première est **quantitative** et la seconde **qualitative**.

2.4.1 Approche quantitative

Les indicateurs mis au point permettent de réaliser une analyse quantitative des données collectées. Celle-ci permet notamment de déterminer des tendances et des moyennes sur de très nombreux paramètres et ainsi de dresser un portrait-robot :

- Des PAPI sur l'arc méditerranéen sur tout ce qui a trait à leur élaboration, leur mise en œuvre et leur suivi. Cette phase permet ainsi de déterminer les spécificités des PAPI et d'établir des comparaisons avec des indicateurs nationaux ;
- Des actions non-structurelles recensées sur le périmètre d'étude.

A noter qu'au cours de l'étude et à la lumière des données collectées durant la phase de recueil et de bancarisation des données, de nouveaux indicateurs ont été ajoutés, d'autres ont été abandonnés. Ces modifications ont permis de focaliser l'analyse des résultats à partir de données fiables, actualisées et les plus complètes possibles.

2.4.2 Approche qualitative

Cette seconde approche poursuit un double objectif :

- **Identifier des bonnes pratiques (actions non-structurelles jugées les plus pertinentes, innovantes et intéressantes) au sein des PAPI.** Celles-ci, arbitrairement mais collégialement sélectionnées par le trinôme MIIAM-DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur/CEREMA/MAYANE, ont été listées puis décrites finement *via* une fiche descriptive standardisée (cf. chapitre 3.1.1.3 « Fiche de valorisation des actions non-structurelles).
- Déterminer les difficultés et points de blocage rencontrés par les porteurs durant le processus d'élaboration, d'instruction, de mise en œuvre et de suivi de leur PAPI. En complément, il leur a été demandé quelles solutions ont été trouvées pour palier à ces difficultés. Ces informations qualitatives ont été recueillies par l'intermédiaire des grilles d'analyse et lors des échanges téléphoniques.

2.5 ANALYSE CRITIQUE ET PROSPECTIVE

Au moyen des analyses quantitatives et qualitatives, une analyse critique puis prospective des programmes d'actions a été entreprise. Elle porte sur deux aspects :

1. **Le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des démarches PAPI ;**
2. **La typologie, l'avancement et la mise en œuvre des actions non-structurelles.**

Cette analyse, conjointement réalisée par le trinôme MIIAM-DREAL PACA/CEREMA/MAYANE, a pour objectifs de mettre en relief les points forts et faibles des PAPI.

2.6 ANONYMISATION DE L'ETUDE

Afin que les porteurs puissent s'exprimer objectivement et librement dans le cadre de la présente étude, il leur a été certifié que l'ensemble des informations recueillies auprès d'eux, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, seraient anonymisées.

En effet, **il convient de préciser que, en aucun cas, cette étude a vocation à porter un quelconque jugement sur un PAPI donné ou son porteur**.

Ainsi, si la liste des programmes analysés est présentée dans le rapport, les résultats sont quant à eux globalisés, agrégés et anonymisés. Les grilles d'analyse et les résultats obtenus individuellement sur chaque programme pourront être mis à disposition des porteurs sur demande (uniquement pour les PAPI dont le porteur a la charge).

La totalité des résultats et des analyses indiqués dans ce document sont donnés :

- **soit au niveau global, c'est à dire à l'échelle du périmètre de l'étude,**
- **soit à l'échelle régionale.**

3 RESULTATS ET ANALYSE DES INDICATEURS

Cette partie détaille et interprète les résultats des indicateurs issus de la grille d'analyse globale et de la grille des actions non-structurelles. En outre, elle comprend l'ensemble des informations qualitatives directement recueillies auprès des porteurs lors des échanges par mail et/ou par téléphone.

3.1 RESULTATS DE L'ANALYSE GLOBALE DES PAPI

3.1.1 Informations générales

3.1.1.1 Typologie des PAPI

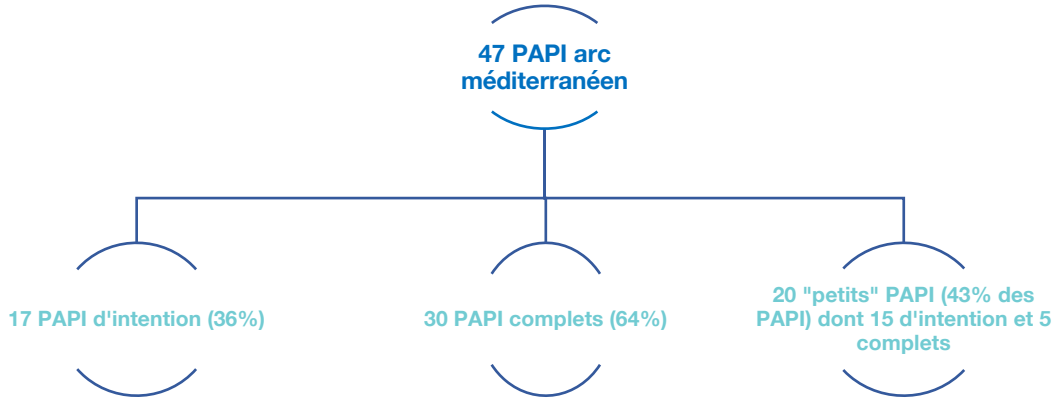

Figure 16 : Typologie des PAPI arc méditerranéen (Mayane, 2019)

Sur le territoire arc méditerranéen, **6 des PAPI complets ont été précédés d'un PAPI d'intention**. Cela concerne les PAPI suivants :

1. *PAPI du bassin versant de l'Ardèche (AURA)*
2. *PAPI de l'Argens (PACA)*
3. *PAPI sur le bassin du fleuve Hérault (Occitanie)*
4. *PAPI du Var (PACA)*
5. *PAPI du Riou de l'Argentière (PACA)*
6. *PAPI du Guil (PACA)*

La notion de PAPI d'intention ayant été créée lors du second appel à projets PAPI, **11 PAPI Complets ont été précédés par un PAPI (de première génération)** sans que celui-ci ne soit qualifié de PAPI d'intention. Ils représentent 37% des PAPI complets et sont listés ci-dessous :

1. *PAPI 2 Vistre (Occitanie)*
2. *PAPI 2 Lez Mosson Étangs Palavasiens (Occitanie)*
3. *PAPI sur les bassins de l'Orb et du Libron (Occitanie)*
4. *PAPI du bassin de la Dordogne (Occitanie)*
5. *PAPI du Pays de la Vallée Dordogne Lotoise (Occitanie)*
6. *PAPI Nîmes Cadereau (Occitanie)*
7. *PAPI Vidourle (Occitanie)*
8. *PAPI Aude Berre Rieu (Occitanie)*
9. *PAPI du bassin versant des Gardons (Occitanie)*
10. *PAPI Loup Brague et vallons Côtiers (PACA)*
11. *PAPI Siagne Béal (PACA)*

3.1.1.2 Répartition régionale des PAPI

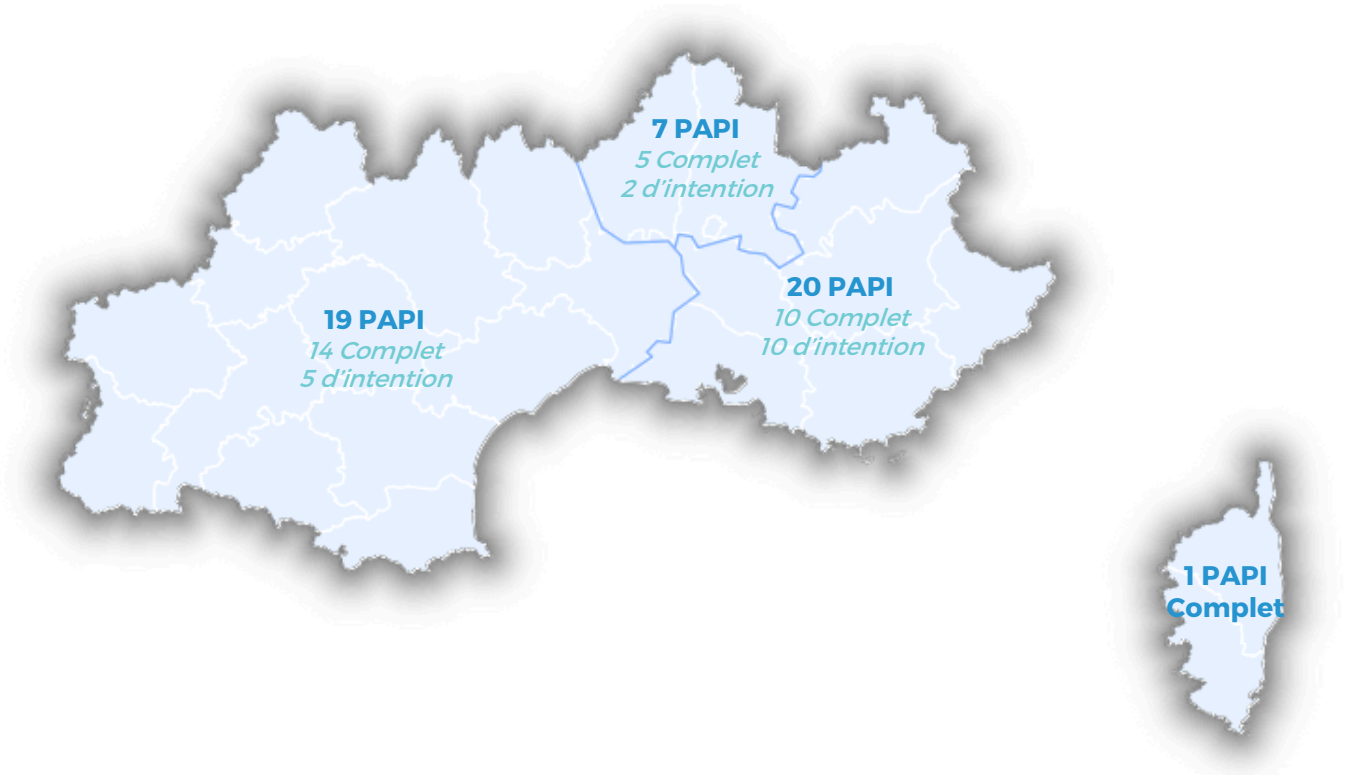

Figure 17 : Répartition régionale des PAPI arc méditerranéen (Mayane, 2019)

3.1.1.3 Logique de périmètre des PAPI

Sur le territoire arc méditerranéen, **96 % des PAPI suivent une logique hydrographique**, **2% suivent une logique administrative** (PAPI Ajaccio – Corse) et **2% suivent une logique mixte combinant une approche hydrographique et administrative** (PAPI Vidourle – Occitanie).

3.1.1.4 Statut des PAPI

Au 1er aout 2018, l'état d'avancement des 47 programmes d'actions est le suivant :

Figure 18 : Statut des PAPI arc méditerranéen au 1er aout 2018 (Mayane, 2019)

Au niveau régional, ces résultats se déclinent de la manière suivante :

	Achevés	En cours de mise en œuvre	En phase de finalisation	Labellisés mais non contractualisés	*Total*
AURA	1	6	-	-	***7***
Corse	-	1	-	-	***1***
Occitanie	1	15	3	-	***19***
PACA	1	16	2	1	***20***
Total	***3***	***38***	***5***	***1***	***47***

Figure 19 : État d'avancement des PAPI par région (Mayane, 2019)

En complément de ces informations, il convient de précise que :

- **Plus de 80% des PAPI du territoire arc méditerranéen sont en cours de mise en œuvre**, tous types confondus. Ils représentent 2/3 des PAPI de la région PACA, 79% des PAPI d'Occitanie, 85% des PAPI d'AURA et 100% de la région Corse.
- **80% des programmes en cours de finalisation sont des PAPI d'intention**.

3.1.1.5 Les PAPI et les SLGRI

En lien avec la mise en œuvre des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation sur le territoire national, il est à noter que **44 PAPI (soit 93,5%) sont concernés par une SLGRI**. Parmi eux :

- 18 ont un périmètre correspondant EXACTEMENT au périmètre de leur SLGRI, soit 41% ;
- 26 ont un périmètre correspondant PARTIELLEMENT au périmètre de leur SLGRI, soit 59%.

Les 3 PAPI non concernés par une SLGRI sont les suivants :

1. *PAPI du Gave de Pau (Occitanie) ;*
2. *PAPI du bassin versant de la Neste (Occitanie) ;*
3. *PAPI du Pays de la vallée Dordogne Lotoise (Occitanie).*

3.1.1.6 Niveau de labellisation des PAPI

87 % des PAPI sont labellisés au niveau national par la Commission Mixte Inondation

13 % des PAPI sont labellisés au niveau des bassins par leur comité de bassin

Parmi les PAPI 47 étudiés, il est à noter que :

- **1 PAPI a été ajourné en région Occitanie ;**
- **2 PAPI complets ont été requalifiés en PAPI d'intention en région PACA par la CMI lors de leur examen en vue d'une labellisation.**

3.1.1.7 Coût d'élaboration des PAPI

Les informations fournies par les porteurs concernant le coût d'élaboration des PAPI étant souvent incertaines, approximatives ou encore incomplètes, la marge d'erreur est élevée. Ainsi, il convient d'interpréter les résultats avec précaution et de considérer ces derniers comme des tendances.

En moyenne, le coût d'élaboration (approximatif) d'un PAPI est de 71 331 € HT. Les montants extrêmes varient de 565 € HT à 330 000 € HT. Par rapport à ces résultats, il convient de préciser que :

- Le coût d'élaboration intègre différents postes de dépenses que tous les porteurs n'ont pas équitablement pris en compte. Il s'agit notamment des frais liés à la constitution du dossier de candidature, aux éventuelles études techniques/réglementaires préalables, au recrutement d'un prestataire et/ou d'une assistance à maitrise d'ouvrage ou encore le temps passé par les agents (salaires et charges) ;
- La forte variabilité des résultats s'explique également par les caractéristiques propres à chaque PAPI (périmètre, étendue et importance des risques, nombre d'enjeux à protéger, compétences et moyens du porteur, etc.). Ainsi, en fonction de ces paramètres, les programmes d'actions à élaborer seront plus ou moins conséquents, et, *a fortiori*, plus ou moins onéreux.

En ramenant le coût d'élaboration du PAPI par rapport à son montant contractuel (d'après la convention cadre), il ressort que ce coût représente, en moyenne, 1,9% du montant des PAPI. Au maximum, ce ratio atteint près de 25%.

3.1.1.8 Type et durée d'élaboration des PAPI

La constitution des dossiers de candidatures des PAPI a pu être établie soit en interne par les porteurs (régie), soit en missionnant un prestataire.

Nota bene : Cela exclut toutes les prestations préalables (études techniques, juridiques, financières, environnementales, etc.). Il s'agit exclusivement de la façon dont les pièces constitutives du dossier de candidature ont été établies.

53 % des PAPI ont été réalisés en REGIE

40,5 % des PAPI ont été réalisés par un PRESTATAIRE

6,5 % des PAPI ont été réalisés en REGIE et par un PRESTATAIRE

Figure 20 : Type d'élaboration des PAPI arc méditerranéen (Mayane, 2019)

La durée moyenne d'élaboration d'un dossier de candidature sur le territoire arc méditerranéen est d'un an (12,7 mois). La durée maximale constatée est de plus de 3,5 ans (41,4 mois).

- ➔ **10,6 % des PAPI ont une durée d'élaboration du dossier de candidature inférieure à 3 mois**
- ➔ **21 % des PAPI ont une durée d'élaboration du dossier de candidature inférieure à 6 mois**
- ➔ **2/3 des PAPI ont une durée d'élaboration du dossier de candidature inférieure à 12 mois**
- ➔ **1/3 des PAPI ont une durée d'élaboration du dossier de candidature supérieure à 12 mois**

Les PAPI ayant une durée d'élaboration supérieure à 1 an sont majoritairement des programmes complets, situés dans les régions PACA et Occitanie, et présentant des montants labellisés plutôt faibles (12,8 millions d'euros en moyenne soit 2 millions d'euros de moins que la moyenne des 47 PAPI méditerranéens hors avenants).

3.1.1.9 Délais des processus d'instruction, de labellisation et de conventionnement des PAPI

Les indicateurs présentés dans cette sous-partie ont vocation à mesurer *in fine* la durée totale entre le moment où le porteur dépose le dossier de candidature d'un PAPI, et la date à partir de laquelle il est en mesure d'initier sa mise en œuvre, c'est-à-dire à la date de signature de la convention cadre.

INDICATEURS	*DETAIL DU CALCUL*	RESULTATS
Délai d'instruction	*Différence entre la date de dépôt du dossier de candidature du PAPI en Préfecture et sa date de fin d'instruction.*	Délai moyen : 5 mois Délai maximal : 15 mois Délai minimal : 2 mois et demi
Délai de passage en CMI	*Différence entre la date de passage du dossier en Comité de bassin et la date de passage en CMI.*	Délai moyen : 5 semaines Délai maximal : 5 mois Délai minimal : 1 semaine
Délai de labellisation	*Différence entre la date de dépôt du dossier de candidature du PAPI en Préfecture et sa date officielle de labellisation (par la CMI ou le Comité de bassin).*	Délai moyen : 6 mois Délai maximal : 15 mois Délai minimal : 3 mois
Délai de conventionnement	*Différence entre la date officielle de labellisation (par la CMI ou le Comité de bassin) et la date de signature de la Convention Cadre.*	Délai moyen : 8,5 mois Délai maximal : 28 mois Délai minimal : 1 semaine
Délai total	*Différence entre la date de dépôt du dossier de candidature du PAPI en Préfecture et la date de signature de la Convention Cadre.*	Délai moyen : 14 mois Délai maximal : 32 mois Délai minimal : 4 mois

Figure 21 : Durée d'élaboration des PAPI arc méditerranéen (Mayane, 2019)

➔ Pour 61% des PAPI l'ensemble du processus d'instruction, de labellisation et de conventionnement du PAPI est <u>supérieur à 12 mois</u>

3.1.1.10 Niveau de labellisation des PAPI

Parmi les 47 programmes d'actions labellisés sur le territoire arc méditerranéen :

- **87% d'entre eux ont été labellisés <u>au niveau national (par la CMI),</u>**
- **13% d'entre eux ont été labellisés au niveau du bassin (par le comité de bassin).**

3.1.1.11 Dynamique de labellisation

Cet indicateur présente successivement le nombre de PAPI labellisés par an, par région et par type (intention, complet).

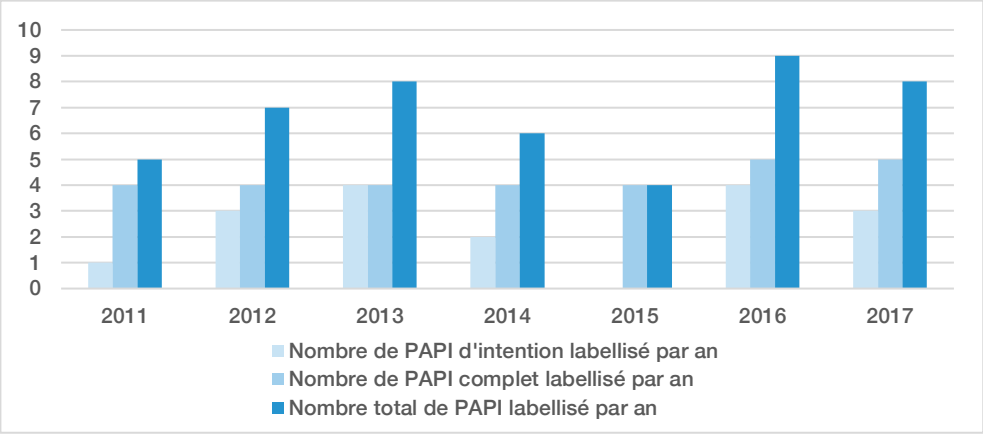

Figure 22 : Dynamique annuelle de labellisation des PAPI arc méditerranéen (Mayane, 2019)

En termes de répartition par région, la dynamique de labellisation des PAPI est la suivante :

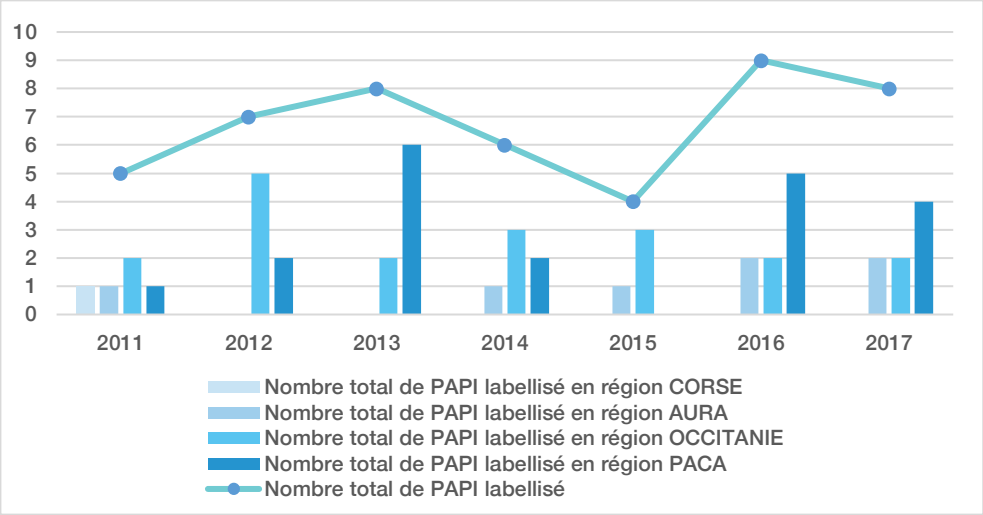

Figure 23 : Dynamique régionale de labellisation des PAPI arc méditerranéen (Mayane, 2019)

➔ Analyse globale :

La dynamique de labellisation sur le territoire arc méditerranéen est effective depuis 2011 mais elle présente des disparités dans le temps et dans l'espace. En moyenne, près de 7 PAPI sont labellisés par an. Ce nombre varie entre 4 pour l'année 2015 et 9 pour l'année 2016.

➔ Analyse régionale :

La dynamique de labellisation est plutôt homogène et constante en région Occitanie depuis 2011. Ce constat est identique pour la région AURA (départements Drôme et Ardèche) mais depuis 2014. La dynamique de labellisation en région PACA est présente mais plutôt irrégulière (6 PAPI labellisés en 2013, 0 en 2015, 5 en 2016). La Corse ne présente pas réellement de dynamique dans la mesure où elle ne compte qu'un PAPI, lequel a été labellisé en 2011.

3.1.1.12 Réserves et recommandations émises par la CMI

Les indicateurs présentés dans cette sous-partie ont vocation à analyser numériquement et qualitativement les réserves et recommandations émises par la CMI. Cela concerne 41 PAPI, soit plus de 87 % des programmes d'actions analysés dans le cadre de la présente étude. Les informations qui en découlent sont produites à partir des avis de la CMI.

- **LES « RESERVES »**

Un PAPI labellisé sur deux est concerné par des réserves (21 PAPI sur 41)

7 est le nombre maximal de réserves émises pour un PAPI

30 % des PAPI sont concernés par des réserves conditionnant la signature de la convention cadre

Figure 24 : Situation des réserves émises par la Commission Mixte Inondation (Mayane, 2019)

L'analyse des réserves inscrites dans les avis produits la CMI permet de préciser que :

- 13 PAPI ont au moins une réserve concernant les axes non-structurels (axes 0 à 5) ;
- 6 PAPI ont la totalité de leurs réserves concernant les axes non-structurels (axes 0 à 5).

- **LES « RECOMMANDATIONS »**

Plus de 85% des PAPI sont concernés par des recommandations (35 PAPI sur 41)

13 est le nombre maximal de recommandations émises pour un PAPI (tous axes confondus)

9 est le nombre maximal de recommandations émises pour un PAPI concernant uniquement les axes non-structurels

Figure 25 : Situation des recommandations émises par la Commission Mixte Inondation (Mayane, 2019)

L'analyse des recommandations inscrites dans les avis produits la CMI permet de préciser que :

- 35 PAPI ont au moins une recommandation concernant les axes non-structurels (axes 0 à 5) ;
- 12 PAPI ont la totalité de leurs recommandations concernant les axes non-structurels (axes 0 à 5).

3.1.2 Les avenants

Les PAPI pouvant être modifiés durant leur phase d'exécution, cette partie traite des avenants ayant été contractualisés.

Il convient toutefois de préciser que toute modification du programme d'actions ne fait pas obligatoirement l'objet d'un avenant contractualisé. Bien que cet outil permette une parfaite traçabilité des évolutions apportées, les porteurs jugent la procédure généralement longue et parfois complexe, excepté pour les modifications importantes (gouvernance, finance, etc.). Par ailleurs, au regard du nombre importants d'avenants en cours de préparation ou d'instruction, notamment en région Occitanie, les résultats indiqués dans cette partie seront susceptibles d'évoluer notablement à court terme.

3.1.2.1 Situation des avenants au 1er aout 2018

24 avenants contractualisés sur le territoire arc méditerranéen

51% des PAPI ont contractualisé un avenant
(22 PAPI sur 47)

2 PAPI ont contractualisés jusqu'à 2 avenants

Figure 26 : Situation des avenants au 1er aout 2018 (Mayane, 2019)

La répartition des avenants par région et par type est détaillée dans le tableau suivant :

	PAPI Complet	PAPI d'intention	*Total*
AURA	1	2	***3***
Corse	-	-	***0***
Occitanie	12	3	***15***
PACA	2	4	***6***
Total	***15***	***9***	***24***

Figure 27 : Répartition régionale des avenants au 1er aout 2018 (Mayane, 2019)

Ces chiffres révèlent que :

- **63%** des avenants concernent des PAPI complets.
- La région Occitanie concentre à elle seule **63%** des avenants contractualisés.
- **74 % des PAPI de la région** Occitanie ont contractualisé au moins 1 avenant.
- **43 % des PAPI de la région** AURA ont contractualisé au moins 1 avenant.
- **25 % des PAPI de la région** PACA ont contractualisé au moins 1 avenant.

95% des avenants ont été validés au niveau local (Préfecture) et 5% au niveau national (CMI)

Le montant moyen d'un avenant est de - 830 508,31 €

53% des avenants modifient le programme d'actions à la hausse et 47% le modifie à la baisse

Figure 28 : Bilan des avenants (Mayane, 2019)

3.1.2.2 Précision sur les premiers avenants

Cette sous-partie analyse particulièrement les premiers avenants contractualisés par les porteurs.

De manière générale, les avenants ont pour objet la prolongation de la convention cadre d'un ou deux ans et/ou la modification du programme d'actions (réajustement financier, ajout/suppression de fiches actions).

Les réajustements, qui concernent plus de 80% des avenants, sont à mettre en exergue dans la mesure où ils tendent à modifier significativement le montant initial des PAPI comme en attestent les chiffres suivants :

- **Avenants positifs (montant de l'avenant supérieur à 0 €) :**
  - Montant moyen des avenants positifs : + 1 536 185,96 €.
  - Les avenants positifs varient de + 43 525 € à + 4 100 000 €.
  - Part maximale d'un avenant positif par rapport au montant initial de son PAPI de référence : + 56,47 %

En moyenne, le premier avenant est contractualisé environ 2 ans et demi (34 mois) après la signature de la convention cadre. Cela correspond approximativement à la moitié de la durée contractuelle de mise en œuvre des PAPI (6 ans). L'avenant le plus tardif est contractualisé 5 ans après le démarrage du PAPI et le plus précoce 7 mois.

- **Avenants négatifs (montant de l'avenant inférieur à 0 €) :**
  - Montant moyen des avenants négatifs : - 3 460 168,39 €.
  - Les avenants négatifs varient de - 24 000 € à -15 034 388 €.
  - Part maximale d'un avenant négatif par rapport au montant initial de son PAPI de référence : -46,8 %

- **A l'échelle des 47 PAPI :**
  - **Le montant cumulé des avenants s'élève à – 15 779 655,91€**
  - **Le montant moyen d'un avenant est de – 830 508,21 €**
  - **La part moyenne des avenants par rapport au montant initial du PAPI s'élève à + 4,5%**

➔ Bien que le montant cumulé et moyen des avenants soit négatif, la majorité des avenants sont positifs. Par ailleurs, leur part moyenne par rapport au montant initial du PAPI s'élève à 4,5%.

➔Plusieurs causes peuvent justifier le recours aux avenants :

- **Mauvaise estimation du montant des actions lors de l'élaboration du programme par les porteurs.**
- **Évolution et modification des besoins en cours de mise en œuvre du PAPI.**
- **Évolution de la réglementation (GEMAPI, etc.) ou de la politique nationale/locale concernant la prévention des inondations (désengagement technique et/ou financier d'une collectivité territoriale par exemple).**

3.1.2.3 Précision sur les seconds avenants

Seuls 2 PAPI ont contractualisé un second avenant au cours de leur mise en œuvre.

Labellisés au niveau préfectoral, ils ont été contractualisés :

- **PAPI n°1 : 3 ans et 9 mois après la signature de la convention cadre et un peu plus de 2 ans après la contractualisation du premier avenant.**
- **PAPI n°2 : 5 ans après la signature de la convention cadre et 1 an et 10 mois après la contractualisation du premier avenant.**

Ces deux avenants ont pour objet la prolongation d'un an de la convention cadre et l'ajustement financier du programme d'actions. Ces ajustements peuvent être qualifié de négligeable dans la mesure où, *a maxima*, ils engendrent une hausse de 0,53% du montant du PAPI.

3.1.3 Coût et financement des PAPI

Cette partie à vocation à dresser le portrait financier des PAPI (montants, partenaires financiers, etc.) depuis 2011 et en fonction des régions administratives.

Le calcul des indicateurs de cette partie a été réalisé à partir des informations contenues dans les conventions cadre en vigueur, des avenants contractualisés ainsi que des tableaux TF01 et TF02 disponibles sur la plateforme SAFPA. Ces documents n'étant pas nécessairement cohérents entre eux, de nombreuses corrections ont été réalisées et validées par les structures porteuses concernées. Ces modifications ont essentiellement porté sur les plans de financement des PAPI qui n'atteignaient pas la valeur logique de 100%.

3.1.3.1 Montant initial et actualisé des PAPI

Depuis 2011, les 47 PAPI du territoire arc méditerranéen représentent un montant total global de **692 millions d'euros** soit un montant moyen de 14,7 millions d'euros. Ce montant, dit « initial » est obtenu à partir des coûts prévisionnels du programme d'actions consignés dans la convention cadre des PAPI. *De facto*, il exclut les modifications financières contractualisées *a posteriori*. Géographiquement, ces montants contractualisés par la convention cadre se répartissent comme suit :

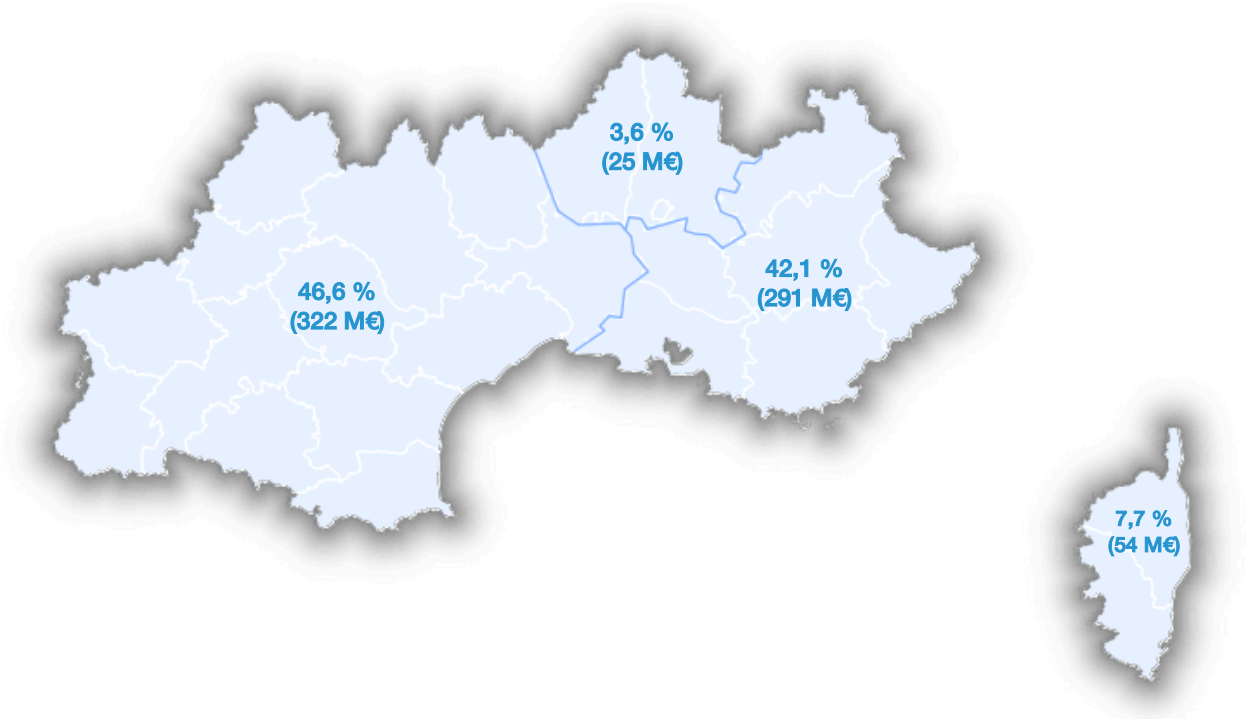

Figure 29 : Répartition financière des PAPI par région (Mayane, 2019)

En termes de répartition financière selon leur type, **les PAPI complets représentent près de 95% du montant total des PAPI contre 5% pour les PAPI d'intention (avenants contractualisés inclus).**

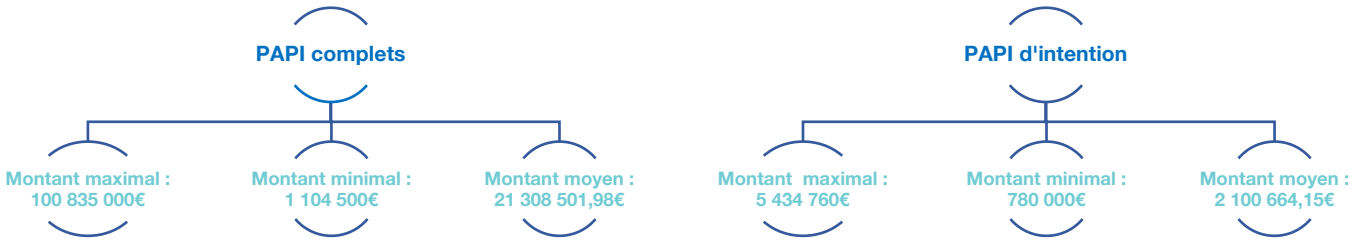

Figure 30 : Répartition financière des PAPI par type (Mayane, 2019)

Concernant spécifiquement **les « petits » PAPI**, ceux-ci totalisent un montant total global de plus de 32,6 millions d'euros soit 4,7% du montant total global des PAPI (tous types confondus). Variant entre 780 000€ et 3 380 537€, les « petits » PAPI ont un montant moyen de 1 903 387,61 €. La valeur maximale, dépassant les 3 M€, s'explique par la présence d'un avenant qui a augmenté le montant initial du PAPI qui était de 2,7 M€.

Au 1er aout 2018, en intégrant tous les avenants contractualisés, le nouveau montant total des 47 PAPI s'élève exactement à 695 758 691,26 €. Dans le présent rapport, ce chiffre est qualifié de « montant actualisé ».

3.1.3.2 Dynamique financière de labellisation des PAPI

Cet indicateur présente successivement le montant labellisé par année, par région et par type (intention, complet).

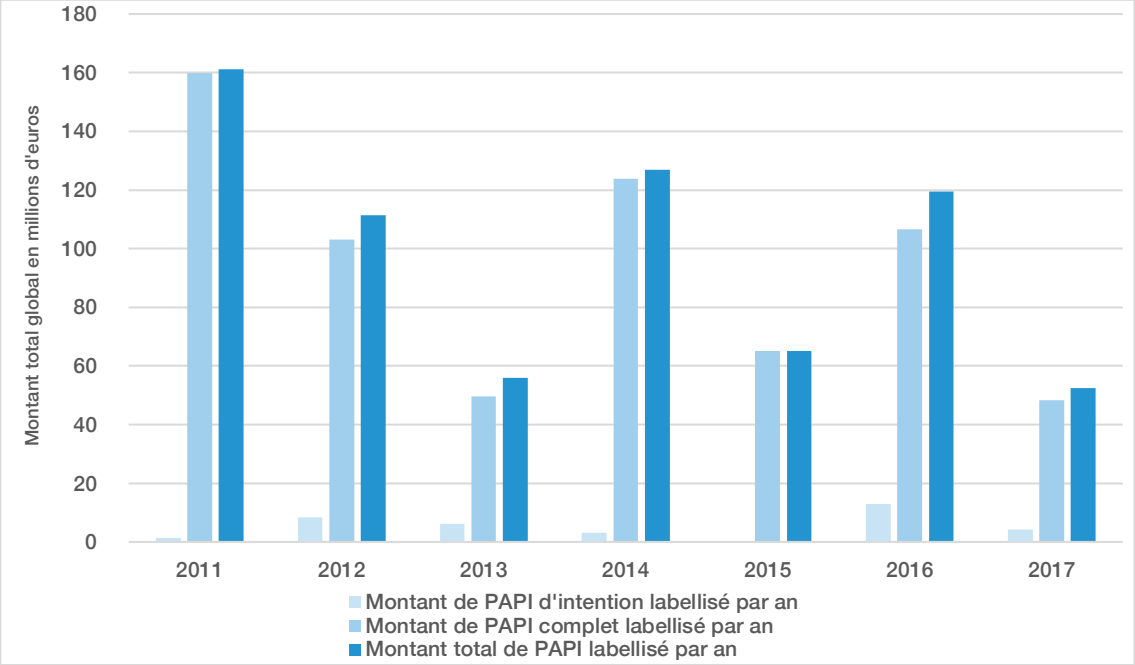

Figure 31 : Dynamique financière de labellisation des PAPI par année (Mayane, 2019)

En termes de répartition par région, la dynamique de labellisation des PAPI est la suivante :

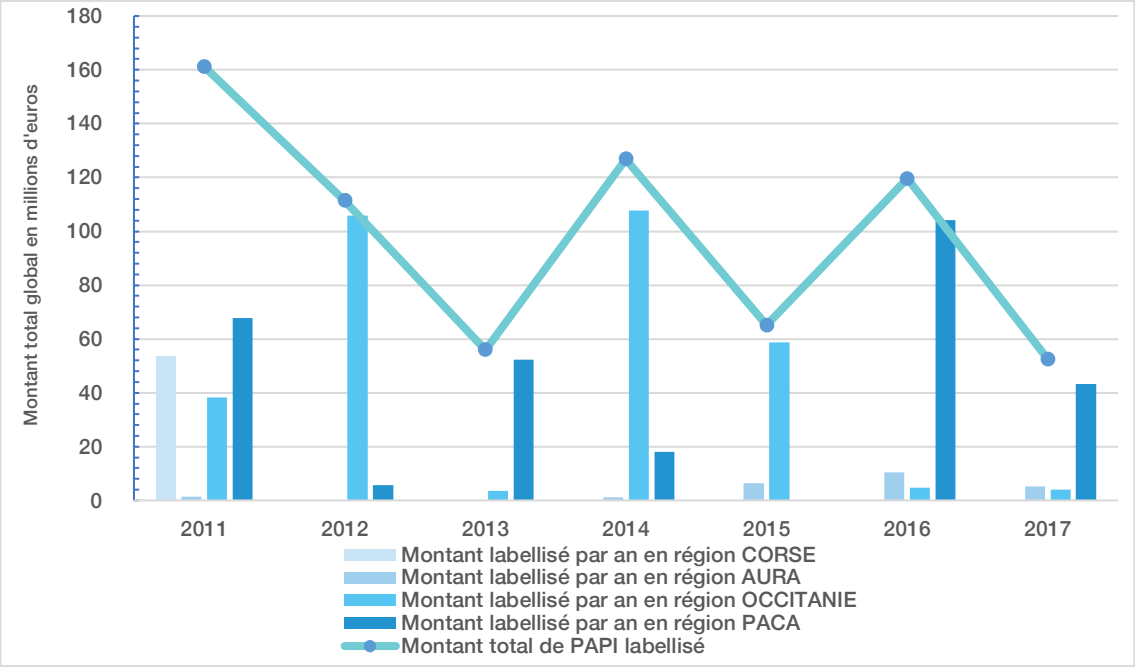

Figure 32 : Dynamique financière de labellisation des PAPI par région (Mayane, 2019)

Sur la période 2011-2017, près de 100 millions d'euros de PAPI ont été labellisés en moyenne chaque année. Cependant, ce chiffre masque de fortes variations selon les années et les régions. Si l'année 2011 a connu un montant de labellisation exceptionnelle avec 161 millions d'euros, les années 2013, 2015 et 2017 représentent des montants plus faibles. En effet, la somme de ces trois années équivaut au montant de la seule année 2011.

A défaut d'observer une tendance générale, il convient de mettre en parallèle le nombre et le montant des PAPI labellisés chaque année, afin de connaître le montant moyen des PAPI labellisés par année et par région.

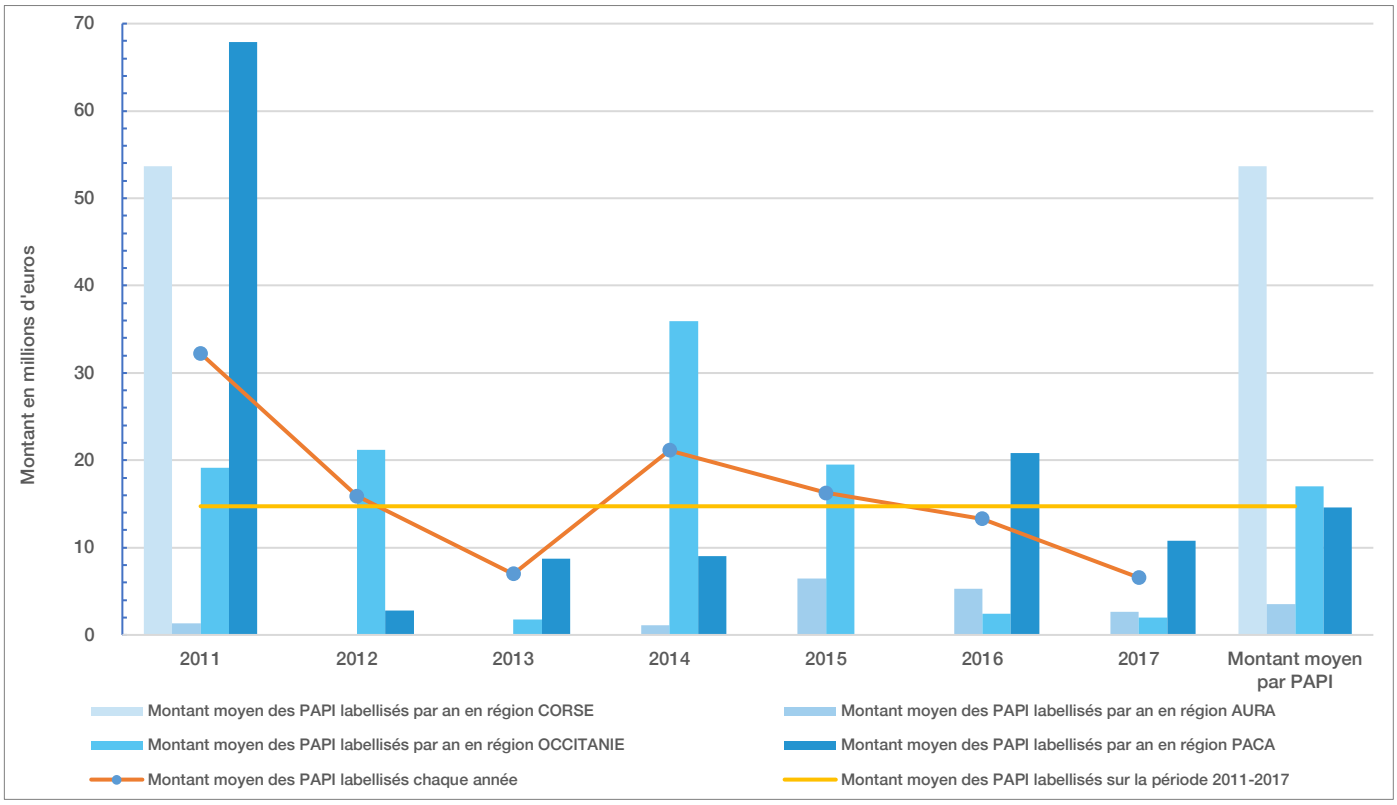

Figure 33 : Dynamique financière et numérique des PAPI par an et par région (Mayane, 2019)

Sur la période 2011-2017, le montant moyen d'un PAPI est de 14 732 680,86 €, tous types confondus (droite jaune). De façon globale, il ressort que ce montant moyen décroît continuellement et fortement (courbe orange) sur cette mémé période, en témoigne le montant moyen des PAPI qui est passé de plus de 32 millions d'euros en 2011 (161 millions d'euros pour 5 PAPI) à 6,5 millions pour l'année 2017 (52,5 millions d'euros pour 8 PAPI), soit une **baisse du montant moyen des PAPI de près de 400% en 7 ans**. Ce chiffre est à relativiser dans la mesure où l'année 2011 a été exceptionnellement active tant en nombre qu'en montants de PAPI labellisés. Cela correspondant notamment à la mise en œuvre effective des PAPI de seconde génération, laquelle était attendue par les acteurs du territoire à la suite d'évènements majeurs.

Au niveau régional, la répartition des investissements se révèle très hétérogène selon les régions et les années et sans véritable tendance. Les principales informations relatives à chaque région sont présentées ci-dessous.

- La région Corse, disposant d'un seul PAPI ayant été labellisé en 2011, ne présente *de facto* aucune tendance sur la période 2011-2017. Cette configuration particulière fait toutefois ressortir que, statistiquement, elle présente un montant moyen bien plus élevé par rapport aux autres régions.

- La région AURA est caractérisée par le montant moyen de PAPI le plus faible avec 3,5 millions d'euros.

- La région Occitanie, avec ses 19 PAPI totalisant plus de 322 millions d'euros, présente un montant moyen de PAPI avoisinant les 17 millions d'euros. En termes de répartition temporelle, le montant moyen des PAPI a globalement été croissant de 2011 à 2014, puis cette tendance s'est fortement inversée jusqu'en 2017.

- La région PACA, qui comptabilise 20 PAPI représentant un montant total de plus de 290 millions d'euros, présente un montant moyen de PAPI très proche de la moyenne (14 564 633,17 €). Exceptée l'année 2015 qui n'a connu aucune labellisation, ce montant tend à augmenter sur la période 2011-2016.

3.1.3.3 Montant des PAPI selon SAFPA

Cet indicateur a vocation à comparer le montant actualisé des PAPI et le montant renseigné par les porteurs dans la plateforme de Suivi Administratif et Financier des PAPI (SAFPA). En théorie, les écarts entre les deux sources d'informations devraient être minimes.

➔ Seul 37% des montants renseignés dans SAFPA correspondent au coût actualisé des PAPI.

➔ Généralement, ce sont les montants labellisés qui sont inscrits sur la plateforme. Or, ces montants devraient être ceux contenus dans les conventions cadre et intégrer les modifications apportées par les avenants contractualisés.

A l'occasion d'échanges directs avec les personnes chargées de la mise en œuvre des programmes d'actions, de nombreuses remarques ont été formulées concernant la plateforme :

- Peu de disponibilité des porteurs pour remplir et actualiser la plateforme. Cette information va de pair avec les faibles moyens humains alloués à la mise en œuvre opérationnelle des PAPI (voir partie 3.1.4.2).
- Un outil foncièrement intéressant mais chronophage, complexe, peu intuitif et qui ne leur apporte rien.
- De nombreuses interrogations sur les montants à renseigner. En effet, ils ne semblent pas savoir si les services de l'État demandent le montant des crédits consommés, celui des crédits engagés ou ceux à demander. Par ailleurs, ils ne savent pas si les montants à indiquer doivent être en HT, en TTC ou en coût global (subventionnable).
- Manque d'informations sur la manière dont renseigner la plateforme. A noter que les porteurs ne savent pas quand, comment, à quelle fréquence ni quelles informations financières ils doivent réellement renseigner.
- Un outil redondant avec les demandes de crédits formulées directement par les services de l'État et notamment la DDT(M).

➔ Pour que cet outil soit opérationnel et intéressant, la plupart des porteurs évoquent :

- **La nécessité d'une formation (des sessions sont ponctuellement organisées par les services de l'État) et d'un accompagnement plus important pour l'utiliser convenablement.**
- **La mise en place d'une plateforme unique qui fédère et mutualise les informations financières et administratives des PAPI avec tous les partenaires financiers.**

3.1.3.4 Niveau d'engagement des PAPI

Dans le cadre de cette étude, la MIIAM a souhaité connaître le niveau d'engagement des PAPI en mobilisant les informations issues de la plateforme SAFPA.

Cette information étant absente de la plateforme pour près de 96% des PAPI faisant l'objet de cette étude, cet indicateur important n'a pu être calculé. Ce constat met en avant un véritable problème dans le suivi financier des programmes d'actions.

Les investigations menées dans le cadre de l'étude indiquent que la plateforme dédiée au suivi administratif et financier des PAPI (SAFPA) n'est pas un outil systématiquement renseigné ni actualisé.

Lors des échanges, les porteurs, s'ils confirment l'intérêt de l'outil, ont fait part de leur difficulté à utiliser SAFPA du fait d'un manque de moyen et de temps pour remplir régulièrement la base. De même, ils déplorent un manque de simplicité et d'intuitivité dans son utilisation. Il résulte de ces constats que, chaque manipulation étant chronophage, l'outil est peu à peu délaissé.

Par ailleurs, les porteurs regrettent que cette plateforme ne permette pas un suivi global et partagé des crédits attribués par l'ensemble des financeurs (région, département, agence de l'eau, etc.). Les interlocuteurs interrogés indiquent qu'une simplification de la plateforme ainsi qu'une ouverture aux autres financeurs et partenaires institutionnels serait une évolution souhaitable à court terme.

3.1.3.5 Coût des PAPI par habitant

Cet indicateur traduit le montant actualisé de chaque programme d'actions par rapport au nombre total d'habitants recensé sur leur périmètre d'intervention respectif.

Coût moyen d'un PAPI par habitant : **185,97 €**

Coût maximal d'un PAPI par habitant : **2 027,19 €**

Coût minimal d'un PAPI par habitant : **3,12 €**

Figure 34 : Coût des PAPI par habitant (Mayane, 2019)

3.1.3.6 Coût des PAPI par habitant en zone inondable

Les informations fournies par les porteurs étant souvent incertaines, obsolètes, approximatives ou encore incomplètes, la marge d'erreur est élevée. Ainsi, il convient d'interpréter les résultats avec précaution et considérer ces derniers comme des tendances. Ce constat met en exergue le manque de connaissance des porteurs concernant la vulnérabilité actuelle de leur territoire.

Cet indicateur traduit le montant actualisé de chaque programme d'actions par rapport au nombre total d'habitants en zone inondable recensé sur leur périmètre d'intervention respectif.

Coût moyen d'un PAPI par habitant en ZI : **1 373,34 €**

Coût maximal d'un PAPI par habitant en ZI : **8 522,80 €**

Coût minimal d'un PAPI par habitant en ZI : **17,90 €**

Figure 35 : Coût des PAPI habitant situé en zone inondable (Mayane, 2019)

3.1.3.7 Part d'autofinancement des maîtres d'ouvrage

Cet indicateur mesure et détaille la part à financer par les maîtres d'ouvrages.

Part moyenne d'autofinancement : 31,4%

Part maximale d'autofinancement : 63%

Part minimale d'autofinancement : 13,7 %

Figure 36 : Participation des maîtres d'ouvrage au financement des PAPI (Mayane, 2019)

La carte ci-dessous détaille ces résultats à l'échelle des régions selon la présentation suivante : valeur minimale / valeur moyenne / valeur maximale.

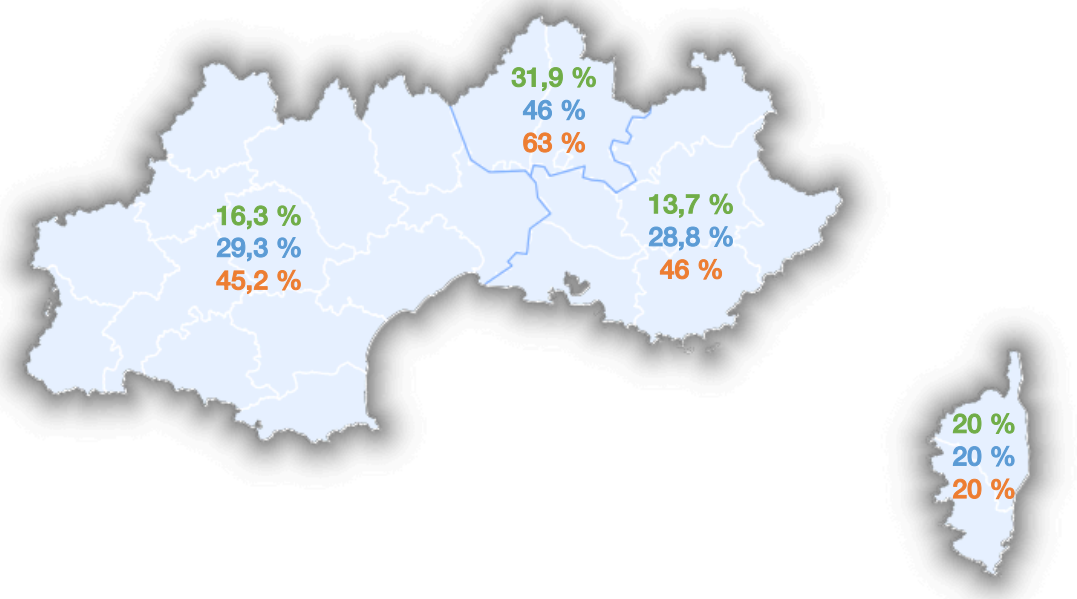

Figure 37 : Répartition régionale de la part d'autofinancement des maîtres d'ouvrage (Mayane, 2019)

➔ Sur le territoire arc méditerranéen, la part moyenne d'autofinancement des PAPI varie de 20% (région Corse) à 46% (région AURA).

➔L'analyse des valeurs extrêmes indique que des PAPI peuvent être financés jusqu'à plus de 86% (région PACA), et, à l'opposé, seulement 27% (région AURA).

3.1.3.8 Financement de l'État

Cet indicateur mesure et détaille la part de subventions allouée par l'État au titre de Budgets Opérationnels de Programme (BOP) et du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Part moyenne de financement de l'Etat :
40%

Part maximale de financement de l'Etat :
62,2%

Part minimale de financement de l'Etat :
23,1%

Figure 38 : Participation de l'État au financement des PAPI (Mayane, 2019)

La carte ci-dessous détaille ces résultats à l'échelle des régions selon la présentation suivante : valeur minimale / valeur moyenne / valeur maximale.

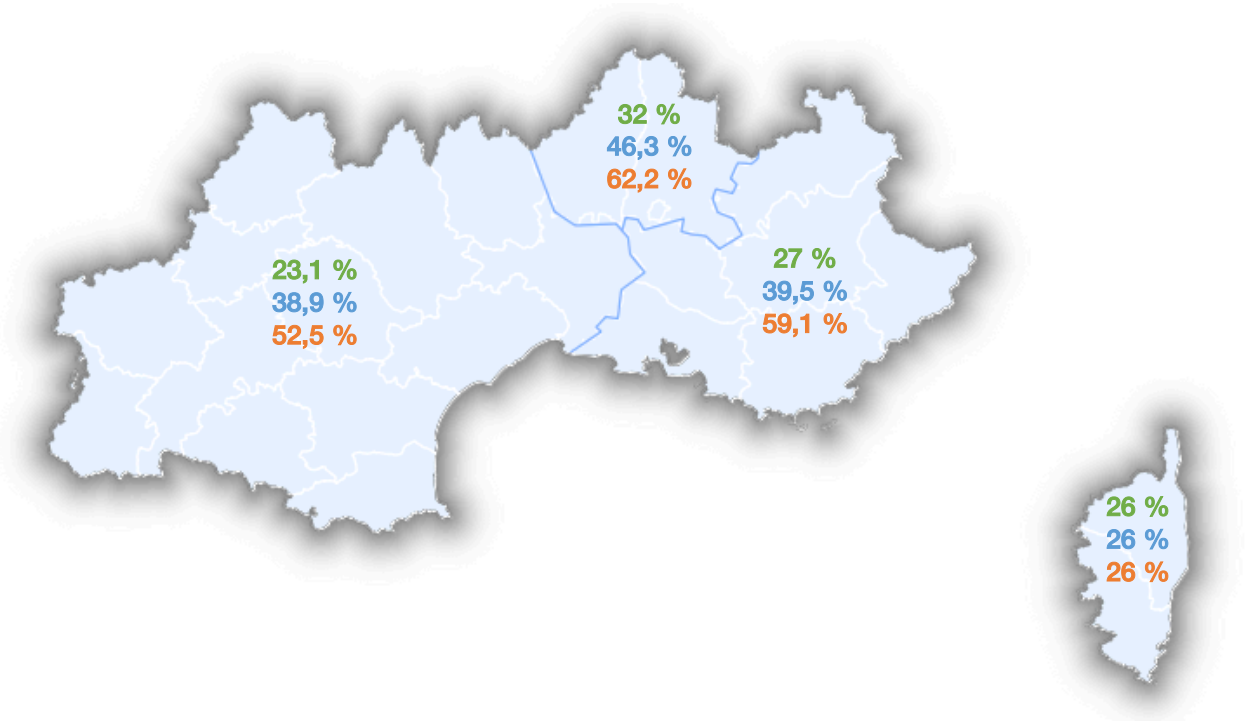

Figure 39 : Répartition régionale de la participation financière de l'État (Mayane, 2019)

➔ Sur le territoire arc méditerranéen, la participation moyenne de l'État au financement des PAPI varie de 26% (région Corse) à plus de 46% (région AURA). Cette participation est toutefois homogène dans les régions Occitanie et PACA avec près de 40% de financement.

➔L'analyse des valeurs extrêmes indique que des PAPI peuvent être subventionnés par l'État jusqu'à plus de 62% (région AURA), et, à l'opposé, seulement 23% (région Occitanie).

Pour financer les PAPI, l'État mobilise le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour tous les PAPI et, dans près de 91% des cas, les Budgets Opérationnels de Programme (BOP). Chacun de ces fonds contribue au subventionnement des mesures dans des proportions très variables comme en témoignent les chiffres présentés ci-dessous.

- **Le FPRNM**

Part moyenne de financement de l'Etat au titre du FPRNM :
34,3%

Part maximale de financement de l'Etat au titre du FPRNM :
57,6%

Part minimale de financement de l'Etat au titre du FPRNM :
7%

Figure 40 : Financement des PAPI par le FPRNM (Mayane, 2019)

- **Les BOP**

Part moyenne de financement de l'Etat au titre des BOP :
3,4%

Part maximale de financement de l'Etat au titre des BOP :
39,1%

Part minimale de financement de l'Etat au titre des BOP :
0%

Figure 41 : Financement des PAPI par les BOP (Mayane, 2019)

3.1.3.9 Financement des régions

Cet indicateur mesure et détaille la part de subventions octroyée par les conseils régionaux en fonction de leur politique.

85 % des PAPI sont subventionnés par les conseils régionaux
(39 PAPI sur 47)

Part moyenne de financement des conseils régionaux :
12 %

Part maximale de financement des conseils régionaux :
26 %

Part minimale de financement des conseils régionaux :
0 %

Figure 42 : Participation des régions au financement des PAPI (Mayane, 2019)

La carte ci-dessous détaille ces résultats à l'échelle des régions selon la présentation suivante : valeur minimale / valeur moyenne / valeur maximale.

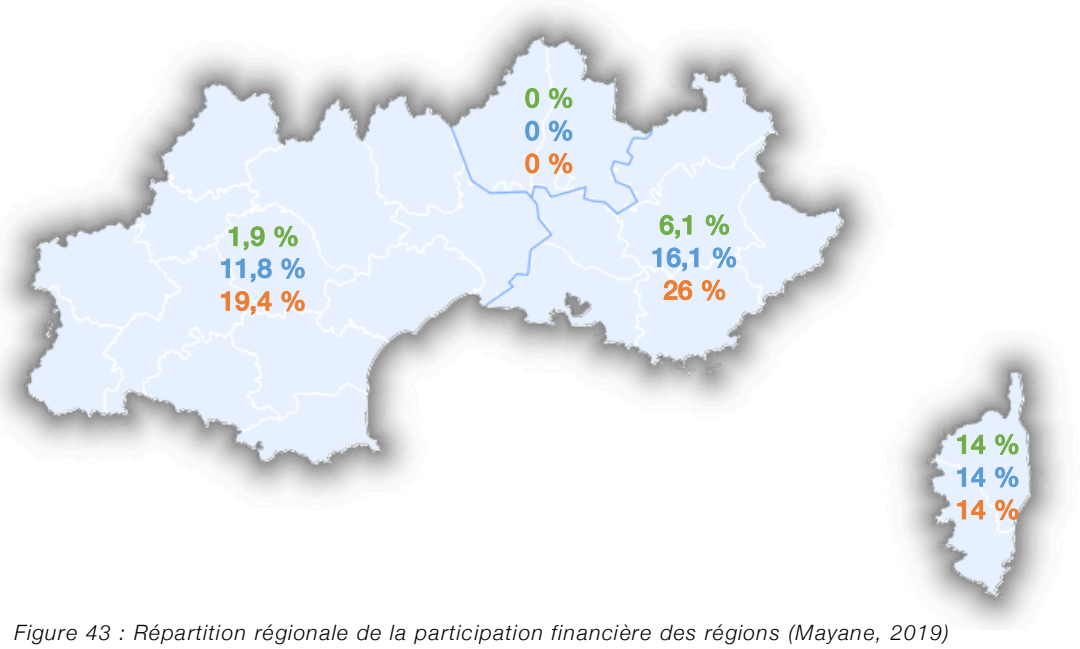

Figure 43 : Répartition régionale de la participation financière des régions (Mayane, 2019)

➔ Pour les PAPI conventionnés avant le 1er aout 2018 sur le territoire arc méditerranéen :

- **la région AURA ne participe pas au financement des PAPI.**
- **les régions Corses, Occitanie et PACA subventionnent les programmes d'actions dans des proportions très variables.**

➔ En considérant uniquement les régions intervenant dans le financement des PAPI :

- **la part moyenne de participation des conseils régionaux s'élève à 12 %.**
- **l'analyse des valeurs extrêmes indique que des PAPI peuvent être subventionnés par les conseils régionaux à hauteur de 26% (région PACA), et, à l'opposé, seulement 1,9% (région Occitanie).**

3.1.3.10 Financement des Départements

Cet indicateur mesure et détaille la part de subventions octroyée par les conseils départementaux.

74,5% des PAPI sont subventionnés par les conseils départementaux (35 PAPI sur 47)

Part moyenne de financement des conseils régionaux : **5,9%**

Part maximale de financement des conseils régionaux : **19%**

Part minimale de financement des conseils régionaux : **0%**

Figure 44 : Participation des départements au financement des PAPI (Mayane, 2019)

La carte ci-dessous détaille ces résultats à l'échelle des régions selon la présentation suivante : valeur minimale / valeur moyenne / valeur maximale.

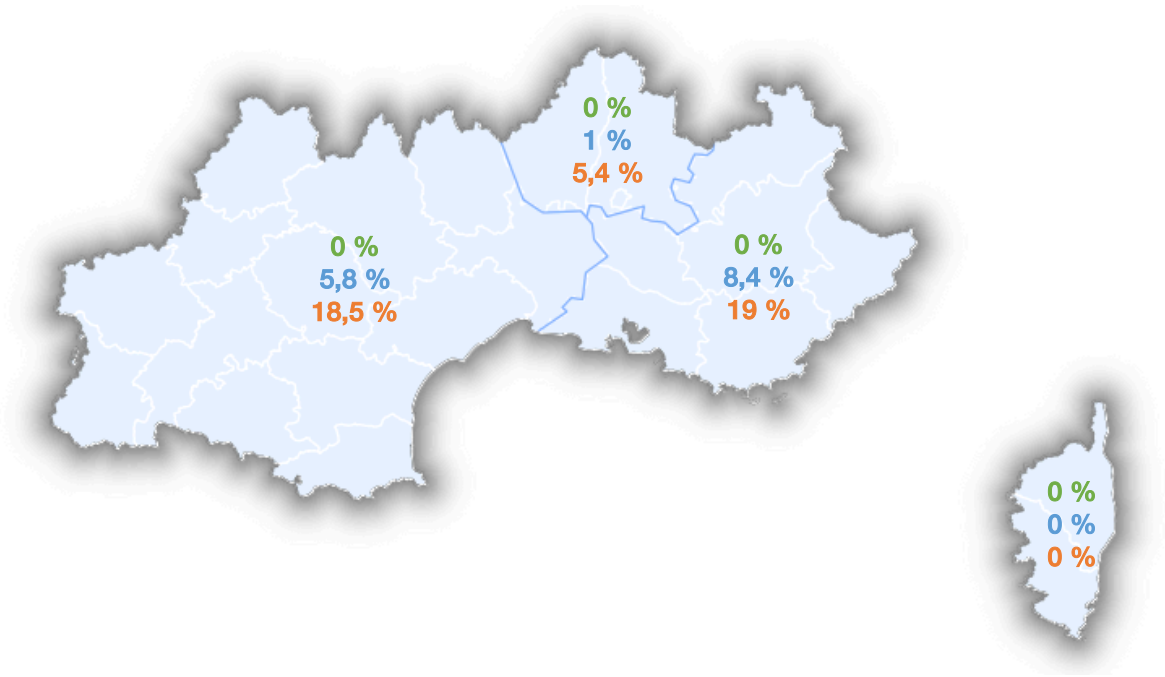

Figure 45 : Répartition régionale de la participation financière des départements (Mayane, 2019)

➔ **Sur le territoire arc méditerranéen, 13 conseils départementaux ne participent pas au financement des PAPI. Ces derniers concernent les 4 régions.**

➔ **En considérant uniquement les départements intervenant dans le financement des PAPI :**

- **La part moyenne de participation des conseils départementaux s'élève à 7,9% ;**
- **L'analyse des valeurs extrêmes indique que des PAPI peuvent être subventionnés par les conseils départementaux à hauteur de 19% (en région PACA), et, à l'opposé, seulement 0,5% (en région Occitanie).**

3.1.3.11 Autres sources de financement

Cet indicateur mesure et détaille la part de subventions octroyée par des partenaires autres que ceux précédemment évoqués. Ces financements viennent en complément de la participation des acteurs institutionnels.

Part moyenne des autres sources de financement :	Part maximale des autres sources de financement :	Part minimale des autres sources de financement :
11,3%	**41%**	**0%**

Figure 46 : Participation d'autres institutions au financement des PAPI (Mayane, 2019)

Parmi les partenaires qui cofinancent les actions des PAPI, l'agence de l'eau intervient dans près de 66% des plans de financement des programmes d'actions (soit 31 PAPI) et l'Europe, (*via* le Fonds Européen de DEveloppement Régional – FEDER) pour 36% (soit 17 PAPI).

La carte ci-dessous détaille les résultats relatifs aux sources de financement extérieures (hors autofinancement, Etat, Région, Département) à l'échelle des régions selon la présentation suivante : valeur minimale / valeur moyenne / valeur maximale.

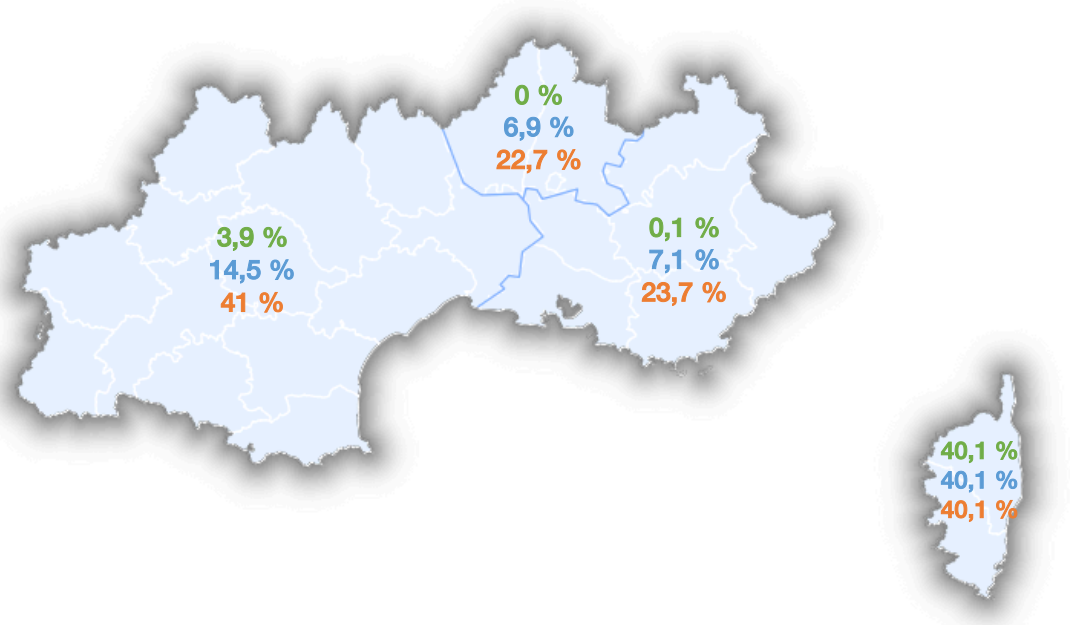

Figure 47 : Répartition régionale de la participation financière d'autres institutions (Mayane, 2019)

➔ Sur le territoire arc méditerranéen, 3 PAPI complet n'ont pas d'autres sources de financements que ceux des acteurs institutionnels (État, Région et Département). 2 d'entre eux sont situés en région AURA et le troisième en région PACA.

➔ En considérant uniquement les PAPI mobilisant des subventions d'autres partenaires financiers,

- **la part moyenne de ces « autres sources de financement » s'élève à 11,3% ;**
- **l'analyse des valeurs extrêmes indique que des PAPI peuvent être subventionnés par d'autres partenaires financiers à hauteur de 41% (en région Occitanie), et, à l'opposé, seulement 0,1% (en région PACA).**

3.1.3.12 Synthèse des plans de financement des PAPI

Cette sous-partie à vocation à résumer, par représentation graphique et cartographique, le financement des PAPI conventionnés avant le 1er aout 2018 par types d'acteurs et par région.

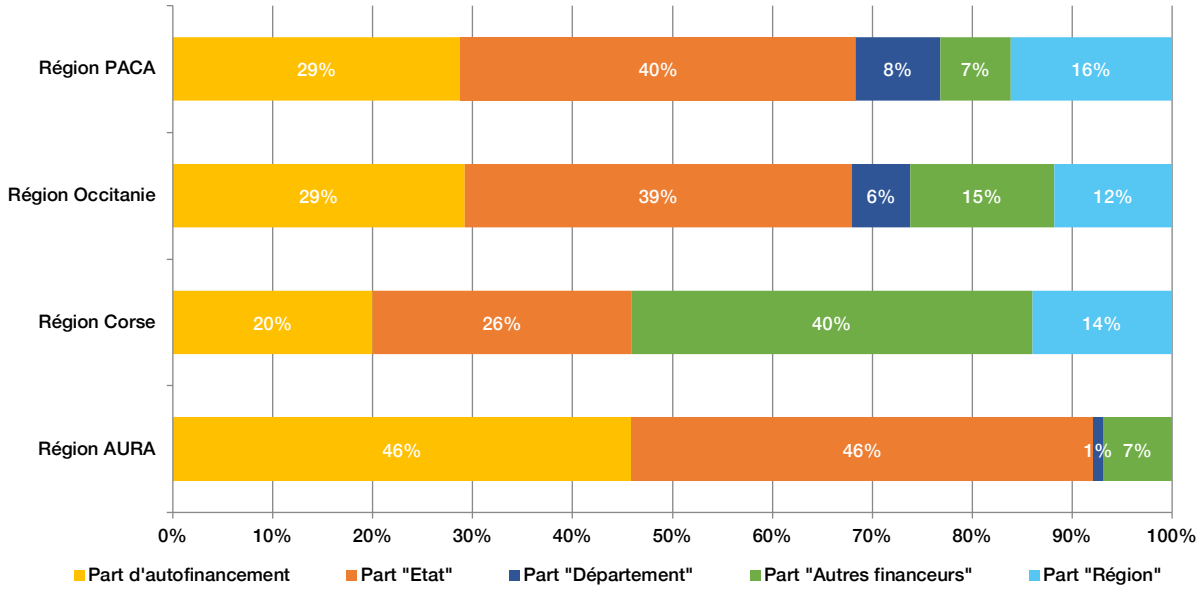

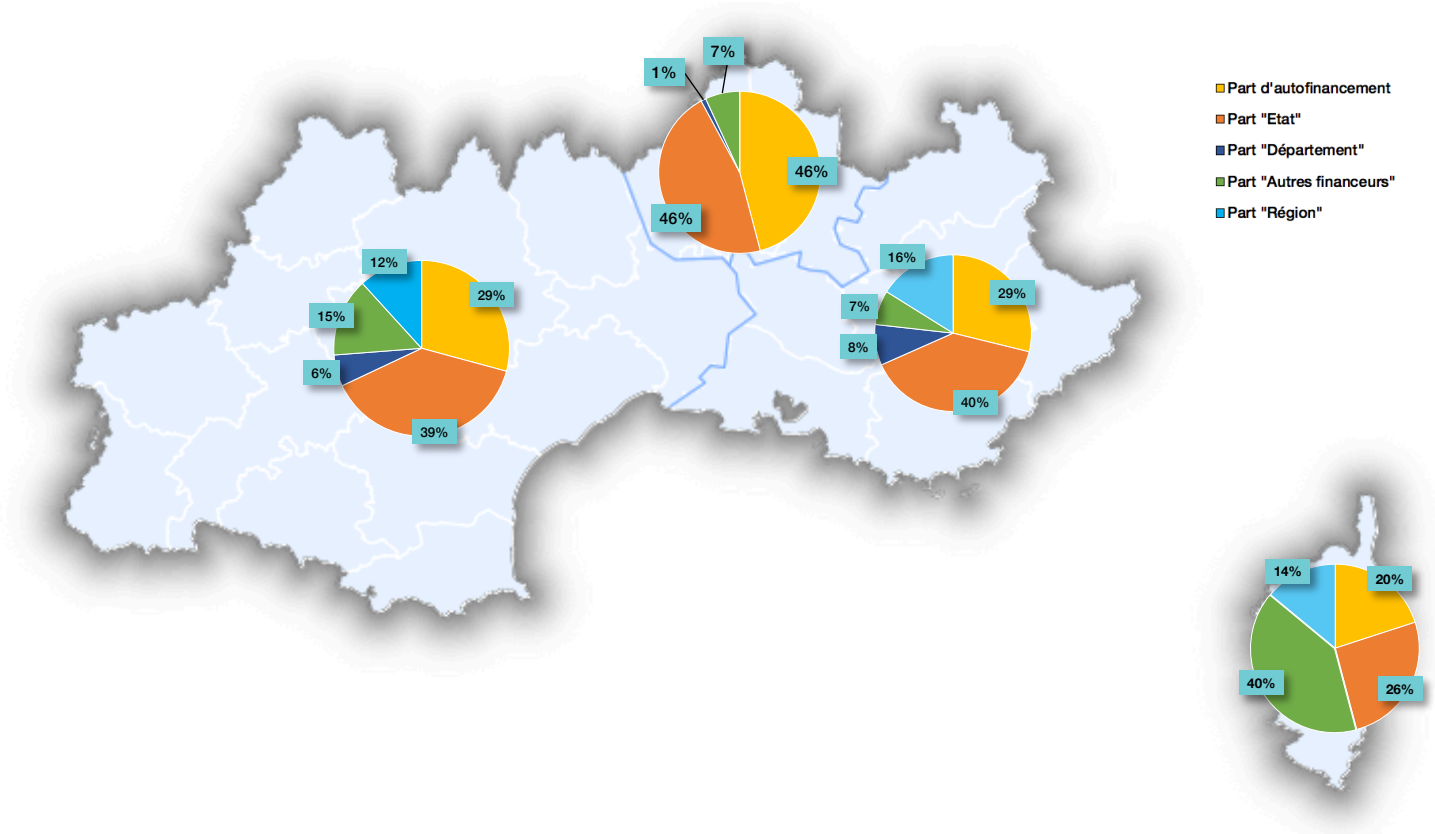

Figure 48 : Synthèse des plans de financement des PAPI par région (Mayane, 2019)

3.1.4 Informations relatives aux structures porteuses

Cette partie à vocation à dresser le portrait des structures porteuses de PAPI, les moyens dont elles disposent pour mettre en œuvre les programme d'actions ou encore leur implication dans l'animation de la SLGRI.

3.1.4.1 Types de porteurs

Le portage d'un PAPI pouvant être assuré par différents types de collectivités, cette sous-partie présente et détaille cette typologie.

Les résultats de cet indicateur ne tiennent pas compte les évolutions réglementaires récentes et notamment du transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI-FP* et, le cas échéant, aux EPTB **. Cette information justifie notamment le fait qu'une commune puisse apparaître en tant que structure porteuse.

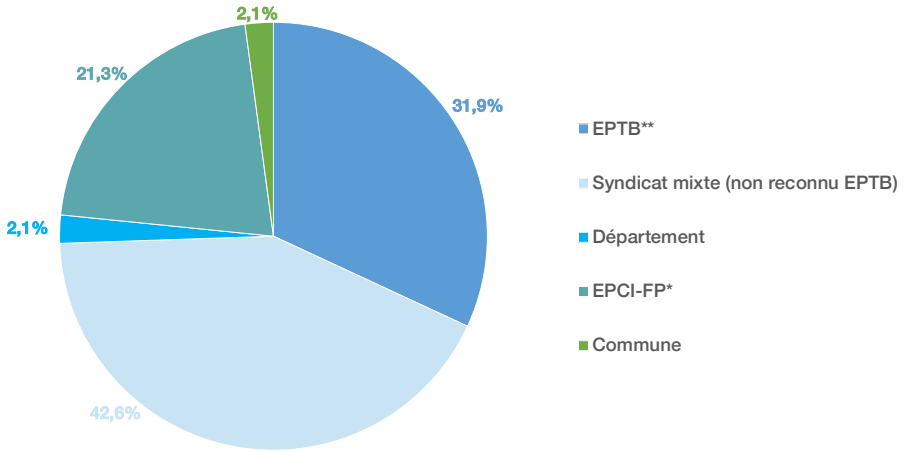

**Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (communauté de communes, communauté d'agglomération, etc.).*
***Établissement Public Territorial de Bassin.*

Figure 49 : Typologie des structures porteuses de PAPI sur le territoire arc méditerranéen (Mayane, 2019)

➔ Près de 75% des PAPI sont portés par des syndicats mixtes, que ces derniers soient reconnus EPTB ou non.

➔Les EPCI-FP portent plus de 21% des programmes d'actions.

➔ 1 PAPI est porté par un Département (région PACA) et 1 autre par une commune (région Corse).

3.1.4.2 Moyens affectés à la mise en œuvre du PAPI

L'analyse des moyens humains dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des PAPI repose sur trois indicateurs complémentaires :

1. **Le nombre d'agents dédié (en Équivalent Temps Plein ou ETP).**

Effectifs moyens dédiés à la mise en oeuvre d'un PAPI :
1,7 ETP

Effectifs maximum dédiés à la mise en oeuvre d'un PAPI :
6 ETP

Effectifs minimum dédiés à la mise en oeuvre d'un PAPI :
1 ETP

Figure 50: Effectifs dédiés à la mise en œuvre des PAPI (Mayane, 2019)

2. **La part des effectifs de la structure porteuse dédiée à la mise en œuvre du PAPI.**

Part moyenne des effectifs dédiés à la mise en oeuvre d'un PAPI :
12,4 %

Part maximale des effectifs dédiés à la mise en oeuvre d'un PAPI :
50 %

Part minimale des effectifs dédiés à la mise en oeuvre d'un PAPI :
0,05 %

Figure 51 : Part des effectifs des structures porteuses dédiée à la mise en œuvre des PAPI (Mayane, 2019)

3. **Le volume financier géré par ETP.**

Montant moyen d'actions géré par ETP :
8,2 M€

Montant maximal d'actions géré par ETP :
53,7 M€

Montant minimal d'actions géré par ETP :
0,434 M€

Figure 52 : Volume financier par ETP dédié à la mise en œuvre des PAPI (Mayane, 2019)

Les cartes ci-dessous représentent, à l'échelle régionale, les effectifs moyens affectés à la mise en œuvre des PAPI (à gauche) et le montant moyen d'actions géré par ETP (à droite).

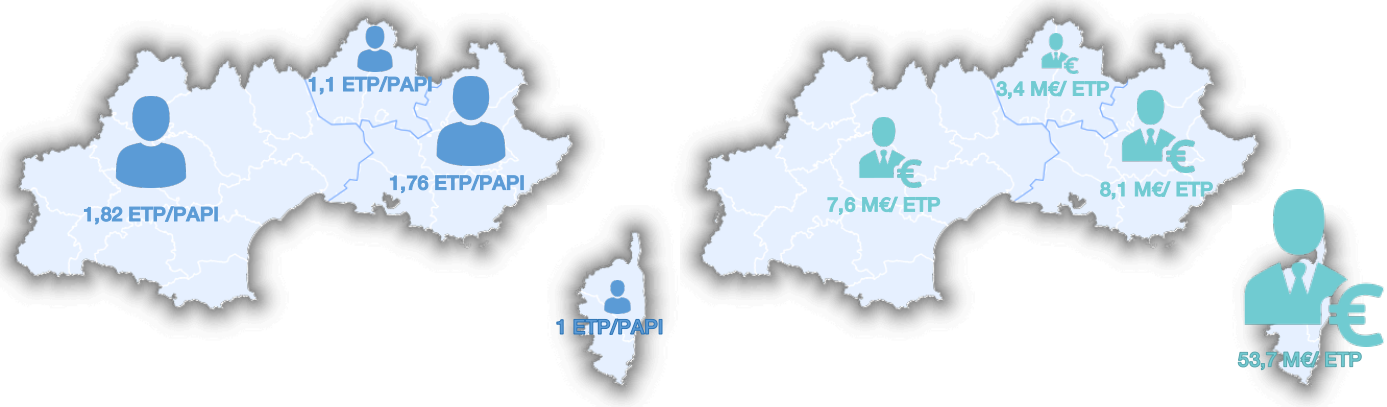

Figure 53 : Effectifs et volume financier affectés à la mise en œuvre des PAPI (Mayane, 2019)

3.1.5 Informations relatives au territoire des PAPI

Cette partie a vocation à dresser les caractéristiques du territoire des PAPI.

3.1.5.1 Périmètre des PAPI

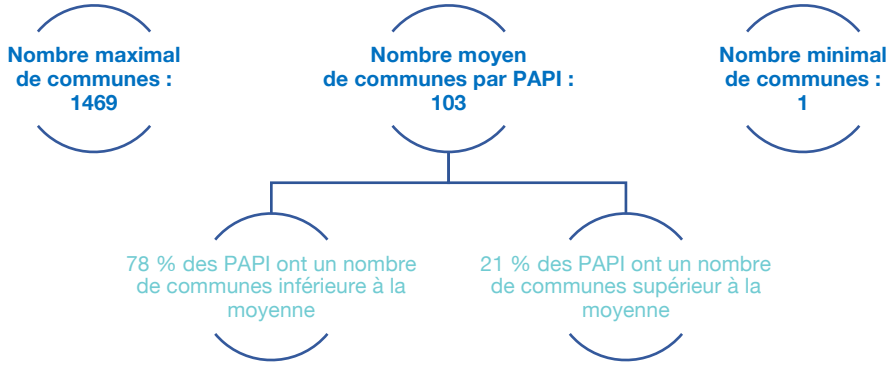

Figure 54 : Situation administrative des PAPI arc méditerranéen (Mayane, 2019)

➔ Le nombre total de communes concernées par un PAPI sur le territoire arc méditerranéen est de 4 839.

➔ Le nombre de communes par PAPI varie de manière très significative puisqu'il s'échelonne d'une unique commune jusqu'à 1 469 communes. A noter que trois PAPI comptent chacun 1 commune. Ces derniers sont situés dans les régions Corse, Occitanie et PACA.

➔ En faisant abstraction des valeurs extrêmes, il ressort que le nombre moyen de communes par PAPI s'abaisse à 78 communes.

3.1.5.2 Superficie des PAPI

Les résultats de cet indicateur sont doublement calculés dans la mesure où 5 PAPI, ayant une large partie de leur périmètre en dehors de la zone d'étude, modifient sensiblement les résultats. De ce fait, le périmètre de ces 5 PAPI a été recalculé selon leur superficie dans le strict périmètre de la zone d'étude. Ainsi, les modifications apportées sont les suivantes :

- PAPI Dordogne : superficie initiale de 23 500 km², superficie dans la zone d'étude de 1 092,8 km².
- PAPI de la Dordogne lotoise : superficie initiale de 927 km², superficie dans la zone d'étude de 550,5 km².
- PAPI du Lot : superficie initiale de 11 500 km², superficie dans la zone d'étude de 9 225 km².
- PAPI Cance Deûme : superficie initiale de 410 km², superficie dans la zone d'étude de 230 km².
- PAPI Valloire Gallaure : superficie initiale de 493 km², superficie dans la zone d'étude de 233,5 km².

Dans cette configuration, le tableau ci-dessous présente et détaille les résultats.

	Superficie initiale	Superficie dans la zone d'étude
Superficie MOYENNE des PAPI	1 763,6 km²	1 221,2 km²
Superficie MAXIMALE d'un PAPI	23 500 km²	9 225 km²
Superficie MINIIMALE d'un PAPI	40 km²	40 km²
Superficie TOTALE des PAPI	82 892 km²	57 393,8 km²

Figure 55 : Superficie des PAPI arc méditerranéen (Mayane, 2019)

➔ A l'échelle du périmètre arc méditerranéen, dont la superficie est d'environ 125 966 km², les PAPI couvrent près de 46% du territoire (sur la base de la superficie réajustée).

➔ Le taux de couverture des PAPI à l'échelle de chaque région est cartographié ci-dessous.

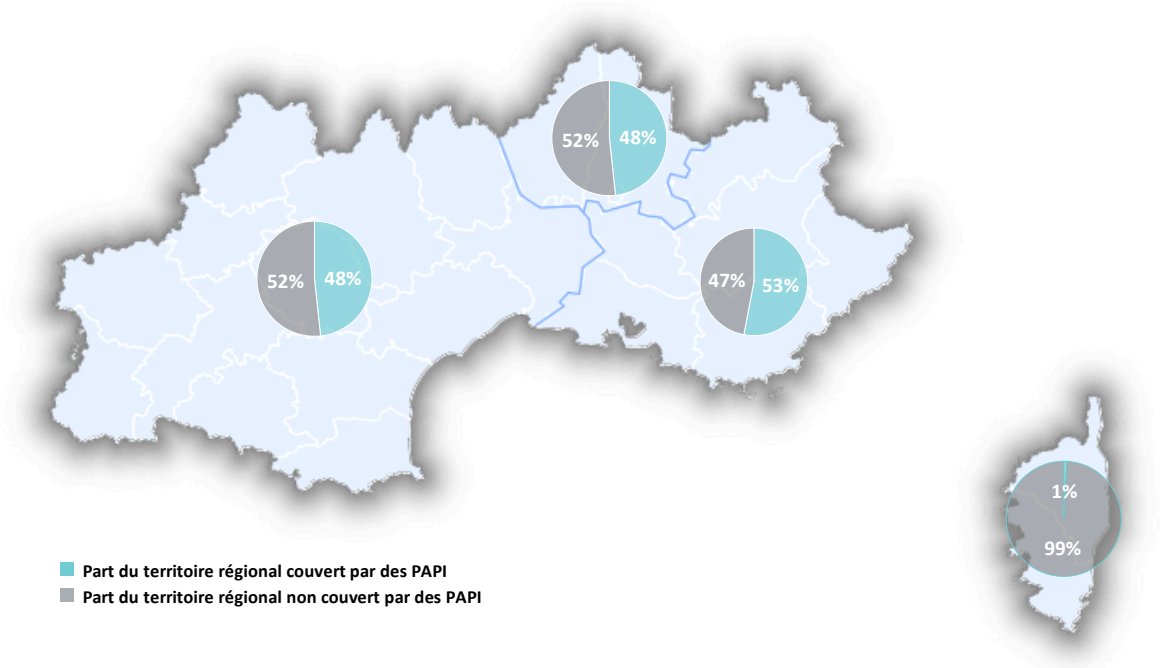

Figure 56 : Répartition régionale du taux de couverture des PAPI (Mayane, 2019)

➔ En termes de répartition spatiale, la région PACA a 53% de son territoire couvert par des PAPI. S'ensuit la région AURA (superficie proratisée aux départements de la Drôme et de l'Ardèche) avec 48,3%, la région Occitanie avec 47,9% et enfin la région Corse avec à 0,9%.

3.1.5.3 Population en zone inondable

Cet indicateur a vocation à recenser la part de la population des PAPI située en zone inondable.

Le calcul de cet indicateur est réalisé à partir de sources d'informations différentes (données des dossiers de candidature, données issues de la Directive Inondation ou des sites internet des porteurs) et celles fournies par les porteurs étant obsolètes ou approximatives, il convient d'interpréter les résultats avec précaution et de considérer ces derniers comme des tendances. Ce constat met en exergue le manque de connaissance des acteurs concernant la vulnérabilité actuelle de leur territoire.

Part moyenne de la population des PAPI située en zone inondable :
21,4 %

Part maximale de la population d'un PAPI située en zone inondable :
79,6 %

Part minimale de la population d'un PAPI située en zone inondable :
0,4 %

Figure 57 : Population des PAPI située en zone inondable (Mayane, 2019)

➔ Sur les 11 938 291 habitants (population de 2015) recensés sur le territoire arc méditerranéen, plus de 7 576 914 personnes se situent dans le périmètre d'un PAPI, ce qui représente 63,5% de la population totale.

➔ Au sein des PAPI, 1 624 497 personnes seraient exposées aux risques d'inondation, ce qui représente 21,5 % de la population couverte par un PAPI.

➔A l'échelle des régions, la part moyenne de la population des PAPI située en zone inondable est la suivante :

- **Région AURA : 8,9%**
- **Région Corse : 37,7 %**
- **Région Occitanie : 24,8 %**
- **Région PACA : 19,7 %**

3.1.5.4 Emplois en zone inondable

Cet indicateur a vocation à quantifier les enjeux économiques des PAPI situés sur le territoire arc méditerranéen.

Le calcul de cet indicateur est réalisé à partir de sources d'informations différentes (données des dossiers de candidature et données issues de la Directive Inondation) et celles fournies par les porteurs étant obsolètes ou approximatives, il convient d'interpréter les résultats avec précaution et de considérer ces derniers comme des tendances. Ce constat met en exergue le manque de connaissance des acteurs concernant la vulnérabilité actuelle de leur territoire.

➔ Selon les informations collectées, 679 837 emplois seraient exposés aux risques d'inondation sur le territoire des PAPI arc méditerranéen.

3.1.5.5 Surface inondable des PAPI

Cet indicateur a vocation à quantifier la surface des zones inondables des PAPI situés sur le territoire arc méditerranéen.

Le calcul de cet indicateur est réalisé à partir de sources d'informations différentes (données des dossiers de candidature et données issues de la Directive Inondation) et celles fournies par les porteurs étant obsolètes ou approximatives, il convient d'interpréter les résultats avec précaution et de considérer ces derniers comme des tendances. Ce constat met en exergue le manque de connaissance des acteurs concernant la vulnérabilité actuelle de leur territoire.

➔ Selon les informations collectées, la surface de zones inondables contenues dans les PAPI arc méditerranéen s'élève à 6 037 km².

➔ La proportion moyenne de zones inondables des PAPI est de 15,9%. Ce résultat varie localement de 0,60% à près de 64%.

3.1.5.6 Types d'aléas pris en compte

Cet indicateur a vocation à dresser la typologie des aléas pris en compte dans les PAPI arc méditerranéen.

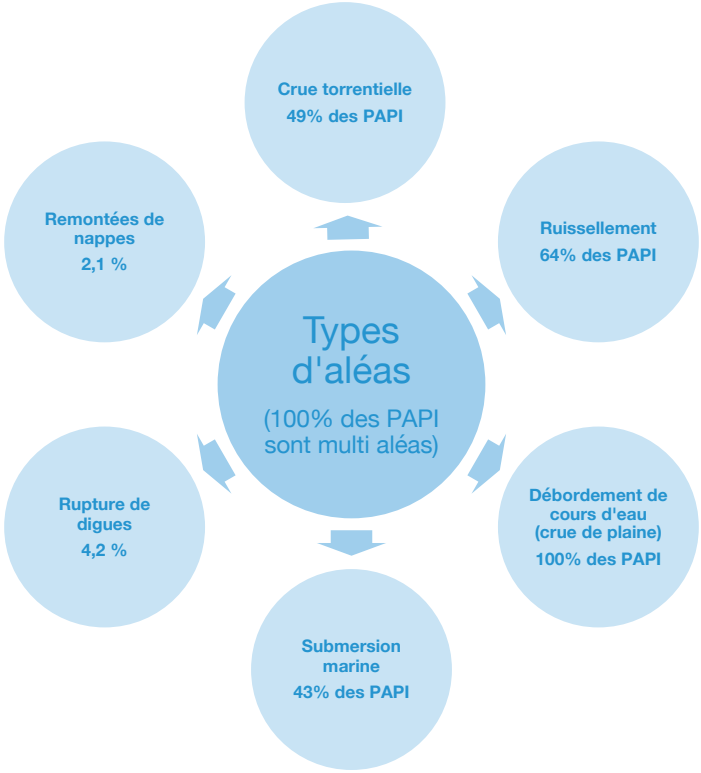

Figure 58 : Types d'aléas pris en compte dans les PAPI arc méditerranéen (Mayane, 2019)

3.1.5.7 Communes impactées par un arrêté « Cat-Nat »

A partir des informations issues de la base de données GASPAR, il apparaît que :

100 % des PAPI ont au moins une commune de leur périmètre ayant été reconnu en état de catastrophe naturelle pour un risque d'inondation.

62,2% des PAPI ont la totalité des communes de leur périmètre ayant été reconnu en état de catastrophe naturelle pour un risque d'inondation.

➔ **Ces chiffres, mettant en avant le caractère vulnérable des territoires des PAPI, justifient notamment le bien-fondé et le périmètre d'intervention de ces démarches de gestion et de prévention des risques d'inondation.**

3.1.5.8 Les Plans de Prévention des Risques inondation

Cette partie a vocation à mesurer l'évolution du nombre de PPRi entre l'état initial et final du PAPI. Concrètement, il s'agit de connaître le nombre de communes couvertes par un PPRi lors du démarrage du PAPI (données connues) et à la fin de sa mise en œuvre. Il est également fait une comparaison avec les données de la BD GASPAR.

Dans la mesure où seuls trois PAPI sont achevés, il a été demandé aux porteurs, dont le programme d'actions est en cours d'exécution, d'estimer le nombre de communes couvertes par un PPRi au terme de sa réalisation. Cette demande se justifie par le fait que les porteurs connaissent les projets et l'état d'avancement des PPRi sur leur territoire. Il convient toutefois d'interpréter les chiffres avec précaution et de considérer les résultats comme des tendances dans la mesure où les informations transmises sont des estimations et la marge d'erreur est importante (beaucoup de données manquantes). Ce constat met en exergue le manque de connaissance des acteurs concernant la vulnérabilité actuelle de leur territoire.

La carte ci-dessous détaille à l'échelle régionale **le nombre de PPRi approuvés à l'état initial** (selon les informations transmises par les porteurs) ainsi que **le taux moyen de couverture des PPRi par PAPI**.

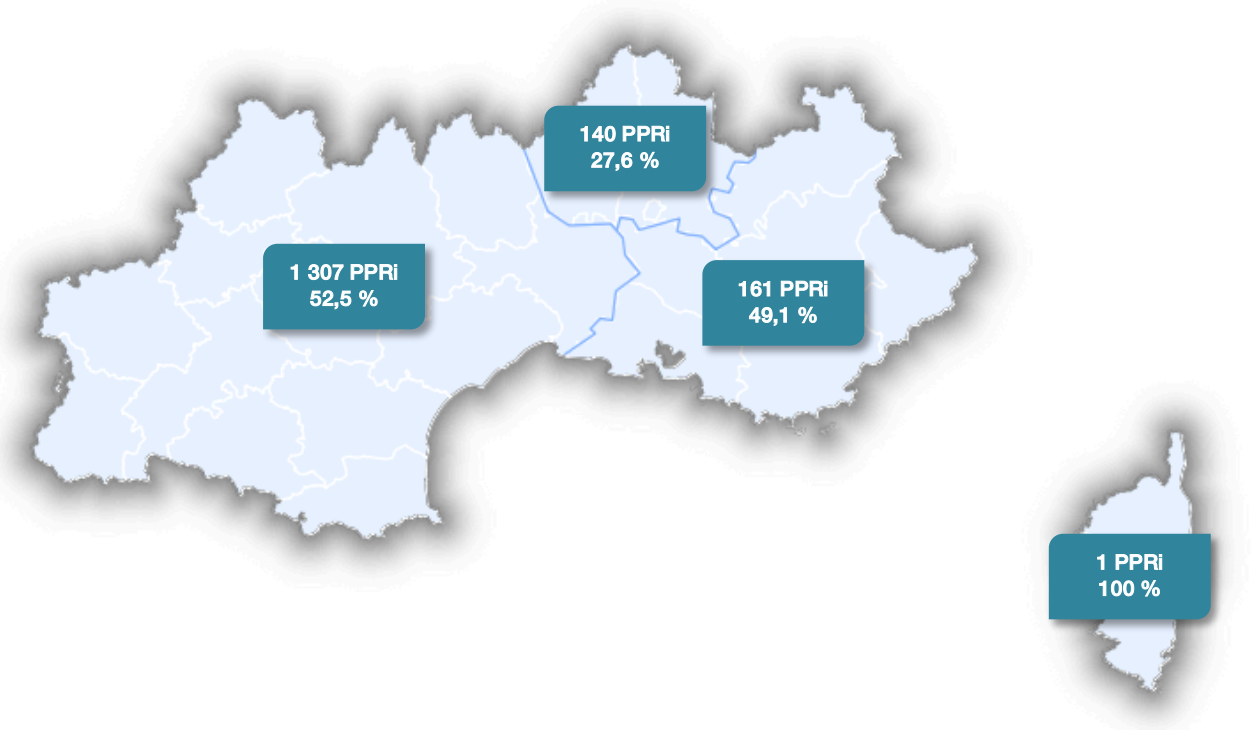

Figure 59 : Répartition régionale des PPRi lors de la labellisation des PAPI (Mayane, 2019)

3.1.5.9 Couverture des DICRIM

Cet indicateur a vocation à dresser un état des lieux des Documents d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) à l'état initial et à la l'état final, ainsi qu'une comparaison avec les informations issues de la BD GASPAR.

Dans la mesure où seuls trois PAPI sont achevés, il a été demandé aux porteurs, dont le programme d'actions est en cours d'exécution, d'estimer le nombre de communes couvertes par un DICRIM au terme de sa réalisation. Cette demande se justifie par le fait que les porteurs connaissent les projets et l'état d'avancement des DICRIM sur leur territoire. Il convient toutefois d'interpréter les chiffres avec précaution et de considérer les résultats comme des tendances dans la mesure où les informations transmises sont des estimations et la marge d'erreur est importante (beaucoup de données manquantes). Ce constat met en exergue le manque de connaissance des acteurs concernant la vulnérabilité actuelle de leur territoire.

	État initial	État final
Part MOYENNE de communes couvertes par un DICRIM	48,1 %	64,7 %
Part MAXIMALE de communes couvertes par un DICRIM	100 %	100 %
Part MINIMALE de communes couvertes par un DICRIM	1,6 %	8,3 %

La carte ci-dessous détaille à l'échelle régionale **le nombre de DICRIM approuvés à l'état initial** (selon les informations transmises par les porteurs) ainsi que **le taux moyen de couverture des DICRIM par PAPI**.

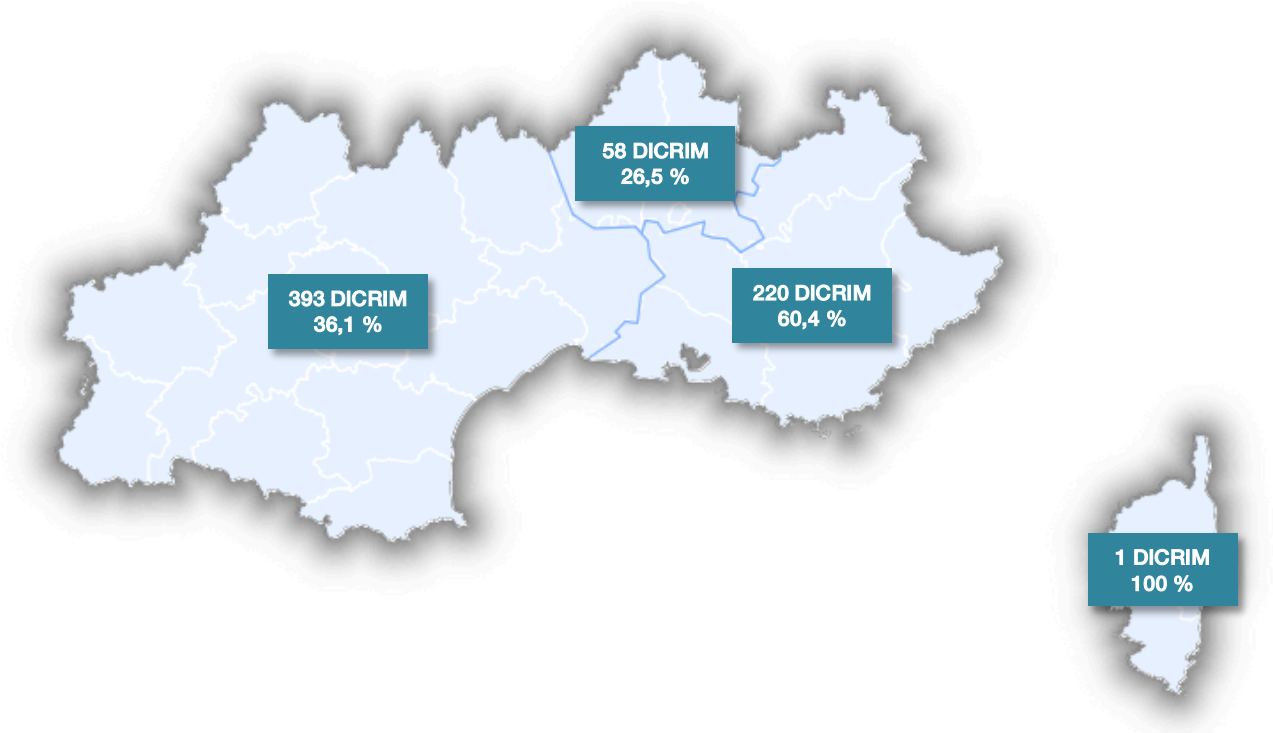

Figure 60 : Répartition régionale des DICRIM lors de la labellisation des PAPI (Mayane, 2019)

➔ Les investigations menées dans le cadre de l'étude recensent 672 communes couvertes par un DICRIM tandis que la BD GASPAR en dénombre 746, soit une différence de 11%.

3.1.5.10 Couverture des PCS

Cet indicateur a vocation à dresser un état des lieux des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) à l'état initial et à la l'état final, ainsi qu'une comparaison avec les informations issues de la BD GASPAR.

Dans la mesure où seuls trois PAPI sont achevés, il a été demandé aux porteurs, dont le programme d'actions est en cours d'exécution, d'estimer le nombre de communes couvertes par un PCS au terme de sa réalisation. Cette demande se justifie par le fait que les porteurs connaissent les projets et l'état d'avancement des PCS sur leur territoire. Il convient toutefois d'interpréter les chiffres avec précaution et de considérer les résultats comme des tendances dans la mesure où les informations transmises sont des estimations et la marge d'erreur est importante (beaucoup de données manquantes). Ce constat met en exergue le manque de connaissance des acteurs concernant la vulnérabilité actuelle de leur territoire.

	État initial	État final
Part MOYENNE de communes couvertes par un PCS	48,1 %	64,7 %
Part MAXIMALE de communes couvertes par un PCS	100 %	100 %
Part MINIMALE de communes couvertes par un PCS	1,6 %	8,3 %

La carte ci-dessous détaille à l'échelle régionale **le nombre de PCS approuvés à l'état initial** (selon les informations transmises par les porteurs) ainsi que **le taux moyen de couverture des PCS par PAPI**.

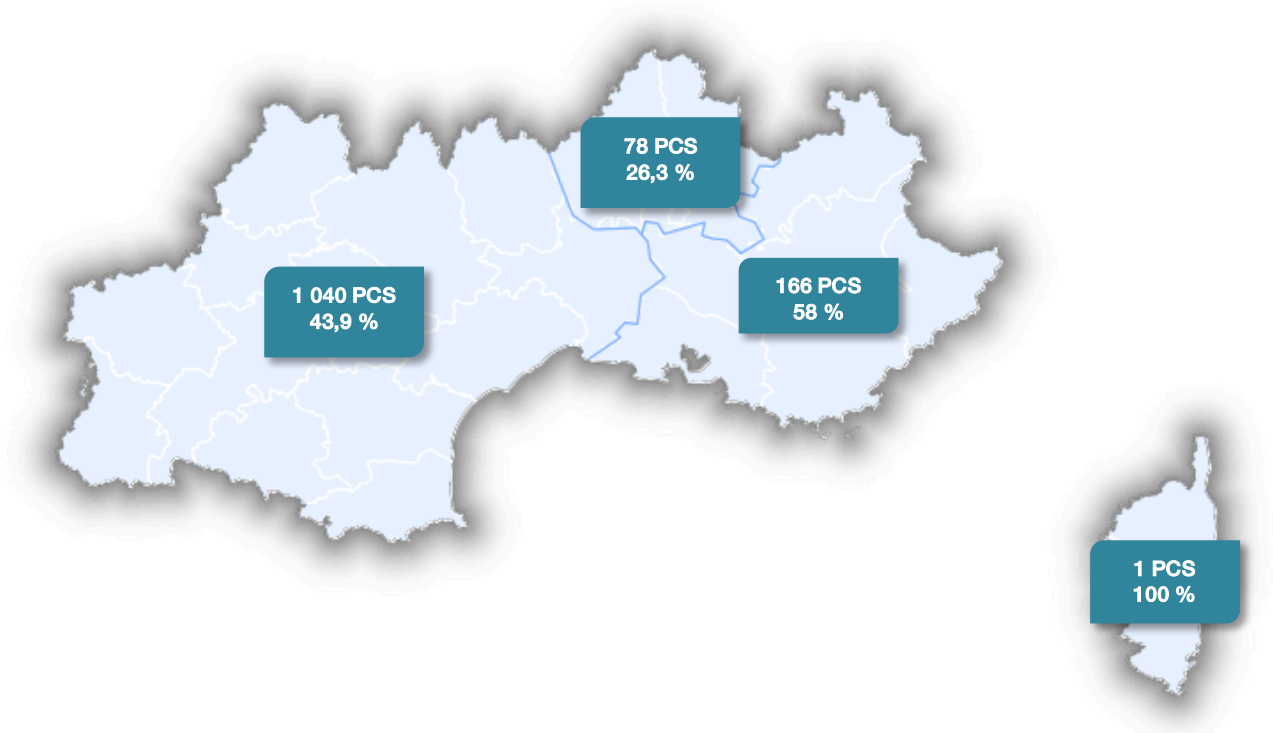

Figure 61 : Répartition régionale des PCS lors de la labellisation des PAPI (Mayane, 2019)

➔ Les investigations menées dans le cadre de l'étude recensent 1 285 communes couvertes par un PCS tandis que la BD GASPAR en dénombre 1 041, soit une différence de 23,4%.

3.1.6 Teneur des programmes d'actions

Cette partie est dédiée au contenu des programmes d'actions et notamment la répartition et l'équilibre entre les mesures structurelles et non-structurelles.

3.1.6.1 Nombre d'actions des PAPI

Le nombre d'actions, conformément à leur convention cadre respective, est détaillé ci-dessous.

Nombre moyen d'actions contenus dans les PAPI contractualisés :
33

Nombre maximal d'actions contenus dans un PAPI :
63

Nombre minimal d'actions contenus dans un PAPI :
8

Au 1er aout 2018, le nombre total d'actions intégrant toutes les modifications contractualisées ou non par avenant s'élève à 1 541 actions, dont 1 025 pour celles relevant des axes non-structurels (Axes 0 à 5).

➔ La répartition du nombre TOTAL d'actions par région est cartographiée ci-dessous.

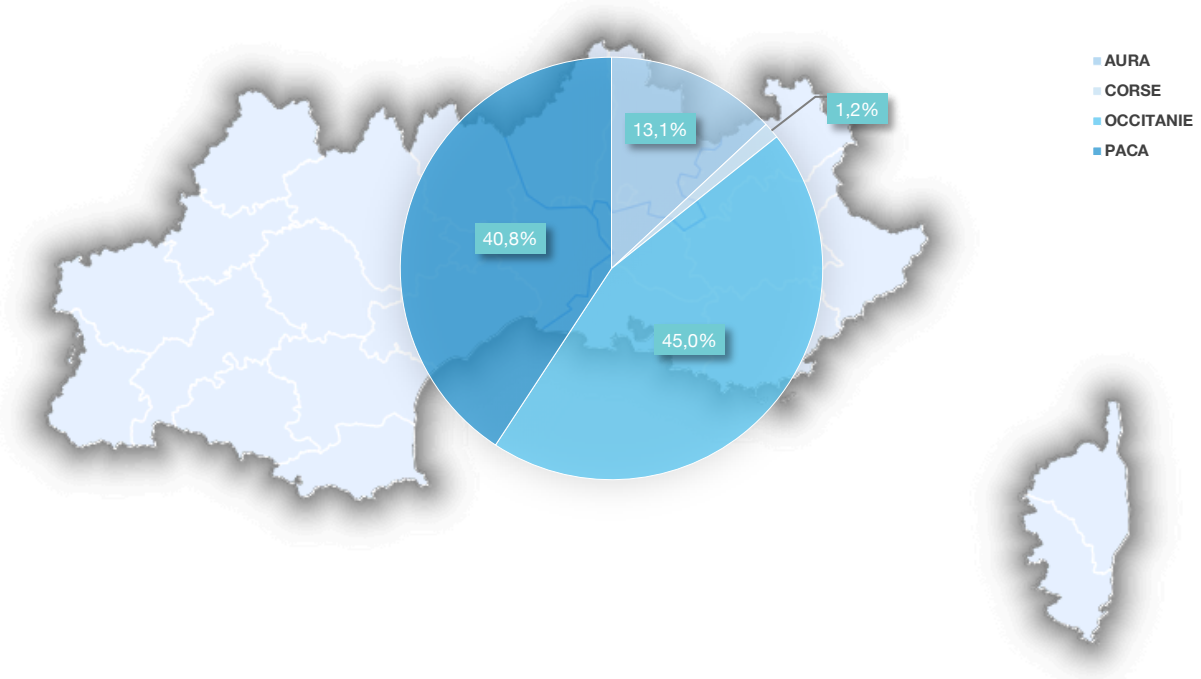

Figure 62 : Répartition régionale des actions des PAPI au 1er aout 2018 (Mayane, 2019)

➔ La répartition du nombre MOYEN d'actions par région est cartographiée ci-dessous.

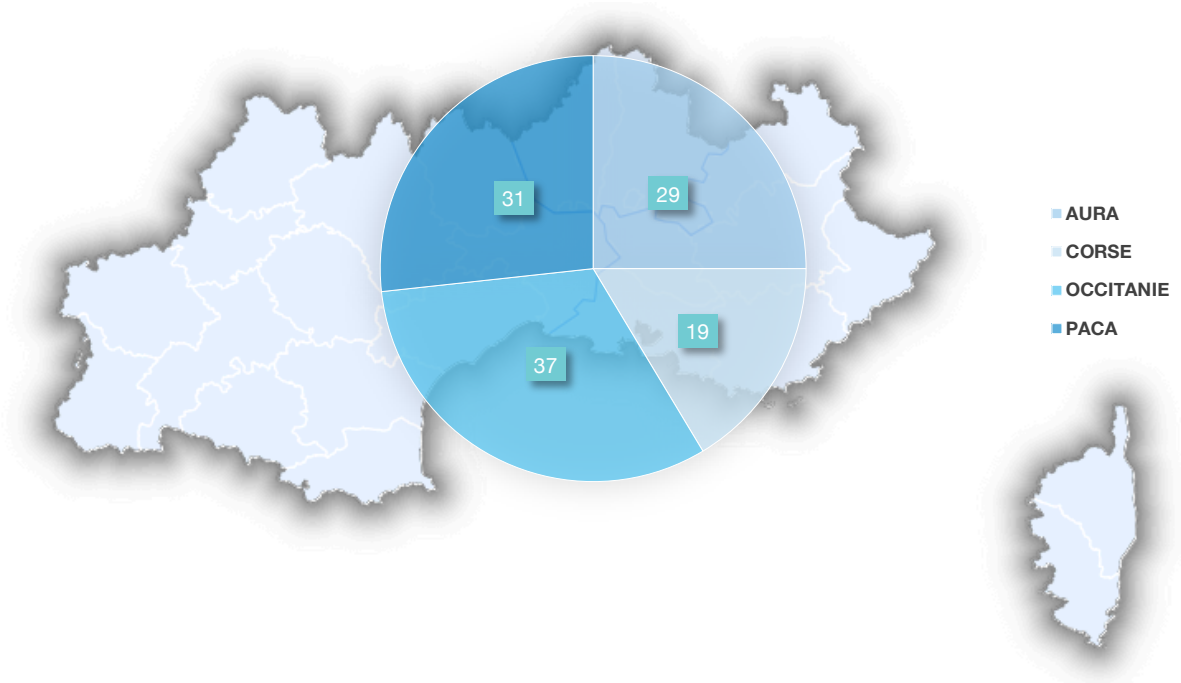

Figure 63 : Répartition régionale du nombre moyen d'actions par PAPI (Mayane, 2019)

➔ La répartition des actions sur le territoire arc méditerranéen est variable d'une région à l'autre.

➔ La région Occitanie, territoire le plus vaste du périmètre, totalise à elle seule 45% des actions (tous axes confondus).

➔ L'analyse du nombre moyen d'actions par PAPI conforte la position de la région Occitanie dans le fait qu'elle dispose de PAPI consistants et denses. Les régions PACA et AURA, ont des résultats proches, mais en deçà de ceux leur voisine occitane. La région Corse est difficilement comparable du fait qu'il n'y ait qu'un seul PAPI.

3.1.6.2 Évolution et modification du programme d'actions

En lien avec la partie dédiée aux avenants, cet indicateur a vocation à appréhender l'évolution du programme d'actions durant sa phase d'exécution. Cela se traduit notamment par l'apport, le retrait ou la modification d'au moins une action.

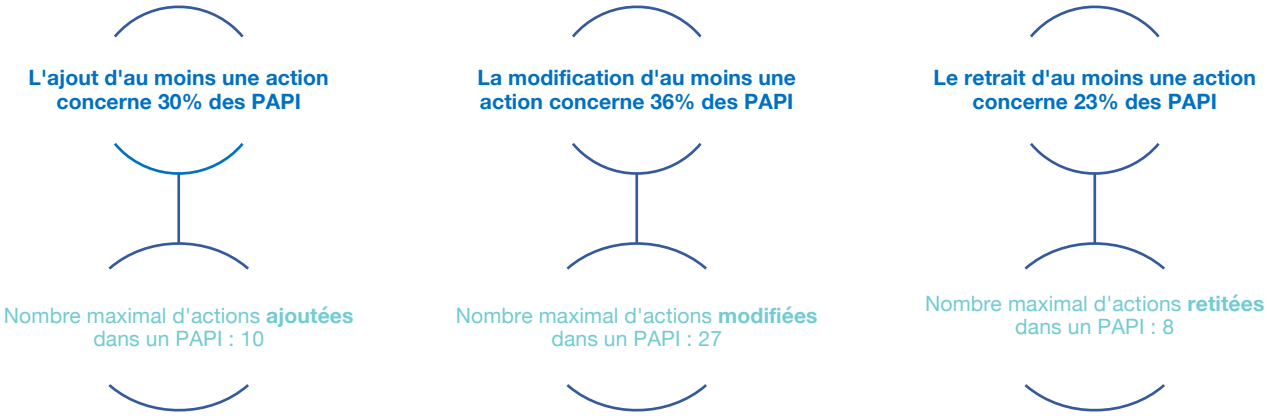

Figure 64 : Modification du programme d'actions des PAPI arc méditerranéen (Mayane, 2019)

En considérant l'ensemble des évolutions apportées aux programmes d'actions des PAPI (ajouts et retraits), il ressort les résultats suivants :

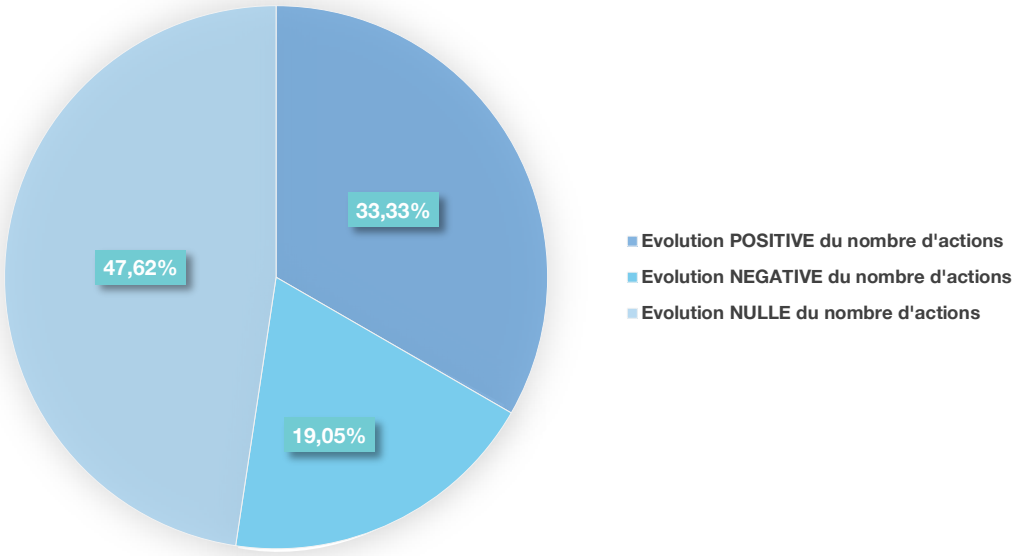

Figure 65 : Évolution du programme d'actions des PAPI arc méditerranéen (Mayane, 2019)

➔ Bien que toutes les modifications ne fassent pas l'objet d'un avenant, le nombre d'actions - actualisé au 1er août 2018 – s'élève à 1 541 actions.

3.1.6.3 Actions structurelles vs non-structurelles

Cet indicateur dresse, de façon générale, la répartition des actions des PAPI selon deux catégories distinctes :

- **Les mesures non-structurelles,** visant à prévenir le risque que ce soit par le prisme d'actions de prévention, de la prévision, de la réduction de la vulnérabilité ou encore de la prise en compte des risques dans l'urbanisme. Généralement exempts de travaux, elles correspondent aux actions des axes 0 à 5 des PAPI.

- **Les mesures structurelles** sont vouées à protéger le territoire aux moyens de travaux, d'aménagements ou de toutes autres techniques (douces ou dures) modifiant l'espace. Celles-ci sont incluses dans les axes 6 et 7 des PAPI.

La répartition de ces actions est la suivante :

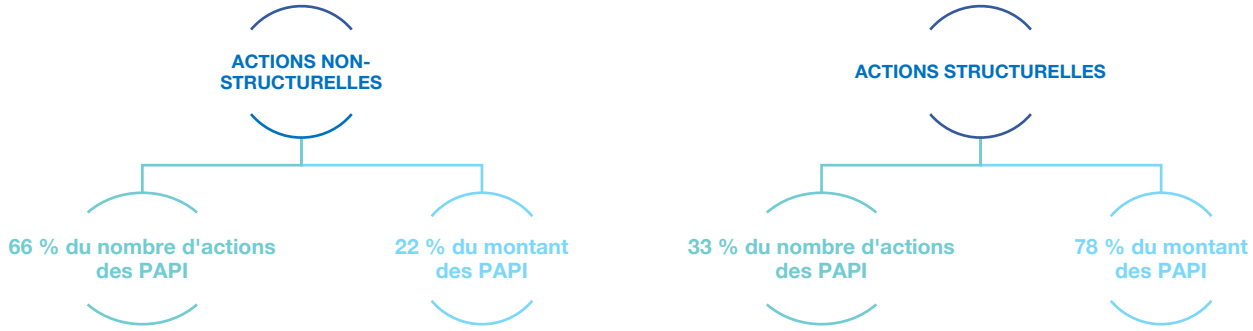

Figure 66 :Répartition numérique et financière entre les actions structurelles et non-structurelles des PAPI (Mayane, 2019)

➔ Si numériquement les actions non-structurelles représentent les 2/3 des actions des PAPI, celles-ci ne pèsent toutefois que 22% du volume financier total.

➔ A l'inverse, le 1/3 des actions des PAPI sont consacrés aux travaux et aux aménagements de protection contre les crues et les inondations. Elles concentrent plus des ¾ du montant total des PAPI, soit plus de 520 millions d'euros pour les PAPI labellisés depuis 2011.

3.1.6.4 Mesures non-structurelles

Au 1- aout 2018, cette catégorie de mesures totalise **1 025 actions** et pèse plus de **150 millions d'euros** sur le territoire arc méditerranéen (avenants inclus).

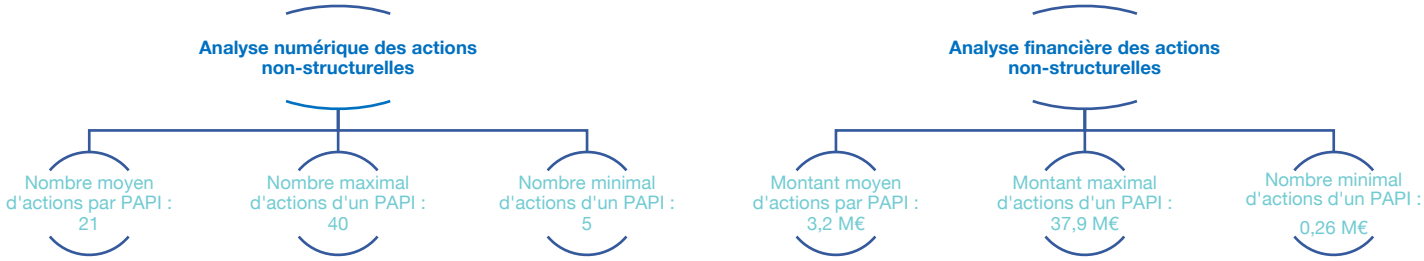

Figure 67 : Analyse numérique et financière des mesures non-structurelles (Mayane, 2019)

La répartition numérique (en bleu) et financière (en vert) de ces actions est ci-dessous détaillée par région.

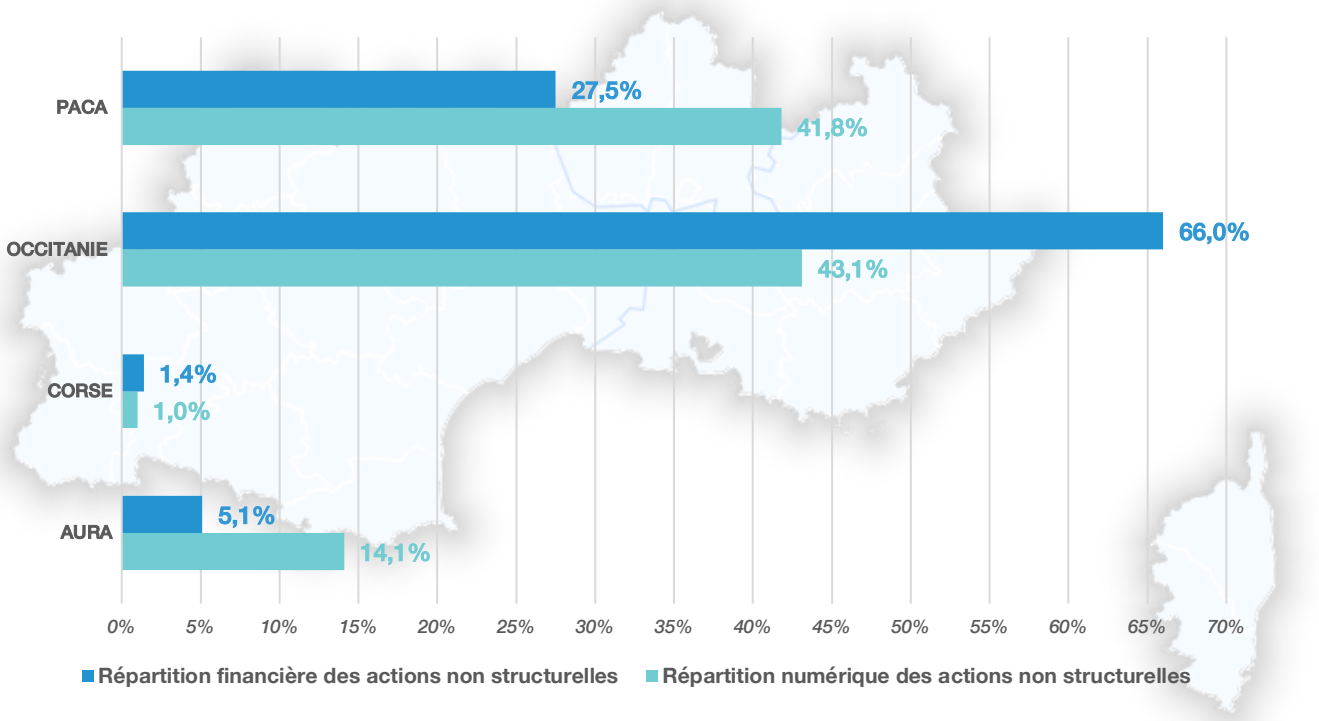

Figure 68 : Répartition numérique et financière des mesures non-structurelles par région (Mayane, 2019)

➔ Les régions Occitanie et PACA concentrent près de 85 % des mesures non-structurelles. D'un point de vue financier, elles représentent plus de 93% de leur montant total. Cette concentration s'explique notamment par l'importance du nombre de PAPI sur leur territoire respectif.

➔ Avec ses 7 PAPI, la région AURA a, en proportion, une représentation numérique des mesures non-structurelles analogue aux régions occitane et provençale.

En complément, il convient de s'intéresser au **nombre et au coût moyen des actions non-structurelles par PAPI et par région**, respectivement représentés par les deux diagrammes ci-dessous.

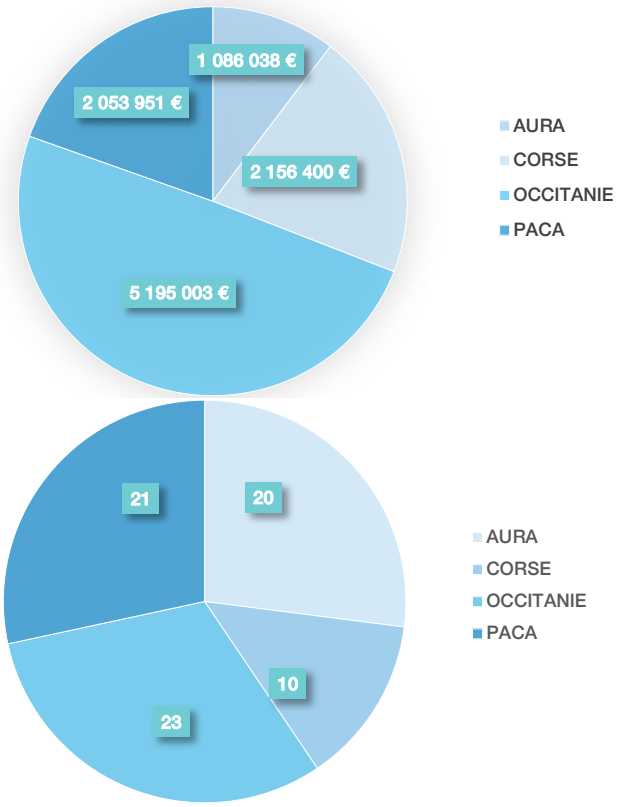

Figure 69 : Coût moyen (haut) et nombre moyen (bas) d'actions non-structurelles par PAPI et par région (Mayane, 2019)

Enfin, en faisant le ratio entre le montant de ces mesures et la population résidente des PAPI et celle située dans les zones inondables* il en résulte les chiffres suivants :

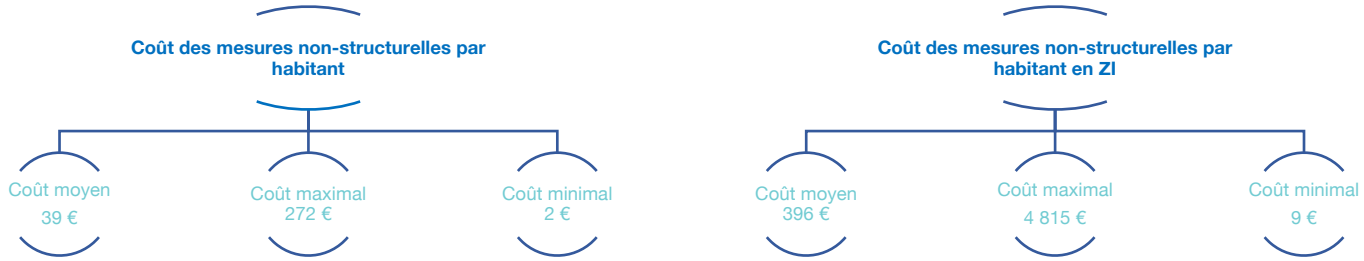

Figure 70 : Coût moyen des mesures non-structurelles par habitant (gauche) et par habitant situé en zone inondable (droite) (Mayane, 2019)

**Ces résultats sont à interpréter avec précautions conformément aux réserves et doutes émis quant à la pertinence du nombre d'habitants en zone inondable.*

➔ Les porteurs de PAPI en région Occitanie semblent apporter une grande importance aux actions non-structurelles dans la mesure où celle-ci en comptabilise le plus mais aussi qu'elle investit davantage que les autres régions.

➔ Numériquement, l'analyse du nombre moyen d'actions non-structurelles par PAPI met en exergue que les Régions Occitanie, PACA et AURA présentent des résultats similaires. Cela signifie que l'ensemble du territoire arc méditerranéen est sensible à la prévention du risque inondation.

➔ Financièrement, le constat est tout autre dans la mesure où, hormis la région Occitanie, les autres régions allouent moins de capitaux à la mise en œuvre de ce type d'actions.

➔ La région Corse, qui rappelons-le ne dispose que d'un PAPI concernant une seule ville (Ajaccio), présente un bon ratio entre le nombre d'actions proposées et les capitaux alloués.

3.1.6.5 Mesures structurelles

Les mesures structurelles sont ici moins étayées que celles non-structurelles dans la mesure où l'analyse approfondie de cette catégorie d'action n'est pas l'un des objectifs de l'étude.

Au 1- aout 2018, cette catégorie de mesures totalise **516 actions** et pèse plus de **520 millions d'euros** sur le territoire arc méditerranéen (avenants inclus).

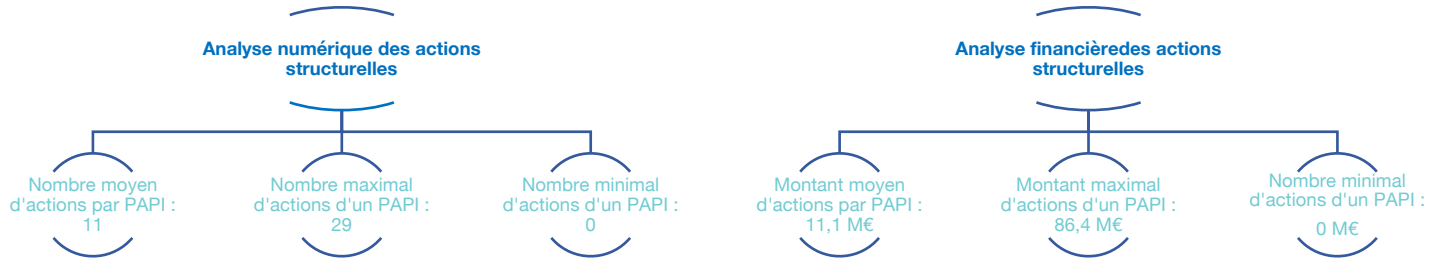

Figure 71 : Analyse numérique et financière des mesures structurelles (Mayane, 2019)

La répartition numérique et financière de ces actions structurelles est ci-dessous représentée pour chaque région.

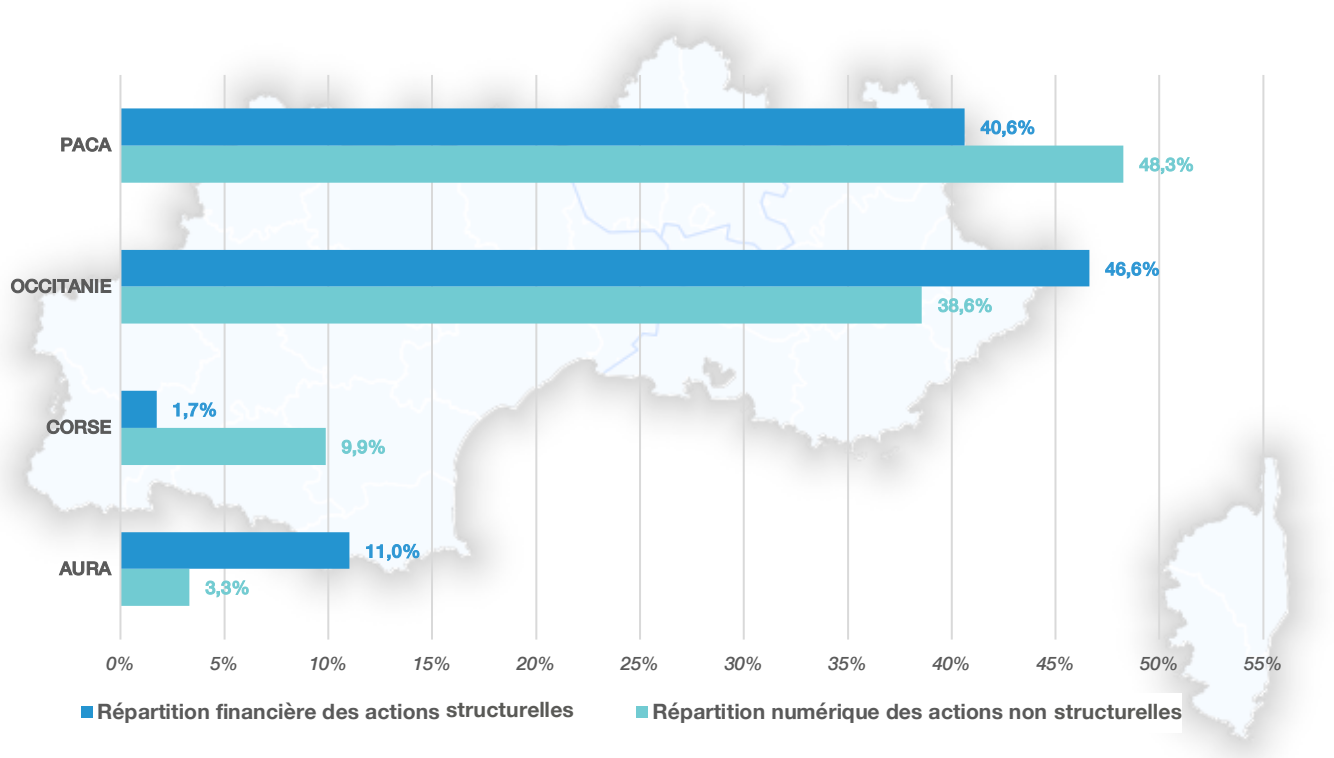

Figure 72 : Répartition numérique et financière des mesures structurelles par région (Mayane, 2019)

En complément de deux précédentes figures, il convient de s'intéresser au **nombre et au coût moyen des actions structurelles par PAPI et par région**, respectivement représentés par les deux diagrammes ci-dessous.

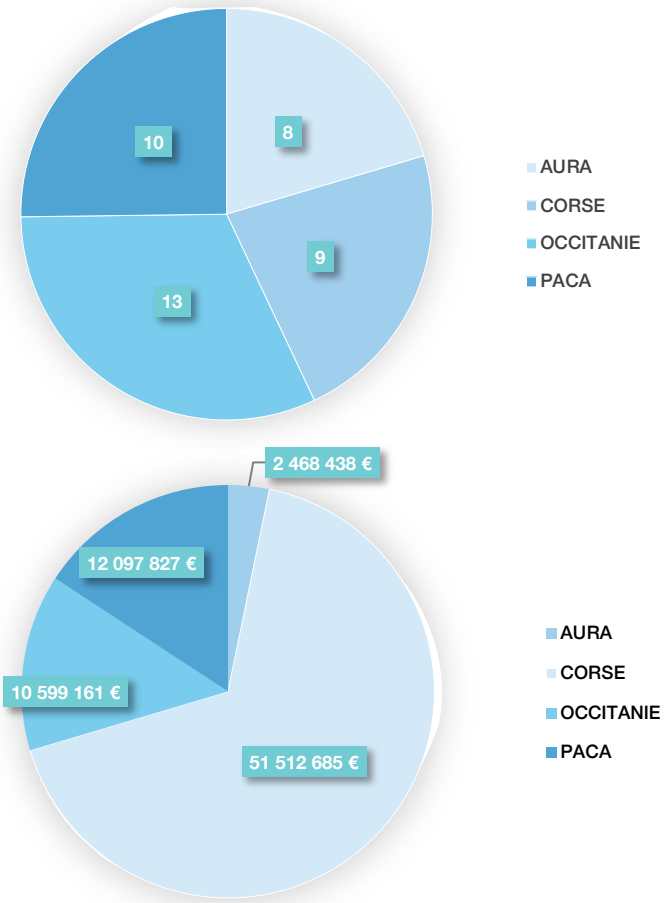

Figure 73 : Coût moyen (haut) et nombre moyen (bas) d'actions structurelles par PAPI et par région (Mayane, 2019)

➔ Les mesures structurelles, qu'elles soient analysées d'un point de vue numérique ou financier, sont disparates d'une région à l'autre.

➔ Numériquement, les régions Occitanie et PACA comptabilisent le plus d'actions structurelles.

➔ Financièrement, le PAPI Ajaccio, qui représente la région Corse, est fortement représenté dans la mesure plus de 95% du montant du PAPI est consacré aux actions structurelles. Au-delà de cas que l'on peut qualifier de particulier, c'est la région PACA qui alloue les plus important moyens financiers aux ouvrages et aménagements de protection.

➔ Enfin, à la différence des autres régions, AURA semble modestement tournée vers les mesures structurelles comme en témoigne une faible représentation numérique et financière.

3.1.6.6 Équilibre numérique et financier des mesures

Dans la continuité des deux précédents indicateurs, il convient de mettre en relation les mesures structurelles et non-structurelles dans l'objectif d'identifier un éventuel (dés-)équilibre numérique et/ou financier entre ces deux catégories d'actions. Il est toutefois rappelé qu'aujourd'hui, avec la mise en application du cahier des charges PAPI 3, il est demandé aux porteurs un équilibre numérique et financier entre les axes, et notamment, entre les mesures structurelles et non-structurelles.

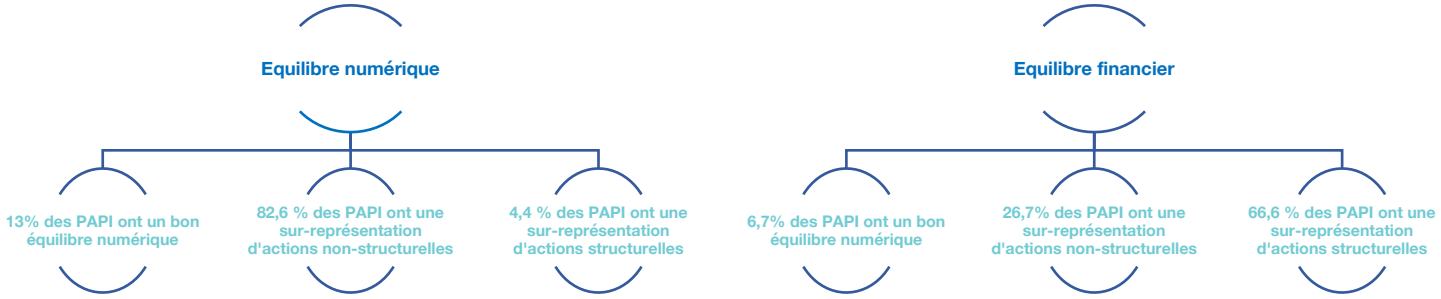

Figure 74 : Équilibre numérique et financier des mesures structurelles et non-structurelles (Mayane, 2019)

➔ Plus de 82% des PAPI du territoire arc méditerranéen sont concernés par une surreprésentation numérique du nombre d'actions non-structurelles par rapport à celles structurelles. Seuls 6 PAPI, ont un nombre d'actions équilibré entre ces deux catégories de mesures.

➔ A l'inverse, 2 PAPI sur 3 sont concernés par une sous-représentation financière du nombre d'actions non-structurelles par rapport à celles structurelles. Seuls 3 PAPI, ont un nombre d'actions équilibré entre ces deux catégories de mesures.

➔ De la sorte, les PAPI de l'arc méditerranéen tendent à se caractériser par un déséquilibre numérique et financier entre les mesures structurelles et non-structurelles. Les porteurs semblent donc rarement faire le choix d'allier équitablement « prévention » et « protection ». Ce constat peut être généralisé à l'ensemble du territoire dans la mesure où aucun PAPI ne présente un bon équilibre numérique et financier de ces deux catégories d'actions.

3.1.6.7 Représentativité des axes dans les PAPI

Ce premier indicateur à vocation à mesurer la représentativité de chaque axe au sein des PAPI étudiés.

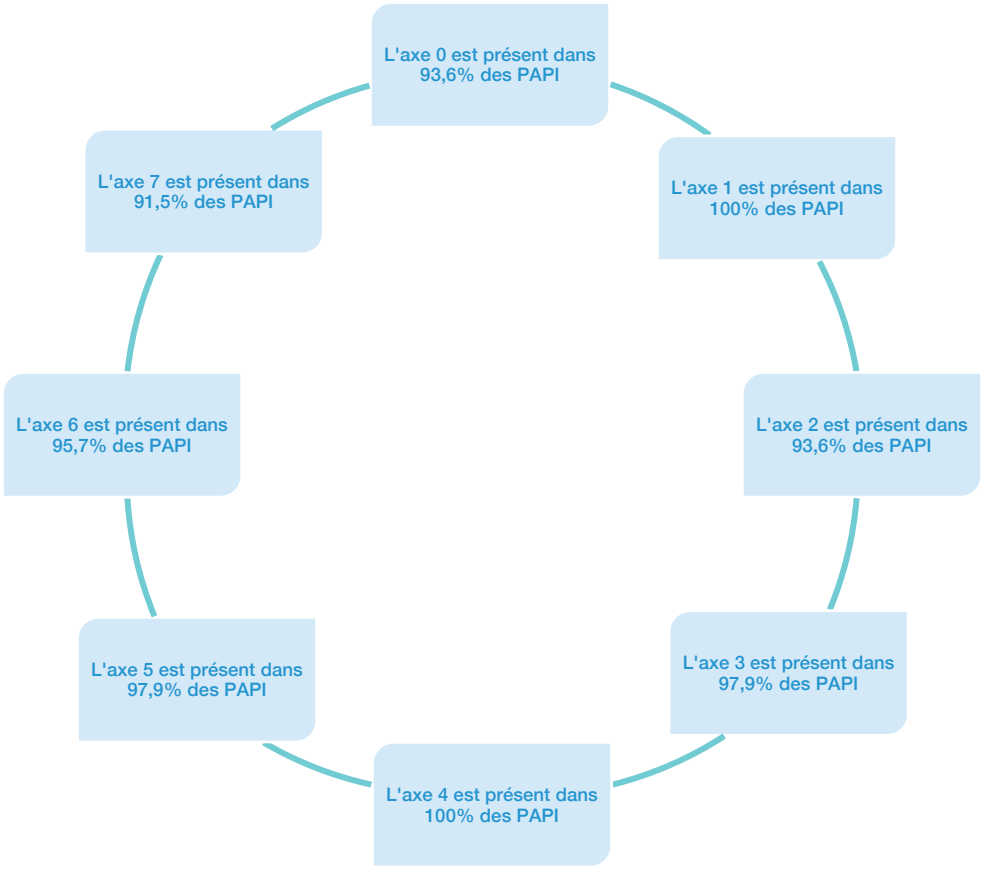

Figure 75 : Représentativité de chaque axe constitutif des PAPI (Mayane, 2019)

- ➔ Les axes 1 et 4 sont systématiquement représentés dans les 47 programmes d'actions arc méditerranéen étudiés.
- ➔ Les axes 3 ou 5 sont présents dans 46 programmes d'actions.
- ➔ L'axe 6 est présent dans 45 programmes d'actions
- ➔ Les axes 0 ou 2 sont présents dans 44 programmes d'actions.
- ➔ L'axe 7 est présent dans 43 programmes d'actions.

Les écarts de représentativité des axes s'expliquent notamment par le type de PAPI (un PAPI d'intention ne contient généralement pas d'actions structurelles) et par les besoins qui diffèrent d'un PAPI à l'autre.

3.1.6.8 Répartition des actions par axe

Au 1er aout 2018, la répartition des actions par axe, traduite en nombre (chiffre du haut) et en pourcentage par rapport au nombre total d'actions des PAPI (chiffre du bas), est la suivante :

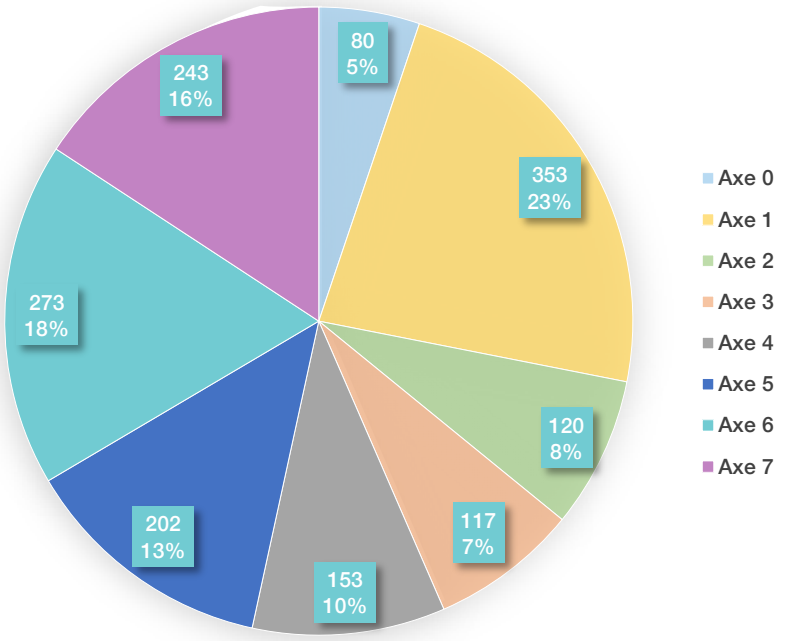

Figure 76 : Répartition et représentativité numérique des actions par axe constitutif des PAPI (Mayane, 2019)

D'un point de vue financier, la répartition des actions par axe, traduite en pourcentage par rapport au montant total des PAPI, est la suivante :

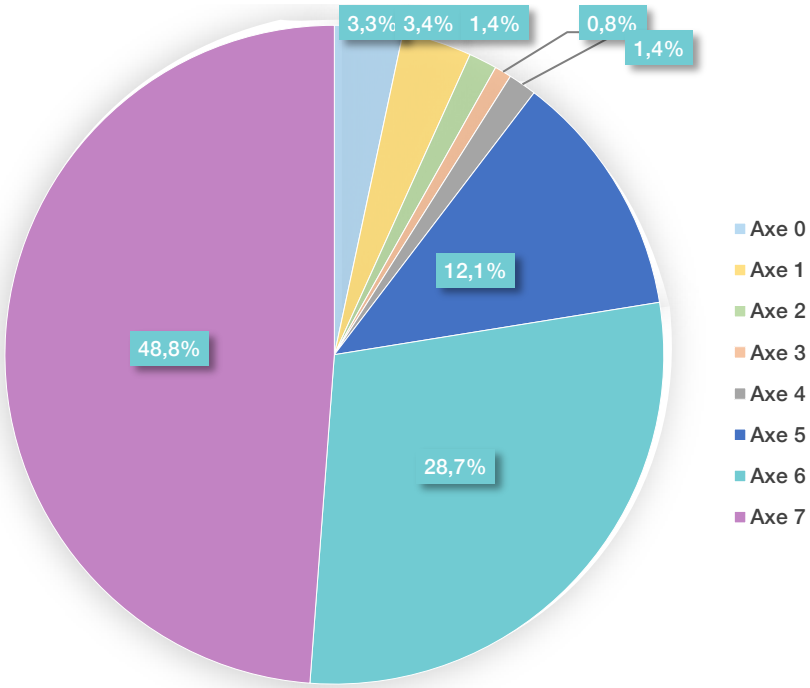

Figure 77 : Répartition financière des actions par axe constitutif des PAPI (Mayane, 2019)

➔Numériquement, l'axe 1 est celui présentant le plus d'actions parmi les mesures non-structurelles (de 2 à 4 fois plus que les autres axes).

➔Numériquement, les mesures non-structurelles totalisent 2/3 du total des actions contenues dans les PAPI.

➔ Financièrement, les mesures structurelles concentrent plus des ¾ du montant total des PAPI.

➔ De toute évidence, ces constats mettent en exergue que les mesures structurelles sont unitairement plus couteuses que les actions des axes 0 à 5.

3.1.7 Suivi et concertation du programme d'actions

Cette dernière partie traite des modalités de suivi et de concertation engagées par les porteurs durant la phase d'exécution de leur PAPI, à savoir :

- **les comités techniques (COTECH)** pour le suivi technique du programme d'actions,
- **les comités de pilotage (COPIL)** pour le suivi général du PAPI (administratif, financier, etc.)
- **les comités de concertation (COCERT)** qui sont traduit dans cette étude par le nombre de réunions d'information, de communication et de concertation à destination des administrés (grand public).

Les informations fournies par les porteurs étant souvent incertaines, obsolètes, approximatives ou encore incomplètes, la marge d'erreur est élevée. Ainsi, il convient d'interpréter les résultats avec précaution et considérer ces derniers comme des tendances.

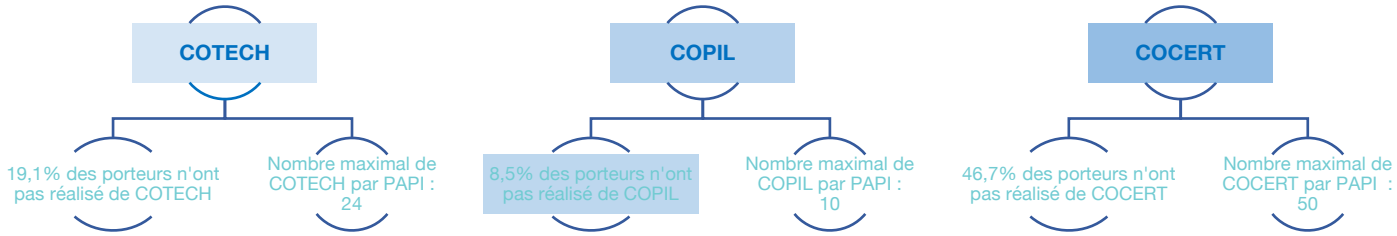

Figure 78 : Bilan des modalités de suivi et de concertation des PAPI (Mayane, 2019)

➔ Les PAPI, dont la convention a été signée à partir du second semestre 2017, n'ont généralement pas organisés de COTECH ni de COPIL.

➔ Les COPIL sont régulièrement organisés par les porteurs dans la mesure où les services de l'État et les partenaires du programme sollicitent régulièrement les structures pour connaître l'état d'avancement du PAPI.

➔ Les chiffres indiquent par ailleurs que les COTECH ne sont pas systématiquement organisés avant un COPIL. Les quelques porteurs qui ont apporté des justifications à l'occasion d'échanges téléphoniques précisent qu'ils ont tendance à organiser des réunions de travail (ou réunions techniques) plutôt que de véritables commissions techniques qui demandent du temps et de l'énergie pour les organiser (trouver une date, envoyer des convocations, etc.). Ils préfèrent préserver du temps pour l'organisation des COPIL. En parallèle de ce constat, il est opportun de rappeler la faiblesse des moyens alloués à la mise en œuvre des PAPI.

➔ Concernant le fort taux de porteurs n'ayant pas organisé de réunions publiques, cela touche toutes les régions et toutes les années de labellisation des PAPI (attention la marge d'erreur est d'environ +/- 20%). Il convient toutefois de noter qu'une structure a fait le pari de mettre en place une véritable démarche de concertation avec le public puisqu'elle a organisé près de 50 réunions sur un vaste territoire. Peu d'informations ont été données par les porteurs pour expliquer ces résultats. Quelques-uns précisent toutefois que, par manque de temps ou pour des raisons politiques, ils comptent sur le relai des élus locaux (maires) auprès de la population et sont prêts à apporter leur appui technique si besoin.

3.2 Resultats relatifs aux mesures non-structurelles

Cette partie a vocation à centrer l'analyse sur les seules mesures non-structurelles dans l'objectif de mener une réflexion sur la manière dont cette catégorie d'actions se caractérise à l'échelle de l'arc méditerranéen.

3.2.1 Analyse numérique des mesures

3.2.1.1 Répartition numérique des mesures

L'analyse numérique est ici traduite par le nombre (chiffre du haut) et le pourcentage par rapport au nombre total d'actions non-structurelles recensées dans les PAPI (chiffre du bas).

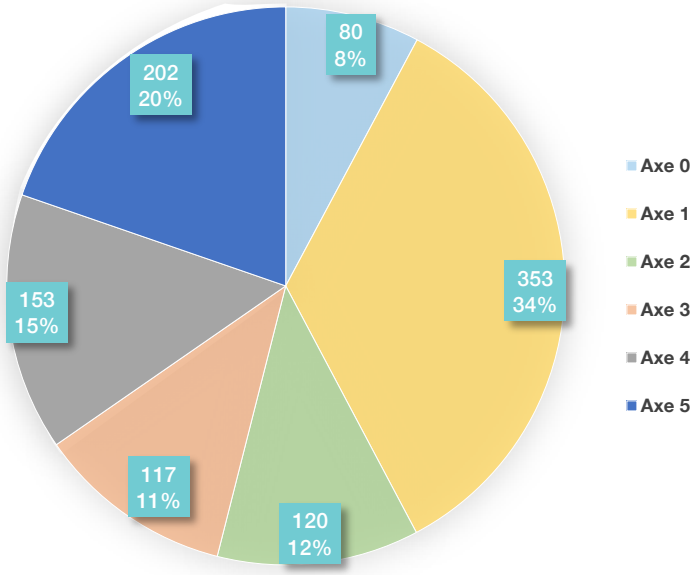

Figure 79 : Répartition et représentativité numérique des mesures non-structurelles (Mayane, 2019)

➔ **Les axes les plus représentés** sur le territoire arc méditerranéen concernent ceux dédiés à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (axe 1) et à la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (axe 5).

➔ **L'axe le moins représenté** dans les PAPI est celui consacré à l'animation, au pilotage et à la coordination de la démarche (axe 0). Ce constat va de pair avec les observations faites précédemment concernant les moyens affectés à la mise en œuvre des PAPI.

3.2.1.2 Répartition spatiale des mesures

En termes de répartition spatiale, la figure ci-dessous décline les précédents résultats à l'échelle régionale.

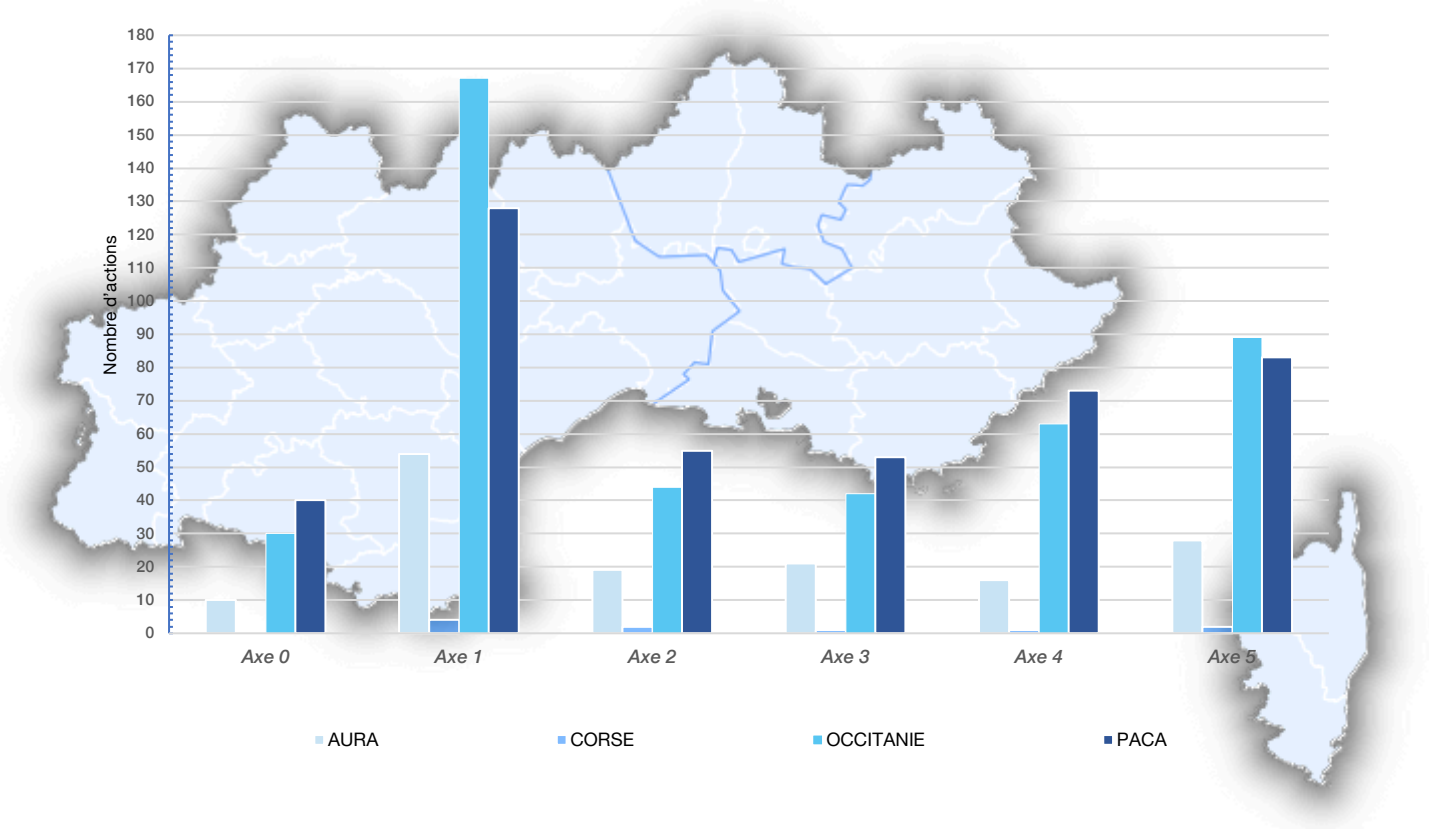

Figure 80 : Répartition des mesures non-structurelles par axe et par région (Mayane, 2019)

➔ Les régions PACA et Occitanie concentrent le plus d'actions non-structurelles, tous axes confondus. Cette situation se justifie par le fait qu'elles comportent plus de PAPI que les régions Aura et Corse.

➔ Les actions de l'axe 1 sont largement prédominantes dans chacune des quatre régions.

➔ L'axe 0 est l'axe minoritaire des PAPI arc méditerranéen.

3.2.1.3 Dynamique numérique de labellisation des mesures

Cet indicateur a vocation à analyser la répartition numérique des mesures non-structurelles labellisées depuis 2011.

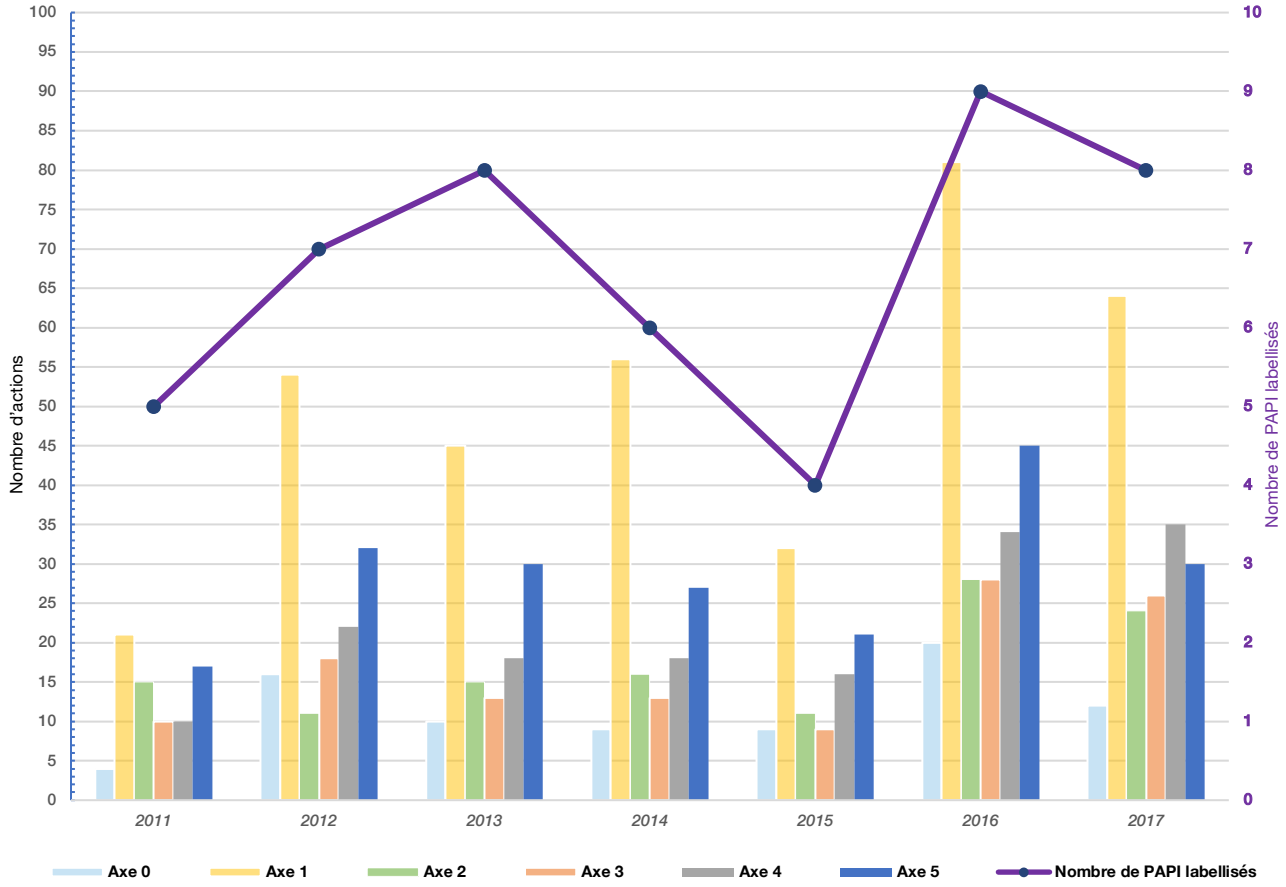

Figure 81 : Dynamique numérique de labellisation des mesures non-structurelles (Mayane, 2019)

➔ 2016 et 2017 sont les années ayant connu le plus grand nombre d'actions non-structurelles labellisées, et ce dans tous les axes. *A contrario*, les années 2011 et 2015 enregistrent le plus faible nombre d'actions labellisées.

➔ L'évolution du nombre d'actions non-structurelles suit la tendance annuelle de labellisation des PAPI.

➔ Sur les dernières années observées (2016 et 2017), on peut noter une tendance à l'augmentation du nombre d'actions programmées dans les axes 1,2,3 et 4 des PAPI. *A contrario*, l'axe 5 relatif aux actions de réduction de la vulnérabilité apparaît relativement stable sur l'ensemble des années observées.

3.2.2 Analyse financière des mesures

3.2.2.1 Répartition financière des mesures

L'analyse financière est ici traduite par le pourcentage du montant de chaque axe par rapport au montant total des axes non-structurels (diagramme de gauche) et par le coût moyen d'une action par axe (diagramme de droite).

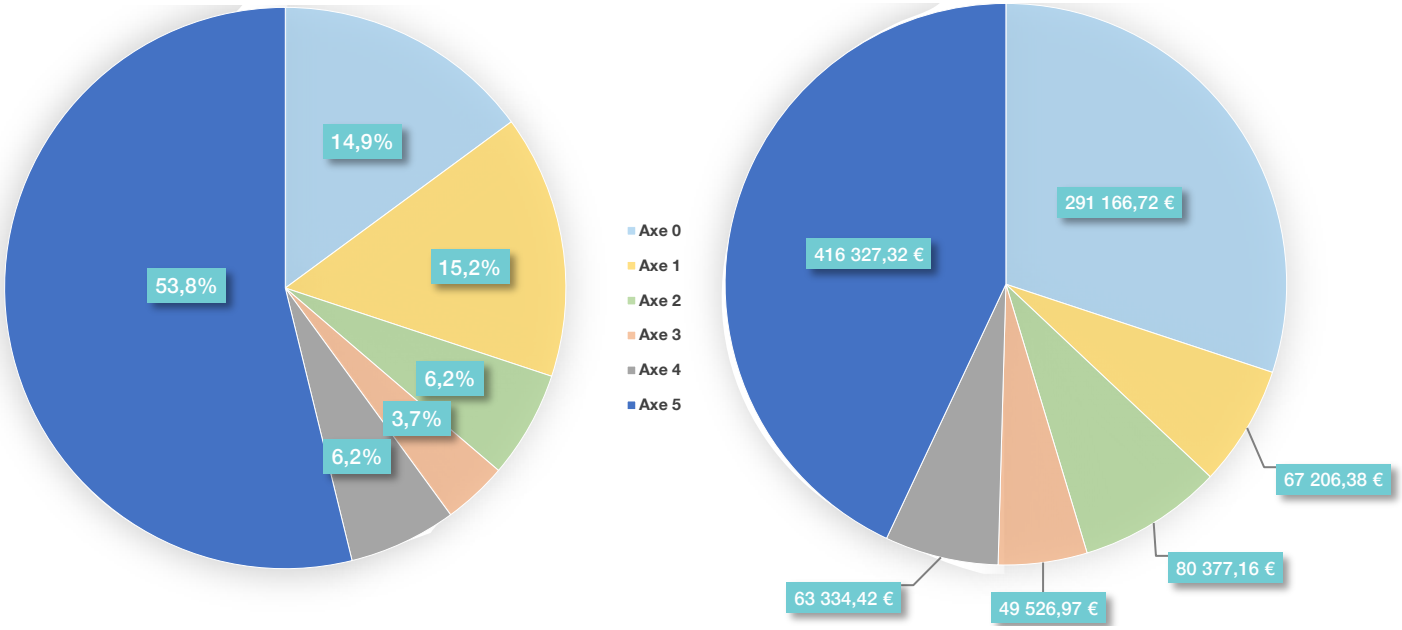

Figure 82 : Répartition et représentativité financière de axes non-structurels (Mayane 2019)

➔ Les PAPI du territoire arc méditerranéen apparaissent comme particulièrement tournés vers la réduction de vulnérabilité des personnes et des biens. En effet, les actions de l'axe 5 sont relativement présentes dans tous les PAPI (202 actions représentant 20% des actions non-structurelles) et fortement représentées financièrement. A noter que les fonds alloués à cet axe s'élèvent à plus de 84 millions d'euros, lesquels sont essentiellement utilisés pour financer des diagnostics et des travaux de réduction de vulnérabilité (personnes, biens, réseaux, etc.). Bien que ces diagnostics/travaux soient conseillés ou imposés par les PPRi, les porteurs, toutes régions confondues, semblent mesurer l'importance de déployer ce type d'opération sur le territoire. Il convient également de préciser que, malgré les subventions qui leurs sont allouées servent préférentiellement à la réalisation des diagnostics préalables. La réalisation des travaux, à la charge des propriétaires, est généralement peu entreprises.

➔ L'axe 1, fortement représenté numériquement, ne représente que 15% du montant total des mesures non-structurelles (23 millions d'euros) et se caractérise par un coût moyen parmi les plus bas (67 200 euros par action). L'analyse typologique, révélant que 48,5% des actions de l'axe 1 soient dédiées à l'information et à la sensibilisation et 17,8% à la connaissance du territoire et des risques, laisse supposer que ces actions sont peu couteuses. Toutefois, l'analyse globale réalisée dans la précédente partie ayant révélé des lacunes en matière de connaissance du territoire, il convient de s'interroger quant à la suffisance des fonds alloués pour améliorer la connaissance et la conscience du risque sur le territoire, et, *de facto*, leur efficience réelle.

➔ L'axe 0, faiblement représenté numériquement (7,8% des actions non-structurelles), se caractérise par des actions couteuses, en témoigne le cout moyen d'une action qui avoisine les 300 000 €. Cet axe, ayant pour principal vocation à financer un poste d'animation (70% des actions de l'axe 0 sont consacrés au recrutement d'un agent), est primordial mais demeure insuffisant comme cela a été constaté dans la partie 3.1.4.2 dédiée à l'analyse des moyens humains alloués à la mise en œuvre des programmes d'actions. Ce constat met en exergue le coût important que représente le recrutement d'un

➔ Les axes 2, 3 et 4 sont modestement représentés au sein des PAPI, et ce, d'un point de vue numérique et financier. Ces axes, pourtant cruciaux pour prévenir le risque et optimiser les dispositifs d'alerte et de gestion de crise, semblent délaissés par les porteurs. Cela s'explique en partie par la faiblesse des taux de subventions alloués à ces axes. L'exemple du non financement des PCS est le plus probant. Les porteurs soulignent cette incohérence puisque d'autres outils réglementaires (DICRIM, repères de crue, etc.), incombant également aux communes, sont financés dans les PAPI. L'axe 4 est peu présent des PAPI dans la mesure où les compétences en matière d'urbanisme se répartissent entre les des services de l'état et les collectivités locales (communes, EPCI-FP). *De facto*, les porteurs sont généralement peu impliqués dans cet axe (ou alors en tant qu'appui), qui relève de considérations politiques importantes. Par ailleurs, c'est dans cet axe que l'on observe le plus d'actions d'affichage (actions sans montants) puis qu'elles représentent 40% des actions de cet axe et 33% des actions tous axes confondus. Enfin, la sous-représentation de l'axe 2 s'explique par un panel d'actions moins large que les autres axes. En effet, l'analyse typologique des actions de cet axe conduit majoritairement, comme son nom l'indique, à développer les outils et dispositif de suivi et de surveillance des cours d'eau en vue de prévenir le risque de crue et d'inondation (implantation de stations hydrométriques et pluviométriques, déploiement d'un système d'alerte en cas de crue, etc.). Ce type de mesures représente 2/3 des actions de l'axe.

3.2.2.2 Répartition spatiale des mesures

En termes de répartition spatiale, la figure ci-dessous décline les précédents résultats à l'échelle régionale.

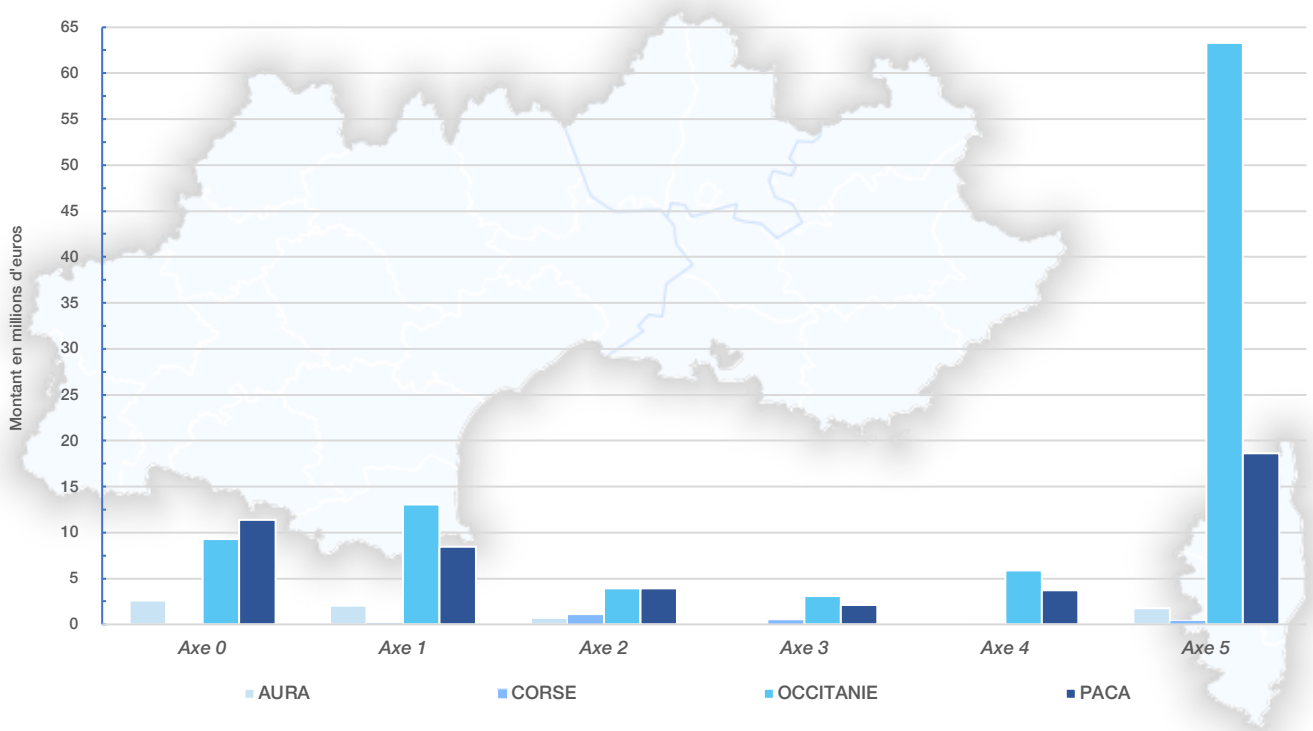

Figure 83 : Répartition financière des mesures non-structurelles par axe et par région (Mayane, 2019)

➔ Le graphique met clairement en exergue l'importance des moyens alloués au financement des mesures de réduction de vulnérabilité des personnes et des biens (axe 5) en région Occitanie. Cet engagement est également présent, mais dans une moindre mesure en région PACA.

➔ Les PAPI de la région Occitanie tiennent également la pole position du financement des mesures des axes 1 à 4. La région PACA suit de près cette situation, excepté l'axe 0 pour lequel elle arrive en tête.

➔ Les régions AURA et Corse, ayant moins de PAPI labellisés, apparaissent *de facto* sous-représentées. En ôtant les chiffres écrasant des régions Occitanie et PACA, il ressort que :

- AURA investi essentiellement dans les axes 0, 1 et 5.
- La Corse investit préférentiellement dans les axes 2 et 5. L'axe 0 n'est pas représenté dans la mesure où ce type d'action était peu présent dans les PAPI labellisés en 2011 tel que celui d'Ajaccio.

3.2.2.3 Dynamique financière de labellisation des mesures

Cet indicateur a vocation à analyser la répartition financière des mesures non-structurelles labellisées depuis 2011.

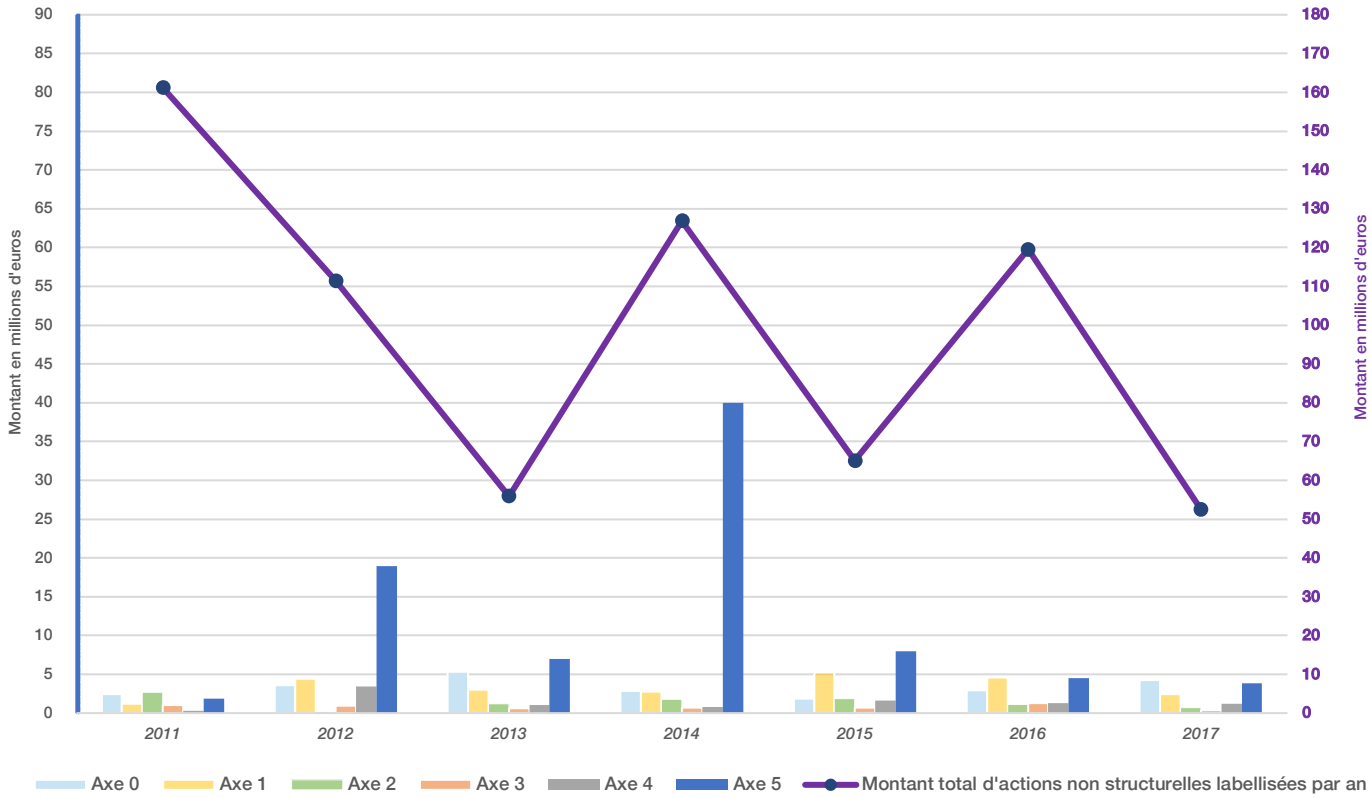

Figure 84 : Dynamique financière de labellisation des mesures non-structurelles (Mayane, 2019)

➔ Dans la continuité des précédents indicateurs, l'axe est prédominant dans les PAPI depuis 2012 avec un pic notable en 2014 puisqu'il a été labellisé pour près de 40 millions d'euros d'actions de réduction de vulnérabilité des personnes et des biens. On peut ainsi en déduire une véritable prise de conscience d'intégrer cette problématique dans les projets de territoire depuis 2012. Toutefois, l'analyse statistique de cet axe indique une très forte irrégularité puisque le montant labellisé varie de plus de 2 000% entre 2011 (1,9 M€) et 2014 (40 M€). Depuis 2015, les montants décroissent mais demeurent prédominant.

➔ Les autres axes se caractérisent par davantage de régularité.

➔ En faisant abstraction de l'axe 5, ce sont ceux relatifs à l'animation, au pilotage et à la coordination des PAPI (axe 0), et à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (axe 1), qui prédominent.

➔ Les axes 2, 3 et 4 sont omniprésents sur la période 2011-2017 mais ils demeurent largement en retrait comme le démontre notamment le palmarès des trois montants les plus faibles :

- 190 196, 70 € labellisés en 2012 pour les actions relevant de l'axe 2.
- 283 000 € labellisés en 2011 pour les actions relevant de l'axe 4.
- 400 220 € labellisés en 2017 pour les actions relevant de l'axe 3.

3.2.3 Financement des axes non-structurels

Cette partie a pour objectif de détailler les plans de financement des axes non-structurelles.

Bien que les données d'entrées aient été contrôlées/corrigées par les porteurs, il demeure quelques incohérences de certains plans de financement (subventions supérieures à 100% par exemple). De la sorte, il convient de considérer les résultats indiqués avec une marge d'erreur potentielle de +/- 3%.

3.2.3.1 Détail du financement des axes

Cet indicateur présente le plan de financement moyen de chacun des axes non-structurels.

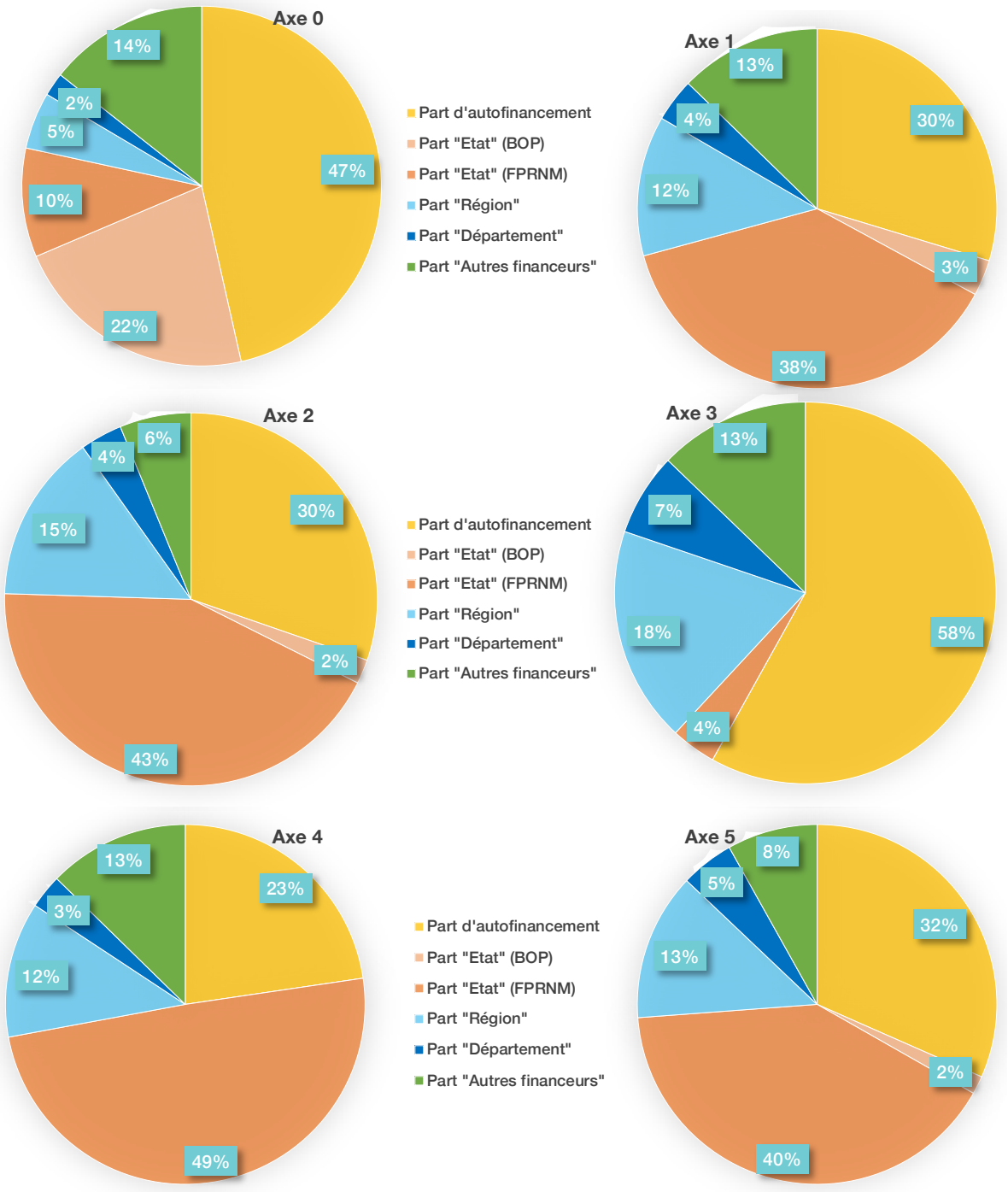

Figure 85 : Financement des axes non-structurels des PAPI (Mayane, 2019)

3.2.3.2 Synthèse des plans de financement des mesures non-structurelles

Cette sous-partie a vocation à résumer, par représentation graphique et cartographique, la répartition des financements des PAPI par types de partenaires.

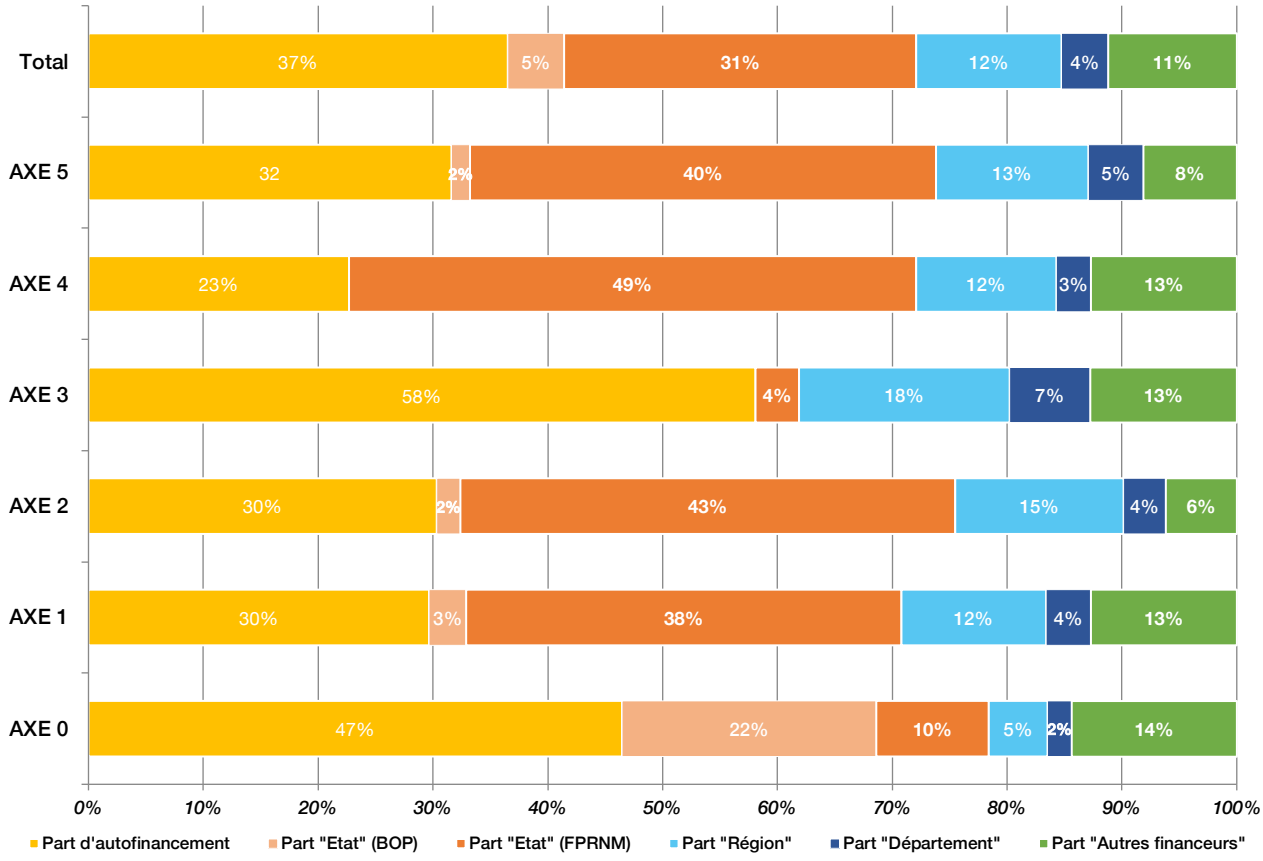

Figure 86 : Synthèse des plans de financement des mesures non-structurelles par axe et par financeur (Mayane, 2019)

➔ L'implication des partenaires financiers des programmes d'actions varient d'un axe à l'autre. Excepté l'engagement financier de l'État qui est consigné dans le cahier des charges des PAPI, l'engagement des autres partenaires est dépendant de leur politique à un instant *t*. Il convient toutefois de noter que, pour les actions des axes 1 à 5, l'engagement des régions et des départements est plutôt homogène.

➔ Dans l'ensemble, les mesures non-structurelles se révèlent principalement financées par les maîtres d'ouvrages et par le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). S'ensuit par ordre décroissant les Régions, les « autres » partenaires financiers (Europe, EPCI-FP, etc.), les Budgets Opérationnels de Programme de l'État (BOP) et enfin les Départements.

➔ Les axes 1, 2, 4 et 5, sont relativement bien subventionnés, notamment grâce à la participation de l'État (FPRNM et BOP).

➔ Le BOP, généralement peu mobilisé dans les PAPI, intervient essentiellement pour financer l'animation des PAPI.

➔ L'axe 3, dont la finalité est d'assurer la protection et la sauvegarde des personnes et des biens en cas de crise, est caractérisé par un taux de financement anormalement bas. En effet, nous constatons que l'autofinancement est plus élevé que pour les autres axes, et, *a contrario*, la part « État » est quasi nulle. Bien que ces mesures soient de la compétence des communes, d'autres mesures analogues, relevant également de la compétence communale, sont subventionnées (DICRIM, repères de crue, etc.). Cette difficulté a été soulevée par les porteurs et justifie la faible représentativité de cet axe dans les PAPI.

3.2.4 Analyse des actions mentionnées pour mémoire

Cet indicateur à vocation à mettre en avant et à mesurer les actions « mentionnées pour mémoire ». Celles-ci, dépourvues de montant ou qualifiées « pour mémoire », ont pour objectif de mettre en avant des outils, des dispositifs ou démarches annexes et connexes au PAPI pour lesquels des subventions ne sont pas demandées mais qui présentent un intérêt pour justifier la stratégie et/ou le programme d'actions du PAPI. Le cas échéant, il s'agit d'actions pouvant être financées dans le cadre du PAPI, mais le porteur ayant obtenu de meilleurs financements en recourant à une autre démarche, l'inscrit uniquement dans le programme d'actions pour information.

Elles concernent 18% des actions non-structurelles et touchent tous les axes, mais dans des proportions différentes comme l'indique le diagramme ci-dessous.

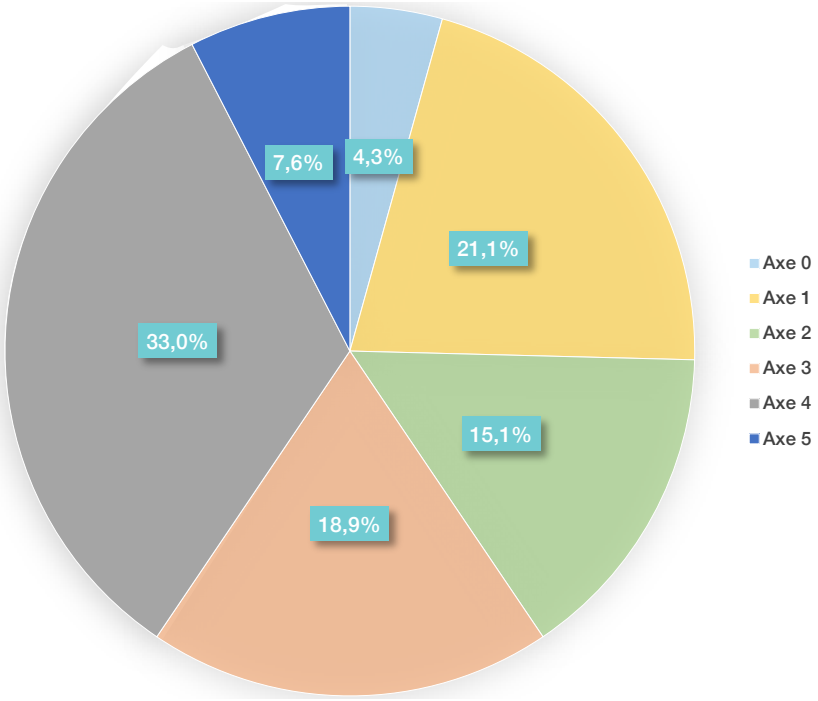

Figure 87 : Bilan des actions mentionnées pour mémoire dans les programmes d'actions (Mayane, 2019)

➔ L'axe 4, dédié à la prise en compte des risques dans l'urbanisme, représente à lui seul le 1/3 des actions mentionnées pour mémoire. S'ensuit, dans une moindre mesure, les axes 1, 3 et 2. Ces 4 axes totalisent 163 actions.

3.2.5 Analyse catégorielle et typologique des mesures

Cette partie dresse une typologie des mesures non-structurelles recensées dans tous les programmes d'actions. Pour ce faire, **34 catégories, indépendantes des axes,** ont été définies dans le cadre de cette étude et les résultats sont détaillés ci-dessous.

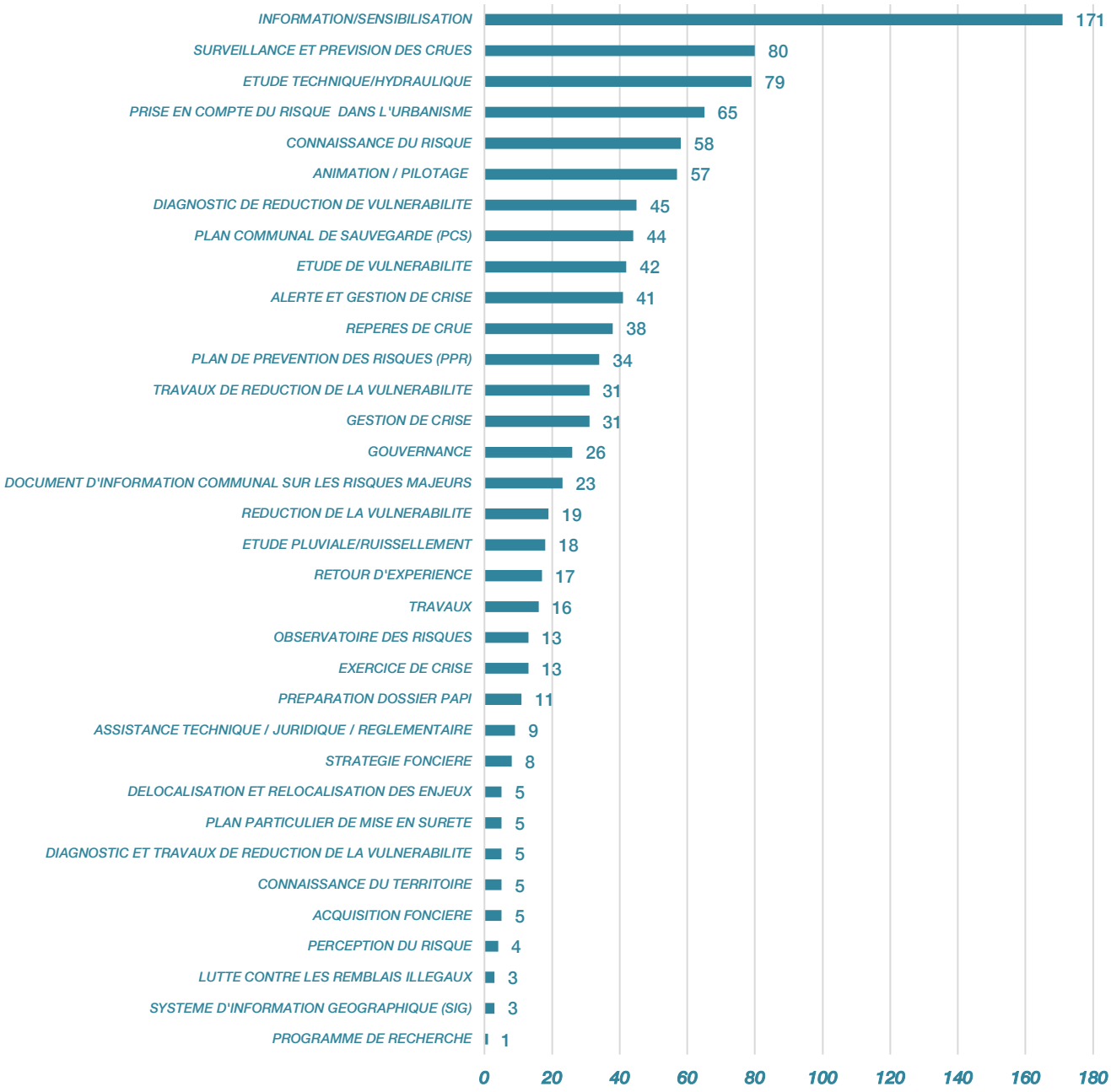

Figure 88 : Bilan de l'analyse typologique et catégorielle des mesures non-structurelles (Mayane, 2019)

➔ Les actions relevant de la catégorie « information/sensibilisation » représentent à elles seules près de 17% du nombre total de mesures non-structurelles. Cette catégorie touche plus de 75% des actions de l'axe 1 et 10% de celles de l'axe 5.

➔ La notion de « travaux » présente dans le tableau fait référence à des petites opérations d'aménagement ou des travaux d'entretien des cours d'eau. Cette catégorie exclue les travaux de réduction de vulnérabilité dans la mesure où ces derniers font l'objet d'une catégorie spécifique.

3.2.6 Maitrise d'ouvrage des mesures non-structurelles

Cet indicateur a vocation à détailler les acteurs ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures.

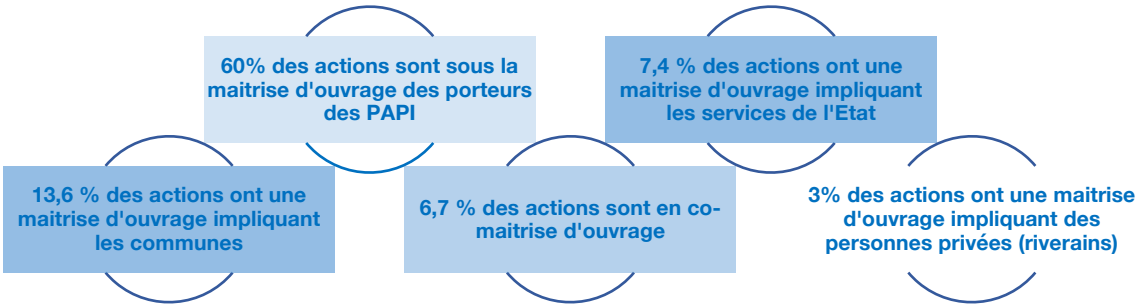

Figure 89 : Bilan de la maitrise d'ouvrage des actions non-structurelles (Mayane, 2019)

Outre les **608 actions sous maitrise d'ouvrage des porteurs des PAPI**, les autres acteurs et partenaires chargés de réaliser les actions, quels que soient leur statut, sont énumérés ci-dessous.

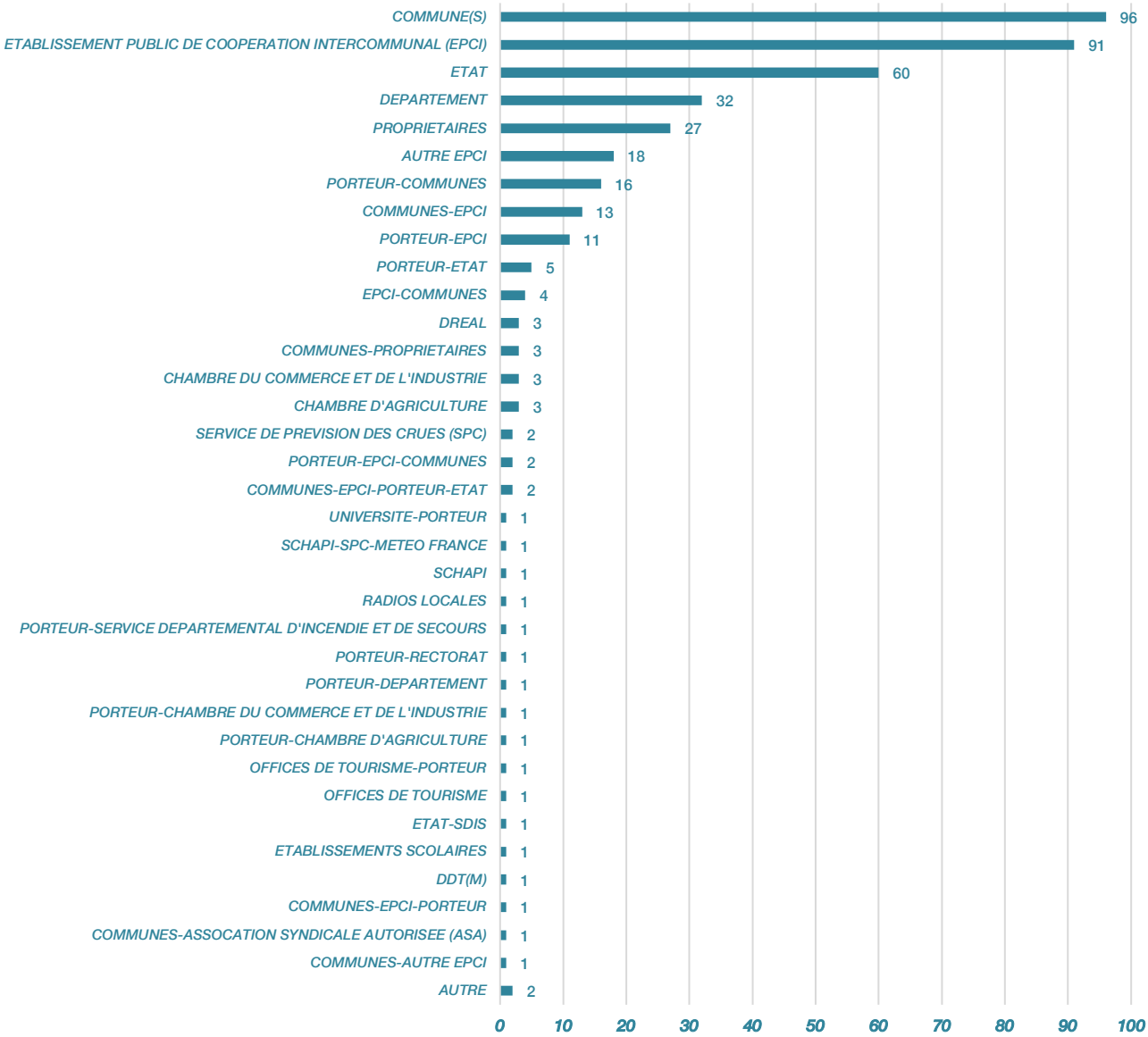

Figure 90 : Bilan de l'analyse de la maitrise d'ouvrage des actions non-structurelles (hors porteurs) (Mayane, 2019)

3.2.7 Mise en œuvre des actions

Les informations fournies par les porteurs étant souvent obsolètes ou incomplètes, la marge d'erreur de cet indicateur est élevée. Ainsi, il convient d'interpréter les résultats avec précaution et de considérer ces derniers comme des tendances.

Cet indicateur met en exergue le mode de mise en œuvre des mesures non-structurelles.

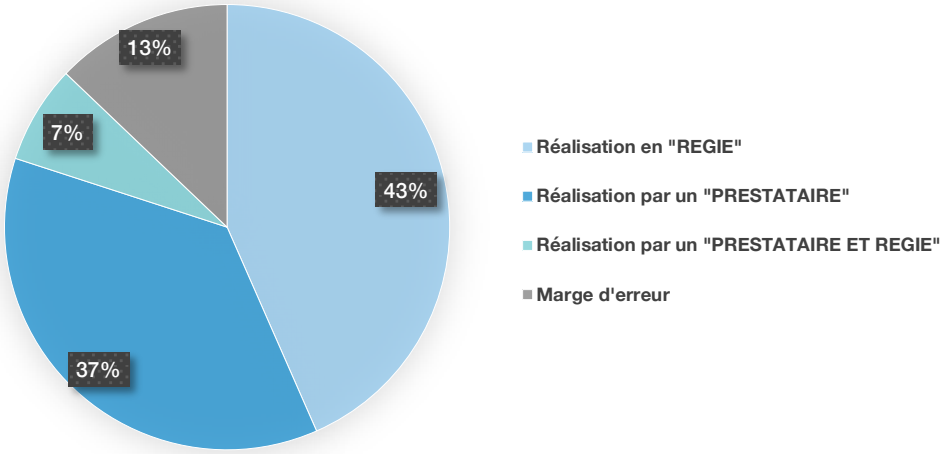

Figure 91 : Bilan des modes de mise en œuvre des mesures non-structurelles (Mayane, 2019)

Ces informations sont détaillées par axe dans les graphiques suivants.

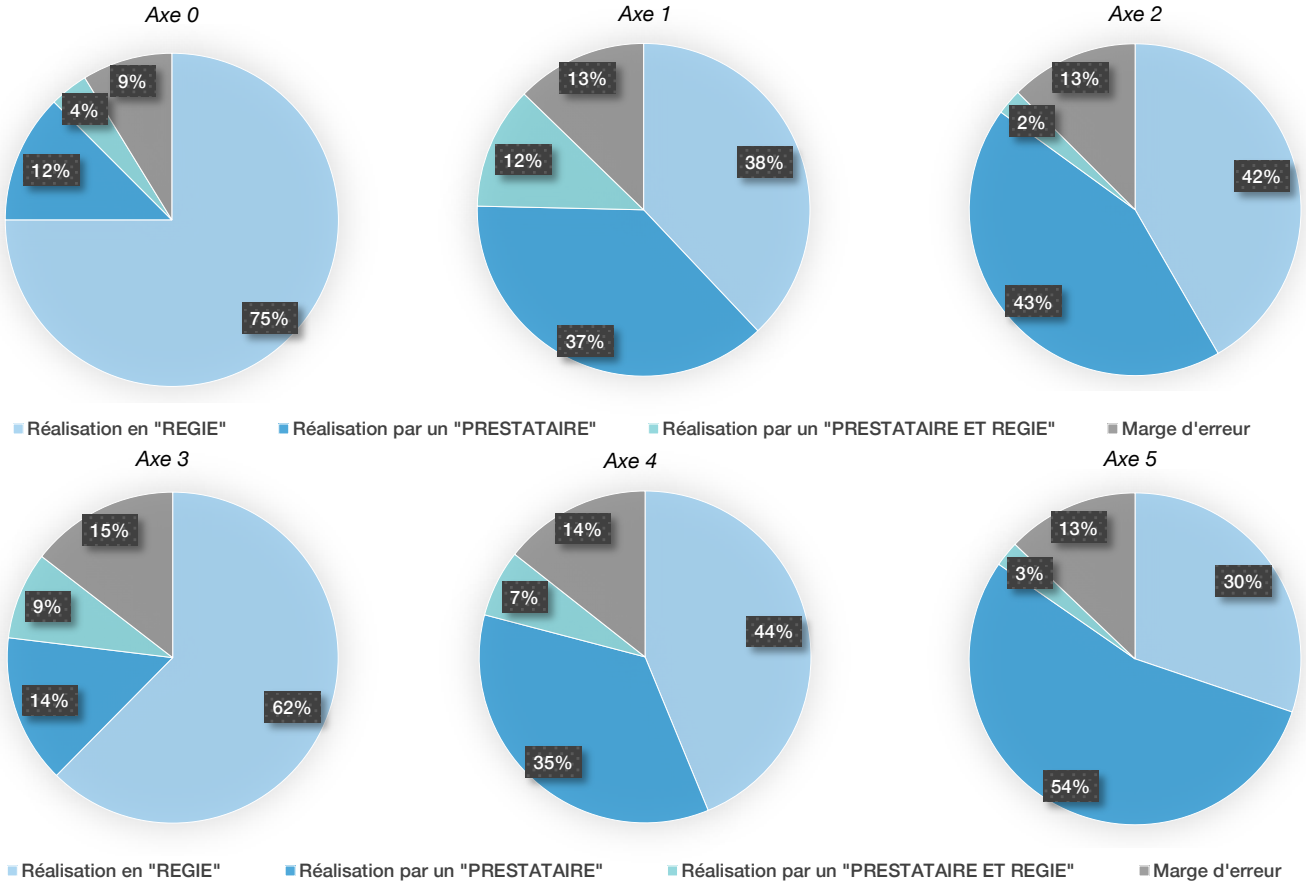

Figure 92 : Bilan détaillé (par axe) des modes de mise en œuvre des mesures non-structurelles (Mayane, 2019)

➔ A l'échelle des 1 025 mesures non-structurelles analysées dans le cadre de l'étude, il s'avère que, de manière générale, les maîtres d'ouvrage mobilisent leurs compétences et ressources internes pour mettre en œuvre les actions. Ce constat est parfaitement avéré pour les actions des axes 0 et 3. Le fort résultat de l'axe 0 s'explique par le fait que la plupart des actions, relevant de l'animation, sont gérées par les structures porteuses elles-mêmes. Ainsi, le recours potentiel à une prestation extérieure est donc faible. Selon les porteurs, favoriser la réalisation des actions en interne permet de s'affranchir des procédures de passation des marchés publics, ce qui se traduit par un gain de temps et d'argent. Le recours aux prestataires extérieurs est destiné aux études et aux actions nécessitant des compétences particulières/complexes, et/ou, lorsque les moyens humains du maître d'ouvrage font défaut.

➔ L'axe 5 est le seul à répondre à la logique inverse puisque son mode de réalisation « par un prestataire » dépasse notablement celui « en régie ». Cela s'explique notamment par le fait que la réalisation des diagnostics/travaux/études de réduction de la vulnérabilité, qui représente une large partie des actions de cet axe, est confiée à des prestataires spécialisés.

➔ Les mesures des axes 1, 2 et 4 s'insèrent dans une logique où le mode de mise en œuvre « en régie » et celui « par prestataire » sont sensiblement équivalents.

➔ La combinaison des deux modes de réalisation est, de manière générale, peu engagée par les maîtres d'ouvrage.

3.2.8 État d'avancement des mesures

Cette partie a pour objectif de dresser l'état d'avancement de la mise en œuvre des axes 0 à 5 des programmes d'actions au 1- aout 2018. Cette information a été collectée auprès des porteurs *via* la « *grille d'analyse des mesures non-structurelles* » produite dans le cadre de l'étude (*cf.* chapitre 2.1.1.2).

Pour avoir une vision globale de ce point de situation, les résultats sont détaillés par axe, par région puis par année de conventionnement des PAPI.

1. **État d'avancement GENERAL**

Figure 93 : État d'avancement des mesures non-structurelles au 1er aout 2018 (Mayane, 2019)

2. État d'avancement par AXE

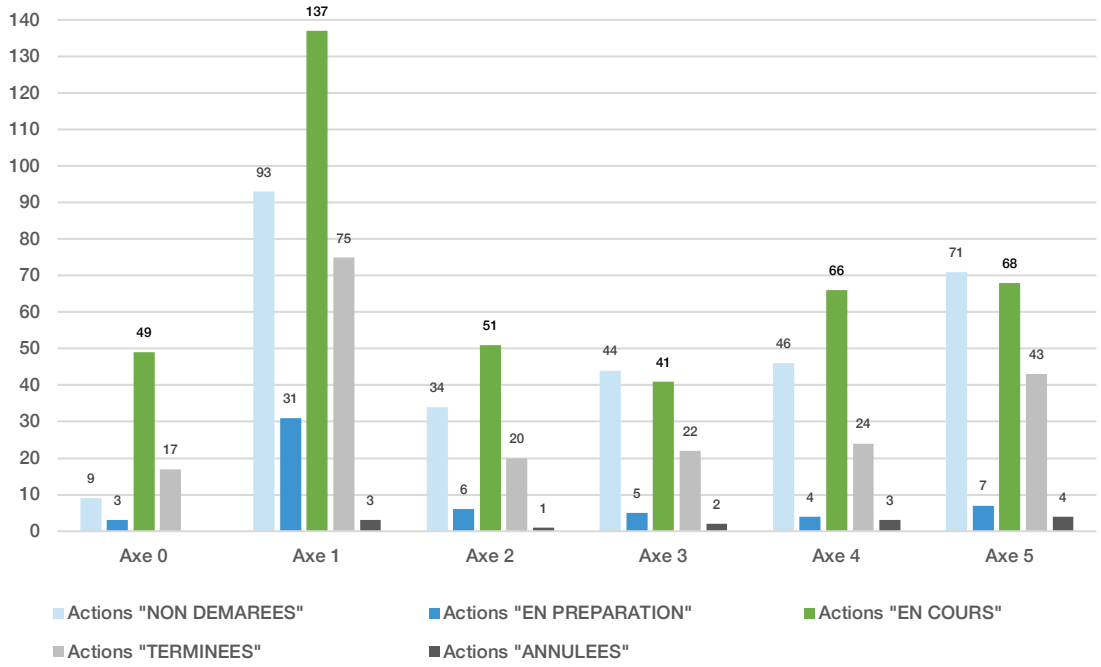

Figure 94 : État d'avancement des mesures non-structurelles par axe (Mayane, 2019)

3. État d'avancement par REGION

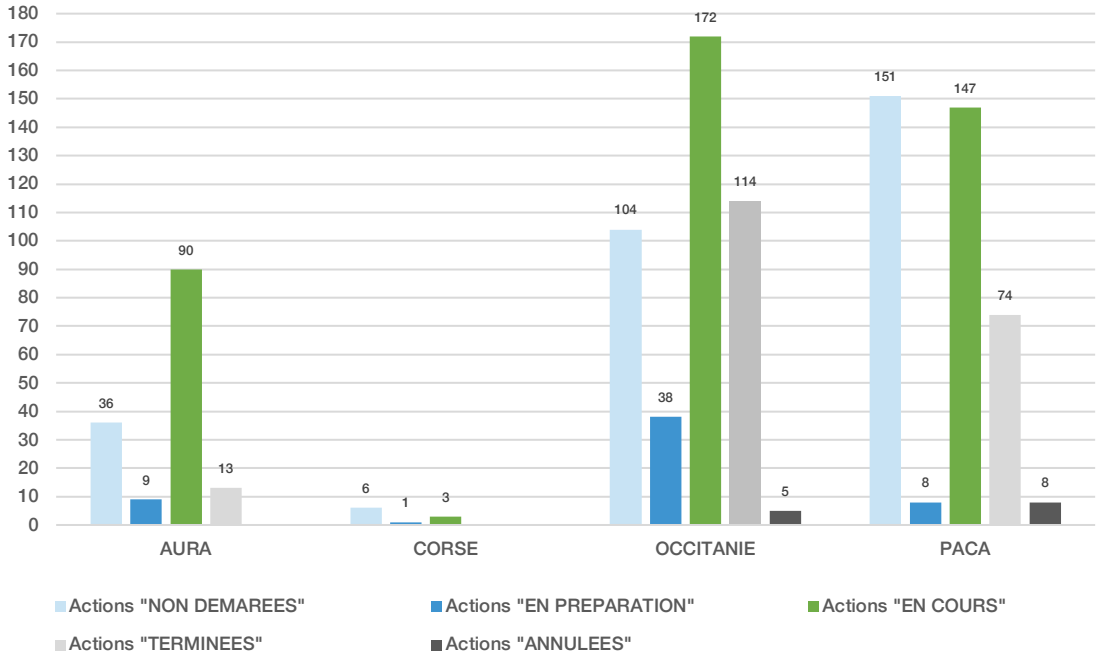

Figure 95 : État d'avancement des mesures non-structurelles par région (Mayane, 2019)

4. Pourcentage de réalisation par ANNEE DE CONVENTIONNEMENT DES PAPI

La date de signature de la convention cadre n'étant pas connue pour deux PAPI, leurs actions respectives sont exclues des calculs et intégrées dans la marge d'erreur. Ainsi, il convient d'interpréter les résultats avec précaution et de considérer ces derniers comme des tendances.

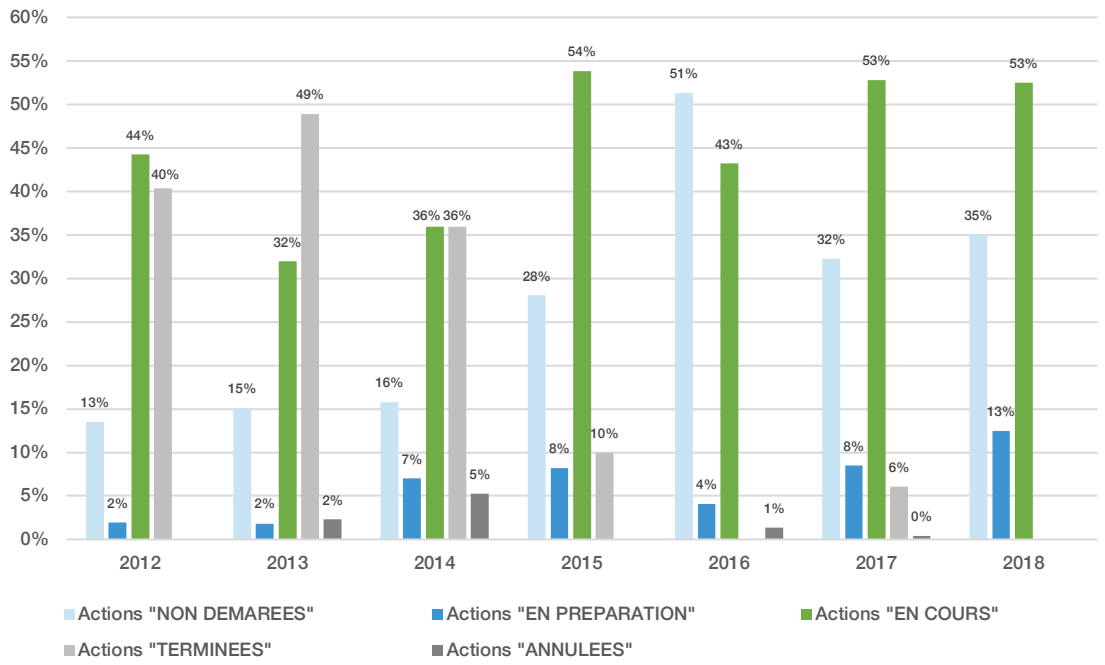

Figure 96 : État d'avancement des mesures non-structurelles, par année de conventionnement des PAPI (Mayane, 2019)

➔ Même pour les PAPI les plus anciens, le taux de réalisation des actions prévues dans les axes 0 à 5 sont relativement bas et n'excèdent pas 50 % d'actions achevées.

3.3 RESULTATS QUALITATIFS : PROBLEMES ET DYSFONCTIONNEMENTS RENCONTRES PAR LES PORTEURS

Cette partie regroupe et synthétise les difficultés et points de blocage rencontrés par les porteurs durant tout le processus de réalisation de leur PAPI.

Pour rappel, ces informations ont été recueillies auprès des porteurs *via* les outils d'analyses produits dans le cadre de l'étude (cf. chapitre 2.1.1) et à l'occasion d'échanges téléphonique avec les porteurs.

Ces difficultés sont énumérées ci-dessous et **classées selon leur récurrence** (nombre de fois où elles ont été mentionnées par les porteurs).

1. **La gestion financière des actions est lourde, chronophage et fastidieuse** dans la mesure où, pour une même action, le porteur doit établir et envoyer à chaque financeur :
   - Un dossier de demande de subvention. Les délais étant souvent long pour obtenir l'arrêté de subvention, le démarrage de l'action est de facto retardé ;
   - Un ou plusieurs dossier(s) de demande de versement de la subvention ;
   - Un dossier pour obtenir le solde de la subvention.

2. Concernant spécifiquement les opérations structurelles, **les études et procédures règlementaires préalables à l'engagement des travaux sont longues, complexes et fastidieuses**. Il s'agit notamment :
   - D'études techniques, hydrauliques, géotechniques, topographiques, environnementales, etc. ;
   - D'analyses économiques telles que les Analyse MultiCritères (AMC) et Analyses Coût-Bénéfice (ACB) ;
   - De concertation et enquêtes publiques ;
   - De demandes d'autorisation (loi sur l'eau, commission des sites, etc.) ;
   - D'acquisitions foncières ;
   - De marchés publics pour les études puis travaux.

3. **L'insuffisance de moyens humains pour assurer la mise en œuvre ainsi que le suivi du PAPI** dans des conditions optimales. Certains porteurs évoquent un ralentissement de la mise en œuvre de leur PAPI du fait que les chargés de mission doivent gérer un grand nombre d'actions ainsi que de plus en plus de tâches administratives et financières (dossiers de demande de subvention, gestion financière des opérations, avenants, révision du PAPI, etc.).

4. **L'utilisation de la plateforme SAFPA**, qui se révèle fastidieuse et peu adaptée.

5. **L'implication de la population en dehors des opérations structurelles**. Généralement, les porteurs déplorent un faible taux de participation du grand public aux réunions publiques et/ou pour réaliser des diagnostics de réduction de vulnérabilité (malgré l'obligation de réalisation dans le cadre d'un PPR).

6. **La méconnaissance de certains élus** sur la thématique du « risque inondation » ainsi que sur les études techniques induites par la mise en œuvre des actions structurelles.

7. **L'insuffisance des fonds pour engager plus d'actions dans l'axe 3 du PAPI,** pourtant dédié à la protection des personnes et des biens.

8. **La mise en œuvre de la compétence GEMAPI :**
   - **Est complexe lorsque les PAPI s'étendent sur plusieurs EPCI ;**
   - **Ralentit notablement la mise en œuvre du PAPI.**

9. **La difficulté d'intégrer la problématique du ruissellement urbain dans la définition des projets d'aménagements**.

10. Certaines actions ne sont pas subventionnées du fait de l'absence de PPRi sur une commune. Cette configuration concerne notamment les actions de l'axe 5. Ces opérations, ayant fréquemment pour objet la réalisation de diagnostics et/ou de travaux de réduction de la vulnérabilité, ne sont pas subventionnées par l'État du fait que le règlement de certains PPRi ne les prévoient pas.

11. **Le retrait et l'annulation d'actions à la suite du désengagement :**
    - **D'un financeur institutionnel malgré son engagement dans la convention cadre ;**
    - **D'un maître d'ouvrage consécutivement à des élections.**

12. **L'acquisition foncière indispensable à la mise en œuvre des actions structurelles ou la délocalisation/relocalisation des enjeux est très longue, fastidieuse et couteuse**, notamment sur la côte où le prix du foncier est en constante augmentation.

13. **La méthode de réalisation des analyses économiques, indispensables pour prouver la rentabilité des mesures structurelles, n'est pas adaptée aux territoires de montagne** (transport solide, régime nival, etc.).

3.4 Comparaison avec les indicateurs nationaux

En février 2018, la DGPR a présenté à la Commission Mixte Inondation un bilan des labellisations PAPI et PSR à l'échelle nationale. La plupart des indicateurs utilisés étant transposables à la présente étude, le tableau suivant compare la situation des PAPI labellisés de seconde génération (de 2011 à fin 2017).

A noter que les résultats sont à interpréter avec précautions dans la mesure où :

- Les bases de données utilisées pour le calcul des indicateurs diffèrent entre les deux études ;
- Le mode de calcul de certains indicateurs peut différer ;
- Toutes les données de l'étude arc méditerranéen ont été actualisées et arrêtées au 1- aout 2018 tandis que celles utilisées par la DGPR sont antérieures, et notamment l'état d'avancement des actions qui datent de décembre 2016.

3.4.1 Typologie des PAPI

Cet indicateur compare les types de PAPI entre le niveau national et l'arc méditerranéen.

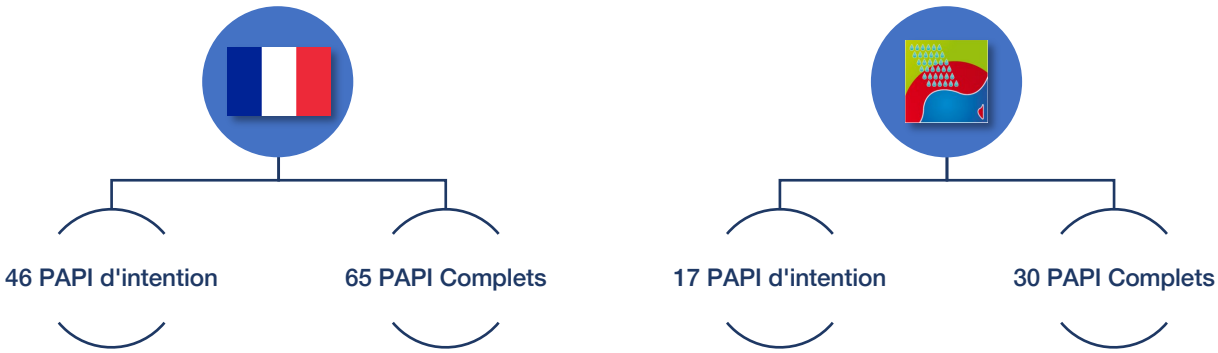

Ces résultats indiquent que plus de 42% des PAPI labellisés en France se situent sur le territoire arc méditerranéen. Dans le détail, près de 37% des PAPI d'intention sont labellisés sur le territoire arc méditerranéen. Ce pourcentage atteint 46% pour les PAPI Complets.

3.4.2 Montant des PAPI

La comparaison concerne le montant total des PAPI labellisés.

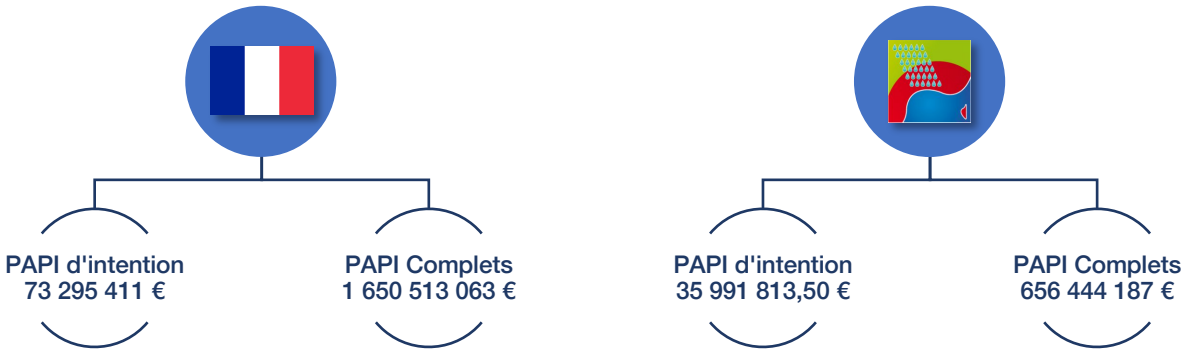

En termes de répartition financière, **50% du montant labellisé des PAPI d'intention se situe sur le territoire arc méditerranéen. Ce ratio est de 40% en ce qui concerne les PAPI Complets.**

3.4.3 Enjeux couverts par les PAPI

Cet indicateur compare, par type de PAPI, plusieurs catégories d'enjeux.

3.4.3.1 Nombre d'habitants en zone inondable.

Résultats arc méditerranéen : les sources d'informations étant différentes pour permettre le calcul de cet indicateur (données des dossiers de candidature, données issues de la Directive Inondation ou des sites internet des porteurs) et celles fournies par les porteurs étant obsolètes ou approximatives, il convient d'interpréter les résultats avec précaution et de considérer ces derniers comme des tendances. Ce constat met en exergue le manque de connaissance des acteurs concernant la vulnérabilité actuelle de leur territoire.

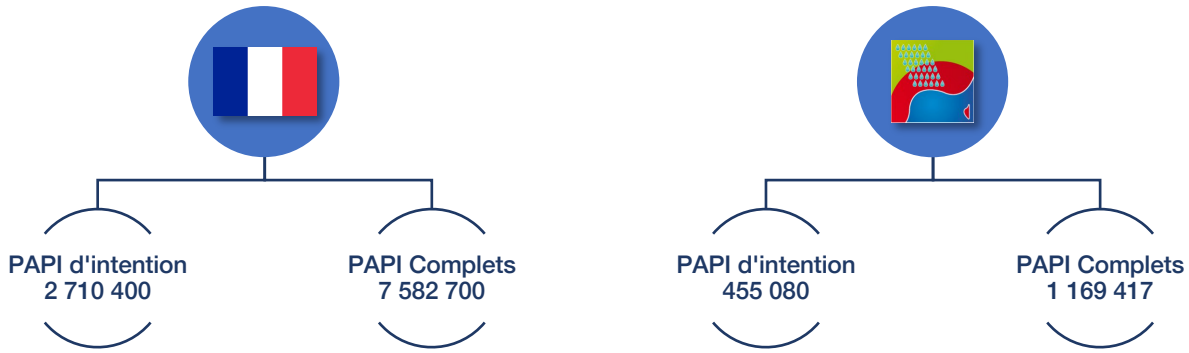

La tendance induite par ces résultats indique que près de 16% des habitants situés en zone inondable résident dans les 23 départements de l'arc méditerranéen. Cette proportion est de 17% pour les PAPI d'intention et de plus de 15% pour les PAPI Complets.

3.4.3.2 Nombre d'emplois en zone inondable.

Résultats arc méditerranéen : Les données permettant le calcul de l'indicateur étant obsolètes et/ou manquantes et/ou approximatives, il convient d'interpréter les résultats avec beaucoup de précaution et de considérer ces derniers comme des tendances. La marge d'erreur de cet indicateur est proche de 45%. Ce constat met en exergue le manque de connaissance des acteurs concernant la vulnérabilité actuelle de leur territoire.

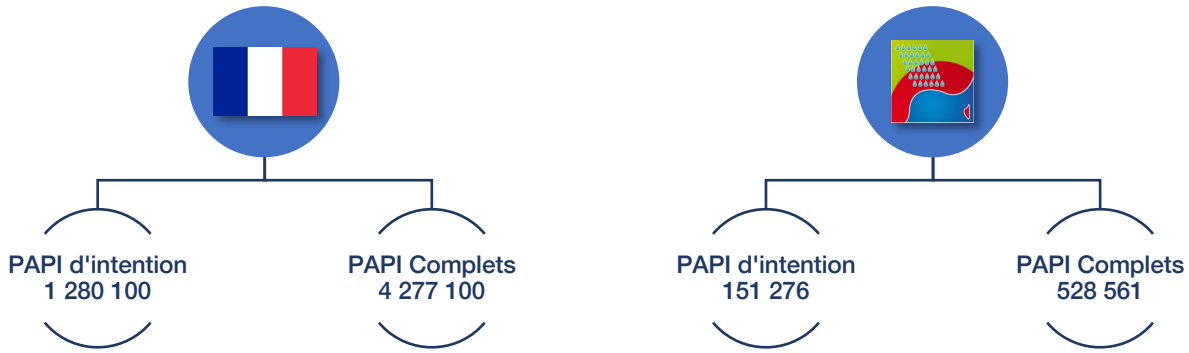

La tendance induite par ces résultats indique que près de 12% des emplois situés en zone inondable se situent dans les 23 départements de l'arc méditerranéen. La proportion est de près de 12% pour les PAPI d'intention et de plus de 12% pour les PAPI Complets.

3.4.4 Dynamique de labellisation

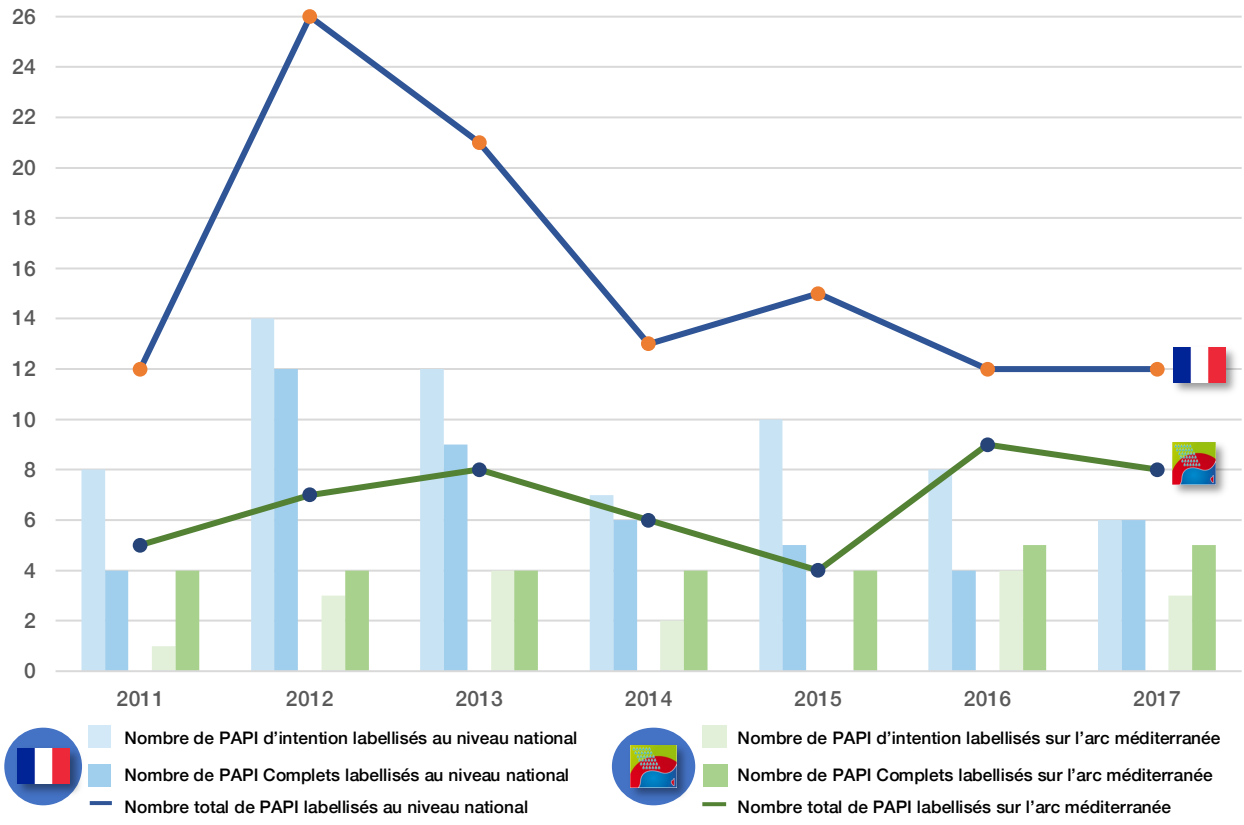

Figure 97 : Comparaison de la dynamique numérique de labellisation des PAPI entre le niveau national et l'arc méditerranéen (Mayane, 2019)

Les résultats montrent que la dynamique de labellisation entre le niveau national et l'arc méditerranée n'est pas corrélée. Les deux échelles géographiques évoluent donc de façon indépendante, en fonction des besoins des territoires.

Sur l'ensemble de la période 2011-2017, le nombre de PAPI labellisés en France baisse progressivement tandis qu'il se maintient sur l'arc méditerranéen. Concernant spécifiquement les années 2016 et 2017, il est à noter que les PAPI méditerranéens représentent une large part des programmes labellisés en France, respectivement 75% et 67%.

3.4.5 Dynamique financière de labellisation

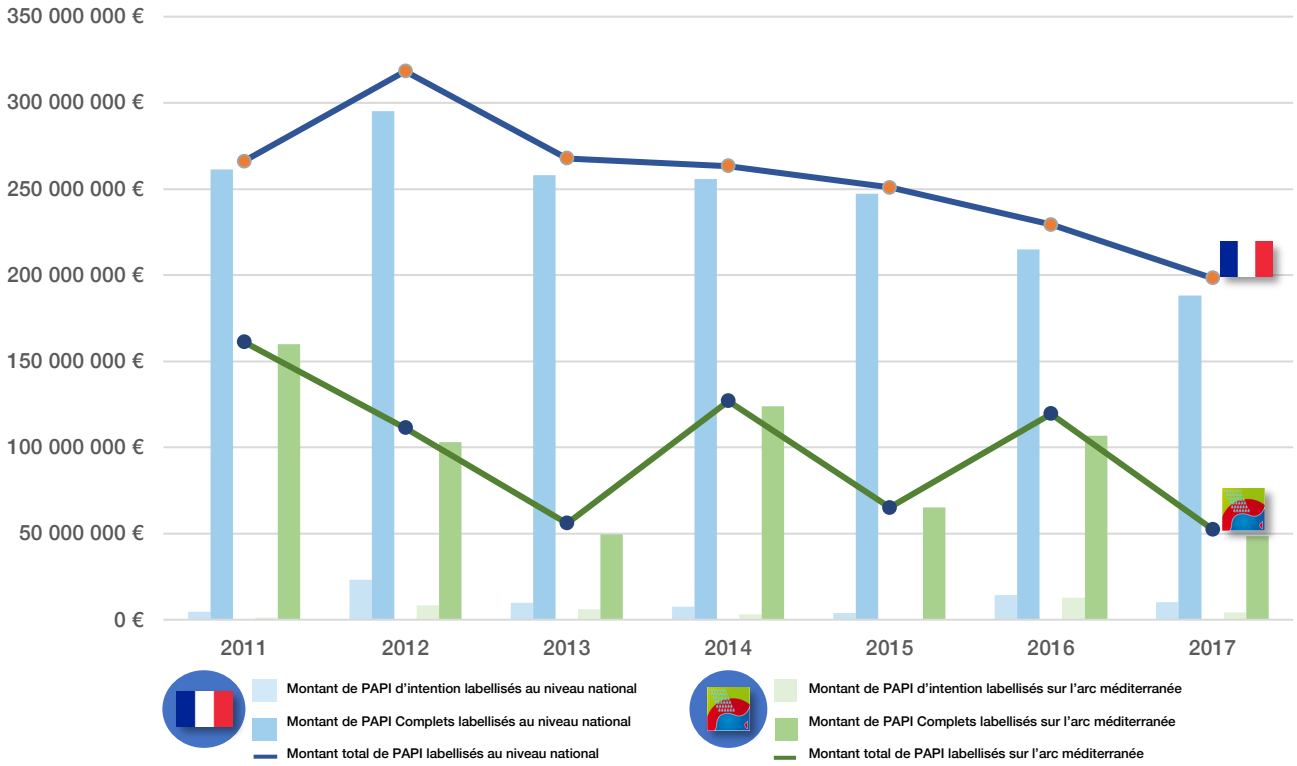

Figure 98 : Comparaison de la dynamique financière de labellisation des PAPI entre le niveau national et l'arc méditerranéen (Mayane, 2019)

Les résultats montrent que la dynamique financière de labellisation entre le niveau national et l'arc méditerranée n'est pas corrélée.

Quelle que soit l'échelle géographique, deux constats peuvent être posés sur la période considérée :

- Le montant total des PAPI labellisés tend à une basse générale (-67% pour l'arc méditerranée et -25% au niveau national entre 2011 et 2017) ;
- Le PAPI complets représentent la quasi-totalité du montant total labellisé (95% pour l'arc méditerranée et 96% au niveau national). *De facto*, les PAPI d'intention représentent, de façon générale, moins de 5% du montant total des PAPI labellisés.

Concernant spécifiquement les années 2011 et 2016, il est à noter que les PAPI méditerranéens représentent une large part du montant total labellisé en France, respectivement 61% et 52%.

3.4.6 Montant moyen des PAPI

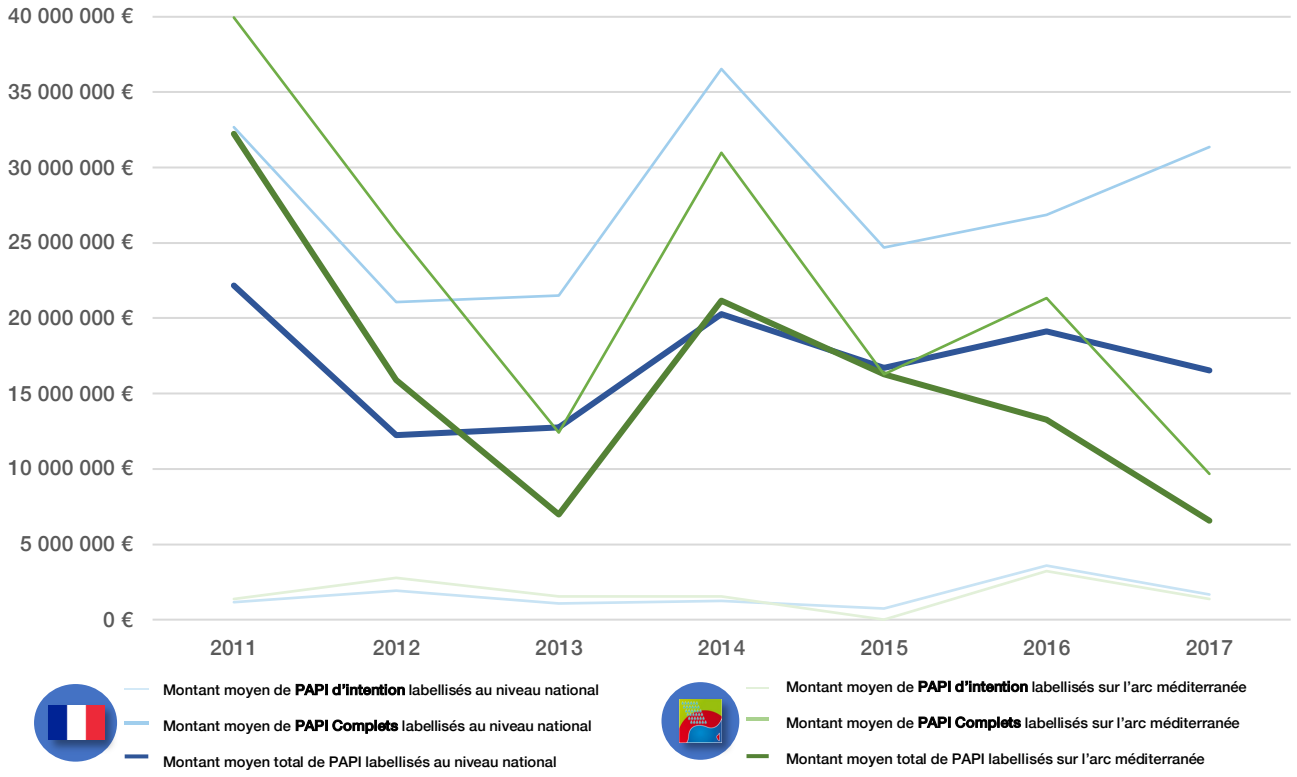

Figure 99 : Comparaison du montant moyen des PAPI entre le niveau national et l'arc méditerranéen (Mayane, 2019)

Les résultats montrent que l'évolution moyenne du montant des PAPI labellisés entre le niveau national et l'arc méditerranée suit de manière générale les mêmes tendances. Trois périodes se démarquent :

1. Forte décroissance du montant moyen des PAPI de 2011 à 2013 (-78% pour l'arc méditerranée et -42,5% au niveau national).
2. Forte croissance du montant moyen des PAPI entre 2013 et 2014 surtout en méditerranée (+202,5% pour l'arc méditerranée et -+59% au niveau national).
3. Forte décroissance du montant moyen des PAPI de 2014 à 2017 surtout en méditerranée (-69% pour l'arc méditerranée et -18,5% au niveau national).

Sur l'ensemble de la période, les PAPI arc méditerranéen se caractérisent par une diminution moyenne annuelle de 20% du montant moyen de leur programme d'actions. Cette diminution est visible mais moins nettement marquée à l'échelle nationale avec une baisse moyenne annuelle de 4%.

A la lecture du graphique d'autres constats peuvent être mis en exergue quelle que soit l'échelle géographique prise en compte :

- Le montant moyen des PAPI d'intention est sensiblement le même et suit la même évolution ;
- Le montant moyen des PAPI complets est nettement plus important que celui des PAPI d'intention ;
- Le montant moyen des PAPI, tous type confondus, est sensiblement identique pour les années 2014 et 2015.

3.4.7 Répartition des montants par axe

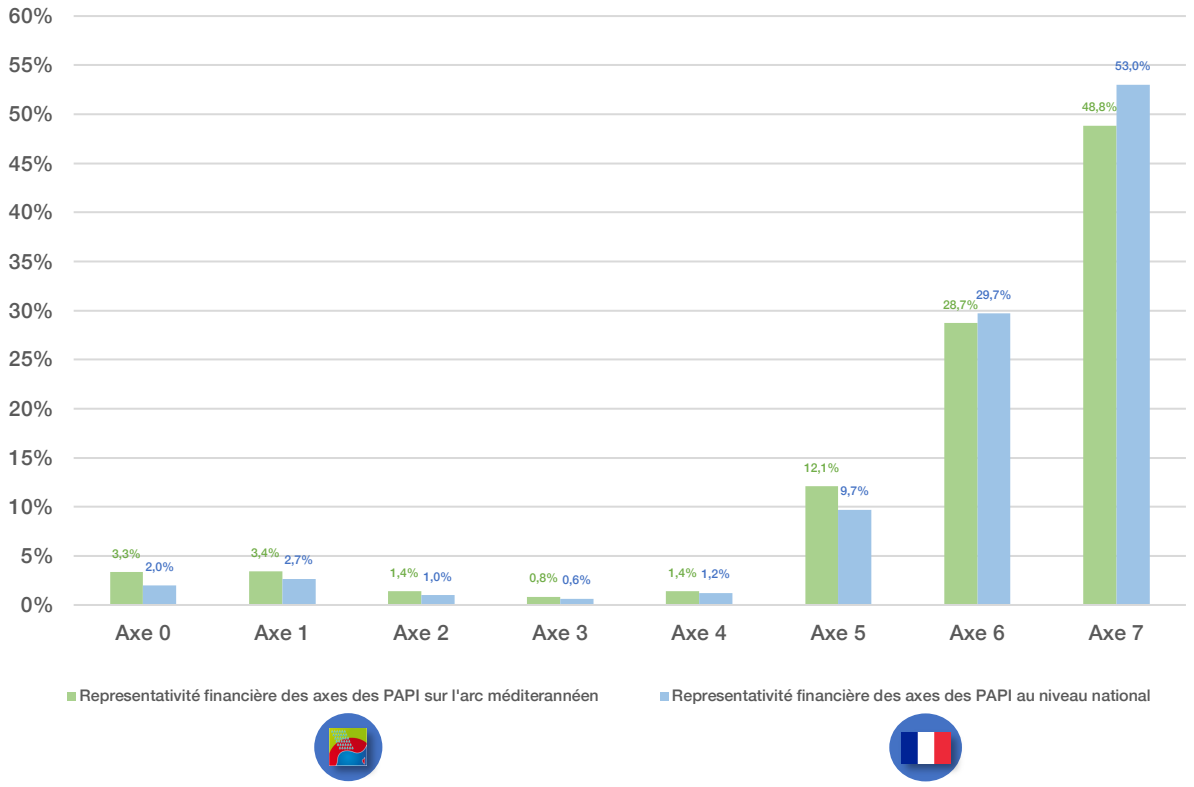

Figure 100 : Comparaison de représentativité financière des PAPI entre le niveau national et l'arc méditerranéen (Mayane, 2019)

De manière générale, la représentativité financière des axes au sein des PAPI, quelle que soit l'échelle géographique considérée (nationale ou arc méditerranéen), suit la même logique, à savoir :

- Les axes 0 à 4 peu représentés ;
- L'axe 5 modestement présent (environ 10%) ;
- Les axes structurels (6 et 7) représentent les ¾ du montant des programmes d'actions.

L'analyse individuelle des résultats indique que, par rapport à la moyenne nationale, les PAPI de l'arc méditerranéen investissent d'avantage dans les mesures non-structurelles (axes 0 à 5) que dans celles d'ordre structurelles (axes 6 et 7). En effet, les pourcentages des axes 0 à 5 des PAPI méditerranéens sont systématiquement supérieurs à ceux donnés à l'échelle nationale.

3.4.8 Financement des programmes d'actions

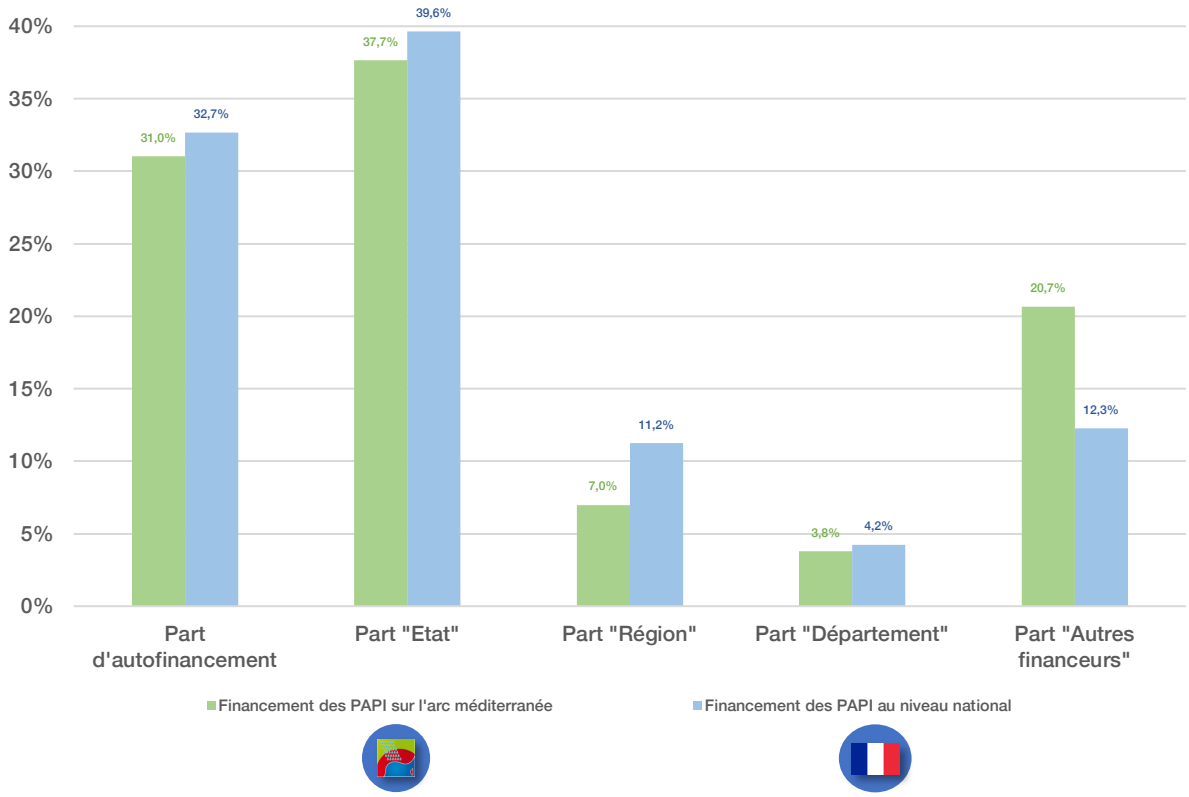

Figure 101 : Comparaison du financement des PAPI entre le niveau national et l'arc méditerranéen (Mayane, 2019)

Quelle que soit l'échelle géographique considérée (nationale ou arc méditerranéen), les programmes d'actions :

- Sont essentiellement financés par l'État à hauteur de 38% environs (FPRNM, BOP 181, BOP 113) et par les maîtres d'ouvrages à hauteur de 32% (autofinancement) ;
- Ont un taux de financement total qui s'élève 69% sur l'arc méditerranéen et 67,3% au niveau national.

Sur le territoire arc méditerranéen, les subventions allouées par l'État et les collectivités territoriales sont généralement moins importantes que sur le reste du territoire national. Cela est plus marqué au niveau des subventions allouées par les régions qui sont de plus de 11% au niveau national contre 7% sur l'arc méditerranéen. Face à cela, la part dédiée aux « autres financeurs » est *de facto* plus importante en zone méditerranéenne. Généralement, il s'agit de fonds provenant de l'Agence de l'Eau, de l'Europe, des collectivités locales (communes notamment) et, dans certains cas, des particuliers.

3.4.9 Impact financier des avenants

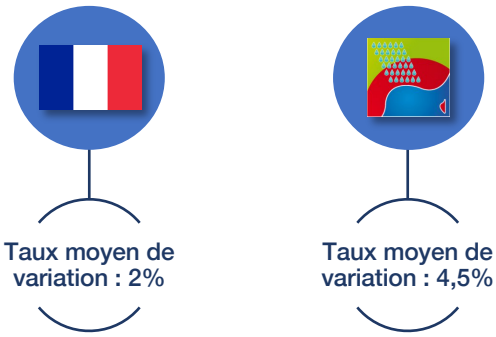

Le taux moyen de variation des PAPI émanant des avenants est 2 fois plus élevé en région méditerranéenne qu'au niveau national. Autrement dit, l'impact financier des avenants sur le montant initial des PAPI est deux fois plus important sur l'arc méditerranéen que sur le reste du territoire national.

L'impact financier des avenants concernant les 47 PAPI arc méditerranéen est détaillé dans la partie 3.1.2 du présent rapport.

3.4.10 État d'avancement des mesures non-structurelles

Les résultats de cet indicateur sont à interpréter avec précaution et doivent être considérés comme des tendances. Les incertitudes s'expliquent par le fait que :
- **la définition des différents états d'avancement peut différer entre les deux études.**
- **les données ayant servi aux calculs ne sont pas arrêtées à la même date. Pour rappel, celles issues de l'étude arc méditerranée ont été arrêtées au 1er aout 2018.**

Cet indicateur est présenté en deux temps :

1. **État d'avancement moyen** (toutes actions non-structurelles confondues)

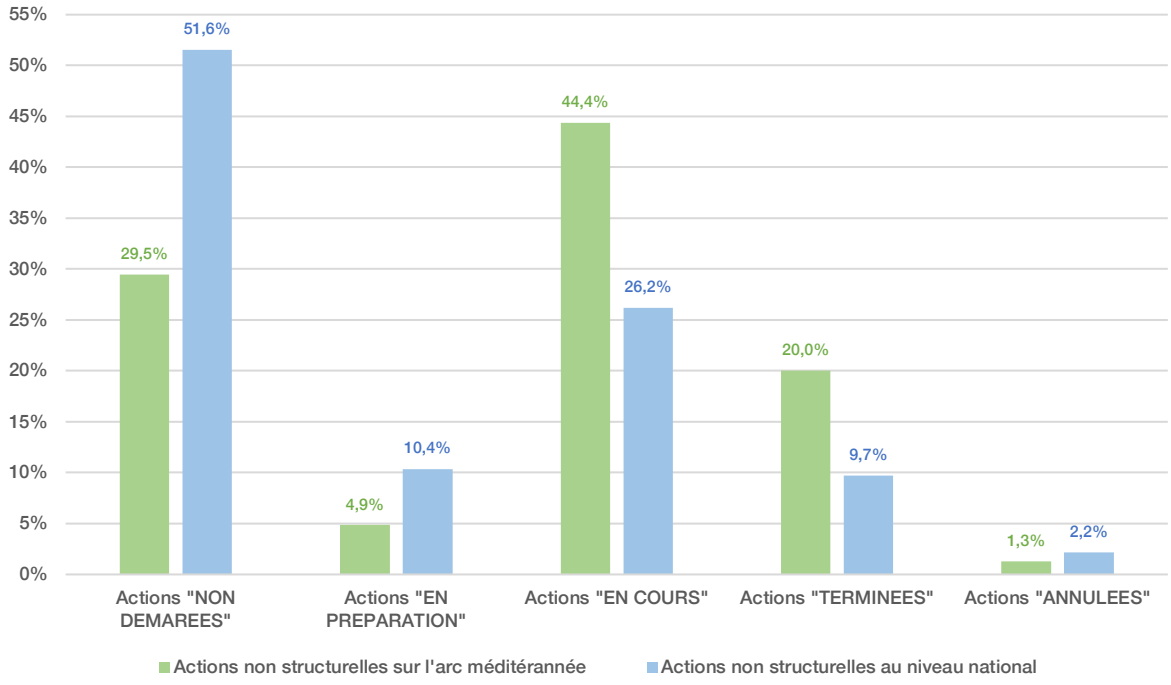

Figure 102 : Comparaison de l'état d'avancement des mesures non-structurelles entre le niveau national et l'arc méditerranéen (Mayane, 2019)

2. **État d'avancement détaillé par axe et par secteurs géographiques** (Arc méditerranée et France).

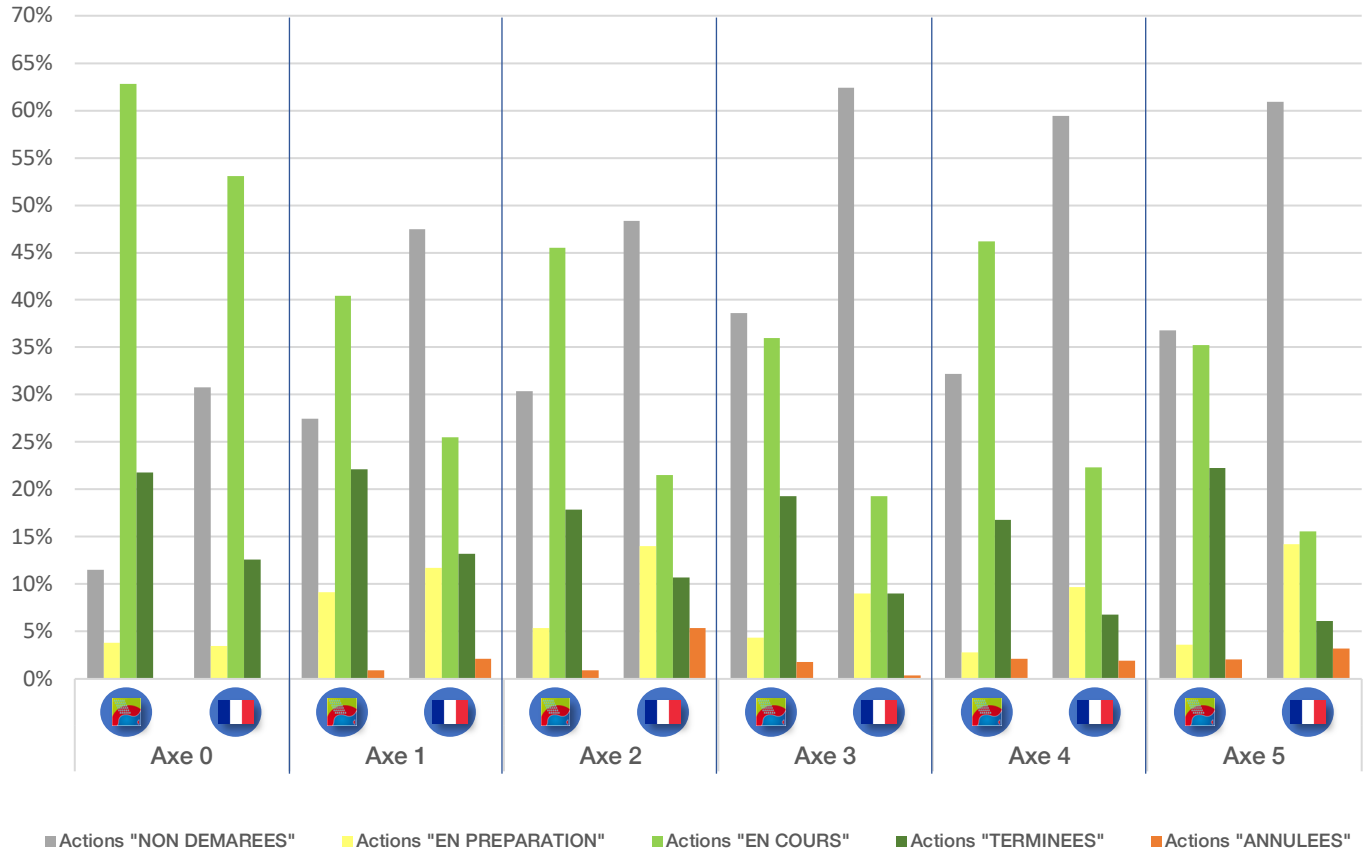

Figure 103 : Comparaison par axe de l'état d'avancement des mesures non-structurelles entre le niveau national et l'arc méditerranéen (Mayane, 2019)

Comparées à l'échelle nationale, les mesures non-structurelles (axes 0 à 5) recensées sur l'arc méditerranée se caractérisent par :

- Un taux d'engagement nettement supérieur à la moyenne nationale. En faisant la somme des actions en cours de préparation et d'exécution, ce taux approche les 50% en zone méditerranéenne contre 36,5% sur l'ensemble du territoire français ;
- Un taux de réalisation deux fois plus important que le niveau national (20% vs 10%). Pour tous les axes, ce taux de réalisation dépasse clairement celui du niveau national ;
- Un taux d'abandon/suppression d'actions moindre qu'à l'échelle nationale (1,3% vs 2,2%).

Quel que soit l'axe pris en compte, le territoire arc méditerranéen apparaît comme étant plus réactif pour engager et mettre en œuvre les mesures non-structurelles.

A la date du 1· août 2018, « seul » 30% des 1025 actions non-structurelles recensées sur l'arc méditerranée ne sont pas lancées par leur maître d'ouvrage. A l'échelle nationale, cet état d'avancement concerne plus de 50% des actions.

4 SYNTHESE DE L'ANALYSE DES RESULTATS

Le territoire de l'arc méditerranéen présente **une dynamique d'élaboration et de labellisation de PAPI particulièrement active depuis 2011 avec des fluctuations liées au nombre et à l'ampleur des PAPI labellisés chaque année (petits PAPI, PAPI d'intention, PAPI complets).**

Cette dynamique représente un poids important au niveau national puisque plus de **42% des PAPI labellisés en France** se situent sur ce territoire et représentent 50% du montant labellisé des PAPI d'intention et 40% en ce qui concerne les PAPI complets. Cette situation témoigne d'une part du caractère fortement exposé de ce territoire à des inondations dommageables et fréquentes (62 % des communes concernées par un PAPI ont déjà fait l'objet d'au moins un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle), et d'autre part d'une une forte volonté des autorités locales à agir pour la prévention de ces risques. Sur ce point, il est à noter que la quasi-totalité des PAPI sont concernés par une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

Sur l'arc méditerranéen pour la période observée de 2011 à 2018, **le montant total des PAPI labellisés tend à une basse générale depuis 2011** (-67% pour l'arc méditerranéen entre 2011 et 2017) bien plus marquée qu'au niveau national (-25% au niveau national entre 2011 et 2017). Ce résultat s'explique sans doute par un recalibrage plus réaliste par les porteurs des plans d'actions des programmes élaborés ainsi qu'une instruction par les services de l'État vigilante sur cet aspect. Une autre hypothèse est la variabilité d'ampleur des PAPI labellisés car une importante quantité de petits PAPI et de PAPI d'intention labellisés entrainera des montants bien moins importants que la labellisation de quelques gros PAPI complets.

Un total de **47 PAPI** a été labellisé depuis 2011. Ils concernent **4 840 communes, totalisent 1 541 actions et représentent un volume financier de 692 millions d'euros. Au sein de cet ensemble, les mesures non-structurelles (axes 0 à 5) concernent 1 025 actions et pèsent près de 156 millions d'euros.**

A ce jour, **près de la moitié de la superficie du territoire de l'arc méditerranéen** (46 %) est couverte par un PAPI, avec une disparité inter-régionale (ex : 53 % en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et moins de 1% en région Corse).
A partir des données collectées, il s'avère que les PAPI concernent plus de 63% de la population de l'arc méditerranéen dont 20 % résidant en zone inondable.
En croisant la superficie, le nombre d'actions, le montant des programmes d'actions ou encore les moyens affectés à leur mise en œuvre, il ressort que **les PAPI les plus conséquents par leur superficie, par leur montant ou encore par leur nombre d'actions se situent en région Occitanie**.

Ces 47 programmes sont en majorité des PAPI complets (65 %) dont peu ont été précédés par un PAPI d'intention (20 %). La plupart du temps, ils sont portés par des syndicats mixtes (75 % - reconnu ou non en tant qu'EPTB). Compte tenu de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, le portage des PAPI par des EPCI devrait augmenter.

D'un point de vue pécuniaire, le financement des programmes se répartit, en moyenne, de la façon suivante : **31% d'autofinancement par la maîtrise d'ouvrage, 40 % par l'État, 12% par les conseils régionaux (sur les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur uniquement), 6 % par les conseils départementaux quand ils participent et 11 % proviennent d'autres sources de financement (ex : l'Europe *via* le FEDER, les agences de l'eau, etc.).**

La moitié des programmes a été élaborée en régie, c'est à dire par les porteurs. Généralement, ils disposent de données et d'études leur permettant de constituer le dossier de candidature conformément au cahier des charges.

La durée moyenne d'élaboration du dossier de candidature est d'un peu plus de 1 an. Pour 66% des PAPI celle-ci est inférieure à 12 mois et seulement 20% des PAPI ont mis moins de 6 mois à être élaborés. Généralement, il s'agit d'une durée raisonnable pour la conception concertée d'un tel plan d'actions. Toutefois, cette durée est souvent jugée trop longue par les porteurs. Sur ce point, la possibilité de disposer d'un co-financement pour recruter un agent et/ou d'une prestation dédiée à l'accompagnement au montage du dossier est une question souvent avancée par les acteurs interrogés. A ce jour, le co-financement d'une animation dédiée au montage du dossier de candidature n'est possible que si le PAPI concerné est précédé d'un autre PAPI

(d'intention notamment). Si cela n'était pas le cas pour les PAPI de seconde génération, l'étape de réalisation d'un PAPI intention est aujourd'hui obligatoire avant de présenter un PAPI complet. En effet, il s'agit d'une des orientations inhérentes au cahier des charges PAPI 3. Par ailleurs, les investigations menées dans le cadre de la présente étude indiquent que, durant le processus d'élaboration du programme d'actions, peu de concertations locales ont été effectuées par les porteurs. Bien que cette concertation soit aujourd'hui imposée, les futurs PAPI du territoire arc méditerranéen devraient voir leur durée d'élaboration augmenter.

La durée moyenne entre la date de dépôt du dossier et sa labellisation par l'organe compétent (comité de bassin ou CMI) est de 6 mois. La durée d'instruction peut être réduite dès lors qu'une collaboration forte, précoce et constante est établie entre le porteur et les services de l'État dès l'émergence de la procédure de mise en place d'un PAPI. Toutefois, compte tenu du nombre important de programmes en phase d'élaboration, d'émergence ou d'instruction et du faible nombre de référents et d'instructeurs présents au sein des DREALs, il est parfois difficile à ces derniers d'assurer cet accompagnement étroit et constant.

En considérant l'ensemble du processus d'élaboration, d'instruction, de labellisation et de conventionnement du PAPI, la durée moyenne est de 26 mois. Cette valeur s'explique notamment par le délai de signature de la convention cadre qui est en moyenne de 8 mois après la date de labellisation. Pour gagner significativement du temps, il s'avèrerait opportun de préparer le plus en amont possible la signature de la convention cadre en veillant à ce que les conditions soient réunies auprès du porteur et des co-financeurs. Par ailleurs, il convient de veiller à la qualité et la cohérence technico-financière du dossier de candidature dans l'objectif d'éviter à la Commission Mixte Inondation (CMI) d'émettre des réserves, lesquelles doivent obligatoirement être levées par le porteur avant la signature de la convention cadre.

Concernant la labellisation des PAPI, la grande majorité d'entre eux l'ont été par la CMI. Très peu de dossiers ont fait l'objet d'une requalification (2 PAPI) ou d'un ajournement (1 PAPI). Quant aux réserves émises par la commission, elles concernent près d'un PAPI sur deux. Ce constat témoigne d'une certaine qualité des dossiers présentés par les porteurs et de l'instruction par les services de l'État.
Par ailleurs, ce point semble être confirmé par l'analyse des avenants. En effet, si la moitié des programmes fait l'objet d'avenant(s) durant leur mise en œuvre, 95% d'entre eux sont validés au niveau local, c'est à dire par le Préfet. Cela suggère que la teneur des avenants ne remet pas en cause l'équilibre technique et/ou financier des plans d'actions (auquel cas l'avenant est labellisé par la CMI). Fréquemment contractualisés lors de la clause de révision du PAPI à mi-parcours, la plupart des avenants porte sur le prolongement de la durée de la convention cadre et/ou d'un réajustement financier.

Au 1- aout 2018, la majorité des PAPI labélisés sont en cours de mise en œuvre. Même si **le taux de réalisation des axes 0 à 5 est relativement faible** (inférieur à 50 % des actions programmées, même pour les PAPI les plus anciens), il est à noter que les taux d'engagement et de réalisation sont supérieurs à la moyenne nationale. Cette observation amène toutefois à s'interroger sur le caractère trop ambitieux des programmes (malgré une tendance de montants labellisés à la baisse au fil des ans) et sur les moyens dédiés à leur mise en œuvre. Sur ce point, il est à noter que **l'animation et la mise en œuvre des programmes représente en moyenne 1,7 ETP au sein de l'entité porteuse.** Globalement, un ETP doit gérer en moyenne 9 millions d'euros (50 millions pour le cas le plus élevé). **Ce résultat témoigne de la nécessité de consacrer plus de moyens humains à la mise en œuvre des mesures et plus précisément d'adapter les moyens à la taille des programmes.**

L'ensemble des PAPI labélisés ont une dimension « multi-aléas ». L'aléa commun aux 47 programmes est le débordement de cours d'eau. Les crues torrentielles sont prises en compte dans 49% des PAPI et la submersion marine à hauteur de 43%. Par ailleurs, il est à noter que **64% des programmes intègrent la problématique de ruissellement.**

En termes **de PPRi approuvés sur le périmètre des PAPI, le taux moyen de communes couvertes par ces plans approche les 50% lors du dépôt du dossier. Ce chiffre devrait atteindre les 65% lors de la phase de finalisation du programme. Concernant l'état d'avancement des DICRIM et des PCS, les taux moyens de communes équipées sont de l'ordre de 50% au démarrage des programmes. Bien qu'il soit fréquemment affiché l'ambition d'atteindre un taux d'équipement de 100% pour chacun de ces deux outils règlementaires, il s'avère que les taux de couvertures pressentis à l'état final des PAPI sont plutôt de l'ordre de 65% pour les DICRIM et de 70% pour les PCS. A noter que ces valeurs sont des estimations faites par les porteurs.** Ces évolutions sont sans doute liées à la mise en œuvre des PAPI mais une étude complémentaire s'avèrerait nécessaire pour affirmer le lien direct.

Concernant l'équilibre des axes au sein des PAPI de l'arc méditerranéen, il est à noter que **les mesures non-structurelles (axes 0 à 5) représentent, en moyenne, 2/3 des actions et 1/4 du montant des programmes. Par conséquent, les mesures structurelles (axes 6 et 7) représentent 1/3 des actions et ¾ du montant pour les axes structurels 6 et 7.**

L'analyse des mesures non-structurelles indique clairement que l'axe 1 est le plus développé et diversifié au sein des PAPI dans la mesure où il représente plus d'un tiers des mesures non-structurelles. En termes de répartition spatiale, elles se concentrent essentiellement en région Occitanie (47%) et PACA (36%).

Depuis 2016, il est constaté une augmentation du nombre d'actions programmées dans les axes 1, 2, 3 et 4. *A contrario*, l'axe 5, apparaît relativement stable sur l'ensemble des années observées. Ce constat indique que **les PAPI sont particulièrement tournés vers la prévention ainsi que la réduction de vulnérabilité des personnes et des biens.** Par ailleurs, il convient de mettre l'accent sur les actions de l'axe 5, lesquelles sont bien représentées dans tous les PAPI (20% des actions non-structurelles) et fortement représentées d'un point de vue financier (53% du montant des actions non-structurelles). En effet, les fonds alloués à cet axe s'élèvent à plus de 84 millions d'euros, lesquels sont essentiellement utilisés pour financer des diagnostics et des travaux de réduction de vulnérabilité (personnes, biens, réseaux, etc.). Bien que ces opérations soient conseillées ou imposées par les PPR, les porteurs, toutes régions confondues, semblent mesurer l'importance de déployer ce type d'actions sur le territoire. Toutefois, si le nombre de PAPI labellisés est équivalent entre les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est intéressant d'observer que l'axe 5 se révèle plus développé dans les PAPI occitans que dans les PAPI provençaux. Ce constat témoigne d'une sensibilité et d'une maturité plus fortes des acteurs locaux d'Occitanie concernant cette problématique.

Concernant les autres axes (2, 3 et 4), nombre de porteurs interrogés expliquent leur moindre représentation en raison de la faiblesse voire de l'absence de subventions qui leurs sont allouées. Spécifiquement aux axes 2 et 3, dont la finalité est d'assurer la protection et la sauvegarde des personnes et des biens, semble particulièrement pénalisé par le manque de subventions. Une réflexion pour mieux soutenir cet axe pourrait être menée au regard de l'importance de la préparation des territoires à faire face à une crise. Pour l'axe 4, les porteurs mentionnent souvent des actions pour mémoire, trouvant leur origine et leur développement en dehors du dispositif PAPI et sous la maitrise d'ouvrage des services de l'État, des collectivités ou des EPCI-FP.

En termes de suivi technique, administratif et financier des programmes, tous les PAPI recourent à un comité de pilotage et un comité technique. Toutefois, la concertation avec les acteurs locaux est nettement moins organisée et présente dans les PAPI. En effet, **seule la moitié des PAPI organisent régulièrement des réunions publiques ou des comités de concertation (population, association de riverains, entreprises, agriculteurs, etc.). Ce constat semble valable aussi bien dans le processus d'élaboration que durant la mise en œuvre du programme d'actions.** Cette concertation est toutefois importante dans la mesure où elle implique les citoyens dans une démarche participative, contribuant fortement à l'appropriation des actions entreprises par les pouvoirs publics. En outre, elle concourt au développement de la culture du risque et à la responsabilisation de tous dans la prévention du risque inondation. En attendant que la nouvelle génération de PAPI soit labellisée sur l'arc méditerranéen, et pour lesquels la concertation durant le processus d'élaboration et de mise en œuvre du programme sera encadrée, ce type de démarche volontariste ne peut être, en l'état, que fortement recommandée.

Enfin, les investigations menées dans le cadre de l'étude indiquent que **la plateforme dédiée au suivi administratif et financier des PAPI (SAFPA) n'est pas un outil systématiquement renseigné ni actualisé**. Si l'ambition initiale était d'exploiter pleinement cette plateforme dans le cadre de l'étude, l'absence de renseignements et d'informations n'a pas permis de connaître à ce jour le niveau d'engagement financier des PAPI. Lors des échanges, les porteurs, s'ils confirment l'intérêt de l'outil, ont fait part de leur difficulté à utiliser SAFPA du fait d'un manque de moyen et de temps pour remplir régulièrement la base. De même, ils déplorent un manque de simplicité et d'intuitivité dans son utilisation. Il résulte de ces constats que, chaque manipulation étant chronophage, l'outil est peu à peu délaissé. Par ailleurs, les porteurs regrettent que cette plateforme ne permette pas un suivi global et partagé des crédits attribués par l'ensemble des financeurs (région, département, agence de l'eau, etc.). **Les interlocuteurs interrogés indiquent qu'une simplification de la plateforme ainsi qu'une ouverture aux autres financeurs et partenaires institutionnels serait une évolution souhaitable à court terme.**

5 ACTIONS A VALORISER

5.1 PRINCIPE

L'un des objectifs de l'étude étant de valoriser et de diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention, de prévision des risques ou encore de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. **Parmi les 1 025 mesures recensées sur le territoire, 62 d'entre elles sont valorisées dans cette partie du rapport.**

Pour rappel, cette sélection a été réalisée par les acteurs techniques de l'étude, après lecture de chaque programme d'actions et sur la base d'informations transmises par les porteurs *via* les outils d'analyses et les échanges téléphoniques avec les référents.

Afin que les porteurs, maîtres d'ouvrage ou tout autre acteur puissent disposer d'un maximum d'informations essentielles et opérationnelles, ces actions sont listées ci-dessous et détaillées en annexe 2 du présent rapport sous la forme de fiche (analogue à celles des programmes d'actions).

➢ ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 0

1. Outils de suivi et d'évaluation du PAPI – Observation de la perception sociale du risque d'inondation par les populations du bassin versant et de son évolution

➢ ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 1

2. Mise en place d'un groupe de travail impliquant les offices de tourisme et les professionnels du tourisme et définition d'actions
3. Programme de sensibilisation des agriculteurs pour la mise en place d'actions visant à limiter le ruissellement et l'érosion sur les parcelles agricoles
4. Gestion du ruissellement amont et apports des talwegs - Amélioration des connaissances
5. Conception d'un topoguide pour la valorisation du patrimoine lié à l'eau et aux inondations
6. Étude de la contribution des systèmes karstiques aux crues du Var
7. Systématiser les retours d'expérience de crues
8. Étudier sociologiquement la perception du risque et les comportements des habitants du bassin
9. Inscription et participation au concours Mémo'Risks
10. Étude stratégique de l'occupation du littoral vis-à-vis de la submersion marine et de l'érosion côtière
11. Acquisition d'images aériennes pour une capitalisation de l'évolution du territoire
12. Analyse de la conjonction entre crue et submersion marine à l'embouchure de l'Argens
13. Améliorer la connaissance du risque ruissellement dans les secteurs à enjeux
14. Sensibiliser les jeunes sur le risque, le fonctionnement de la rivière et les bons comportements
15. Sensibilisation aux mesures de ralentissements des ruissellements à l'échelle des parcelles : agriculteurs, gestionnaires des zones forestières
16. Évaluer l'opportunité et le besoin d'utiliser les médias sociaux en gestion d'urgence sur le bassin
17. Développer et intégrer la connaissance sur les risques d'inondation par submersion marine
18. Évaluation de la portée des actions déjà engagées de culture du risque, définition d'un programme de développement de la culture du risque intégrant les outils réglementaires d'information

➢ ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 2

19. Expérimentation en vue de l'amélioration de la prévision des crues et des inondations
20. Animation d'un réseau d'observateur des crues
21. Mettre en place des outils pour la définition de seuils d'alerte d'inondation sur les zones non surveillées par le SPC
22. Coordination des moyens de surveillance des inondations
23. Instrumentation des passages submersibles dangereux
24. Formation des "veilleurs" à la surveillance des cours d'eau et à la lecture et l'interprétation des informations
25. Surveillance des crues par matériel téléguidé
26. Site web de supervision des crues torrentielles
27. Retour d'expérience relatif à l a mise au point d'outils innovants

➢ ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 3

28. Gestion intercommunale de l'évacuation des campings du littoral
29. Diffuser le savoir-faire développé sur les schémas d'alerte des campings
30. Expérimentation d'un dispositif radiophonique d'information de la population
31. Mise en place d'un système de signalisation des routes fréquemment inondées
32. Élaboration d'un kit d'outils encadrant les interventions d'urgence
33. Encourager la création de Réserve Communale de Sécurité Civile
34. Mettre en place des plans de gestion de la circulation sur les routes à risques
35. Réaliser un état des lieux de la sécurisation des communications en période de crise et évaluer les besoins

➢ ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 4

36. Développer les liens entre risques et urbanisme
37. Diffusion d'un porter à connaissance sur la gestion intégrée de l'Argens dans les SCoTs du territoire
38. Élaboration d'une stratégie foncière adaptée aux projets d'aménagement du bassin versant
39. Faciliter la consultation des PPRN au public
40. Renforcer les moyens de contrôle du respect de l'application des prescriptions d'urbanisme
41. Lutte contre les remblais illégaux en zone inondable
42. Réalisation d'un atlas des zones de ruissellements intenses et valoriser les résultats auprès des acteurs locaux
43. Réduire la vulnérabilité de l'habitat dans le cadre d'OPAH
44. Étudier le potentiel de requalification des secteurs urbains sur lesquels un retrait stratégique d'activité est envisage
45. Prise en compte effective du risque inondation dans l'aménagement agricole de la basse vallée de l'Argens (articulation avec la procédure AFAF)
46. Mettre en œuvre la doctrine « éviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces urbanisées »
47. Intégrer par l'amélioration de la connaissance, le risque de submersion et d'érosion marine dans les documents d'urbanisme
48. Intégrer la problématique de l'assainissement pluvial dans les documents d'urbanisme
49. Élaborer une cartographie foncière des secteurs vulnérables du territoire

➢ ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 5

50. Création et animation d'un réseau local d'entreprises spécialisées dans les travaux de réduction de la vulnérabilité
51. Étude de réduction de la vulnérabilité des activités agricoles
52. Évaluation de l'inondabilité du réseau routier et proposition de mesures de sécurisation
53. Organiser des séminaires pratiques de réduction de la vulnérabilité en direction des professionnels de l'hôtellerie de plein air
54. Réaliser un état des lieux du patrimoine culturel en zone inondable
55. Valoriser le secteur désurbanisé de notre dame des Maures par la création d'une zone d'expansion de crue
56. Sensibilisation au risque d'inondation sur Nice par la réserve communale civile et citoyenne
57. Recensement et analyse de l'exposition aux risques des enjeux du territoire, en particulier les campings et les parkings
58. Réalisation d'un état des lieux des réseaux stratégiques
59. Promotion de bonnes pratiques en aménagement et en construction auprès des aménageurs sur la prise en compte du risque torrentiel en organisant des formations
60. Information sur les actions de mitigation du risque auprès des habitations des zones inondables et distribution d'un kit de mise en œuvre des actions préconisées en fonction du type de bien concerné
61. Mise en œuvre de la doctrine départementale de l'Ardèche relative aux hébergements de plein air situés en zone inondable
62. Élaboration et diffusion d'un guide des bonnes pratiques pour les campings en zone inondable

CONCLUSION ET PERSPECTIVE DE L'ETUDE

Avec 47 PAPI labellisés pour un montant de près de 700 millions d'euros, l'arc méditerranéen (au sens des 23 départements couverts par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen ») est un des territoires les plus dynamiques en matière d'élaboration de tels programmes. Il est aussi celui qui mobilise le plus de subventions sur le territoire national pour la mise en œuvre des plans d'actions labellisés. Ces PAPI sont fortement orientés vers l'amélioration de la connaissance, la sensibilisation des populations et la réduction de la vulnérabilité.

Si cette dynamique est constante depuis 2011, la décroissance constante des montants des PAPI labellisés témoignent d'un souci de réalisme des programmes entrepris pour veiller à leur mise en œuvre effective sur les 6 ans. Si les taux de réalisation des PAPI labellisés sont supérieurs à la moyenne nationale, ils restent perfectibles et nécessitent une attention particulière et des moyens plus importants pour le management et le suivi de ces projets.

La présente étude a permis d'apporter une vision globale et de caractériser le panel des programmes en cours (portage et gouvernance, contenu technique, aspects financiers et temporels, calendrier, etc.) sur le territoire. Il a fallu développer de nombreux indicateurs et effectuer la comparaison aux indicateurs nationaux existants. Ce travail a nécessité la collecte et la manipulation de près de 9000 données et a mis en exergue des zones d'incertitude ainsi que la nécessité d'optimiser le suivi de certains aspects (ex : coût de l'élaboration des dossiers de PAPI, suivi des avenants, suivi global de l'engagement et de la réalisation des actions quel que soit les co-financeurs, etc.). Il convient désormais de sélectionner, avec les services instructeurs de la zone concernée et les porteurs, les indicateurs les plus pertinents afin de les pérenniser et de suivre l'évolution du dispositif dans le temps sur l'arc méditerranéen.

L'analyse des axes 0 à 5, dédiés aux mesures non-structurelles des programmes, était au cœur de l'approche menée. Elle a permis d'identifier certaines forces et faiblesses des programmes en présence ainsi que des bonnes pratiques et ainsi d'esquisser quelques recommandations.

Au-delà d'un suivi pérenne de certaines données, les observations réalisées et les échanges avec les porteurs et les services instructeurs conduisent à proposer un prolongement de cette étude. En effet, une analyse de l'efficience d'une sélection de PAPI labellisés permettrait de mesurer la performance de ces outils et l'évolution engendrée par leur mise en œuvre sur le territoire concerné. Dans ce contexte, les axes 6 et 7, volontairement écartés pour cette première approche car trop spécifiques aux territoires considérés, pourraient faire l'objet d'un examen plus approfondi.

TABLE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACB	**A**nalyse **C**oût/**B**énéfice
AFAF	**A**ménagement **F**oncier **A**gricole et **F**orestier
AIGA	**A**daptation d'**I**nformation **G**éographique pour l'**A**lerte crues
AMC	**A**nalyse **M**ulti**C**ritères
AMO	**A**ssistance à **M**aîtrise d'**O**uvrage
ANAH	**A**gence **NA**tionale de l'**H**abitat
ASA	**A**ssociation **S**yndicale **A**utorisée
AURA	**AU**vergne-**R**hône-**A**lpes
BOP	**B**udget **O**pérationnel de **P**rogramme
BRGM	**B**ureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières
CCTP	**C**ahier des **C**lauses **T**echniques **P**articulières
CEMAGREF	Voir **IRSTEA**
CEPRI	**C**entre **E**uropéen de **P**révention des **R**isques d'**I**nondation
CETE	Voir **CEREMA**
CEREMA	**C**entre d'**É**tudes et d'expertise sur les **R**isques, l'**E**nvironnement, la **M**obilité et l'**A**ménagement
CETIR	**C**entre **E**uropéen des **T**echnologies de l'**I**nformation en milieu **R**ural
CLE	**C**ommission **L**ocale de l'**E**au
CMI	**C**ommission **M**ixte **I**nondation
COCERT	**CO**mité de Con**CERT**ation
COPIL	**CO**mité de **PIL**otage
COTECH	**CO**mité **TECH**nique
DDT(M)	**D**irection **D**épartementale des **T**erritoires (et de la **M**er)
DGPR	**D**irection **G**énérale de la **P**révention des **R**isques
DGSCGC	**D**irection **G**énérale de la **S**écurité **C**ivile et de la **G**estion des **C**rises
DICRIM	**D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **RI**sques **M**ajeurs
DOCOB	**DOC**ument d'**OB**jectifs
DREAL	**D**irection **R**égionale de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement et du **L**ogement
EPAGE	**É**tablissement **P**ublic d'**A**ménagement et de **G**estion de l'**E**au
EPCI	**É**tablissement **P**ublic de **C**oopération **I**ntercommunal
EPCI-FP	**É**tablissement **P**ublic de **C**oopération **I**ntercommunal à **F**iscalité **P**ropre
EPTB	**É**tablissement **P**ublic **T**erritorial de **B**assin
ERP	**É**tablissement **R**ecevant du **P**ublic
ETP	**É**quivalent **T**emps **P**lein
FEDER	**F**onds **E**uropéen de **DE**veloppement **R**égional
FPRNM	**F**onds de **P**révention des **R**isques **N**aturels **M**ajeurs
FRHPA	**F**édération **R**égionale de l'**H**ôtellerie de **P**lein **A**ir
GEMAPI	**G**estion de l'**E**au des **M**ilieux **A**quatiques et de la **P**révention des **I**nondations
IRSTEA	**I**nstitut national de **R**echerche en **S**ciences et **T**echnologies pour l'**E**nvironnement et l'**A**griculture
HT	**H**ors **T**axes
MIIAM	**M**ission **I**nterrégionale **I**nondation **A**rc **M**éditerranée
MTES	**M**inistère de la **T**ransition **É**cologique et **S**olidaire
OPAH	**O**pération **P**rogrammée d'**A**mélioration de l'**H**abitat
PACA	**P**rovence-**A**lpes-**C**ôte d'**A**zur
PAPI	**P**rogramme d'**A**ctions de **P**révention des **I**nondations

PDU	Plan de Développement Urbain
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PIG	Plan d'Intervention Gradué
PLH	Plan Locale de l'Habitat
PNR	Parc Naturel Régional
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
PPRi	Plan de Prévention du Risque inondation
PPRn	Plan de Prévention des Risques naturels
PSR	Plan Submersion Marine
RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile
RDS	Radio Data System
RTM	Restauration des Terrains de Montagne
SAFPA	Suivi Administratif et Financier des PAPI et PSR
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCHAPI	Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
SIG	Système d'Information Géographique
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
SNGITDC	Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait De Côte
SPC	Service de Prévision des Crues
TRI	Territoire à Risques important d'Inondation
TTC	Toutes Taxes Comprises
ZI	Zone Inondable

ANNEXES

Annexe 1 : Indicateurs de la grille d'analyse globale

- **Thème 1 : Les informations à caractère générales (38 variables – 113 indicateurs – 1 680 données)**

VARIABLES	INDICATEURS ASSOCIES
Type de PAPI	A. Nombre de PAPI Complet B. Nombre de PAPI d'intention
Petit PAPI (< à 3M€)	A. Nombre total de petit PAPI B. Nombre de petit PAPI "d'intention" C. Nombre de petit PAPI "complet"
District hydrographique de référence	A. Nombre de PAPI sur le district RMC B. Nombre de PAPI sur le district Adour Garonne
Région de référence	A. Nombre de PAPI sur la région OCCITANIE B. Nombre de PAPI sur la région CORSE C. Nombre de PAPI sur la région PACA D. Nombre de PAPI sur la région AURA E. Résultats en pourcentage par rapport au nombre total de PAPI
Logique du périmètre du PAPI	A. Nombre de PAPI suivant une logique de périmètre HYDROGRAPHIQUE B. Nombre de PAPI suivant une logique de périmètre ADMINISTRATIVE C. Nombre de PAPI suivant une logique de périmètre MIXTE D. Résultats en pourcentage par rapport au nombre total de PAPI
PAPI Complet précédé par un PAPI d'Intention	A. Nombre de PAPI Complet précédé d'un PAPI d'Intention B. Part de PAPI Complet précédé d'un PAPI d'Intention
Ce PAPI succède t'il à un autre PAPI (PAPI Complet ou un PAPI de première génération) ?	A. Nombre de PAPI Complet précédé d'un PAPI B. Part de PAPI Complet précédé d'un PAPI
Le PAPI a-t-il préalablement fait l'objet d'un ajournement ?	A. Nombre de PAPI AJOURNE B. Part de PAPI ajourné par rapport au nombre total de PAPI
Motif(s) d'ajournement du PAPI	
Le PAPI a-t-il préalablement fait l'objet d'une requalification ?	A. Nombre de PAPI REQUALIFIE B. Part de PAPI requalifié par rapport au nombre total de PAPI
Motif(s) de requalification du PAPI	
Statut actuel des PAPI (au 1er aout 2018)	A. Nombre de PAPI EN COURS B. Nombre de PAPI en phase de FINALISATION C. Nombre de PAPI ACHEVES D. Nombre de PAPI LABELLISES MAIS NON CONTRACTUALISES E. Conversion des résultats en % par rapport au nombre total de PAPI
Période couverte par le PAPI	
Date d'achèvement du PAPI (si PAPI achevé)	
Date d'achèvement prévisionnelle du PAPI (si PAPI en cours)	
Niveau de labellisation	A. Nombre de PAPI labellisé au niveau NATIONAL (par la CMI) B. Nombre de PAPI labellisé au niveau du BASSIN (par le COMITE DE BASSIN) C. Conversion des résultats en % par rapport au nombre total de PAPI
PAPI concerné par un TRI	A. Nombre de PAPI concernés un TRI B. Conversion des résultats en % par rapport au nombre total de PAPI
PAPI concerné par une SLGRI	A. Nombre de PAPI concernés une SLGRI B. Conversion des résultats en % par rapport au nombre total de PAPI
Correspondance des périmètres du PAPI et de la SLGRI	A. Nombre de PAPI dont le périmètre est TOTALEMENT situé dans le périmètre d'une SLGRI B. Nombre de PAPI dont le périmètre est PARTIELLEMENT situé dans le périmètre d'une SLGRI C. Nombre de PAPI dont le périmètre est NON situé dans le périmètre d'une SLGRI D. Conversion des résultats en % par rapport au nombre total de PAPI
Coût d'élaboration du PAPI	A. Cout minimum d'élaboration des PAPI B. Cout maximum d'élaboration des PAPI C. Cout moyen d'élaboration des PAPI
Coût d'élaboration du PAPI par rapport à son montant contractualisé	A. Part maximale du coût d'élaboration du PAPI par rapport à son montant total initial (hors avenant) B. Part minimale du coût d'élaboration du PAPI par rapport à son montant total initial (hors avenant) C. Part moyenne du coût d'élaboration des PAPI par rapport à leur montant total initial (hors avenant)
Durée d'élaboration du dossier de PAPI	A. Durée maximale d'élaboration d'un PAPI (en mois) B. Part de PAPI dont la durée d'élaboration d'un PAPI est inférieure à 3 mois C. Part de PAPI dont la durée d'élaboration d'un PAPI est inférieure à 6 mois D. Part de PAPI dont la durée d'élaboration d'un PAPI est inférieure à 12 mois E. Part de PAPI dont la durée d'élaboration d'un PAPI est supérieure à 12 mois F. Durée moyenne d'élaboration d'un PAPI (en mois)

Type d'élaboration du PAPI	A. Nombre de PAPI ayant été réalisés en REGIE B. Nombre de PAPI ayant été réalisés par un PRESTATAIRE C. Nombre de PAPI ayant été réalisés en régie et par un prestataire
Date de dépôt du PAPI en Préfecture	
Date de passage en comité d'agrément	
Délai d'instruction du dossier de candidature du PAPI	A. Délai MAXIMAL d'instruction d'un PAPI (en mois) B. Délai MINIMAL d'instruction d'un PAPI (en mois) C. Délai MOYEN d'instruction des PAPI (en mois) D. Part de PAPI dont le délai moyen d'instruction est supérieur à la moyenne E. Part de PAPI dont le délai moyen d'instruction est inférieur à la moyenne Rappel : différence entre la date de dépôt du dossier et la date de passage en comité d'agrément
Date de labellisation du PAPI	A. Date du PAPI labellisé le plus ancien B. Date du PAPI labellisé le plus récent
Répartition des PAPI par année	A. Nombre de PAPI labellisés en 2011 B. Nombre de PAPI labellisés en 2012 C. Nombre de PAPI labellisés en 2013 D. Nombre de PAPI labellisés en 2014 E. Nombre de PAPI labellisés en 2015 F. Nombre de PAPI labellisés en 2016 G. Nombre de PAPI labellisés en 2017
Délai de passage en CMI	A. Délai MAXIMAL de passage d'un PAPI entre les deux instances de labellisation (en mois) B. Délai MINIMAL de passage d'un PAPI entre les deux instances de labellisation (en mois) C. Délai MOYEN de passage des PAPI entre les deux instances de labellisation (en mois)
Délai d'instruction et de labellisation du PAPI	A. Délai MAXIMAL d'instruction et de labellisation d'un PAPI (en mois) B. Délai MINIMAL d'instruction et de labellisation d'un PAPI (en mois) C. Délai MOYEN d'instruction et de labellisation des PAPI (en mois) Rappel : différence entre la date de dépôt du dossier et la date de labellisation
Date de signature de la convention cadre	A. Part de PAPI conventionnés en 2012 B. Part de PAPI conventionnés en 2013 C. Part de PAPI conventionnés en 2014 D. Part de PAPI conventionnés en 2015 E. Part de PAPI conventionnés en 2016 F. Part de PAPI conventionnés en 2017 G. Part de PAPI conventionnés en 2018
Délai de conventionnement du PAPI	A. Délai MAXIMAL de conventionnement d'un PAPI (en mois) B. Délai MINIMAL de conventionnement d'un PAPI (en mois) C. Délai MOYEN de conventionnement des PAPI (en mois) Rappel : différence entre la date de labellisation et la date de signature de la convention cadre
Délai total d'instruction, de labellisation et de conventionnement du PAPI	A. Délai MAXIMAL d'instruction, de labellisation et de conventionnement d'un PAPI (en jours calendaires) B. Délai MINIMAL d'instruction, de labellisation et de conventionnement d'un PAPI (en jours calendaires) C. Délai MOYEN d'instruction, de labellisation et de conventionnement d'un PAPI (en jours calendaires) D. Part des PAPI dont le processus d'instruction, de labellisation et de conventionnement est supérieur à 1 an E. Part des PAPI dont le processus d'instruction, de labellisation et de conventionnement est inférieur à 1 an Rappel : différence entre la date de dépôt du dossier et la date de signature de la convention cadre
Réserves émises par la CMI	A. Part de PAPI sans aucune réserve émise par la CMI B. Part de PAPI avec au moins une réserve émise par la CMI C. Nombre maximal de réserves émises par la CMI pour un PAPI
	A. Nombre de PAPI sans aucune réserve émise par la CMI concernant les axes 0 à 5 B. Nombre de PAPI avec au moins une réserve émise par la CMI concernant les axes 0 à 5 C. Nombre maximal de réserves émises par la CMI pour un PAPI concernant les axes 0 à 5 D. Pourcentage de PAPI dont les réserves concernent les axes 0 à 5
	A. Nombre de PAPI dont aucune des réserves émises ne concerne les axes 0 à 5 . B. Nombre de PAPI dont la totalité des réserves émises par la CMI concernent les axes 0 à 5. C. Nombre de PAPI dont plus de 50% des réserves émises par la CMI concerne les axes 0 à 5.
Recommandations émises par la CMI	A. Nombre de PAPI sans aucune recommandation émise par la CMI B. Nombre de PAPI avec au moins une recommandation émise par la CMI C. Nombre maximal de recommandations émises par la CMI pour un PAPI
	A. Nombre de PAPI sans aucune recommandation émise par la CMI concernant les axes 0 à 5 B. Nombre de PAPI avec au moins une recommandation émise par la CMI concernant les axes 0 à 5 C. Nombre maximal de recommandations émises par la CMI pour un PAPI concernant les axes 0 à 5 D. Pourcentage de PAPI concerné par des r recommandations émises par la CMI concernant les axes 0 à 5
	A. Part moyenne des recommandations émises par la CMI concernant les axes 0 à 5 ramené au nombre total de réserves. B. Nombre de PAPI dont la totalité des recommandations émises par la CMI concernent les axes 0 à 5. C. Nombre de PAPI dont plus de 50% des recommandations émises par la CMI concerne les axes 0 à 5.
Réserves et/ou demandes de la CMI conditionnant la signature de la convention cadre	A. Nombre de PAPI ayant répondu OUI B. Part des PAPI labellisés par la CMI dont les réserves/demandes conditionnent la signature la convention cadre
Remarques et observations de la CMI concernant les axes 0 à 5 / 6 et 7	

- **Thème 2 : Les avenants (7 variables – 42 indicateurs – 275 données)**

VARIABLES	INDICATEURS ASSOCIES
Nombre d'avenant(s) au PAPI	A. Part de PAPI n'ayant pas contractualisé d'avenant B. Nombre maximal d'avenants contractualisé C. Part de PAPI ayant contractualisé un avenant D. Nombre de PAPI ayant contractualisé 2 avenants E. Pourcentage de PAPI ayant contractualisé 2 avenants
Situation de l'avenant 1 (si existant)	A. Part de PAPI dont l'avenant a été validé au niveau local (Préfecture) B. Part de PAPI dont l'avenant a été validé au niveau national (CMI)
	A. Délai moyen entre la date de signature de la convention cadre et la date de contractualisation du premier avenant (en mois)
	A. Montant maximal d'un avenant contractualisé B. Montant minimal d'un avenant contractualisé C. Montant moyen du premier avenant D. Nombre de PAPI dont le montant du premier avenant est positif E. Montant moyen des avenants positifs F. Nombre de PAPI dont le montant du premier avenant est négatif G. Montant moyen des avenants négatifs
	A. Part maximale du premier avenant par rapport au montant initial du PAPI B. Part minimale du premier avenant par rapport au montant initial du PAPI C. Part moyenne du premier avenant par rapport au montant initial du PAPI
Situation de l'avenant 2 (si existant)	A. Nombre de PAPI dont l'avenant a été validé au niveau local (Préfecture) B. Nombre de PAPI dont l'avenant a été validé au niveau national (CMI)
	A. Délai moyen entre la date de signature de la convention cadre et la date du second avenant (en mois) B. Délai moyen entre la date de contractualisation du premier et du deuxième avenant.
	A. Montant maximal des deuxièmes avenants contractualisés B. Montant minimal des deuxièmes avenants contractualisés C. Montant moyen des deuxièmes avenants contractualisés
	A. Part maximale du deuxième avenant par rapport au montant initial du PAPI B. Part minimale du premier avenant par rapport au montant initial du PAPI C. Part moyenne du premier avenant par rapport au montant initial du PAPI
Montant cumulé des avenants	A. Montant maximal des avenants contractualisés B. Montant minimal des avenants contractualisés C. Montant moyen des avenants contractualisés D. Nombre de PAPI dont le montant des avenants contractualisés est positif E. Montant moyen des avenants contractualisés positifs F. Nombre de PAPI dont le montant des avenants contractualisés est négatif G. Montant moyen des avenants contractualisés négatifs
Evolution de(s) l'avenant(s) par rapport au montant initial	A. Part maximale des avenants par rapport au montant initial du PAPI B. Part minimale des avenants par rapport au montant initial du PAPI C. Part moyenne des avenants par rapport au montant initial du PAPI
Avenant(s) négatifs (en cumulés)	A. Nombre de PAPI dont les avenants (cumulés) sont négatifs B. Nombre de PAPI dont les avenants (cumulés) sont positifs C. Part des avenants (cumulé) négatifs D. Part des avenants (cumulé) positifs
Avenant(s) positifs (en cumulés)	

- **Thème 3 : Le coût et les financements des PAPI (18 variables – 77 indicateurs – 695 données)**

VARIABLES	INDICATEURS ASSOCIES
Montant initial du PAPI (hors avenants)	A. Montant maximal d'un PAPI Complet (hors avenant) B. Montant minimal d'un PAPI Complet (hors avenant) C. Montant moyen d'un PAPI Complet (hors avenant) D. Montant total des PAPI Complet (hors avenant)
	A. Montant maximal d'un PAPI d'Intention (hors avenant) B. Montant minimal d'un PAPI d'Intention (hors avenant) C. Montant moyen d'un PAPI d'Intention (hors avenant) D. Montant total des PAPI d'Intention (hors avenant)
	A. Montant maximal d'un petit PAPI (hors avenant) B. Montant minimal d'un petit PAPI (hors avenant) C. Montant moyen d'un petit PAPI d'Intention (hors avenant) D. Montant total des petits PAPI d'Intention (hors avenant)
Montant labellisé par année	A. Montant labellisé en 2011 B. Montant labellisé en 2012 C. Montant labellisé en 2013 D. Montant labellisé en 2014 E. Montant labellisé en 2015 F. Montant labellisé en 2016 G. Montant labellisé en 2017
Montant actualisé du PAPI (avenants inclus)	A. Montant maximal d'un PAPI Complet (avenant(s) inclus(s)) B. Montant minimal d'un PAPI Complet (avenant(s) inclus(s)) C. Montant moyen d'un PAPI Complet (avenant(s) inclus(s)) D. Montant total des PAPI Complet (avenant(s) inclus(s))
	A. Montant maximal d'un PAPI d'Intention (avenant(s) inclus(s)) B. Montant minimal d'un PAPI d'Intention (avenant(s) inclus(s)) C. Montant moyen d'un PAPI d'Intention (avenant(s) inclus(s)) D. Montant total des PAPI d'Intention (avenant(s) inclus(s))
	A. Montant maximal d'un petit PAPI (avenant(s) inclus(s)) B. Montant minimal d'un petit PAPI (avenant(s) inclus(s)) C. Montant moyen d'un petit PAPI d'Intention (avenant(s) inclus(s)) D. Montant total des petits PAPI d'Intention (avenant(s) inclus(s)) E. Représentativité des petits PAPI par rapport au montant total des PAPI
Montant final (PAPI achevé)	
Montant du PAPI par habitant	A. Cout maximal des PAPI par habitant B. Cout minimal des PAPI par habitant C. Cout moyen des PAPI par habitant
Montant du PAPI par habitant en ZI	A. Cout maximal des PAPI par habitant en ZI B. Cout minimal des PAPI par habitant en ZI C. Cout moyen des PAPI par habitant en ZI
Écart financier réel de réalisation du PAPI	A. Écart financier maximal entre le montant du PAPI initial (convention cadre) et son montant réel une fois achevé B. Écart financier minimal entre le montant du PAPI initial (convention cadre) et son montant réel une fois achevé C. Écart financier moyen entre le montant du PAPI initial (convention cadre) et son montant réel une fois achevé
Montant global total engagé selon SAFPA (au 01/08/2018)	A. Nombre de PAPI n'ayant pas renseigné la plateforme SAFPA B. Part de PAPI n'ayant pas renseigné la plateforme SAFPA C. Taux moyen d'engagement des PAPI au 1er Aout 2018 D. Taux maximal d'engagement des PAPI au 1er Aout 2018. E. Taux minimal d'engagement des PAPI au 1er Aout 2018.
Taux d'engagement des PAPI selon SAFPA (au 01/08/2018)	
Montant global total du PAPI indiqué dans SAFPA	A. Nombre de PAPI dont leur montant contractuel (avenants inclus) est identique au montant renseigné dans SAFPA B. Part de PAPI dont le montant contractuel du PAPI (avenants inclus) est identique au montant renseigné dans SAFPA
Part d'autofinancement (MOA)	A. Part maximale d'autofinancement des maitres d'ouvrage du programme d'actions B. Part minimale d'autofinancement des maitres d'ouvrage du programme d'actions C. Part moyenne d'autofinancement des maitres d'ouvrage du programme d'actions
Part « Etat » (total)	A. Implication de l'Etat dans le financement des PAPI B. Part maximale de la participation de l'Etat dans les PAPI C. Part minimale de la participation de l'Etat dans les PAPI D. Part moyenne de la participation de l'Etat dans les PAPI
Part « Etat » (BOP)	A. Taux de participation de l'Etat (BOP) au financement des PAPI B. Part maximale de la participation de l'Etat (BOP)dans les PAPI C. Part minimale de la participation de l'Etat (BOP) dans les PAPI D. Part moyenne de la participation de l'Etat (BOP) dans les PAPI
Part « Etat » (FPRNM)	A. Part maximale de la participation de l'Etat (FPRNM)dans les PAPI B. Part minimale de la participation de l'Etat (FPRNM) dans les PAPI C. Part moyenne de la participation de l'Etat (FPRNM) dans les PAPI

Part « Région »	A. Part des PAPI dont la Région participe au financement des PAPI B. Part maximale de la participation de la ou des Région(s) dans les PAPI C. Part minimale de la participation de la ou des Région(s) dans les PAPI D Part moyenne de la participation de la ou des Région(s) dans les PAPI E. Part des PAPI dont la Région participe au financement des PAPI (détail par région) F. Part minimale, maximale et moyenne de la participation de la ou des Région(s) dans les PAPI (détail par région)
Part « Département »	A. Part des PAPI dont le Département participe au financement des PAPI B. Part maximale de la participation de la ou des Département(s) dans les PAPI C. Part minimale de la participation de la ou des Département(s) dans les PAPI D Part moyenne de la participation de la ou des Département(s) dans les PAPI
Part "autre"	A. Part maximale de la participation d'autres financeurs dans les PAPI B. Part minimale de la participation d'autres financeurs dans les PAPI C. Part moyenne de la participation d'autres financeurs dans les PAPI
Autre(s) financeur(s)	A. Part des PAPI dont l'Europe participe au financement des PAPI B. Part des PAPI dont l'agence de l'eau participe au financement des PAPI

- **Thème 4 : Les informations relatives aux porteurs (7 variables – 16 indicateurs – 300 données)**

VARIABLES	INDICATEURS ASSOCIES
Type de porteur	A. Part de PAPI porté par un EPTB B. Part de PAPI porté par un syndicat de communes (non reconnu EPTB) C. Part de PAPI porté par un Département D. Part de PAPI porté par un EPCI-FP (Communauté de communes, etc.) E. Part de PAPI porté par une commune
Date de reconnaissance EPTB	
Effectif total de la structure (ETP) au 1er aout 2018	
Effectif total dédié à la mise en œuvre du PAPI (ETP) au 1er aout 2018	A. Effectifs maximaux dédiés à la mise en œuvre du PAPI B. Effectifs minimaux dédiés à la mise en œuvre du PAPI C. Effectifs moyens dédiés à la mise en œuvre du PAPI
Part des effectifs de la structure dédié à la mise en œuvre du PAPI	A. Part maximale des effectifs dédiés à la mise en œuvre d'un PAPI B. Part minimale des effectifs dédiés à la mise en œuvre d'un PAPI C. Part moyenne des effectifs dédiés à la mise en œuvre des PAPI
Volume financier géré par ETP dédié à la mise en œuvre du programme	A. Montant maximal géré par ETP dédié à la mise en œuvre du PAPI B. Montant minimal géré par ETP dédié à la mise en œuvre du PAPI C. Montant moyen géré par ETP dédié à la mise en œuvre du PAPI
Implication du porteur du PAPI dans l'animation de la SLGRI	A. Nombre de structures porteuses d'un PAPI impliquées dans l'animation d'une SLGRI B. Part des structures porteuses d'un PAPI impliquées dans l'animation d'une SLGRI

- **Thème 5 : Le territoire et les enjeux du PAPI (21 variables – 60 indicateurs – 1 140 données)**

VARIABLES	INDICATEURS ASSOCIES
Nombre de communes couvertes par le PAPI	A. Nombre maximal de communes formant le périmètre administratif des PAPI B. Nombre minimal de communes formant le périmètre administratif des PAPI C. Nombre moyen de communes formant le périmètre administratif des PAPI D. Nombre de PAPI dont le nombre de communes est inférieur à la moyenne des communes par PAPI E. Nombre de PAPI dont le nombre de communes est supérieur à la moyenne des communes par PAPI
Communes impactées par un arrêté Cat-Nat dû aux inondations	
PPR traitant le risque littoral	
PPR traitant le risque inondation (selon BD GASPAR)	
PPRi approuvés à l'état initial (démarrage du PAPI)	A. Part maximale de communes couvertes par un PPRi à l'état initial du PAPI B. Part minimale de communes couvertes par un PPRi à l'état initial du PAPI C. Part moyenne de communes couvertes par un PPRi à l'état initial du PAPI
PPRi approuvé à l'état final (à la fin du PAPI : en réel ou par extrapolation)	A. Part maximale de communes couvertes par un PPRi à l'état final du PAPI B. Part minimale de communes couvertes par un PPRi à l'état final du PAPI C. Part moyenne de communes couvertes par un PPRi à l'état final du PAPI
Couverture actuelle des PPRn (selon BD GASPAR)	
Superficie du territoire	A. Superficie maximale d'un PAPI (km^2) B. Superficie minimale d'un PAPI (km^2) C. Superficie moyenne des PAPI (km^2) D. Superficie totale des PAPI (en km^2) E. Taux de couverture des PAPI par rapport au périmètre de l'arc méditerranée fixé à 125 966 km^2. F. Taux de couverture des PAPI par rapport au périmètre des régions * * Les indicateurs sont doublement calculés dans la mesure où 5 PAPI, ayant leur périmètre au-delà de la zone d'étude, modifient sensiblement les résultats : Les 5 PAPI dont le périmètre a été recalculé au prorata de leur localisation exclusivement sur le périmètre arc méditerranée sont les suivants : Dordogne (superficie de 1 092, 8 km^2 contre 23 500 km^2), Dordogne lotoise (superficie de 550,5 km^2 contre 927 km^2), Lot (superficie de 9 225 km^2 contre 11 500 km^2), Cance Deûme (superficie de 230 km^2 contre 410 km^2) et Valloire Gallaure (superficie de 233,5 km^2 contre 493 km^2)
Population totale du PAPI	A. Population maximale d'un PAPI B. Population minimale d'un PAPI C. Population moyenne des PAPI D. Population totale des PAPI E. Part de la population concernée par un PAPI par rapport à la population totale présente sur le territoire arc méditerranée (11 938 291 habitants en 2015) F. Part de la population concernée un PAPI par rapport à la population totale de chaque région
Population en ZI (selon EAIP)	A. Population (en zone inondable) maximale d'un PAPI B. Population (en zone inondable) minimale d'un PAPI C. Population (en zone inondable) moyenne des PAPI D. Population totale située en zone inondable dans le périmètre des PAPI
	A. Part maximale de la population d'un PAPI située en zone inondable B. Part minimale de la population d'un PAPI située en zone inondable C. Part moyenne de la population des PAPI située en zone inondable D. Part de la population totale située en zone inondable par rapport à la population totale présente sur le territoire arc méditerranée (11 938 291 habitants en 2015)
Emplois en ZI (selon EAIP)	A. Nombre d'emplois maximal exposés aux risques d'inondation d'un PAPI B. Nombre d'emplois minimal exposés aux risques d'inondation d'un PAPI C. Nombre d'emplois moyen exposés aux risques d'inondation des PAPI D. Nombre total d'emplois exposés aux risques d'inondation d'un PAPI
Surface du PAPI en ZI (AZI)	A. Surface maximale d'une zone inondable d'un PAPI B. Surface minimale d'une zone inondable d'un PAPI C. Surface moyenne des zones inondables des PAPI D. Surface totale des zones inondables des PAPI
Part du PAPI en ZI (AZI)	A. Part maximale de zone inondable d'un PAPI B. Part minimale de zone inondable d'un PAPI C. Part moyenne de zone inondable d'un PAPI
Aléa(s) pris en compte	
Évènement historique ou de référence	

Couverture actuelle des DICRIM au 1er aout 2018 (selon BD GASPAR)	A. Nombre total de communes équipées d'un DICRIM sur le périmètre de l'étude (selon BD GASPAR arrêtée au 01/08/2018)
Couverture des DICRIM à l'état initial (démarrage du PAPI)	A. Part maximale de communes équipées d'un DICRIM sur le territoire d'un PAPI (à l'état initial) B. Part minimale de communes équipées d'un DICRIM sur le territoire d'un PAPI (à l'état initial) C. Part moyenne de communes équipées d'un DICRIM sur le territoire d'un PAPI (à l'état initial) D. Nombre total de communes équipées sur le périmètre de l'étude (à l'état initial)
Couverture des DICRIM à l'état final (à la fin du PAPI : en réel ou par extrapolation)	A. Part maximale de communes équipées d'un DICRIM sur le territoire d'un PAPI (à l'état final) B. Part minimale de communes équipées d'un DICRIM sur le territoire d'un PAPI (à l'état final) C. Part moyenne de communes équipées d'un DICRIM sur le territoire d'un PAPI (à l'état final) D. Nombre total de communes équipées d'un DICRIM sur le périmètre de l'étude (à l'état final)
Couverture actuelle des PCS au 1er aout 2018 (selon BD GASPAR)	A. Nombre total de communes équipées d'un PCS sur le périmètre de l'étude (selon BD GASPAR arrêtée au 01/08/2018)
Couverture des PCS à l'état initial (démarrage du PAPI)	A. Part maximale de communes équipées d'un PCS sur le territoire d'un PAPI (à l'état initial) B. Part minimale de communes équipées d'un PCS sur le territoire d'un PAPI (à l'état initial) C. Part moyenne de communes équipées d'un PCS sur le territoire d'un PAPI (à l'état initial) D. Nombre total de communes équipées d'un PCS sur le périmètre de l'étude (à l'état initial)
Couverture des PCS à l'état final (à la fin du PAPI : en réel ou par extrapolation)	A. Part maximale de communes équipées d'un PCS sur le territoire d'un PAPI (à l'état final) B. Part minimale de communes équipées d'un PCS sur le territoire d'un PAPI (à l'état final) C. Part moyenne de communes équipées d'un PCS sur le territoire d'un PAPI (à l'état final) D. Nombre total de communes équipées d'un PCS sur le périmètre de l'étude (à l'état final)

- **Thème 6 : Les orientations stratégiques du PAPI**

Ce thème, qui répertorie les orientations stratégiques de chaque PAPI, ne donne lieu à aucun indicateur. Les **210 informations collectées** dans ce cadre sont toutefois intégrées à l'étude lors de la phase de l'analyse qualitative.

- **Thème 7 : La teneur des programmes d'actions (17 variables – 62 indicateurs – 690 données)**

VARIABLES	INDICATEURS ASSOCIES
Nombre total d'actions à l'état initial	A. Nombre maximal d'actions contenues dans un PAPI (à l'état initial) B. Nombre minimal d'actions contenues dans un PAPI (à l'état initial) C. Nombre moyen d'actions contenues dans un PAPI (à l'état initial) D. Nombre total d'actions des PAPI (à l'état initial) E. Nombre total d'actions des PAPI (à l'état final)
Nombre d'actions ajoutées	A. Nombre de PAPI concerné par l'ajout d'au moins une action B. Part de PAPI ayant ajouté au moins une action durant la mise en œuvre de leur programme C. Nombre maximal d'actions ajoutées en cours de mise en œuvre d'un PAPI
Nombre d'actions modifiées	A. Nombre de PAPI concerné par la modification d'au moins une action B. Part de PAPI ayant modifié au moins une action durant la mise en œuvre de leur programme C. Nombre maximal d'actions modifiées pour un PAPI D. Part d'actions modifiées dans les PAPI
Nombre d'actions supprimées/abandonnées	A. Nombre de PAPI concerné par la suppression d'au moins une action B. Part de PAPI ayant supprimé/abandonné au moins une action durant la mise en œuvre de leur programme C. Nombre maximal d'actions supprimées pour un PAPI D. Nombre total d'actions supprimées dans les PAPI
Évolution du nombre d'actions	A. Évolution maximale du nombre d'actions B. Évolution minimale du nombre d'actions C. Part de PAPI connaissant une évolution positive du nombre d'actions au cours de leur mise en œuvre D. Nombre de PAPI connaissant une évolution négative du nombre d'actions au cours de leur mise en œuvre E. Part de PAPI connaissant une évolution nulle du nombre d'actions au cours de leur mise en œuvre
Nombre d'actions non-structurelles (axes 0 à 5)	A. Nombre maximal d'actions non-structurelles contenues dans un PAPI B. Nombre minimal d'actions non-structurelles contenues dans un PAPI C. Nombre moyen d'actions non-structurelles contenues dans les PAPI D. Nombre total d'actions non-structurelles E. Représentativité des actions non-structurelles par rapport au nombre total d'actions maximal d'actions non-structurelles contenues dans un PAPI F. Répartition du nombre d'actions non-structurelles par région
Montant des actions non-structurelles (axes 0 à 5)	A. Montant maximal des actions non-structurelles d'un PAPI B. Montant minimal des actions non-structurelles d'un PAPI C. Montant moyen des actions non-structurelles des PAPI D. Montant total des actions non-structurelles des PAPI E. Représentativité du montant es actions non-structurelles par rapport au montant total d'actions des PAPI (avenants inclus) F. Répartition du montant des actions non-structurelles par région
Montant des actions non-structurelles par habitant	A. Montant maximal des actions non-structurelles (par habitant) d'un PAPI B. Montant minimal des actions non-structurelles (par habitant) d'un PAPI C. Montant moyen des actions non-structurelles (par habitant) des PAPI
Montant des actions non-structurelles par habitant en ZI	A. Montant maximal des actions non-structurelles (par habitant en ZI) d'un PAPI B. Montant minimal des actions non-structurelles (par habitant en ZI) d'un PAPI C. Montant moyen des actions non-structurelles (par habitant en ZI) des PAPI
Nombre d'actions structurelles (axes 6 à 7)	A. Nombre maximal d'actions structurelles contenues dans un PAPI B. Nombre minimal d'actions structurelles contenues dans un PAPI C. Nombre moyen d'actions structurelles contenues dans les PAPI D. Nombre total d'actions structurelles E. Représentativité des actions structurelles par rapport au nombre total d'actions maximal d'actions non-structurelles
Montant des actions structurelles (axes 6 à 7)	A. Montant maximal des actions structurelles d'un PAPI B. Montant minimal des actions structurelles d'un PAPI C. Montant moyen des actions structurelles des PAPI D. Montant total des actions structurelles des PAPI E. Représentativité du montant des actions structurelles par rapport au montant total d'actions des PAPI
Équilibre numérique entre les mesures structurelles et non-structurelles	A. Part de PAPI ayant un très bon équilibre numérique entre les mesures structurelles et non-structurelles B. Part de PAPI concernés par une surreprésentation du nombre de mesures structurelles par rapport aux mesures non-structurelles C. Part de PAPI concernés par une sous-représentation du nombre de mesures structurelles par rapport aux mesures non-structurelles
Équilibre financier entre les mesures structurelles et non-structurelles	A. Part de PAPI ayant un très bon équilibre financier entre les mesures structurelles et non-structurelles. B. Part de PAPI concernés par une surreprésentation du montant des mesures structurelles par rapport aux mesures non-structurelles C. Part de PAPI concernés par une sous-représentation du montant des mesures structurelles par rapport aux mesures non-structurelles

Montant des subventions des mesures non-structurelles	A. Montant maximal des subventions des actions non-structurelles d'un PAPI B. Montant minimal des subventions des actions non-structurelles d'un PAPI C. Montant moyen des subventions des actions non-structurelles des PAPI D. Montant total des subventions des actions non-structurelles des PAPI
Taux de subvention des mesures non-structurelles	A. Taux de subvention maximal des actions non-structurelles d'un PAPI B. Taux de subvention minimal des actions non-structurelles d'un PAPI C. Taux de subvention moyen des actions non-structurelles des PAPI
Montant des subventions des mesures structurelles	

- **Thème 8 : Les informations générales des axes non-structurels (0 à 5)**

La structure présentée ci-dessous est identique pour chacun des axes 0 à 5. Chacun d'eux comporte 17 variables déclinées en 38 indicateurs. **Au total, ce thème comptabilise 102 variables, 228 indicateurs et 2 860 données.**

VARIABLES	INDICATEURS ASSOCIES
Représentativité numérique des actions de l'axe X	A. Nombre maximal d'actions contenues dans cet axe B. Nombre minimal d'actions contenues dans cet axe C. Nombre moyen d'actions contenues dans cet axe D. Nombre total d'actions contenues dans cet axe E. Pourcentage de PAPI disposant d'actions dans cet axe F. Pourcentage de PAPI n'ayant pas d'actions dans cet axe
	A. Représentativité maximale de l'axe par rapport au nombre total d'actions B. Représentativité minimale de l'axe par rapport au nombre total d'actions C. Représentativité moyenne de l'axe par rapport au nombre total d'actions
	A. Représentativité maximale de l'axe par rapport au nombre d'actions non-structurelles B. Représentativité minimale de l'axe par rapport au nombre d'actions non-structurelles C. Représentativité moyenne de l'axe par rapport au nombre d'actions non-structurelles
Nombre d'actions ajoutées (officiellement - par avenant)	A. Nombre de PAPI n'ayant pas ajouté d'actions dans l'axe X B. Nombre maximal d'actions ajoutées dans l'axe X C. Nombre total d'actions ajoutées dans l'axe X
Nombre d'actions modifiées (officiellement - par avenant)	A. Nombre de PAPI n'ayant pas modifiées d'actions dans l'axe X B. Nombre maximal d'actions modifiées dans l'axe X C. Nombre total d'actions modifiées dans l'axe X
Nombre d'actions abandonnées/supprimées (officiellement - par avenant)	A. Nombre de PAPI n'ayant pas supprimées/abandonnées d'actions dans l'axe X B. Nombre maximal d'actions supprimées/abandonnées dans l'axe X C. Nombre total d'action supprimées/abandonnées dans l'axe X
Représentativité financière des actions de l'axe X	A. Montant maximal des actions contenues dans cet axe B. Montant minimal des actions contenues dans cet axe C. Montant moyen des actions contenues dans cet axe D. Montant total des actions contenues dans cet axe
	A. Représentativité maximale de l'axe par rapport au montant total d'actions B. Représentativité minimale de l'axe par rapport au montant total d'actions C. Représentativité moyenne de l'axe par rapport au montant total d'actions
	A. Représentativité maximale de l'axe par rapport au nombre d'actions non-structurelles B. Représentativité minimale de l'axe par rapport au nombre d'actions non-structurelles C. Représentativité moyenne de l'axe par rapport au nombre d'actions non-structurelles
Financement de l'axe (tous financeurs confondus)	A. Montant moyen des subventions allouées à cet axe B. Montant total de subventions allouées à cet axe C. Nombre de PAPI dont les actions de cet axe n'ont pas de subventions D. Part de PAPI dont les actions de cet axe n'ont pas de subventions
	A. Taux de subvention maximal des actions de l'axe X d'un PAPI B. Taux de subvention minimal des actions de l'axe X d'un PAPI C. Taux de subvention moyen des actions de l'axe X des PAPI

- **Thème 9 : Les informations restreintes des axes structurels (6 et 7)**

La structure présentée ci-dessous est identique pour chacun des axes 6 à 7. Chacun d'eux comporte 4 variables déclinées en 12 indicateurs. En somme**, ce thème comptabilise 8 variables, 24 indicateurs et 380 données.**

VARIABLES	INDICATEURS ASSOCIES
Nombre d'actions à l'état initial	
Nombre d'actions au 1/08/2018	A. Nombre maximal d'actions contenues dans cet axe B. Nombre minimal d'actions contenues dans cet axe C. Nombre moyen d'actions contenues dans cet axe D. Nombre total d'actions contenues dans cet axe E. Pourcentage de PAPI disposant d'actions dans cet axe F. Nombre de PAPI n'ayant pas d'actions dans cet axe
Montant global total de l'axe (état initial)	
Montant global total de l'axe (avec avenant)	A. Montant maximal des actions contenues dans cet axe B. Montant minimal des actions contenues dans cet axe C. Montant moyen des actions contenues dans cet axe D. Montant total des actions contenues dans cet axe E. Part du montant des actions de l'axe X par rapport au montant total des actions structurelles F. Part du montant des actions de l'axe X par rapport au montant total des actions (structurelles et non-structurelles)

- **Thème 10 : Le suivi du PAPI dans sa phase opérationnelle (3 variables, 9 indicateurs, 130 données)**

VARIABLES	INDICATEURS ASSOCIES
Suivi technique du PAPI	A. Pourcentage de porteur n'ayant pas réalisé de comité technique B. Nombre maximal comité technique C. Nombre moyen de comité technique
Suivi global du PAPI	A. Pourcentage de porteur n'ayant pas réalisé de comité de pilotage B. Nombre maximal comité de pilotage C. Nombre moyen de comité de pilotage
Suivi de la mise en œuvre du PAPI auprès du grand public	A. Pourcentage de porteur n'ayant pas réalisé de réunions/comités de concertation B. Nombre maximal de réunions/comités de concertation C. Nombre moyen de réunions/comités de concertation

- **Informations complémentaires apportées par les porteurs de projet.**

Cette partie, intégrée à la fin de la grille d'analyse, a vocation à laisser une zone d'expression libre permettant aux porteurs de porter à notre connaissance toutes précisions et/ou informations complémentaires.

Ces informations qualitatives ne donnent lieu à aucun indicateur spécifique. Elles sont toutefois intégrées dans l'étude lors du processus d'analyse critique et prospective.

Annexe 2 : Liste des actions à valoriser

➢ ***ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 0*** **120**

1. Outils de suivi et d'évaluation du PAPI – Observation de la perception sociale du risque d'inondation par les populations du bassin versant et de son évolution 120

➢ ***ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 1*** **121**

2. Mise en place d'un groupe de travail impliquant les offices de tourisme et les professionnels du tourisme 121
3. Programme de sensibilisation des agriculteurs pour la mise en place d'actions visant à limiter le ruissellement et l'érosion sur les parcelles agricoles 121
4. Gestion du ruissellement amont et apports des talwegs - Amélioration des connaissances 122
5. Conception d'un topoguide pour la valorisation du patrimoine lié à l'eau et aux inondations 122
6. Étude de la contribution des systèmes karstiques aux crues du Var 123
7. Systématiser les retours d'expérience de crues 123
8. Étudier sociologiquement la perception du risque et les comportements des habitants du bassin 124
9. Inscription et participation au concours Mémo'Risks 124
10. Étude stratégique de l'occupation du littoral vis-à-vis de la submersion marine et de l'érosion côtière 125
11. Acquisition d'images aériennes pour une capitalisation de l'évolution du territoire 125
12. Analyse de la conjonction entre crue et submersion marine à l'embouchure de l'Argens 126
13. Améliorer la connaissance du risque ruissellement dans les secteurs à enjeux 126
14. Sensibiliser les jeunes sur le risque, le fonctionnement de la rivière et les bons comportements 127
15. Sensibilisation aux mesures de ralentissements des ruissellements à l'échelle des parcelles : agriculteurs, gestionnaires des zones forestières 127
16. Évaluer l'opportunité et le besoin d'utiliser les médias sociaux en gestion d'urgence sur le bassin 128
17. Développer et intégrer la connaissance sur les risques d'inondation par submersion marine 128
18. Évaluation de la portée des actions déjà engagées de culture du risque, définition d'un programme de développement de la culture du risque intégrant les outils réglementaires d'information 129

➢ ***ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 2*** **130**

19. Expérimentation en vue de l'amélioration de la prévision des crues et des inondations 130
20. Animation d'un réseau d'observateur des crues 130
21. Mettre en place des outils pour la définition de seuils d'alerte d'inondation sur les zones non surveillées par le SPC 131
22. Coordination des moyens de surveillance des inondations 131
23. Instrumentation des passages submersibles dangereux 131
24. Formation des "veilleurs" à la surveillance des cours d'eau et à la lecture et l'interprétation des informations 132
25. Surveillance des crues par matériel téléguidé 132
26. Site web de supervision des crues torrentielles 133
27. Retour d'expérience relatif à l a mise au point d'outils innovants 133

➢ ***ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 3*** **134**

28. Gestion intercommunale de l'évacuation des campings du littoral 134
29. Diffuser le savoir-faire développé sur les schémas d'alerte des campings 134
30. Expérimentation d'un dispositif radiophonique d'information de la population 135
31. Mise en place d'un système de signalisation des routes fréquemment inondées 135
32. Élaboration d'un kit d'outils encadrant les interventions d'urgence 136
33. Encourager la création de Réserve Communale de Sécurité Civile 136
34. Mettre en place des plans de gestion de la circulation sur les routes à risques 137
35. Réaliser un état des lieux de la sécurisation des communications en période de crise et évaluer les besoins 137

➢ ***ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 4*** **138**

36. Développer les liens entre risques et urbanisme 138
37. Diffusion d'un porter à connaissance sur la gestion intégrée de l'Argens dans les SCoTs du territoire 138
38. Élaboration d'une stratégie foncière adaptée aux projets d'aménagement du bassin versant 139

39. Faciliter la consultation des PPRN au public 139
40. Renforcer les moyens de contrôle du respect de l'application des prescriptions d'urbanisme 140
41. Lutte contre les remblais illégaux en zone inondable 140
42. Réalisation d'un atlas des zones de ruissellements intenses et valoriser les résultats auprès des acteurs locaux 141
43. Réduire la vulnérabilité de l'habitat dans le cadre d'OPAH 141
44. Étudier le potentiel de requalification des secteurs urbains sur lesquels un retrait stratégique d'activité est envisage 142
45. Prise en compte effective du risque inondation dans l'aménagement agricole de la basse vallée de l'Argens (articulation avec la procédure AFAF) 143
46. Mettre en œuvre la doctrine « éviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces urbanisées » 143
47. Intégrer par l'amélioration de la connaissance, le risque de submersion et d'érosion marine dans les documents d'urbanisme 144
48. Intégrer la problématique de l'assainissement pluvial dans les documents d'urbanisme 145
49. Élaborer une cartographie foncière des secteurs vulnérables du territoire 145

➢ ***ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 5*** **146**

50. Création et animation d'un réseau local d'entreprises spécialisées dans les travaux de réduction de la vulnérabilité 146
51. Étude de réduction de la vulnérabilité des activités agricoles 146
52. Évaluation de l'inondabilité du réseau routier et proposition de mesures de sécurisation 147
53. Organiser des séminaires pratiques de réduction de la vulnérabilité en direction des professionnels de l'hôtellerie de plein air 147
54. Réaliser un état des lieux du patrimoine culturel en zone inondable 148
55. Valoriser le secteur désurbanisé de notre dame des Maures par la création d'une zone d'expansion de crue 148
56. Sensibilisation au risque d'inondation sur Nice par la réserve communale civile et citoyenne 149
57. Recensement et analyse de l'exposition aux risques des enjeux du territoire, en particulier les campings et les parkings 149
58. Réalisation d'un état des lieux des réseaux stratégiques 150
59. Promotion de bonnes pratiques en aménagement et en construction auprès des aménageurs sur la prise en compte du risque torrentiel en organisant des formations 150
60. Information sur les actions de mitigation du risque auprès des habitations des zones inondables et distribution d'un kit de mise en œuvre des actions préconisées en fonction du type de bien concerné 151
61. Mise en œuvre de la doctrine départementale de l'Ardèche relative aux hébergements de plein air situés en zone inondable 152
62. Élaboration et diffusion d'un guide des bonnes pratiques pour les campings en zone inondable 152

ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 0

1. OUTILS DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PAPI – OBSERVATION DE LA PERCEPTION SOCIALE DU RISQUE D'INONDATION PAR LES POPULATIONS DU BASSIN VERSANT ET DE SON EVOLUTION

PAPI de référence	PAPI Calavon-Coulon
Objectif	• Assurer un suivi régulier de l'avancement de la mise en œuvre du PAPI en lien avec les partenaires concernés • Évaluer collectivement les acquis du PAPI et envisager les suites à donner à la démarche • Disposer de moyens spécifiques d'apprécier la perception sociale du risque et son évolution à l'échelle du bassin versant du Calavon-Coulon
Description	Une démarche telle que celle du PAPI Calavon-Coulon paraît suffisamment ambitieuse tant en termes de programme d'actions que de territoire concerné, d'ouverture partenariale et de durée pour s'appuyer sur un dispositif et des outils de suivi et d'évaluation dédiée. **• Mise en œuvre des outils de suivi/évaluation du PAPI Calavon-Coulon** La mise en place d'une gouvernance partenariale sur une problématique socio-technique complexe exige de mettre en place des outils dédiés de suivi et d'évaluation de la procédure mise en œuvre, nécessaire à son pilotage et son évaluation. ➢ Suivi : Le syndicat prévoit de créer et alimenter des tableaux de bords normalisés (type bilan physique et financier). Ces outils sont en premier lieu destinés aux membres du Comité technique du PAPI. Une version simplifiée sera associée à la présentation de la programmation et du bilan annuel à destination des membres du Comité de pilotage ➢ Évaluation et prospective : Le syndicat prévoit de réaliser une évaluation du PAPI, en lien avec celle programmée au titre du Contrat de rivière. Cette évaluation intègrera un bilan physique et financier, permettant de constater le degré de réalisation du PAPI, ainsi qu'une évaluation des évolutions et effets constatés et une prise en compte des points de vue de l'ensemble associés à la démarche, tant sur les résultats et effets que sur le fonctionnement de la procédure. Les critères et indicateurs de résultats et d'impact seront élaborés en lien avec les instances du SAGE, qui prévoit lui-même de se doter d'outils d'évaluation. Au-delà du fait de permettre à l'ensemble des partenaires de disposer d'une lisibilité des acquis du PAPI, cette évaluation offrira également l'opportunité d'un temps de réflexion sur les suites éventuelles à donner à la démarche. Pour disposer d'une extériorité suffisante, le SIRCC prévoit de s'appuyer pour cette évaluation sur l'intervention d'un prestataire extérieur, disposant des compétences nécessaires. Les enseignements de cette évaluation donneront lieu à une communication dédiée à destination de l'ensemble des parties prenantes concernées. **• Observation de la perception sociale du risque d'inondation par les populations du bassin versant et de son évolution** Le PAPI Calavon-Coulon prévoit un certain nombre d'actions destinées à favoriser une intégration et une évolution de la connaissance et de la conscience du risque d'inondation au niveau des populations locales concernées à l'échelle du bassin versant. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'ensemble du programme d'actions et de travaux devrait également impacter cette conscience. Dans ce cadre, la stratégie d'intervention retenue propose de réaliser deux enquêtes sociologiques de perception sur des zones pré-identifiées des bassins versants auprès d'un panel défini (habitants, entreprises, élus, personnel des collectivités) : ➢ La première sera conduite en début de mise en œuvre du PAPI (2013 ou 2014). Outre sa capacité à disposer d'un constat initial du degré de connaissance/conscience locale du risque, elle permettra de préciser la teneur et la forme des messages de sensibilisation à adresser à ces différentes cibles au regard des besoins identifiés. ➢ La seconde se déroulera en fin de mise en œuvre du PAPI (2018). Elle sera destinée à appréhender les évolutions de sensibilité et cherchera notamment à identifier l'effet des actions du PAPI dans ce cadre. Elle pourra alimenter l'évaluation d du PAPI, ainsi que la réflexion sur d'éventuelles suites à donner. Pour des raisons évidentes de moyens, il s'agira cependant d'une approche qualitative, reposant sur un à chaque fois sur un panel d'une trentaine d'entretiens approfondis. Sur un plan méthodologique, cette approche sociologique pourra s'inspirer du travail méthodologique (questionnaire) réalisé par le Cemagref en 2009 dans le cadre d'un programme de recherche lancé par le Ministère de l'environnement (Risques Développement Territoires) en 2009, dont le sujet était la perception du risque sur le bassin versant de l'Orb. De même, les constats réalisés dans le cadre de l'initiative « Regard et paroles d'habitants sur le Calavon-Coulon », conduite par le Parc naturel régional du Luberon au titre du SAGE, pourront être exploités.
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Mise en place d'un comité de pilotage dédié, associant le SIRCC et les partenaires associés. Suivi dans le cadre des instances de gouvernance du PAPI Indicateurs : Création et suivi du tableau de bord du PAPI, nombre d'entretiens conduits dans le cadre de l'observation de la perception du risque, Mise en en œuvre d'une évaluation finale du PAPI.
Maîtrise d'ouvrage	Porteur
Public touché	Toute la population
Montant prévisionnel	70 000 € HT

Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %		30 %		

ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 1

2. MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL IMPLIQUANT LES OFFICES DE TOURISME ET LES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DEFINITION D'ACTIONS

PAPI de référence	PAPI du Gave de Pau Bigourdan					
Objectif	Mobiliser les moyens disponibles pour sensibiliser les touristes au risque inondation.					
Description	Le territoire du gave de Pau Bigourdan est un lieu très fréquenté par les touristes. Les professionnels du tourisme ont donc un rôle important à jouer dans la sensibilisation et la diffusion de la culture du risque auprès de cette population qui ne sont pas toujours au fait des risques naturels que présente ce territoire. Le rôle de ce groupe de travail poursuivra deux objectifs. Le premier objectif consistera à faire le relais des informations auprès des touristes et des professionnels. Le deuxième objectif poursuivi sera de vérifier dans quelle mesure les offices de tourisme peuvent participer à la gestion de crise en proposant par exemple des relogements.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Il s'agira de définir les acteurs à intégrer au groupe de travail, de mettre en place des réunions de travail pour définir les actions de communication portées par les offices de tourisme et leurs rôles dans la gestion de crise, de réaliser les actions de communication et tester leur implication à travers l'exercice de crise et de diffuser les informations val idées par le groupe de travail. Indicateurs : validation du programme d'actions en COPIL et nombre de plaquettes éditées.					
Maîtrise d'ouvrage	Offices de tourisme					
Public touché	Touristes					
Montant prévisionnel	12 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	50 %	50 %				

3. PROGRAMME DE SENSIBILISATION DES AGRICULTEURS POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS VISANT A LIMITER LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION SUR LES PARCELLES AGRICOLES

PAPI de référence	PAPI 2 Lez Mosson Etangs Palavasiens					
Objectif	Limiter le ruissellement et l'érosion sur les zones de versants afin de diminuer les apports vers les cours d'eau et donc l'inondation.					
Description	Il s'agit de faire en sorte, pour les épisodes pluvieux d'intensité et de durée "raisonnables", de ralentir l'eau dès l'amont, de la répartir et de favoriser au maximum son infiltration pour éviter les phénomènes de concentration qui occasionnent les dégâts les plus graves. L'aménagement foncier, très agricole en amont de bassin, fait partie des solutions envisageables : culture et sens de la pente, utilisation de techniques, organisation d'un parcellaire, implantation de haies, création de zones tampon, ... Suite à l'élaboration de fiches actions par secteur, l'objectif est de sensibiliser les agriculteurs à l'utilité des haies, talus, fossés, espaces enherbés et les inciter à maintenir ces dispositifs, voire à les développer là où ils sont utiles. Un plan de communication auprès de la profession agricole sera élaboré et mis en œuvre, un site pilote pourra être arrêté en fonction des opportunités.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	La Chambre d'agriculture est maître d'ouvrage de cette opération, assistée par le porteur. Indicateurs : nombre de réunions de sensibilisation auprès de la profession agricole ou de groupes de travail réalisés, site pilote arrêté.					
Maîtrise d'ouvrage	Chambre d'agriculture					
Public touché	Agriculteurs					
Montant prévisionnel	60 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %					80 %

4. Gestion du ruissellement amont et apports des talwegs - Amelioration des connaissances

PAPi de référence	PAPI Complet sur le bassin du fleuve Hérault					
Objectif	Limiter ou réduire les inondations par ruissellement collinaire et de protéger les enjeux et les milieux naturels récepteurs de ces ruissellement.					
Description	Il s'agit de réaliser des études permettant d'approfondir la connaissance et les représentations du risque inondation par écoulement amont et sensibiliser les maîtres d'ouvrage à l'importance de la prise en compte d'une réflexion à l'échelle adaptée au contexte (bassin versant, projet, parcelle...). L'action se déroule en plusieurs étapes : réalisation d'un état des lieux sur le bassin versant (identification des secteurs fortement soumis au risque, amélioration de la connaissance des cours d'eau secondaires...), sensibilisation des acteurs et animation sur l'intégration du risque pluvial et de ruissellement dans les documents d'urbanisme, suivi du PLU dans les communes les plus sensibles en termes de risque inondation, propositions d'actions communales...					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Les communes et les EPCI concernés assurent la maîtrise d'ouvrage des études, les indicateurs de suivi portent sur la réalisation effective des études.					
Maîtrise d'ouvrage	Communes / EPCI					
Public touché	Élus et services techniques en charge de l'urbanisme.					
Montant prévisionnel	300 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	21 %	50 %		20 %		9 %

5. Conception d'un topoguide pour la valorisation du patrimoine lie a l'eau et aux inondations

PAPI de référence	PAPI du bassin versant de la Neste					
Objectif	Valoriser le patrimoine lié au cours d'eau et sensibiliser aux inondations de manière pédagogique et ludique.					
Description	La valorisation du patrimoine local lié aux cours d'eau est un moyen de toucher une large population, y compris saisonnière, sur un territoire tourné vers le tourisme d'été et d'hiver. Le principe est de proposer aux touristes et population locale, des parcours pédestres et cyclistes pour aller à la découverte de lieux, d'ouvrages, de bâtiments remarquables ayant un lien, une histoire avec la thématique de l'eau et des inondations (zone humide, ripisylve, digue, champ d'expansion, repère de crues, lavoir, ouvrage de correction torrentielle, pont, bâti adapté au risque d'inondation...). L'objectif est de faire comprendre le fonctionnement d'un cours d'eau, et d'informer comment l'homme a utilisé ses potentialités (usages de l'eau) et s'est adapté à ses contraintes (crues et inondations). L'action repose sur la conception d'un topoguide édité en 2 versions : version numérique (application smartphone ou site optimisé mobile à définir), version papier : topoguide imprimé.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Indicateurs : nombre de téléchargements de l'application / visites sur le site mobile et nombre de topoguides imprimés.					
Maîtrise d'ouvrage	Offices de tourisme / Porteur					
Public touché	Touristes, habitants.					
Montant prévisionnel	32 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	40 %			20 %	20 %

6. Étude de la contribution des systemes karstiques aux crues du Var

PAPI de référence	PAPI Var 1 et 2					
Objectif	Le but de l'étude est d'évaluer la contribution du système karstique de l'Estéron aux crues du var, sa dynamique globale de fonctionnement, et d'étudier la faisabilité d'un modèle de prévision des crues sur l'Estéron qui intègrent la singularité des écoulements karstiques de l'Estéron et puisse trouver à terme sa place au sein d'un système de prévision des crues.					
Description	Afin d'évaluer la perspective d'un modèle de prévision des crues sur le bassin de l'Estéron et les possibilités d'intégrer un tel modèle au sein d'un système de prévision des crues à l'échelle du Var, la présente étude devra : analyser les écoulements karstiques du bassin de l'Estéron et la réponse du système lors d'épisode pluvieux importants, critiquer les données historiques, déterminer si les stations hydrométriques existantes peuvent être utilisées dans un contexte opérationnel et avec quels types de modèles la prévision pourra être réalisée, établir une réflexion sur les possibilités de mise en place de stations automatiques supplémentaires (au droit des résurgences par exemple) et de valorisations des stations en place et enfin évaluer les conditions d'intégration du modèle au sein d'un modèle plus globale à l'échelle du Var et l'articulation de ce modèle avec les outils actuels de prévision des crues (SPC MEDEST). Indicateurs : conduite de l'étude et bilan des apports de l'étude pour les acteurs de la prévision.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Le Conseil général des Alpes Maritimes sera le maitre d'ouvrage de cette action, en collaboration avec l'État et le SPC Med-Est. Indicateurs : étude réalisée et bilan des apports de l'étude pour les acteurs de la prévision.					
Maîtrise d'ouvrage	Département					
Montant prévisionnel	50 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	30 %	50 %		20 %		

7. Systematiser les retours d'experience de crues

PAPI de référence	PAPI Côtiers des Maures					
Objectif	Finaliser des conventions de service pour effectuer de façon systématique des retours d'expériences de crues sur le territoire, et mettre en place des espaces numériques dédiés pour l'échange et la collecte d'informations sur les crues.					
Description	La présente action s'attache à mettre en place (et effectuer) les modalités techniques et contractuelles pour mener des retours d'expérience de façon systématiques après chaque crue débordante. Elle vise à conserver la mémoire des crues. Les modalités de gestion post crue ici proposées visent à poursuivre l'amélioration de la connaissance des phénomènes, mais aussi, systématiser le retour des enseignements sur les différentes composantes de la gestion des inondations (gestion de la prévision et de l'alerte, ajustements des procédures, règlements et documents d'urbanisme…). L'action porte sur la mise en place des moyens techniques et contractuels permettant de réaliser l'action.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Pilotage réalisé par le chargé de mission PAPI du Maître d'Ouvrage pour l'établissement des conventions avec prestataires de services. Le Maître d'Ouvrage s'appuiera sur un prestataire pour la réalisation de la plate-forme d'échange de données relatives aux crues. Indicateurs : nombre de conventions de service finalisées, site d'échange et de collecte de données de crue en service en fin de PAPI.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Tous les acteurs du territoire (partage des informations recueillies avec la population).					
Montant prévisionnel	45 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %		30 %		

8. Étudier sociologiquement la perception du risque et les comportements des habitants du bassin

PAPI de référence	PAPI du bassin de la Dordogne					
Objectif	Adapter les stratégies de communication du PAPI afin d'améliorer les actions de prévention.					
Description	Afin d'engager les actions de communication, il est indispensable de lancer dès le début du projet une étude sociologique sur la perception des risques d'inondation. L'étude sera réalisée par des professionnels du sondage d'opinion et des sociologues, et s'articulera autour de 4 axes : - la perception de ce qu'est un cours d'eau fonctionnel et les avantages que l'on en retire (25% du contenu de l'étude), - le niveau de connaissance face au risque inondation, - la perception des actions de préventions menées sur le territoire de vie du sondé (Vigilance Météo, PPRI, PAPI...), - les actions de gestion des inondations souhaitées sur le bassin, Les résultats de cette étude serviront de point de départ à la réalisation des supports de communication.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Il s'agira de réaliser le CCTP (validation du CCTP par le Comité de suivi), d'Identifier des typologies de publics et proposer des panels représentatifs dans les différents secteurs de bassin enquêtés, de réaliser l'enquête directement auprès des populations, d'analyser les enquêtes et de produire un rapport général et des fiches pour chaque territoire enquêté. Indicateurs : Nombre de personnes enquêtées, rapport d'étude, diffusion.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Habitants					
Montant prévisionnel	20 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	22,5 %	50 %		15 %		12,5 %

9. Inscription et participation au concours Memo'Risks

PAPI de référence	PAPI du bassin du Lot					
Objectif	Mise en place d'une organisation et d'une coordination pour mieux comprendre et réduire le risque de catastrophe, basée sur la participation de groupes citoyens et de la société civile. La sensibilisation des plus jeunes au risque inondation est l'enjeu majeur de cette inscription à ce concours.					
Description	C'est une démarche pluridisciplinaire, partenariale et concrète qui donne sens au Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) et forme des citoyens responsable et avertis face aux conséquences potentielles d'une catastrophe naturelle. Le concours 2013/2014 est déjà entièrement dédié au risque inondation. Les élèves seront chargés d'enquêter sur les phénomènes passés mais aussi sur la mémoire et la perception du risque au niveau local. Cela permettra de développer une certaine conscience du risque auprès des riverains. La restitution publique du travail accompli constitue un espace de dialogue privilégié entre élus, enseignants et parents d'élèves sur le thème de la prévention du risque dans la commune. Sur le bassin versant du Lot, environ une dizaine de classes sont prêtes à s'inscrire et à participer au concours de 2015.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Modalités de mise en œuvre : si besoin, quelles actions de communications : Information via l'observatoire des crues + communication de la commune sur le concours (bulletin municipal, presse…). Modalités de suivi : au travers des comités techniques et du comité de pilotage Partenariat entre l'Entente Lot, les syndicats de rivières, les collectivités, les écoles participantes, les associations qui organisent le concours. Indicateurs : inscription au concours, communication à la presse, réinscription de nouvelles classes l'année suivante.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Plusieurs catégories d'acteurs : groupes citoyens, scolaires.					
Montant prévisionnel	1 800 €HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	20 %				60 %

10. ÉTUDE STRATEGIQUE DE L'OCCUPATION DU LITTORAL VIS-A-VIS DE LA SUBMERSION MARINE ET DE L'EROSION COTIERE

PAPI de référence	PAPI 2 Lez Mosson Etangs Palavasiens					
Objectif	Établir un état des lieux de la connaissance sur la submersion marine et l'érosion du trait de côte et sur les impacts prévisibles de l'évolution des aléas sur les milieux naturels, les activités économiques, et les populations en tenant compte du changement climatique en vue d'établir une stratégie fine d'intervention et de communication sur la frange littorale du bassin versant.					
Description	L'étude consistera à recenser et analyser l'ensemble des études de connaissance sur la submersion marine et l'érosion du littoral afin d'établir un diagnostic exhaustif sur la frange littorale du bassin versant. A partir de cet état des lieux, des études complémentaires pourront être préconisées et une stratégie d'intervention et de communication sera définie. L'étude comportera une analyse bibliographique, une actualisation des données, une utilisation de l'ensemble des éléments pour une application locale, une stratégie d'actions avec une ACB/AMC et une stratégie de communication.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Le porteur assure la maitrise d'ouvrage de l'opération en partenariat avec le conseil départemental pour l'élaboration du cahier des charges et le suivi de l'étude. Indicateurs : réalisation de l'étude.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Élus et aménageurs					
Montant prévisionnel	60 000 €HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %		20 %		10 %

11. ACQUISITION D'IMAGES AERIENNES POUR UNE CAPITALISATION DE L'EVOLUTION DU TERRITOIRE

PAPI de référence	PAPI du bassin de la Neste					
Objectif	Capitaliser les informations sur les risques d'inondation à l'aide d'un moyen aérien (drone, hélicoptère).					
Description	Le diagnostic a mis en lumière la faible capitalisation des informations sur les crues historiques. De plus, le processus de concertation a mis en exergue la méconnaissance des élus sur le fonctionnement hydro-morphologique d'un cours d'eau. Afin d'apporter des solutions à ces deux constats, le Pays des Nestes a missionné le CETIR (Centre Européen des technologies de l'Information en Milieu Rural) pour réaliser des prises de vue aériennes au moyen d'un drone en février 2016. Ces images ont permis de rendre compte, depuis le ciel, des nombreuses problématiques observées sur le territoire (érosions, captures de lacs, ouvrages...). Ces vidéos, découpées par tronçon, ont favorisé une meilleure appréhension des phénomènes et ont apporté des réponses concrètes et visuelles à des problèmes parfois abstraits pour les non-initiés. Il est donc envisagé de réaliser ou d'acquérir des images aériennes dynamiques (drone, hélicoptère) dans le but de : ➢ suivre les évolutions morphologiques du cours d'eau. ➢ présenter les différents travaux réalisés sur le bassin de la Neste (avant/après). ➢ favoriser le retour d'expérience post-évènement en compilant des informations à la suite de crues sur le bassin. Ces images pourront également servir à : ➢ expliquer la dynamique d'un cours d'eau torrentiel aux différents publics (élus, scolaires, grand public) ➢ décrire les moyens de prévention des inondations mis en œuvre sur le territoire. Cette action est complémentaire du LIDAR qui sera mis en œuvre dans le cadre du Contrat territorial de bassin.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	➢ Territoire concerné : Communes de St-Paul et Mazères-de-Neste. ➢ Pilotage de l'opération : COTECH du PAPI. ➢ Communication : Lettre d'information sur l'Eau, Observatoire, bulletins municipaux. Indicateurs : Remise de l'étude et des propositions d'aménagement					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Montant prévisionnel	6 000 € TTC					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	35 %			10 %	35 %

12. ANALYSE DE LA CONJONCTION ENTRE CRUE ET SUBMERSION MARINE A L'EMBOUCHURE DE L'ARGENS

PAPI de référence	PAPI d'intention Argens et affluents					
Objectif	Améliorer la connaissance liée à l'aléa submersion marine et au rôle des dépôts sableux sur l'Argens aval					
Description	Étude visant à caractériser l'aléa de concomitance entre une submersion marine et une crue fluviale sur la basse vallée de l'Argens : modélisation bidimensionnelle avec intégration d'un volet sédimentaire pour déterminer l'impact éventuel des dépôts sableux au droit de l'embouchure de l'Argens, prise en compte des données et des résultats issus de l'étude menée dans le cadre de l'élaboration des PPRi, du PAPI Préconil et des travaux confiés au CETE dans le cadre de la Directive Inondation. Les éléments de compréhension sur le comportement des dépôts sableux à l'embouchure de l'Argens en période de crue, avec ou sans surcote marine feront l'objet d'une vulgarisation auprès des élus et des riverains, après validation par un collège d'experts.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Mise en place d'un collège d'experts pour aider à la définition du cahier des charges de l'étude, à son suivi technique et à la validation des résultats. Constitution d'un groupe de travail géographique regroupant riverains et élus locaux pour aider à définir comment vulgariser et diffuser de manière pertinente les résultats de l'étude. Indicateurs : Rédaction d'un rapport précisant le fonctionnement hydraulique de l'Argens en cas de concomitance crue/submersion marine, et expliquant le fonctionnement sédimentaire de l'estuaire. Production et diffusion des principaux résultats de l'étude sous une forme accessible à un large public.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Montant prévisionnel	111 166,70 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %		30 %		

13. AMELIORER LA CONNAISSANCE DU RISQUE RUISSELLEMENT DANS LES SECTEURS A ENJEUX

PAPI de référence	PAPI Herbasse					
Objectif	Améliorer la connaissance du risque ruissellement : ➢ Étudier la problématique ruissellement identifiée sur le territoire par des études ciblées sur les secteurs à enjeux ; ➢ Étudier les aménagements potentiels en intégrant l'étude des zones rurales amont à l'origine des volumes ruisselés et pouvant accueillir ces aménagements					
Description	Les enquêtes auprès des communes ont permis de faire ressortir que le ruissellement pluvial était très impactant sur le territoire. Lors des épisodes pluvieux de 1993, 1999 et plus récemment de 2008 et 2013, qui ont engendré le débordement de l'Herbasse, de nombreux petits émissaires naturels ont débordé et causé des dommages, inondant routes, habitations et champs. Il s'agit d'étudier l'opportunité de mettre en place des mesures visant à promouvoir des pratiques culturales susceptibles de limiter le ruissellement, favoriser la rétention à la parcelle et réduire les risques d'érosion des sols.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Le maître d'ouvrage aura en charge le suivi de la mise en œuvre, le bilan et la valorisation de l'opération. Il missionnera un bureau d'étude à qui il confiera les taches suivantes : ➢ Réalisation d'un état des lieux (Enquête auprès des communes du bassin versant ; recensement des dysfonctionnements du réseau de fossés ; délimitation et cartographie des sous-bassins versants et du réseau secondaire de la zone d'étude ; validation sur le terrain) ; ➢ Caractérisation des enjeux érosion et ruissellement des sous bassins versant (morphologie des bassins versant (plateau, versant, fond de vallée) ; volumes ruisselés théoriques ; sensibilité des terrains à l'érosion ; occupation du sol ; pente etc…) ; ➢ Définition d'une typologie de bassin versant permettant d'en dégager les principaux enjeux : lutte contre l'érosion des sols ; gestion des volumes d'eau ruisselée ; ralentir les débits de crues sur les zones de versants ; prendre en compte les eaux pluviales en zones urbaines ; ➢ Rédaction de fiches récapitulatives avec les mesures de gestion appropriées aux enjeux (Proposition de solutions à l'échelle du sous bassin versant, ou de la parcelle). ➢ Dispositifs de financement. ➢ Proposition de plusieurs sites pilotes. ➢ Élaboration d'un plan de communication auprès de la profession agricole. Indicateurs : Nombre de fiches récapitulatives, nombre de sites pilote.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Montant prévisionnel	45 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	50 %	50 %				

14. SENSIBILISER LES JEUNES SUR LE RISQUE, LE FONCTIONNEMENT DE LA RIVIERE ET LES BONS COMPORTEMENTS

PAPI de référence	PAPI sur le bassin de l'Ardèche (complet)					
Objectif	Dans la lignée du SAGE, promouvoir une culture du risque, indispensable pour permettre l'augmentation de la résilience des populations.					
Description	En complément des programmes pédagogiques orientés sur la qualité des rivières à destination des écoles primaires du territoire, il pourra être proposé de développer un projet à destination des élèves de 5éme des collèges du bassin versant. Le projet aura pour objectif une sensibilisation des élèves à la fois au sujet du risque inondation et une sensibilisation aux économies d'eau, deux faces d'une même réalité sur le bassin versant de l'Ardèche.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	La définition et le cadrage du projet, la définition et l'élaboration des séquences pédagogiques seront réalisées par un prestataire, le suivi et la coordination du projet sera réalisé en interne par la chargée de communication de l'EPTB. Indicateurs : nombre de classes participantes, nombre de collégiens sensibilisés, nombre d'interventions réalisées.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Jeune public (élèves)					
Montant prévisionnel	46 250 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %				40%

15. SENSIBILISATION AUX MESURES DE RALENTISSEMENTS DES RUISSELLEMENTS A L'ECHELLE DES PARCELLES : AGRICULTEURS, GESTIONNAIRES DES ZONES FORESTIERES

PAPI de référence	PAPI sur le bassin de l'Ardèche (complet)					
Objectif	Faire connaître les pratiques agricoles et forestières favorisant la rétention d'eau à la parcelle pour limiter la vitesse de concentration des écoulements et les phénomènes de ravinement.					
Description	L'objectif de l'action est de disposer de documents guides (guides de bonnes pratiques ou autre) qui permettront de sensibiliser les acteurs concernés par cette thématique (agriculteurs, gestionnaires de zones forestières, professionnel du monde forestier...) lors de réunions d'animation, de formation, etc... Ces documents seront élaborés en concertation avec les acteurs professionnels concernés. La réalisation de deux guides distincts est envisagée : un guide spécifiquement à destination des agriculteurs et un autre à destination du monde forestier.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	La conception des guides sera réalisée en interne par la chargée de communication de l'EPTB. Une prestation d'illustration, pour imager les mesures à mettre en œuvre, pourra être envisagée. Indicateurs : réalisation et mise en ligne des guides sur le portail du porteur, nombre de guides distribués.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Agriculteurs et gestionnaires des zones forestières					
Montant prévisionnel	5 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	50 %	50 %				

16. ÉVALUER L'OPPORTUNITE ET LE BESOIN D'UTILISER LES MEDIAS SOCIAUX EN GESTION D'URGENCE SUR LE BASSIN

PAPI de référence	PAPI sur le bassin de l'Ardèche (complet)					
Objectif	Développer la culture du risque inondation et favoriser la mise en œuvre des bons comportements en cas de crise au travers des médias sociaux					
Description	Au-delà d'un effet de mode, les acteurs de la gestion de crise doivent désormais s'interroger sur le déploiement d'une stratégie de présence en ligne. Ainsi il est proposé de réfléchir avec les services de l'État et les communes à la modernisation de la communication de crise notamment au travers de l'utilisation des réseaux sociaux. L'utilisation des comptes Facebook et Twitter des Préfectures ou des communes pourrait par exemple être envisagée pour donner des informations en période de crise.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Portage en lien avec le SIDPC 07/30/48 et les communes concernées. Indicateurs : production d'une note de réflexion, mise en œuvre des actions éventuellement préconisées.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Montant prévisionnel	Pour mémoire (en régie)					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	100 %					

17. DEVELOPPER ET INTEGRER LA CONNAISSANCE SUR LES RISQUES D'INONDATION PAR SUBMERSION MARINE

PAPI de référence	PAPI du bassin versant du Réart					
Objectif	Intégrer la gestion du risque submersion marine à la gestion des risques d'inondation sur le bassin versant d'un étang. Développer une gestion intégrée de l'étang et de ses tributaires, des submersions marines et de l'érosion du trait de côte.					
Description	Établir un état initial du risque par submersion marine sur le périmètre du bassin intégrant les surcotes liées au changement climatique. Analyser précisément l'exposition aux risques des enjeux sur les communes littorales. Définir un plan de gestion intégré prenant en compte les ouvrages de défense, les aménagements de graus, la réduction de la vulnérabilité des habitats existants, les mesures de cohérence pour les projets d'urbanisation future, l'information des populations et la gestion des crises possibles.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	L'action sera copilotée par le porteur dans le cadre de la gestion du DOCOB Natura 2000. Indicateurs : Connaissance des submersions marines sur le périmètre, définition et mise en œuvre plan de gestion du risque.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché						
Montant prévisionnel	80 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	30 %				50 %

18. ÉVALUATION DE LA PORTEE DES ACTIONS DEJA ENGAGEES DE CULTURE DU RISQUE, DEFINITION D'UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU RISQUE INTEGRANT LES OUTILS REGLEMENTAIRES D'INFORMATION

PAPI de référence	PAPI Cannes Pays de Lérins
Objectif	➢ Analyser l'impact des actions et mesures déjà mises en place sur le territoire pour développer la culture du risque. ➢ Définir une stratégie opérationnelle de communication vers les différentes populations : élus, scolaires, familles, entreprises, riverains, réseaux, populations touristiques… ➢ Appuyer les communes pour réaliser ou mettre à jour les DICRIM et les homogénéiser, en tenant compte des améliorations des outils et des connaissances du risque. ➢ Rendre les DICRIM accessibles au grand public.
Description	Les actions de sensibilisation et de développement de la culture du risque déjà engagées ont fait l'objet d'un tableau synthétique dans ce dossier de candidature. Elles seront décrites de façon approfondie, notamment en auditant les animateurs de ces actions de sensibilisation. Elles seront évaluées tant dans leur contenu que dans l'impact et la portée auprès des populations. Le niveau de perception du risque sera estimé à partir des entretiens avec les services en charge de ces actions. Sur la base de cet audit, un plan de communication vers les différents publics visant à maintenir la mémoire du risque sera élaboré en concertation avec les communes. Ce plan intégrera a minima une communication interactive sur les PCS et sur la réserve civile, des supports de communication périodiques, des événements mémoriels, des lieux d'information et des réunions périodiques d'échange. Une réflexion sera engagée pour instaurer une communication efficace saisonnière vers les populations touristiques pouvant être impactées. Une mise en œuvre immédiate de toutes les opérations réalisables sera engagée pendant la réalisation du PAPI d'intention et est prévue à l'action 1.7 suivante. Par ailleurs, les DICRIM sont des documents annexés aux PCS qui contribuent à développer la culture du risque. Une enquête sur un échantillon de la population représentant toutes les tranches d'âge sera réalisée afin d'évaluer l'accessibilité, la pertinence et les impacts potentiels de ces documents sur les comportements. Le Préfet des Alpes-Maritimes vient de lancer une prestation d'appui aux communes pour modifier et rendre plus opérationnels leur PCS et DICRIM (AMO PCS). L'action menée dans le cadre du PAPI se coordonnera avec la démarche pilotée par les services de l'état ; elle comprend un appui aux communes pour la création ou l'amélioration et la diffusion des DICRIM.
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Maître d'ouvrage de l'action : CAPL pour les enquêtes et l'évaluation des impacts des démarches de développement de la culture du risque, les communes pour les PCS et DICRIM, les services de l'état pour les propositions de rendre plus opérationnels ces outils de communication grand public Modalités de pilotage : Appui technique aux communes par les services de la Protection Civile à la préfecture pour les DICRIM. Appui du service GEMAPI de la CAPL. Les actions d'évaluation du niveau de culture du risque et de sensibilisation/ communication seront pilotées par le Maître d'Ouvrage ou un AMO pour la définition du cahier des charges de l'étude, lancement de la consultation, suivi et coordination de l'étude d'identification des actions de sensibilisation Opération de communication : Les résultats de cette action seront communiqués auprès des administrés, sur les sites internet des communes et de la CAPL, ainsi que par courrier pour le DICRIM. Indicateurs : Plan de communication pour les différents publics, nombre d'administrés enquêtés, révision ou création de DICRIM, modalités de mise à disposition du public.
Maîtrise d'ouvrage	Porteur
Public touché	Élus et grand public
Montant prévisionnel	20 000 € HT

Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %		20 %	10 %	

ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 2

19. EXPERIMENTATION EN VUE DE L'AMELIORATION DE LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

PAPI de référence	PAPI sur le bassin de l'Ardèche (complet)
Objectif	Favoriser l'expérimentation de dispositifs innovants permettant une amélioration de l'alerte hydrométéorologique sur les bassins non couverts par les SPC.
Description	Le porteur est disponible pour participer à toute action ou expérimentation en lien avec l'amélioration des phases de prévision de d'alerte (ex : expérimentation AIGA). Le porteur se propose également pour être un relais des informations à destination des communes et utilisateurs potentiels des dispositifs d'alerte et de prévision des crues.
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Expérimentations à venir. Indicateurs : déroulement de l'expérimentation (indice d'avancement) et nombre de REX réalisés.
Maîtrise d'ouvrage	NC
Public touché	Agriculteurs

20. ANIMATION D'UN RESEAU D'OBSERVATEUR DES CRUES

PAPI de référence	PAPI du bassin versant de l'Arc					
Objectif	Améliorer l'alerte, la surveillance et les retours d'expérience, impliquer les riverains et améliorer la conscience du risque.					
Description	La mise en œuvre du réseau d'observateurs répond à de multiples objectifs : - disposer d'informations complémentaires au réseau de mesures existant, en temps réel, sur l'évolution du débit des cours d'eau en temps de crue, enrichir le retour d'expérience des crues observées, - développer la conscience du risque, cultiver la mémoire du risque, créer du lien entre le SABA et les riverains et entre les riverains eux-mêmes, - disposer d'informations sur l'état du réseau hydrographique. Le SABA (chargé de mission PAPI) sera chargé d'animer ce réseau.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Il s'agira, dans un premier temps, de recenser les riverains intéressés par cette démarche. Ils feront alors partie d'un réseau d'informateurs, « chargés » de surveiller le cours d'eau situé à proximité de chez eux. Ces riverains n'auront aucune responsabilité juridique, la démarche repose sur une initiative volontaire et bénévole. Les ouvrages à proximité seront équipés d'une échelle limnimétrique (autre action du PAPI) afin que les observateurs puissent donner des informations objectives sur l'évolution des hauteurs d'eau en période de crue. Ils seront joignables par téléphone par l'équipe du SABA, les communes, le SDIS, le SPC ou tout autre riverain désireux de connaître l'évolution de la crue, en temps réel. Il sera également demandé aux riverains volontaires de prendre des photos à des pas de temps réguliers, sur un site initialement repéré (toujours le même), afin de conserver des éléments intéressants pour le retour d'expérience, l'amélioration de modèles hydrauliques, ou la gestion de crise en temps réel. Une plaquette sera réalisée, recensant les riverains du réseau, leur numéro de téléphone et le secteur de cours d'eau sur lequel ils peuvent être source d'informations. Indicateurs : nombre de riverains impliqués, fréquence des réunions avec le porteur, pertinence et circulation des informations lors des crues; analyse post-crues.					
Public touché	Riverains					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	100 %					

21. Mettre en place des outils pour la definition de seuils d'alerte d'inondation sur les zones non surveillees par le SPC

PAPI de référence	PAPI du bassin versant de la Têt					
Objectif	Disposer d'une prévision locale des crues fiable et adaptée.					
Description	Il s'agit de développer des outils de surveillance sur les secteurs sensibles non suivis par le SPC : définition de seuils en des points géographiques bien identifiés qui conduiront, s'il s sont atteints, à déclencher la gestion de crise pour la sécurisation des biens et des personnes dans le cadre des PCS (inventaire des points noirs caractéristiques des sous-bassins versants, puis définition d'un programme d'organisation de la surveillance).					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Un prestataire sera missionné par le porteur qui assurera l'élaboration du cahier des charges en COTECH (validation par le COPIL), le suivi de la prestation, le bilan et la valorisation de l'opération.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Élus et acteurs de la gestion de crise.					
Montant prévisionnel	250 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	10 %	40 %		10 %	10 %	30 %

22. Coordination des moyens de surveillance des inondations

PAPI de référence	PAPI Herbasse
Objectif	Capitaliser les expériences des communes et définir une stratégie globale pour surveiller les cours d'eau.
Description	L'échange entre les différents acteurs du bassin versant est une voie d'amélioration vers une gestion de crise efficace et mutualisée. Il s'agit, à travers le retour d'expérience de chacun, de mettre à disposition les informations et l'expérience acquise entre les différentes structures, ce qui permet de renforcer la cohésion. Ce retour d'expérience a deux objectifs principaux : identifier les enjeux et les difficultés rencontrés lors de l'inondation, dans un souci d'amélioration de la gestion de crise ; mettre à disposition la mémoire des évènements, l'expérience et les savoir-faire acquis. La finalité du retour d'expérience est de définir une stratégie globale d'anticipation de l'inondation dans le but de diminuer la vulnérabilité du territoire.
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Le porteur aura en charge de : gérer la concertation (confronter les expériences de chacun lors de réunions, suivi de la vigilance météorologique ; contrôle de la pluviométrie ; surveillance locale des niveaux d'eau ; système d'astreinte ; diffusion de l'information aux populations ; préparation à la crise etc…), assurer le suivi de la mise en œuvre, le bilan et la valorisation de l'opération ; et enfin faire le lien avec les 3 actions concernées du PAPI (axe 2). Indicateurs : nombre de participant et définition d'une stratégie à partir des REX.
Maîtrise d'ouvrage	Porteur
Public touché	Acteurs du territoire en charge de la gestion de crise.

23. Instrumentation des passages submersibles dangereux

PAPI de référence	PAPI sur les bassins de l'Orb et du Libron					
Objectif	Améliorer l'efficacité de l'alerte, anticiper et fiabiliser la gestion de crise, assurer la sauvegarde des populations.					
Description	Mettre en sécurité un passage submersible est relativement simple techniquement : il suffit d'asservir un système type feu rouge ou barrière fixe à un capteur de niveau judicieusement positionné en amont de l'ouvrage. Compte tenu du coût de ces équipements et de leur maintenance, ce type de dispositif devra être réservé en priorité aux sites les plus sensibles (fréquentation importante, absence d'éléments d'anticipation efficaces). Des sites ont d'ores et déjà été pressentis pour être équipés.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Portage en lien avec le SPC Med Est. Indicateur : Approbation du plan.					
Maîtrise d'ouvrage	EPCI et communes					
Public touché	Grand public					
Montant prévisionnel	60 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	10 %	25 %		15 %		50 %

24. FORMATION DES "VEILLEURS" A LA SURVEILLANCE DES COURS D'EAU ET A LA LECTURE ET L'INTERPRETATION DES INFORMATIONS

PAPI de référence	PAPI Herbasse					
Objectif	Former les agents à la lecture et l'interprétation des informations liées à la surveillance.					
Description	Les données de la station hydrométrique de Pont de l'Herbasse à Clérieux sont disponibles sur le site www.vigicrues.gouv.fr (hauteurs et débits en temps réel). Cependant, le bassin versant de l'Herbasse ne fait pas partie des secteurs bénéficiant des niveaux de vigilance et de prévision des crues (pas de bulletin d'information, pas de prévisions). L'instrumentalisation du bassin versant de l'Herbasse (Action 2.02) va permettre l'acquisition de données pluviométriques, limnimétriques, ou de débit. Les « veilleurs » à la surveillance des cours d'eau devront être capables d'analyser et d'interpréter ces données afin d'être capable de déterminer si .le dispositif d'alerte doit être déclenché ou non.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	La formation du personnel communal susceptible de participer au plan de surveillance est défini dans l'action 2.03 du PAPI, elle concerne la connaissance de l'ensemble du bassin versant de l'Herbasse : la connaissance des crues historiques ; des notions d'hydrologie appliquées au bassin versant de L'Herbasse ; le fonctionnement, la lecture et interprétation des données fournies par les différentes stations de surveillance ; la connaissance des différents niveaux d'alerte et des actions associées et enfin la définition du protocole d'astreinte et des moyens de communication à la cellule de crise. Indicateur : nombre de personnes formées.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Personnel communal.					
Montant prévisionnel	5 000 € HT					
Financement	**Maître d'ouvrage**	**État (FPRNM)**	**État (BOP)**	**Région**	**Département**	**Autre**
	50 %	50 %				

25. SURVEILLANCE DES CRUES PAR MATERIEL TELEGUIDE

PAPI de référence	PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel					
Objectif	Améliorer la connaissance de l'aléa par une meilleure information du déroulement des crues au moyen de vidéos obtenues par un survol de la vallée par un drone et améliorer la prévention des crues par une surveillance accrue de l'état du lit et des berges afin de lancer des interventions préventives de retrait d'embâcles.					
Description	L'action regroupe l'acquisition d'un drone adapté aux objectifs, ainsi que des appareils de prises de vue qui le complète (également pour la réalisation de relevés topographiques) et la formation d'un opérateur.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Pilotage par le SMA en concertation avec le département et la DDTM, plaquette d'information diffusée sur le site du SMA, diffusion des vidéos et articles de presse. Indicateurs : vidéos effectuées et diffusées, définition d'une procédure axée sur les modalités de mise à disposition.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Tous les acteurs du territoire					
Montant prévisionnel	15 000 € HT					
Financement	**Maître d'ouvrage**	**État (FPRNM)**	**État (BOP)**	**Région**	**Département**	**Autre**
	20 %	50 %		30 %		

26. SITE WEB DE SUPERVISION DES CRUES TORRENTIELLES

PAPI de référence	PAPI Nîmes Cadereaux 2015-2020					
Objectif	Mettre à disposition des gestionnaires de crise et du grand public des informations en temps réel du réseau de capteurs hydrométéorologiques de la Ville de Nîmes.					
Description	➢ Création d'un site web type Vigicrues. ➢ Mise à disposition en temps réel des données du réseau de capteurs ainsi que de l'image radar de pluie de la Ville. ➢ Sensibilisation des acteurs de gestion de crise et de la population à l'anticipation des crues.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Partenaires associés : SPC Grand Delta et autres acteurs de la prévision des crues. Recrutement d'un prestataire extérieur pour le développement et l'hébergement du site web. Indicateurs : réalisation du site web, nombre d'accès au site par mois.					
Maîtrise d'ouvrage	Commune					
Montant prévisionnel	150 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	25 %	50 %				25 %

27. RETOUR D'EXPERIENCE RELATIF A L A MISE AU POINT D'OUTILS INNOVANTS

PAPI de référence	PAPI du bassin versant des Gardons 2					
Objectif	Disposer des outils les plus avancés en matière de mise en vigilance et déployer leur utilisation dans les communes					
Description	Le département du Gard souhaite contribuer à la mise au point d'outils efficients pour la prévention des crues soudaines des bassins versants non jaugés de son territoire et notamment le bassin versant des Gardons. A ce titre, la pérennisation du partenariat Météo France et de son comité de suivi est une priorité. Un programme de recherche et développement entre les deux établissements portant sur l'emploi des données issues des systèmes d'observation et de prévisions les plus innovants est en cours de définition. Le SMAGE des Gardons et les communes du bassin versant sont disposées à tester et enrichir la démarche.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SMAGE des gardons en collaboration très étroite avec les services de l'état et des partenaires techniques et financiers intervenant en post-crise (Conseils Départementaux, Conseil Régional, Agence de l'eau…). Indicateurs : résultat d'une enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Montant prévisionnel	Pour mémoire (en régie)					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	100 %					

ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 3

28. GESTION INTERCOMMUNALE DE L'EVACUATION DES CAMPINGS DU LITTORAL

PAPI de référence	PAPI sur les bassins de l'Orb et du Libron					
Objectif	Anticiper et fiabiliser la gestion de crise et assurer la sauvegarde des populations.					
Description	Un groupe de travail constitué des parties prenantes (communes, gestionnaires de campings, services préfectoraux) pourra définir le contenu d'un tel plan afin de garantir lisibilité et efficacité au niveau supra-communal.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	La prise en charge de cette intervention par la Préfecture est justifiée pour légitimer une vision logistique intercommunale et assurer l'articulation avec le dispositif ORSEC. La réalisation de documents techniques supports pourra être confiée à un prestataire. Indicateur : Approbation du plan.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Gestionnaires de campings, touristes.					
Montant prévisionnel	30 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	25 %	25 %				50 %

29. DIFFUSER LE SAVOIR-FAIRE DEVELOPPE SUR LES SCHEMAS D'ALERTE DES CAMPINGS

PAPI de référence	PAPI Côtiers des Maures					
Objectif	Des schémas locaux d'alerte ont été établis sur la commune de La Londe, validés par les services de l'état et déjà mis en œuvre. Il s'agit de diffuser ce savoir-faire en appliquant la démarche à l'ensemble des campings vulnérables du territoire voire en élargissant cette diffusion aux territoires voisins.					
Description	La commune de La Londe les Maures a développé des schémas locaux d'alerte pour les campings en cas de risque inondation. Ces schémas sont basés sur des suivis de seuils de vigilance incluant des mesures sur site par capteurs (caméras) et l'établissement de procédures claires de mise hors d'eau des estivants et l'identification des axes routiers d'évacuation. Ce travail finalisé avec les services de l'état en application de la circulaire de décembre 2015 sera étendu à l'ensemble des campings du territoire (4 campings concernés sur les communes de Bormes et du Lavandou). La mise en œuvre de ces schémas sera poursuivie par des exercices d'alerte concomitants sur l'ensemble des campings pour se rapprocher de situations réelles. La distribution de fascicules à chaque visiteur, prévue dans les plans d'alerte ainsi que la mise en œuvre de procédures grandeur réelle sur les campings contribuera à la sensibilisation des populations estivantes (avec documents en anglais et allemand).					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	L'action sera menée en direct par le chargé de mission du PAPI, qui guidera la finalisation des schémas d'alerte sur la base du retour d'expérience des démarches réalisées à La Londe. Un appui par un prestataire pourra être envisagé, coordination avec les gestionnaires de campings, les communes, avec les services de gestion de crise en particulier les services de l'état. Réunions de retours d'expérience avec les Maître d'Ouvrages des PAPI voisins. Indicateurs : nombre de schémas d'alerte finalisés, population (estivante) concernée, nombre de plaquettes distribuées sur ces schémas, nombre d'exercices d'alerte organisés sur ces campings en fin de PAPI.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Gestionnaires de campings, acteurs de la gestion de crise, touristes.					
Montant prévisionnel	10 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	70 %			30 %		

30. EXPERIMENTATION D'UN DISPOSITIF RADIOPHONIQUE D'INFORMATION DE LA POPULATION

PAPI de référence	PAPI Var 1 et 2 (existe également dans le PAPI Cagne Malvan)					
Objectif	Améliorer l'alerte et l'information de la population sur les risques imminents et développer des outils d'information utilisant les hautes technologies					
Description	Il s'agit de procéder à l'information des ERP exposés et identification des ERP volontaires, à la sensibilisation des ERP au risque inondation du fleuve Var, à la mise en place d'un protocole d'alerte en lien avec le PCS et enfin à la réalisation d'exercices tests.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	La ville de Nice sera le maître d'ouvrage de cette action. Un partenariat sera mis en place avec le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la société Legrand qui développe le boitier RDS, et radio France en tant que diffuseur. Indicateurs : nombre de boitiers RDS installés, nombre d'exercices test réalisés et bilan des exercices tests.					
Maîtrise d'ouvrage	Communes					
Public touché	Tous les acteurs du territoire					
Montant prévisionnel	90 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	28 %	44 %				28 %

31. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SIGNALISATION DES ROUTES FREQUEMMENT INONDEES

PAPI de référence	PAPI du bassin versant de l'Arc					
Objectif	Amélioration des conditions d'intervention en crue et protection des usagers de la route.					
Description	Cette action devra être menée à la suite de l'analyse de l'impact des inondations et ruissellements sur les infrastructures linéaires (axe 1), et suivant les conclusions de cette étude. Il s'agira de matérialiser aux abords des secteurs de routes inondées une "échelle" d'aléas de façon à fournir une information aux services de secours. Le mode de représentation fera l'objet d'une concertation avec les gestionnaires d'infrastructures et le SDIS, et pourrait dans un premier temps, reposer de façon discrète sur le mobilier public existant, à destination des sapeurs-pompiers uniquement, quitte à en augmenter ultérieurement la visibilité et la portée (conducteurs grand public). Des panneaux de signalisation seront également installés sur les zones de repli collective dédiées aux matériels agricoles et au bétail, suivant les préconisations d'une autre action du PAPI.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Le porteur assure la maitrise d'ouvrage de l'action en collaboration avec le Département. Indicateur : nombre de portions de routes signalisées.					
Public touché	Services de secours et usagers					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Montant prévisionnel	25 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	50 %				50 %	

32. ÉLABORATION D'UN KIT D'OUTILS ENCADRANT LES INTERVENTIONS D'URGENCE

PAPI de référence	PAPI du bassin versant des Gardons 2					
Objectif	Définir les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer l'efficience des travaux réalisés suite aux crues.					
Description	L'opération comporte 2 kits : ➢ La préparation des documents nécessaires aux réquisitions d'entreprises par les communes dans les zones sensibles : ○ Rédaction d'un document de sensibilisation sur les réquisitions afin de s'assurer de leur pertinence face à la situation, ○ Détermination des secteurs stratégiques et préparation des courriers de réquisitions dans ces secteurs (en relation avec les PCS). ➢ La préparation des documents nécessaires à une gestion de crise optimale. Il s'agit de préparer un kit post-crue pour les communes comportant notamment : ○ Un document de sensibilisation sur les travaux post crue à destination des bureaux d'études et maitre d'œuvre susceptibles d'intervenir pour des travaux en relation avec les cours d'eau. ○ Une liste des principaux contacts et des procédures à suivre en cas d'inondation et en foction du type de dossier (cours d'eau, assainissement, etc.).					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	L'action sera réalisée en étroite collaboration avec les services de l'état et des partenaires techniques et financiers intervenant en post-crise (Conseils Départementaux, Conseil Régional, Agence de l'eau…). Indicateur : réalisation et diffusion des documents.					
Public touché	Élus et agents dédiés à la gestion de crise.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Montant prévisionnel	4 000 € HT					
Financement	**Maître d'ouvrage**	**État (FPRNM)**	**État (BOP)**	**Région**	**Département**	**Autre**
	20 %					80 %

33. ENCOURAGER LA CREATION DE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

PAPI de référence	PAPI du bassin de la Neste					
Objectif	➢ Identifier et nommer des relais locaux ou "de quartiers" pour diffuser une alerte auprès de la population ➢ Favoriser la participation citoyenne en intégrer ces relais d'alerte dans les PCS					
Description	La majorité des communes du Pays des Nestes a un profil démographique modeste, avec une taille inférieure à 500 habitants. Les municipalités disposent souvent de peu de personnels techniques et administratifs qui ne suffisent parfois pas à assurer les missions de sauvegarde de la population (alerte, évacuation, accueil des sinistrés...). L'idée est de mobiliser la population en identifiant des personnes ressources qui pourront aider la commune dans l'exercice de ses missions. Dans le cadre des PCS, des référents de quartiers seront nommés dans chaque commune le désirant, afin : ➢ de l'aider à anticiper la montée des eaux en relayant les observations de terrain. ➢ de diffuser l'information auprès de la population au moyen du porte à porte. ➢ de participer à l'évacuation et à la mise en sûreté des personnes et des biens. ➢ d'apporter une aide dans la gestion des personnes déplacées (restauration, hébergement, soutien psychologique). Dans l'idéal, cette opération pourra tendre vers la constitution de réserves communales de sécurité civile dont le cadre opérationnel et juridique est fourni par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Au regard du nombre important de très petites communes (<500 habitants), il s'agira d'encourager la création de réserves intercommunales pouvant concourir aux missions de sauvegarde sur le territoire, à une échelle supra-communale.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	➢ Pilotage de l'opération : COTEN, COTECH PAPI. ➢ Communication : Lettre d'information sur l'Eau, Observatoire, presse locale, bulletins municipaux. Indicateurs : Nombre de relais de quartiers nommés, Nombre de réserves créées, Intégration des missions des relais locaux dans le PCS.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Les acteurs de la gestion de crise, les élus et la population					
Montant prévisionnel	10 000 € TTC					
Financement	**Maître d'ouvrage**	**État (FPRNM)**	**État (BOP)**	**Région**	**Département**	**Autre**
	100 %					

34. METTRE EN PLACE DES PLANS DE GESTION DE LA CIRCULATION SUR LES ROUTES A RISQUES

PAPI de référence	PAPI Sud-Ouest Mont Ventoux					
Objectif	Mettre en place un protocole pour sécuriser les axes routiers touchés lors des crues dommageables.					
Description	Certains axes routiers, relativement importants à l'échelle du bassin versant, sont exposés aux crues, soit par inondation par débordement, soit par rupture de digue. Le protocole mis en place sera intégré aux PCS des communes concernées.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Indicateurs : Nombre de protocoles mis en place, évaluation des protocoles à la suite d'événements réels.					
Maîtrise d'ouvrage	Département					
Public touché	Les acteurs de la gestion de crise, les élus et la population					
Montant prévisionnel	Pour mémoire (en régie)					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	100 %					

35. REALISER UN ETAT DES LIEUX DE LA SECURISATION DES COMMUNICATIONS EN PERIODE DE CRISE ET EVALUER LES BESOINS

PAPI de référence	PAPI sur le bassin de l'Ardèche (complet)					
Objectif	Non renseigné					
Description	Le diagnostic réalisé dans le cadre du PAPI d'intention 2012-2016 fait état d'une inquiétude généralisée de la part des communes et des gestionnaires de campings. Le SIDPC 07 a informé l'EPTB que des solutions sont prévues en cas de crise. Ainsi l'action consisterait à : ➢ Faire le bilan de la situation actuelle, ➢ Rappeler les solutions prévues par le SIDPC 07 et le cas échéant les autres départements, ➢ Mener le cas échéant des réflexions concernant l'amélioration des dispositions, ➢ Diffuser les informations aux communes, soit via une réunion de présentation ou une note synthétique.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Indicateurs : Élaboration et diffusion d'une note explicative, mise en oeuvre des éventuelles actions préconisées.					
Maîtrise d'ouvrage	Acteurs de la gestion de crise					
Montant prévisionnel	Pour mémoire (en régie)					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	100 %					

ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 4

36. DEVELOPPER LES LIENS ENTRE RISQUES ET URBANISME

PAPI de référence	PAPI du bassin versant du Réart					
Objectif	Contribuer à l'intégration du risque dans les outils réglementaires de panification de l'urbanisme par le développement de liens entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et les gestionnaires du risque inondation.					
Description	Il s'agit d'une part d'ancrer le risque dans les documents d'urbanisme via des sessions de formation à destination des élus et des acteurs socio-économiques (afin de faire émerger des réflexions de type plans de continuité d'activité notamment) et d'autre part de créer un observatoire multipartenarial destiné à suivre le développement du territoire, l'évolution de l'exposition des enjeux face au risque, et la réduction de la vulnérabilité du territoire. Il s'agit de créer et d'institutionnaliser des groupes de travail dédiés.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	L'observatoire sera animé par le porteur, il pourra être formalisé sous la forme d'une convention entre le porteur du PAPI et celui du SCOT accompagné de ses assistants techniques. Indicateurs : nombre de PLU révisés, observatoire formalisé.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur / Communes					
Public touché	Élus et personnel technique en charge de l'urbanisme.					
Montant prévisionnel	86 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %		20 %	10 %	

37. DIFFUSION D'UN PORTER A CONNAISSANCE SUR LA GESTION INTEGREE DE L'ARGENS DANS LES SCOTS DU TERRITOIRE

PAPI de référence	PAPI complet de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel					
Objectif	Réduire la vulnérabilité du territoire et augmenter sa résilience par rapport aux inondations par la prise en compte du risque dans les SCoT.					
Description	L'objet de cette action est de transmettre l'état de connaissance quant au risque inondation aux EPCI du bassin versant de l'Argens. Il s'agira dans un premier temps de dresser un état des lieux de la prise en compte actuelle des risques dans les documents d'urbanisme (+PLH et PDU) et de sensibiliser les EPCI à la nécessité de dessiner un espace moins vulnérable, plus résilient et plus respectueux des cours d'eau et de leurs zones inondables. Une plaquette d'information et de recommandations seront produites dans le cadre de cette action.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Constitution d'un comité de pilotage et comité technique en charge de suivre la réalisation de l'action. Indicateurs : nombre de porter à connaissance diffusé, nombre de SCoT intégrant le risque inondation.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Services techniques en charge de l'urbanisme.					
Montant prévisionnel	50 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %				30 %

38. ÉLABORATION D'UNE STRATEGIE FONCIERE ADAPTEE AUX PROJETS D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT

PAPI de référence	PAPI complet de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel					
Objectif	Connaître les outils possibles et nécessaires de maîtrise foncière des espaces nécessaires aux aménagements prévus par le PAPI complet.					
Description	Considérant que les outils de maîtrise foncière sont rarement spécifiques à la gestion des milieux aquatiques et aux aménagements hydrauliques, il s'agit de bâtir une stratégie foncière qui permette : d'identifier les outils fonciers à disposition, d'identifier les acteurs susceptibles de favoriser la mise en œuvre des aménagements, d'articuler une stratégie sur la base d'un croisement optimal entre outils et acteurs dans une vision globale d'aménagement du bassin versant, cette articulation intégrant les avantages et inconvénients de chaque outil en fonction des aménagements prévus.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Pilotage par le porteur, validation technique des partenaires en comité technique. Indicateur = étude achevée et validée.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Services techniques en charge de l'urbanisme.					
Montant prévisionnel	70 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %				30 %

39. FACILITER LA CONSULTATION DES PPRN AU PUBLIC

PAPI de référence	PAPI Complet du Guil
Objectif	Améliorer l'information et la sensibilisation du grand public aux documents réglementaires sur les risques.
Description	Le diagnostic a mis en évidence des disparités en termes de sensibilisation et d'information du grand public sur les risques. Lors des consultations publiques en mairie, pour des permis de construire par exemple, il a été constaté que le PPRN n'est pas systématiquement présenté ou est présenté sur une autre carte ce qui pose des soucis de calage.
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	La proposition est de superposer le zonage du PPRN directement sur la carte du PLU. Le SIG de la communauté de communes du Guillestrois - Queyras offre cette possibilité de superposer ces données géo-référencées en matière d'urbanisme et de risques. Toutes les communes du territoire ont accès à cet outil informatique. Cette proposition n'induit pas de coût. Le PNR du Queyras en tant qu'animateur de la démarche PAPI, et en partenariat avec la communauté de communes du Guillestrois - Queyras sensibilisera régulièrement les communes sur ce point. Indicateur : nombre de communes superposant le zonage PPRN sur la carte du PLU.
Maîtrise d'ouvrage	Communes
Public touché	Grand public et services en charge de l'urbanisme.

40. RENFORCER LES MOYENS DE CONTROLE DU RESPECT DE L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS D'URBANISME

PAPI de référence	PAPI Côtiers des Maures					
Objectif	Rédiger des fiches procédures à l'intention des collectivités pour suivre et contrôler l'application des prescriptions d'urbanisme et accompagner les collectivités dans leur organisation interne pour améliorer ce contrôle.					
Description	Cette action porte donc essentiellement sur la structuration des services d'urbanisme des communes pour répondre à la problématique des remblais non autorisés et le traitement des digues illicites, en particulier les levées de terre construites par des propriétaires privés. L'action d'alerte et de contrôle des services communaux ainsi organisés, doit être un préalable à l'action répressive des services de l'état ; les deux autorités fonctionnant en interaction et en coordination. Toutefois, afin d'améliorer la situation, une action préventive est également proposée auprès des propriétaires. Ceux-ci, identifiés au travers de la cartographie établie dans le cadre d'une autre action du PAPI (action 4.1), seront invités à suivre une (in)formation pour leur indiquer l'augmentation des risques liés à la présence des ouvrages. Le chargé de mission PAPI coordonnera ce renforcement et assistera les communes dans ce déploiement ; il organisera les réunions d'informations générales ou plus individualisées, auprès des propriétaires des secteurs sensibles.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Pilotage et coordination par le chargé de mission PAPI de la Communauté de Communes, en relation proche avec les services d'urbanisme des communes et les services de l'état. Indicateurs : nombre de fiches procédures rédigées et distribuées dans les services d'urbanisme, nombre de réunions de coordination sur ce sujet.					
Maîtrise d'ouvrage	Communes					
Public touché	Services en charge de l'urbanisme et propriétaires.					
	70 %			30 %		

41. LUTTE CONTRE LES REMBLAIS ILLEGAUX EN ZONE INONDABLE

PAPI de référence	PAPI du bassin versant du Gapeau (existe également dans le PAPI Complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel)					
Objectif	Reprendre les prescriptions du PPRi dans les documents d'urbanisme notamment la gestion des remblais en zone inondable, recensement de l'existant, définir les suites à donner aux remblais illégaux influençant négativement l'écoulement au sein du lit majeur, communiquer sur le sujet, alerter, contrôler et sanctionner.					
Description	Les remblais en zone inondable font depuis le 13 février 2002 l'objet de procédures de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Les textes ont été remaniés récemment par un décret du 17 juillet 2006 et un arrêté du 27 juillet 2006. D'autre part, la doctrine nationale de prévention réglementaire (loi du 2 février 1996, guide méthodologique des PPRI, circulaires du 24 janvier 1994 et 24 avril 1996, …) impose à l'État de préserver les champs d'expansion des crues par les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI), par le porter à connaissance et par le contrôle de légalité exercé au titre de l'article R111.2 du code de l'urbanisme. Ces obligations seront reprises dans les documents de doctrine établis au niveau du bassin notamment pour la réalisation des PPRI de 8 communes du bassin versant. Une partie règlementaire sera assurée par le service de la Police de l'eau de la DDTM du Var (action 4.3.a du PAPI). Une plaquette de communication synthétisant les enseignements de « ce qu'il faut faire » et « ce qu'il ne faut pas faire » sera diffusée par le S.M.B.V.G (action 4.3.b).					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Le maître d'ouvrage de cette action sera le porteur accompagné par l'État, le Département, la Région. Indicateurs : nombre de remblais illégaux identifiés, nombre de procédures à lancer, nombre de remblais mis aux normes.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur / État					
Public touché	Services techniques en charge de l'urbanisme.					
Montant prévisionnel	10 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	50 %	50 %		30 %		

42. REALISATION D'UN ATLAS DES ZONES DE RUISSELLEMENTS INTENSES ET VALORISER LES RESULTATS AUPRES DES ACTEURS LOCAUX

PAPI de référence	PAPI complet de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel					
Objectif	Identifier et faire connaître à l'ensemble des acteurs concernés les secteurs présentant un risque de ruissellement intense.					
Description	Il sera réalisé une cartographie analytique des coteaux du bassin pour définir les zones à risques. Cette analyse reposera en grande partie sur un croisement des valeurs de pente, des coefficients d'infiltration des sols et des enjeux. Les résultats obtenus seront comparés à la liste des arrêtés de catastrophes naturelles sur le bassin. Ils serviront aussi à alimenter une base de données SIG. Ces acquis de connaissance seront également valorisés auprès des acteurs locaux, en particulier dans les secteurs les plus sensibles. En complément de l'atlas des zones de ruissellement un guide sera produit afin de favoriser le maintien et la restauration des fonctionnalités hydrauliques naturelles.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Pilotage par le porteur, validation technique des partenaires en comité technique. Indicateur = étude achevée et validée.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Services techniques en charge de l'urbanisme.					
Montant prévisionnel	75 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %		30 %		

43. REDUIRE LA VULNERABILITE DE L'HABITAT DANS LE CADRE D'OPAH

PAPI de référence	PAPI Sud-Ouest Mont Ventoux					
Objectif	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de l'habitat conjoints à des travaux de réhabilitation généraux suite à l'étude pré-opérationnelle d'un programme d'intérêt général de réduction de la vulnérabilité inondation sur le territoire de la communauté d'agglomération.					
Description	Un diagnostic territorial réalisé en 2013 dans le cadre d'un PIG de réduction de la vulnérabilité inondation a permis de recouper les zones d'habitat anciens et les zones d'aléa très fort et fort des PPRi. 17 logements ciblés ont été mis en évidence afin de pouvoir bénéficier de travaux de réhabilitation classiques, couplés avec des travaux de réduction de la vulnérabilité inondation. Dans le cadre d'une OPAH multi-sites, la communauté d'agglomération a prévu une enveloppe financière pour cette opération et une aide au montage des dossiers de demande de financement de ces travaux.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Les propriétaires privés sont maîtres d'ouvrage des travaux, la communauté d'agglomération anime l'action, pilotage en partenariat avec l'État, l'ANAH, la Région et le Département. Indicateurs : nombre de logements ayant bénéficiés de travaux, montant des travaux réalisés.					
Maîtrise d'ouvrage	Communes					
Public touché	Propriétaires privés.					
Montant prévisionnel	306 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	40 %	40 %			20 %	

44. ÉTUDIER LE POTENTIEL DE REQUALIFICATION DES SECTEURS URBAINS SUR LESQUELS UN RETRAIT STRATEGIQUE D'ACTIVITE EST ENVISAGE

PAPI de référence	PAPI Côtiers des Maures
Objectif	Étudier les modalités de requalification du secteur urbain aujourd'hui occupé par un centre commercial au centre de la Londe, situé en zone inondable
Description	**Commune de La Londe :** Un retrait stratégique d'activités concerne trois secteurs de la commune de La Londe sur le bassin du Pansard : ➢ Le secteur de Notre Dame des Maures a déjà subi une déconstruction d'habitations (sur Fonds Barnier) suite à la crue de janvier 2014 ; sa valorisation en zone humide fait l'objet d'un aménagement identifié dans une action spécifique du présent PAPI, ➢ Le secteur aval de la plaine du Bastidon, est concerné par un aménagement hydraulique et, même s'il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un retrait d'activités mais de concilier les activités agricoles avec le risque inondation, un changement d'orientation de valorisation des terrains est envisagé : il fait également l'objet d'une action spécifique du PAPI, ➢ Enfin, au centre-ville, en bordure du Pansard, un centre commercial, représentant 25 emplois est situé en zone inondable aux abords du pont Ducournau. La fermeture du centre dès les niveaux de vigilance orange est déjà opérationnelle. Des discussions sont engagées par la commune avec le groupe Casino pour le déplacement de ce commerce dans un secteur hors d'eau (entrée de la commune). Dans tous les cas, le bail commercial s'achève en 2021 et ne sera pas reconduit. Une étude technique et urbanistique sur le potentiel de requalification de la parcelle en zone humide avec aménagement paysager (car située en centre-ville) est proposée pour accompagner les réflexions sur ce retrait stratégique et le devenir du secteur libéré. Elle devra définir les conditions et modalités de valorisation et de requalification de ce secteur. **Commune de Bormes de les Mimosas :** Un retrait stratégique d'activités est également envisagé sur la commune de Bormes sur le bassin du Batailler : la commune envisager de geler à l'urbanisation une partie des parcelles du centre-ville, situées en secteur vulnérable aux inondations, et de les valoriser en voie verte. Une étude technique et urbanistique sur le potentiel de valorisation de ce secteur est proposée pour accompagner les réflexions sur ce retrait ; elle devra définir les conditions et modalités de requalification de ce secteur. Le rapport de présentation du PLU résume succinctement les objectifs visés par ce projet : « La municipalité entend mettre en œuvre une réflexion sur l'aménagement d'une grande coulée verte, bleue et jaune qui traverserait la plaine. Celle pourrait accueillir des équipements, des espaces verts et de loisir, des mobilités douces, associés au land art. Véritable support de mobilité, elle irriguera le futur quartier de la plaine et connectera les quartiers via des chemins existants ou en créant de nouveaux axes, tout en mettant en valeur l'espace public. L'un des objectifs poursuivis avec la réalisation d'une coulée verte (et bleue) est de contribuer à lutter contre l'inondation et les phénomènes de ruissellement. ➢ En limitant et réduisant les zones constructibles dans la plaine (ce qui est en train d'être fait dans le PLU révisé). Une grande partie de la plaine qui était classée en zone AU, vient d'être reclassée en zone AU stricte. ➢ En limitant les zones artificialisées et imperméabilisées. L'action comprend l'étude de faisabilité complète, qui intégrerait toutes les facettes de ce projet phare : ➢ Les composantes techniques nécessaires à l'étude (hydrauliques, hydrologiques, ruissellement, écoulements…) seront issues des conclusions des actions 1.4 et 6.1 précédentes), ➢ Études paysagères et architecturales en vue de définir une emprise et un tracé en lien avec l'ensemble des vocations / préoccupations (notamment hydrauliques et ruissellements). Réflexions et propositions pour la coexistence d'activités humaines, déplacement, loisirs habitats. Localisation et formes… ➢ Études foncières et une stratégie foncière. ➢ Études transports.
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Pilotage par le service d'urbanisme de la commune en coordination avec le chargé de mission GEMA de la Communauté de Communes, afin de rédiger le cahier des charges et lancer la consultation. Prestation réalisée par des groupements associant compétences techniques et aménagement de rivière, hydraulique, milieux humides et urbanisme. Indicateurs : Étude finalisée, prescriptions pour modification des documents d'urbanisme.
Maîtrise d'ouvrage	Communes
Public touché	Urbaniste
Montant prévisionnel	50 000 € HT pour la commune de La Londe / 120 000 € HT pour la commune de Bormes les Mimosas

Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %		30 %		

45. PRISE EN COMPTE EFFECTIVE DU RISQUE INONDATION DANS L'AMENAGEMENT AGRICOLE DE LA BASSE VALLEE DE L'ARGENS (ARTICULATION AVEC LA PROCEDURE AFAF)

PAPI de référence	PAPI d'intention Argens et affluents					
Objectif	Prendre en compte la prévention des inondations dans le développement agricole du territoire					
Description	Articulation étroite avec la procédure AFAF (aménagement foncier agricole et forestier) en cours d'élaboration sur l'aval du bassin de l'Argens, à l'initiative du Département du Var, afin de s'assurer de la prise en compte cohérente et coordonnée de la problématique inondation dans le développement de ce territoire à vocation agricole. L'action visera en particulier à intégrer dans la phase de diagnostic préliminaire du projet AFAF les éléments issus de l'étude hydraulique de la basse vallée de l'Argens (action 28) en vue de prendre en compte le caractère inondable de cette plaine à vocation agricole.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Participation étroite de l'équipe projet PAPI au pilotage et aux étapes de concertation menées dans le cadre de la procédure AFAF. Intégration dans le diagnostic du projet AFAF des résultats de l'étude hydraulique menée dans le cadre de l'action 28 en vue de définir un programme de réduction du risque inondation sur ce périmètre. Indicateurs : Comptes rendus des étapes de pilotage et de concertation, animation de réunions communes					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Services urbanisme et aménagement					
Montant prévisionnel	11 166,70 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	50 %	50 %				

46. METTRE EN ŒUVRE LA DOCTRINE « EVITER, REDUIRE ET COMPENSER L'IMPACT DES NOUVELLES SURFACES URBANISEES »

PAPI de référence	PAPI sur le bassin de l'Ardèche (complet)					
Objectif	Sensibiliser les opérateurs de l'aménagement aux risques d'inondation.					
Description	La Commission Locale de l'Eau (CLE) doit obligatoirement être consultée pour tout projet d'opération soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, une fois le SAGE approuvé. L'avis exprimé par la CLE est un avis consultatif. Par la suite le service instructeur doit prendre en compte tous les avis recueillis avant que la décision soit prise, c'est à dire d'en apprécier la pertinence, pour prendre une décision éclairée. Aussi cette action permet de rappeler qu'au travers des avis que la CLE émet, le syndicat Ardèche Claire, chargé du secrétariat de la CLE, sera attentif à l'application de la disposition "éviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées" du SDAGE RMC.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Participation étroite de l'équipe projet PAPI au pilotage et aux étapes de concertation menées dans le cadre de la procédure AFAF. Intégration dans le diagnostic du projet AFAF des résultats de l'étude hydraulique menée dans le cadre de l'action 28 en vue de définir un programme de réduction du risque inondation sur ce périmètre. Indicateurs : Comptes rendus des étapes de pilotage et de concertation, animation de réunions communes					
Maîtrise d'ouvrage	CLE du SAGE Ardèche					
Montant prévisionnel	Pour mémoire					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	50 %	50 %				

47. INTEGRER PAR L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE, LE RISQUE DE SUBMERSION ET D'EROSION MARINE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

PAPI de référence	PAPI Côtiers des Maures
Objectif	Compiler l'ensemble des données nouvelles existant (portés à connaissance, étude BRGM…) sur l'érosion marine et les risques de submersion marine. Intégrer ces données dans les études et documents du PAPI ainsi que l'ensemble des documents d'urbanisme du territoire
Description	Une étude de caractérisation de l'aléa « submersion marine » est portée par les services de l'État et est réalisée par le BRGM sur le littoral des départements du Var et des Alpes-Maritimes ; elle devra permettre d'améliorer la connaissance de cet aléa. L'objectif du projet est de caractériser les zones potentiellement soumises à une inondation par la mer dans le cas d'un phénomène de submersion lié à une surélévation temporaire du niveau moyen de la mer lors d'une tempête dont les caractéristiques seront définies en fonction des conditions de marée et de la période de retour des surcotes et des vagues. La définition des cotes de submersion sera déclinée localement en fonction des implantations de marégraphes. Pour le territoire des Côtiers des Maures, le marégraphe de référence est celui de Toulon (il existe également une instrumentation à Roquebrune sur Argens). L'étude produira des cartographies au 1/25 000 des zones soumises à l'aléa submersion marine pour les scénarios, évènement de référence centennal pour la période actuelle, et à l'horizon 2100 avec changement climatique. Les conclusions de cette étude seront prises en compte dans le PAPI pour délimiter les zones soumises à l'aléa « submersion marine », et seront intégrées comme prescriptions dans les différents documents d'urbanisme notamment vis-à-vis de la problématique d'érosion côtière. De plus, cette étude devra permettre de caractériser la vulnérabilité des exutoires (ensablement) par une analyse de sensibilité au regard du reflux marin. Par ailleurs, la communauté de communes vient de lancer une étude complémentaire, dans le cadre des démarches règlementaires sur les ouvrages préconisés sur le bassin du Maravenne. Cette étude doit définir au travers de la modélisation de la houle et des courants marins, l'impact des exutoires des aménagements prévus sur la stabilité du trait de côte. Selon les conclusions de l'étude BRGM et de l'étude complémentaire en cours, une réflexion pourra être engagée sur l'opportunité d'une prestation ultérieure, à intégrer dans le PAPI complet, pour évaluer le retrait du trait de côte, notamment par le remaniement des plages lors des tempêtes hivernales. Cette étape à venir dans un second temps pourrait s'appuyer sur une démarche prospective sur l'aménagement littoral conformément à la SNGITDC et proposer des prescriptions d'urbanisme relative à ce phénomène voire l'éventuelle opportunité de PPRL. Le chargé de mission PAPI veillera à intégrer les portés à connaissance issus de cette étude (conclusions prévues pour 2017), dans les études en cours de réalisation, les documents d'urbanisme (zonages et prescriptions), et les schémas d'alerte spécifiques aux secteurs littoraux. La réalisation de cette fiche action ne dépend pas intégralement du PAPI mais des études sur le risque de submersion marine, pilotées par les services de l'état.
Maîtrise d'ouvrage	Porteur
Public touché	Services urbanisme des communes
Montant prévisionnel	50 000 € HT

Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	50 %	50 %				

48. INTEGRER LA PROBLEMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

PAPI de référence	PAPI sur le bassin de l'Ardèche (intention)
Objectif	Intégrer les enjeux de risques d'inondations à l'mont en traitant correctement l'assainissement pluvial.
Description	Les ruissellements très importants liés à des intensités de pluies très fortes pendant les orages ou lors d'épisodes pluvieux généralisés conduisent à des inondations par débordement des petits cours d'eau, des fossés, du réseau pluvial ou par le seul ruissellement. L'objectif de non aggravation de la situation initiale du fait de l'imperméabilisation des sols passe par la réalisation de schémas d'assainissement pluvial lors de l'élaboration ou de la révision des PLU. Ces schémas, qui pourront être intercommunaux, devront analyser le fonctionnement hydrologique des petits bassins versant, ruraux ou urbanisés et être intégrés dans les documents d'urbanisme avec : ➢ le zonage correspondant aux risques de ruissellement et de débordement des réseaux, ➢ le zonage correspondant aux espaces où la construction est réglementée, ➢ les préconisations techniques, en particulier les techniques alternatives, pour limiter le risque pluvial dans les aménagements futurs et les mesures de protection de la qualité des milieux récepteurs.
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Indicateur : nombre de communes concernées ayant traité la question.
Maîtrise d'ouvrage	Communes
Montant prévisionnel	Coût en fonction de chaque commune

49. ÉLABORER UNE CARTOGRAPHIE FONCIERE DES SECTEURS VULNERABLES DU TERRITOIRE

PAPI de référence	PAPI Côtiers des Maures
Objectif	Élaborer une cartographie de la propriété foncière du territoire comme outil de gestion des actions du PAPI (entretien des ouvrages, servitudes…) et de l'aménagement du territoire
Description	La stratégie d'aménagement du territoire doit être guidée par la prise en compte du risque inondation ; de nombreuses actions du PAPI y contribuent. Une cartographie foncière des territoires vulnérables est un outil supplémentaire d'aide à la décision pour la collectivité. Cette cartographie sera établie à partir des simulations hydrauliques pour plusieurs occurrences de crue, et pour les différentes étapes de réalisation du PAPI (réalisation progressive des aménagements) ; elle identifiera les propriétaires fonciers sur ces secteurs et sera valorisée pour : ➢ Identifier la propriété des différents ouvrages hydrauliques (en relation avec l'action OS2 – 2.5 d'état des lieux des ouvrages hydrauliques), ➢ Identifier des solutions foncières vis-à-vis des problématiques d'entretien des ouvrages (accès, servitudes …), ➢ Rechercher des possibilités de contribution des propriétaires aux travaux d'entretien, ➢ Envisager à terme des solutions de maîtrise foncière des secteurs les plus sensibles, ➢ Effectuer un suivi des projets d'aménagements du territoire et de leur statut foncier. La base de données sur la propriété foncière sera compilée avec la base de données géo-référencées des enjeux et de la vulnérabilité du territoire issue du diagnostic du territoire. Le chargé de mission PAPI veillera à désigner un service en charge de la valorisation et de l'actualisation de cette géodatabase au sein de la CCMPM. La libération du foncier nécessaire pour la réalisation des aménagements proposés dans le PAPI sera menée en parallèle des travaux et des démarches règlementaires : la présente action ne porte pas sur ce volet.
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	L'action sera menée en partenariat avec le service foncier des communes. Indicateurs : réalisation de l'étude, création de la géodatabase.
Maîtrise d'ouvrage	Porteur
Montant prévisionnel	40 000 € HT

Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %		30 %		

ACTIONS A VALORISER DANS L'AXE 5

50. CREATION ET ANIMATION D'UN RESEAU LOCAL D'ENTREPRISES SPECIALISEES DANS LES TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE

PAPI de référence	PAPI Valloire Galaure					
Objectif	Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés en proposant des diagnostics et en facilitant la mise en œuvre des mesures et s'appuyer sur tous les acteurs pour développer la résilience : élus, familles, acteurs socio-économiques, acteurs culturels, acteurs scolaires, acteurs associatifs (pêcheurs,…), s'organiser face à l'inondation.					
Description	La mise en œuvre de travaux de réduction de la vulnérabilité suppose de pouvoir s'appuyer sur un réseau de professionnels compétents en la matière. S'agissant de travaux assez peu connus, même s'ils ne sont pas complexes ou hautement techniques, il est parfois difficile de trouver un artisan ayant des références en la matière. Il peut donc être intéressant de constituer un réseau d'artisans référents.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Il s'agit de constituer un réseau d'artisans : communication auprès des artisans, inscription des artisans volontaires sur une liste des personnes ayant assistées à la formation, diffusion sur demande de la liste. Indicateur = nombre d'artisans référencés.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Artisans capables de réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité.					
Montant prévisionnel	6 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	50 %	50 %				

51. ÉTUDE DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES ACTIVITES AGRICOLES

PAPI de référence	PAPI Herbasse					
Objectif	Réduire la vulnérabilité de l'activité agricole.					
Description	Cette action vise à proposer un diagnostic de vulnérabilité aux exploitants volontaires. Sont ciblés en priorité les secteurs disposant d'un zonage réglementaire et les zones de fort ruissellement. Les résultats de l'action 1.09 doivent permettre d'apporter les connaissances nécessaires pour déterminer les secteurs soumis au ruissellement. Le diagnostic de vulnérabilité d'une exploitation agricole demande une méthodologie différente de celui d'un bâtiment classique d'habitation ou d'entreprise. La répartition des terrains de l'exploitation, la nature des cultures, les pratiques, la saisonnalité des crues, les différences de rendement, sont autant d'éléments supplémentaires à prendre en compte en plus des considérations techniques liées aux bâtiments et équipements.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Des fiches pré-rempli issues d'un diagnostic réalisé dans le cadre de la stratégie globale de prévention des inondations du Rhône permettent d'identifier les vulnérabilités (dommages directes et indirectes, ampleur des travaux, etc.) et de sélectionner des mesures parmi une cinquantaine de proposition. Le diagnostic sera mené sur la base de ces documents. Un prestataire spécialisé dans la conduite de diagnostic (identification des aléas, des vulnérabilités et des mesures de mitigation) accompagnera l'exploitant pour personnaliser son diagnostic et apporter son expertise. Le porteur est appuyé par un prestataire extérieur et la Chambre d'Agriculture. Indicateur : nombre de diagnostics réalisés.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Chef(fe)s d'exploitations agricoles.					
Montant prévisionnel	20 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	100 %					

52. ÉVALUATION DE L'INONDABILITE DU RESEAU ROUTIER ET PROPOSITION DE MESURES DE SECURISATION

PAPI de référence	PAPI Herbasse					
Objectif	Éviter la circulation sur le réseau inondé (sécurité des personnes) et améliorer la gestion de crise.					
Description	Cette action vise à sécuriser le réseau routier par : ➢ une étude préalable de la vulnérabilité du réseau routier et identification des points noirs (franchissements, linéaire impacté, circulation, limite de zone d'intervention) ; ➢ la proposition de mesures adaptées pour assurer la sécurité des personnes, comme par exemple la mise en place de barrière pour interdire le passage (à intégrer dans le PCS), la signalisation et information, ou encore l'aménagement d'aires de retournement, ➢ - la réalisation d'un Plan de Gestion du Trafic dont le but sera de faciliter la gestion de crise, de proposer des itinéraires « bis » aux conducteurs, et enfin de ne pas paralyser le territoire.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Étude réalisée par le Département de la Drôme. Le chargé de mission PAPI transmet les informations relatives à l'aléa. Indicateur : mesures proposées pour sécuriser le réseau routier.					
Maîtrise d'ouvrage	Département					
Public touché	Tous les acteurs du territoire					
Montant prévisionnel	20 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	100 %					

53. ORGANISER DES SEMINAIRES PRATIQUES DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR

PAPI de référence	PAPI du bassin de la Dordogne					
Objectif	Développer et mettre en œuvre des stratégies permettant aux gestionnaires de camping de mieux protéger leurs clients et leurs matériels.					
Description	Une grande partie des campings sont tournés vers les activités nautiques et de nombreux établissements implantés à proximité des cours d'eau, se situent en zones inondables. Le diagnostic du PAPI a démontré que les crues sur le bassin sont possibles tout au long de l'année, en particulier sur les petits affluents (plus réactifs que la Dordogne). Face à ce constat, il est nécessaire de développer des préconisations de gestion permettant d'assurer l'alerte des campings en cas de risque de crue, et la mise en sécurité des équipements y compris durant la période de fermeture des campings.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Il s'agira d'analyser la gestion actuelle des campings, de développer des stratégies de prévention du risque (réflexion autour de l'accompagnement et de la mise en œuvre de procédures de mise en sécurité des équipements mobiles en lien avec le guide développé par la DREAL Midi-Pyrénées), d'assurer la formation et l'information des gestionnaires de campings Indicateurs : réalisation de l'étude, nombre de campings participants au séminaire.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Gestionnaires d'hôtellerie de plein air.					
Montant prévisionnel	24 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %				30 %

54. REALISER UN ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE CULTUREL EN ZONE INONDABLE

PAPI de référence	PAPI du bassin de la Dordogne
Objectif	Améliorer la protection des patrimoines vulnérables aux inondations
Description	Le Comité Français du Bouclier Bleu (CFBB) a été créé en 2001 pour être le relai en France du Comité International du Bouclier Bleu. Il a pour rôle de sensibiliser tous les publics à la fragilité du patrimoine culture mais également de susciter, favoriser, accompagner et promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence visant à la préservation de ce dernier. Actuellement, il n'existe aucun relai du CFBB sur le bassin de la Dordogne. Le PAPI épaulera le CFBB dans ses missions sur les volets inondations. EPIDOR, en lien avec la délégation de Toulouse du CFBB, planifiera des campagnes de recensement des éléments de patrimoines vulnérables aux inondations. L'animation du PAPI et les structures départementales d'accompagnement des communes pour les PCS relaieront les messages du comité auprès des élus lors de réunions thématiques. Enfin, des supports de communication et des réunions spécifiques seront réalisés avec le CFBB afin de sensibiliser les gestionnaires de patrimoine.
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	➢ Inventorier le patrimoine potentiellement concerné par le risque (stages) ➢ Élaborer et mettre en place un séminaire thématique sur « le patrimoine et le risque inondation » ➢ Organiser des réunions en direction des gestionnaires de patrimoine Indicateurs : réalisation de l'étude, nombre de campings participants au séminaire.
Maîtrise d'ouvrage	Porteur
Public touché	Gestionnaires de patrimoine
Montant prévisionnel	15 000 € HT

Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %		30 %		

55. VALORISER LE SECTEUR DESURBANISE DE NOTRE DAME DES MAURES PAR LA CREATION D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE

PAPI de référence	PAPI Côtiers des Maures
Objectif	Aménager le secteur de Notre Dame des Maures pour favoriser l'expansion des crues et affirmer son caractère de zone humide
Description	Sur le secteur Notre Dame des Maures, submergé lors des crues de 2014 par le Pansard, les habitations ont été détruites sur Fonds Barnier. L'expropriation a donc déjà été finalisée. L'action vise à valoriser ce secteur par une zone d'expansion de crues. L'effet de laminage hydraulique des crues est limité mais l'action vise à affirmer l'acceptation de la désurbanisation de ce quartier par la création d'une zone humide dédiée et la recréation d'un secteur hydromorphe. L'action est une action de travaux ; l'aménagement consiste à créer une risberme en rive droite du Pansard permettant l'expansion des volumes de crues. Les travaux portent sur : ➢ Décapage terre végétale (terrain en place 30 cm), ➢ Déblais hors d'eau, ➢ Déblais sous eau, ➢ Mise en œuvre de la terre végétale du site, ➢ Abattage d'arbres, ➢ Débroussaillage, ➢ Mise en décharge des matériaux de déblais, ➢ Ensemencement.
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	La maîtrise d'Ouvrage de cet aménagement ayant des impacts locaux sera la commune de La Londe ; à ce titre, c'est elle qui supportera l'autofinancement. Par contre, l'aménagement répondant à la stratégie et entrant dans la compétence GEMAPI, sa réalisation sera supervisée par le chargé de mission GEMA de la Communauté de Communes. Le pilotage et la coordination seront assurés par le chargé de mission avec l'appui d'un AMO pour la définition du cahier des charges des différentes études, lancement des consultations, suivi des études et travaux. La réalisation sera effectuée par un bureau d'étude spécialisé pour les différentes phases de maîtrise d'œuvre. Indicateurs : réalisation de l'étude, nombre de campings participants au séminaire.
Maîtrise d'ouvrage	Commune
Montant prévisionnel	500 000 € HT

Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	30 %	50 %		20 %		

56. SENSIBILISATION AU RISQUE D'INONDATION SUR NICE PAR LA RESERVE COMMUNALE CIVILE ET CITOYENNE

PAPI de référence	PAPI des Paillons					
Objectif	Information du grand public sur le risque inondation du fleuve Paillon					
Description	Mise en place d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des élèves d'écoles et des gestionnaires ERP, pour développer la conscience du risque inondation. Cette campagne pourra prendre la forme d'animation intégrées dans les cursus scolaires, de jeux de rôle thématiques accompagné de la diffusion de supports d'information sur le risque inondation du fleuve Paillon. Les thèmes abordés seront multiples et adaptés au contexte local et au public visé.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	La maîtrise d'Ouvrage de cet aménagement ayant des impacts locaux sera la commune de La Londe ; à ce titre, c'est elle qui supportera l'autofinancement. Par contre, l'aménagement répondant à la stratégie et entrant dans la compétence GEMAPI, sa réalisation sera supervisée par le chargé de mission GEMA de la Communauté de Communes. Le pilotage et la coordination seront assurés par le chargé de mission avec l'appui d'un AMO pour la définition du cahier des charges des différentes études, lancement des consultations, suivi des études et travaux. La réalisation sera effectuée par un bureau d'étude spécialisé pour les différentes phases de maîtrise d'œuvre. Indicateurs : nombre d'intervention réalisées, nombre de supports d'information diffusés.					
Maîtrise d'ouvrage	Commune					
Montant prévisionnel	50 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	70 %			30 %		

57. RECENSEMENT ET ANALYSE DE L'EXPOSITION AUX RISQUES DES ENJEUX DU TERRITOIRE, EN PARTICULIER LES CAMPINGS ET LES PARKINGS

PAPI de référence	PAPI d'intention Cannes Pays de Lérins					
Objectif	Établir les chiffres clés caractérisant l'exposition du territoire au risque inondation : ➢ Connaître les caractéristiques des différents enjeux exposés. ➢ Collecter l'information nécessaire à la prise en compte de l'instruction gouvernementale du 31/12/2015 relative aux campings et aux parkings souterrains. ➢ Préparer les éléments nécessaires aux analyses économiques de justification du programme d'actions.					
Description	Le recensement des enjeux doit permettre l'identification de la totalité des enjeux humains, économiques, environnementaux et patrimoniaux, exposés aux inondations (par débordement de cours d'eau, submersion marine et ruissellement). Cet inventaire sera effectué sur le territoire de la CAPL (excepté sur les secteurs des PAPI en cours, Riou et basse vallée de la Siagne) en s'appuyant sur les méthodes classiques préconisées par le CEPRI : ➢ Caractérisation par la compilation d'informations sur les catégories d'enjeux (habitat, activités économiques et agricoles ainsi que les équipements publics, établissements sensibles, infrastructures et réseaux, eau potable et assainissement). A ces catégories tangibles, s'ajouteront le recensement des enjeux environnementaux et du patrimoine culturel. ➢ Cartographie de l'occupation des sols en soulignant ces différentes catégories avec une mutualisation des cartographies entre différents acteurs du territoire. ➢ Définition de l'exposition au risque des enjeux par croisement avec les cartes d'aléas. Cette étude devra permettre d'établir les chiffres clés caractérisant le territoire du PAPI ce qui permettra d'appuyer la justification de la démarche PAPI. Au regard de l'instruction gouvernementale du 31/12/2015, une attention particulière sera portée au recensement des campings et des niveaux inférieurs du bâti sur le territoire (parkings, caves, …). D'autre part, l'action devra permettre de rassembler les principales caractéristiques de chaque secteur d'enjeu exposé au risque inondation et surtout, les éléments permettant de réaliser les Analyses Multi Critères (AMC) et Coûts Bénéfices (ACB), finalisant le programme d'actions.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Pilotage soit par le MOA soit par un AMO pour la définition du cahier des charges de l'étude, lancement de la consultation, suivi et coordination de l'étude. Les chambres consulaires seront sollicitées (CCI et Chambre d'Agriculture) pour les enjeux économiques et agricoles, le Département pour les infrastructures routières. Des partenariats techniques et financiers pourront être mobilisés auprès de l'État, de la Région, du Département et des Chambres Consulaires. Indicateurs : Établir la base de données cartographique des enjeux, fournir les éléments requis pour l'ACB et l'AMC du PAPi.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Montant prévisionnel	50 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %		20 %	10 %	

58. REALISATION D'UN ETAT DES LIEUX DES RESEAUX STRATEGIQUES

PAPI de référence	PAPI complet de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel					
Objectif	Inventorier les réseaux publics secs et humides exposés à l'inondation pour prévoir des opérations spécifiques de réduction de la vulnérabilité.					
Description	L'entretien des réseaux stratégiques (voies de communication, électricité, eau potable, gaz et téléphone…) est généralement de la responsabilité de grands gestionnaires qui dans le cadre de leurs missions ont souvent développé un SIG. Au niveau national, il apparait que les gestionnaires des réseaux stratégiques n'ont jusqu'ici pas assez intégré les risques d'inondation. Un grand nombre de "point relais" très vulnérables se retrouvent ainsi en zone inondable (stations de pompage, relais EDF, etc.). Pour améliorer la prise en compte du risque, il est proposé de réaliser une cartographie qui croisera les données relatives aux réseaux stratégiques avec le zonage "inondation". Le travail de cartographie sera complété par des ouvrages de terrain afin d'affiner l'évaluation de la vulnérabilité des réseaux. Cet état des lieux sera ensuite diffusé aux différents gestionnaires de réseaux, qui pourront l'intégrer à leur plan de renouvellement mais aussi aux acteurs publics de la gestion de crise.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Pilotage du porteur en étroite collaboration avec les propriétaires et gestionnaires de réseaux. Indicateur = réalisation et validation de l'étude.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Gestionnaires et propriétaires de réseaux stratégiques et acteurs de la gestion de crise.					
Montant prévisionnel	40 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %				30 %

59. PROMOTION DE BONNES PRATIQUES EN AMENAGEMENT ET EN CONSTRUCTION AUPRES DES AMENAGEURS SUR LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE TORRENTIEL EN ORGANISANT DES FORMATIONS

PAPI de référence	PAPI complet du Guil					
Objectif	Promouvoir des mesures techniques de réduction de vulnérabilité du bâti en zone de montagne au risque torrentiel					
Description	Dans le cadre du PAPI d'intention, le PNR du Queyras a porté une étude sur la réduction de la vulnérabilité du bâti en zone de montagne au risque torrentiel, en s'appuyant sur les dégâts de la crue de 1957. Ce travail a abouti à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques intégrant à la fois les caractéristiques des crues torrentielles et les enjeux paysagers et architecturaux du territoire. Le Parc propose d'organiser des formations à destination des professionnels du bâtiment (maîtres d'œuvre, architectes, constructeurs…) pour sensibiliser et promouvoir les techniques mises en avant dans le guide. Ces formations seront assurées par un professionnel. Il est également prévu de diffuser ce travail dans les réseaux des acteurs du risque : collectivités locales, DDT, RTM, CETE Méditerranée, CEPRI, territoires de gestion intégrée des risques naturels, etc.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Indicateur : nombre de formation et de participants.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Professionnel du bâtiment					
Montant prévisionnel	10 000 € HT					
Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	10 %	50 %		40 %		

60. INFORMATION SUR LES ACTIONS DE MITIGATION DU RISQUE AUPRES DES HABITATIONS DES ZONES INONDABLES ET DISTRIBUTION D'UN KIT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRECONISEES EN FONCTION DU TYPE DE BIEN CONCERNE

PAPI de référence	PAPI Loup Brague et vallons côtiers
Objectif	Améliorer la connaissance de la vulnérabilité des ERP en zones inondables. Proposition de solutions concrètes et réalistes pour la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation des établissements concernés. Mettre en œuvre les études réalisées dans le PAPI 1.
Description	Les études menées dans le cadre du PAPI 1 (Missions M5) ont permis d'éditer un certain nombre de fiches types permettant, en fonction du type de bien et de leur vulnérabilité vis-à-vis des inondations, de décrire les mesures de mitigation de ce risque qui pourraient, ou devraient, être mises en oeuvre. Ces mesures peuvent être la simple mise en place d'un batardeau, comme la mise en sécurité de l'installation électrique, la modification des revêtements des sols ou des murs, la création de zones refuges…Par contre, ces fiches ont été rédigées de manière relativement générale et elles ne peuvent être distribuées en l'état de manière ciblée. Il convient pour cela, d'étudier de manière plus fine les conséquences des inondations sur chaque type de bien inondé (vitesse de la montée des eaux avant la crue, vitesse de l'eau et hauteur d'eau atteinte au pic de crue, vitesse de la redescente).C'est l'objet de cette action. Cette action a pour objectif de proposer à chaque propriétaire de bien situé en zone inondable (habitation, camping, ERP…) une fiche rédigée sous forme de guide lui permettant de connaître précisément son risque et les mesures qu'il peut – ou doit - mettre en œuvre pour le réduire. A terme, la mise en oeuvre de ces mesures par les propriétaires concernés. Pour les biens à risque élevé qui nécessitent de manière urgente la mise en oeuvre des mesures préconisées, il pourrait être envisagé à terme de rendre ces actions obligatoires via les documents d'urbanisme. La décision reste cependant la décision des communes concernées. La mise en œuvre de cette action nécessite : ➢ La détermination, éventuellement grâce à une modélisation spécifique, pour les trois types de crues retenues (fréquente, moyenne, extrême), des impacts correspondants sur chaque zone inondable ➢ Le découpage virtuel de chaque zone inondable en secteurs de vulnérabilité homogène en termes de hauteur de submersion, vitesse et hauteur de la pointe de crue et temps de retour à la normale ➢ La diffusion, via un support à déterminer (courrier, site internet), auprès des habitants de chaque zone homogène ainsi mise en évidence, d'un guide de mise en œuvre des actions de mitigation du risque inondation adaptée à leur situation propre. Cette action est également inscrite dans les PAPI Cagne (action 5.3) et Var (action5.4). Une synergie d'action pourra être envisagée, à défaut un retour d'expérience sera pris en compte.
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Portage par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) avec le concours de la DDTM et des communes concernées. Indicateurs : réalisation des études préalables, actions de communication auprès des riverains.
Maîtrise d'ouvrage	Porteur
Public touché	Élus et grand public
Montant prévisionnel	60 000 € HT

Financement	Maître d'ouvrage	État (FPRNM)	État (BOP)	Région	Département	Autre
	20 %	50 %		30 %		

61. MISE EN ŒUVRE DE LA DOCTRINE DEPARTEMENTALE DE L'ARDECHE RELATIVE AUX HEBERGEMENTS DE PLEIN AIR SITUES EN ZONE INONDABLE

PAPI de référence	PAPI sur le bassin de l'Ardèche (complet)					
Objectif	Réduire la vulnérabilité des campings aux inondations.					
Description	Une doctrine de réduction de la vulnérabilité des campings a été élaborée par la DDT 07 en collaboration avec la FRHPA (Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air) Rhône-Alpes. Cette doctrine définit les règles d'occupation du sol et de la construction qui poursuivent 4 objectifs : protection des personnes et des biens, libre écoulement des eaux et conservation des champs d'inondation. Les principes de la doctrine seront appliqués dans les nouveaux PPRi ou dans les PPRi révisés du département. En complément de cette action menée par la DDT de l'Ardèche, l'EPTB se rapprochera des départements de la Lozère et du Gard afin de connaître les "principes" appliqués sur ces départements aux campings. Le fruit de ces échanges pourra permettre le cas échéant de faire évoluer les pratiques des services de l'État sur le sujet.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Indicateur : nombre de formation et de participants.					
Maîtrise d'ouvrage	État (DDT)					
Public touché	Professionnel du tourisme					
Montant prévisionnel	Pour mémoire (en régie)					
Financement	**Maître d'ouvrage**	**État (FPRNM)**	**État (BOP)**	**Région**	**Département**	**Autre**
	100 %					

62. ÉLABORATION ET DIFFUSION D'UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR LES CAMPINGS EN ZONE INONDABLE

PAPI de référence	PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel					
Objectif	Cette action aura pour objectif de conseiller les propriétaires de terrains de camping aux méthodes et moyens techniques à engager pour réduire leur vulnérabilité intrinsèque.					
Description	Conformément à l'instruction gouvernementale du 31 décembre 2015 relative à la prévention des inondations et aux mesures particulières sur l'arc méditerranéen face aux évènements météorologiques extrêmes, il est préconisé de mettre en oeuvre des mesures de prévention dans les campings exposés au risque inondation. En lien avec l'arrêté préfectoral de janvier 2016 lié aux campings à risque, cette action correspond à l'élaboration et la diffusion d'un guide de réduction de la vulnérabilité et d'augmentation de la résilience des terrains de camping du territoire. Les campings visés seront géolocalisés et cartographiés dans le cadre de l'action 5. Ce guide intègrera une présentation de la méthode d'identification de l'aléa (à partir des documents existants et accessibles sur le SIG du bassin de l'Argens), ainsi que des outils et procédures adaptés au contexte local de réduction de vulnérabilité des terrains de camping (aménagement, système d'alerte, zone refuge, rehausse des équipements électriques, types de clôture...). L'élaboration et la diffusion ciblée de ce guide sous format papier et numérique se fera en étroite collaboration avec la fédération de l'hôtellerie de plein air. Un retour d'expérience sera produit permettant ainsi de valoriser les actions de réduction de la vulnérabilité engagées.					
Modalités de suivi et de mise en œuvre de l'action	Indicateur : Élaboration, validation et diffusion du guide.					
Maîtrise d'ouvrage	Porteur					
Public touché	Gestionnaires de campings					
Montant prévisionnel	35 000 € HT					
Financement	**Maître d'ouvrage**	**État (FPRNM)**	**État (BOP)**	**Région**	**Département**	**Autre**
	30 %	40 %		30 %		